

2018

FFP



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2018**  
et rapport financier annuel

# SOMMAIRE

<b>1.</b>		
<b>PRÉSENTATION DU GROUPE</b>		
1.1	Message du Président sur l'activité 2018	04
1.2	Faits marquants	06
1.3	Chiffres-clés	07
1.4	Historique de FFP	08
1.5	Positionnement stratégique de FFP	10
1.6	Organigramme des participations	14
1.7	Actif Net Réévalué	15
1.8	Cours de Bourse	17
1.9	Présentation des actifs	18
1.10	Informations sociales, environnementales et sociétales	38

<b>2.</b>		
<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>		
2.1	Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2018	64
2.2	Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités	73
2.3	Extrait des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	78
2.4	Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière	80
2.5	Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux <b>RFA</b>	87
2.6	État récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2018	98
2.7	Déclarations liées au gouvernement d'entreprise	98
2.8	Opérations avec les apparentés	99
2.9	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise	99

<b>3.</b>		
<b>INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LA SOCIÉTÉ</b>		
3.1.	FFP et ses actionnaires	102
3.2.	Renseignements sur la société	108

<b>4.</b>		
<b>ACTIVITÉS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		
4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice	110
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	111
4.3	Facteurs de risques – Gestion des risques et assurances <b>RFA</b>	113
4.4	Événements postérieurs à la clôture	122
4.5	Tendances et perspectives	122
4.6	Autres informations sur l'activité	123

<b>5.</b>		
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>		
5.1	Comptes consolidés <b>RFA</b>	127
5.2	Comptes sociaux <b>RFA</b>	187

<b>6.</b>		
<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2019</b>		
6.1	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	216
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	218
6.3	Participation aux Assemblées Générales	219
6.4	Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2019	219

<b>7.</b>		
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
7.1	Informations des actionnaires	226
7.2	Responsable du Document de référence	226
7.3	Responsable du contrôle des comptes	226
7.4	Table de concordance du Document de référence	227
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	230



# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2018** et rapport financier annuel



En application de l'article 28 du Règlement n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2017, tels que présentés aux pages 116 à 167 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2018 sous le numéro D. 18-0332;
- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2016, tels que présentés aux pages 108 à 155 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2017 sous le numéro D. 17-0280.

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2019, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles auprès de la société FFP, 66, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine, sur le site internet de la société FFP : [www.groupe-FFP.fr](http://www.groupe-FFP.fr) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

# PROFIL

FFP est une société d'investissement de long terme, cotée et détenue majoritairement par les Établissements Peugeot Frères.

Elle est l'un des principaux actionnaires de Peugeot SA. Elle détient également des actifs diversifiés, composés essentiellement de participations directes minoritaires, de véhicules de capital-investissement, de co-investissements et d'immobilier.

**3,7 Mds€**  
Actif Net Réévalué

**> 400 M€**  
capacité  
d'investissement

**- 1,4%**  
performance  
de l'ANR

## RÉPARTITION DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2018





# 1. PRÉSENTATION DU GROUPE

<b>1.1</b>	Message du Président sur l'activité 2018 .....	4
<b>1.2</b>	Faits marquants .....	6
<b>1.3</b>	Chiffres-clés .....	7
<b>1.4</b>	Historique de FFP .....	8
<b>1.5</b>	Positionnement stratégique de FFP .....	10
<b>1.6</b>	Organigramme des participations .....	14
<b>1.7</b>	Actif Net Réévalué .....	15
<b>1.8</b>	Cours de Bourse .....	17
<b>1.9</b>	Présentation des actifs .....	18
<b>1.10</b>	Informations sociales, environnementales et sociétales .....	38

# MESSAGE DU PRÉSIDENT SUR L'ACTIVITÉ 2018



Chers Actionnaires,

Après une année 2017 record, dans un environnement de marché qui s'est dégradé, FFP a pu une nouvelle fois démontrer la qualité et la résilience de ses actifs, dont la performance a été meilleure que celle des indices boursiers.

Notre société a continué à se renforcer et l'équipe de FFP compte désormais 27 professionnels entre Paris et Londres, qui contribuent à l'origination, à la réalisation et au suivi de nos opérations.

En 2018, l'activité de nos participations, en particulier Groupe PSA et Safran, a été soutenue. La réussite très rapide de la dynamique d'intégration d'Opel / Vauxhall a contribué à l'annonce de résultats historiques par le Groupe PSA. L'intégration de Zodiac Aerospace dans Safran et la montée en cadence réussie du moteur LEAP se déroulent bien, comme en témoigne la progression des résultats de la société.

Saisissant l'opportunité de la bonne progression du cours de Bourse d'ORPEA fin juillet, FFP a réduit sa participation de 5,6 % à 5,0 % via une vente de bloc sur le marché, permettant de réaliser un multiple de près de 4x. Actionnaire depuis 2011, FFP continuera à soutenir activement le groupe via sa présence au conseil.

FFP a poursuivi sa stratégie dans le secteur des co-investissements. Nous avons soutenu JAB Holding dans sa stratégie de développement en participant à l'acquisition de Dr Pepper Snapple Group, créant ainsi un leader mondial dans le secteur des boissons non alcoolisées. Pour s'exposer

davantage au secteur de la santé, FFP a engagé un maximum de 160 M€ avec ArchiMed aux côtés d'une équipe de professionnels du secteur. Enfin, FFP a réalisé son second co-investissement aux côtés de PAI en investissant dans Asmodee, le leader européen des jeux de société et des cartes à collectionner.

Nos engagements dans des fonds de capital-investissement se sont poursuivis. Nous avons initié de nouvelles relations avec des fonds européens en nous engageant avec Astorg et Five Arrows Principal Investments (FAPI) et aux États-Unis avec Webster et K1. Nous avons également réinvesti chez 5 de nos General Partners qui ont levé des fonds successeurs en 2018.

Dans le secteur de l'immobilier, nous avons investi dans White Stone VII, le dernier fonds immobilier géré par LBO France. Aux États-Unis, nous avons poursuivi notre partenariat fructueux avec ELV avec 6 nouveaux projets créateurs de valeur et notre 1<sup>re</sup> sortie.

Ces opérations illustrent bien la stratégie d'investissements de diversification sectorielle et géographique que FFP poursuit depuis plusieurs années.

L'évolution négative des marchés boursiers au dernier trimestre 2018 a eu un impact défavorable sur l'ANR de FFP, qui termine l'année en quasi-stabilité par rapport à l'année précédente.

Nous poursuivons notre politique de gestion raisonnable de notre endettement financier, qui s'élève à 571 M€ au 31 décembre 2018. FFP conserve comme toujours une capacité d'investissement importante, propice à saisir de nouvelles opportunités.

Notre activité est restée soutenue depuis la clôture de l'exercice. En février, nous avons cédé notre participation dans DKSH, société suisse permettant l'implantation et l'expansion d'entreprises sur les marchés d'Asie du Sud-Est. Cette opération nous a permis de réaliser un multiple global de 4,3x après avoir accompagné DKSH pendant 11 ans dans sa croissance.

Nous avons également poursuivi notre stratégie immobilière en nous engageant dans le fonds TREO géré par Tikehau et Icawood, fonds de développement immobilier bas carbone.

Compte tenu de l'ensemble de ces résultats, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale un dividende ordinaire de 2,15 € par action, en progression de 7,5 % par rapport à 2017.

**Robert PEUGEOT**  
Président-Directeur Général

## 1.2 Faits marquants

### ENTRÉE AU CAPITAL DE SAFRAN

FFP a apporté l'intégralité de ses actions Zodiac Aerospace à l'offre publique d'échange initiée par Safran et investi 31 M€ supplémentaires.



### PARTENARIAT AVEC ARCHIMED POUR RENFORCER L'EXPOSITION DE FFP DANS LA SANTÉ

FFP s'est engagée à investir jusqu'à 80 M€ dans le fonds MED Platform 1 pour une taille cible du fonds de 800 M€, avec la possibilité de doubler son exposition en co-investissant dans les sociétés de son choix.



### RÉSULTATS HISTORIQUES DU GROUPE PSA

Le Groupe PSA réalise cette année une excellente performance avec une marge opérationnelle de 7,7%.



### RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC JAB HOLDING

FFP a investi 130 M\$ additionnels pour continuer à soutenir la stratégie d'expansion du groupe dans le secteur des boissons à la suite de l'acquisition de Dr Pepper Snapple Group.



### CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARTICIPATION DANS ORPEA

Accompagnant ORPEA depuis 2011, FFP a cédé 0,85% du capital pour un retour de près de 4x sur son investissement, et conserve environ 5%.



### AUTRES CO-INVESTISSEMENTS



### POURSUITE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE



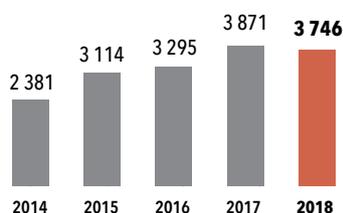
**DES ENGAGEMENTS DANS 9 NOUVEAUX FONDS**

**DE CAPITAL-INVESTISSEMENT POUR UN TOTAL DE 122 M€**

## 1.3 Chiffres-clés

### VALEURS DES ACTIFS <sup>(1)</sup> (en millions d'euros)

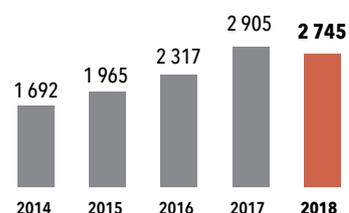
#### Actif Net Réévalué



#### Actif Net Réévalué par action



#### Actif Brut Réévalué des Investissements (hors Groupe PSA)

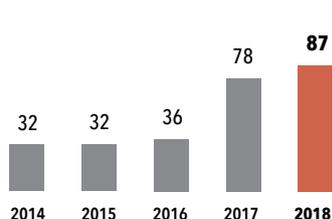


### Comptes consolidés

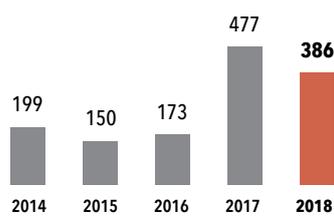
(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat net (part du groupe)	307,8	159,2	149,8	221,8	114,9
Résultat net par action	12,2 €	6,4 €	6,0 €	8,9 €	4,6 €
Résultat global (part du groupe)	413,5	743,9	181,8	513,3	111,0
Capitaux propres part du groupe	2 235,7	2 928,3	3 070,1	3 508,9	3 569,6
Situation nette par action après affectation	88,9 €	115,2 €	115,2 €	139,8 €	142,2 €

### PRINCIPAUX FLUX FINANCIERS (en millions d'euros)

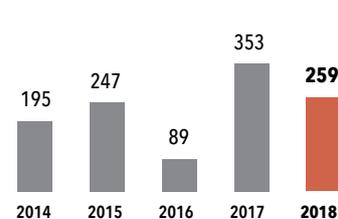
#### Dividendes reçus (par FFP et ses filiales à 100 %)



#### Investissements en titres de participation & fonds de capital-investissement



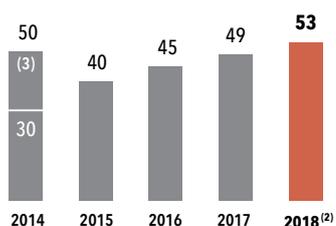
#### Cessions et remboursements de fonds de capital-investissement



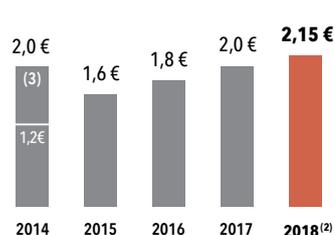
1.3

### DIVIDENDES

#### Dividende distribué (en millions d'euros)



#### Dividende net par action



(1) Le détail de la valorisation des actifs au 31 décembre 2018 est présenté en section 1.7 Actif Net Réévalué.

(2) Proposition à l'Assemblée Générale du 15 mai 2019.

(3) Dividende exceptionnel.

## 1.4 Historique de FFP

FFP A ÉTÉ CRÉÉE EN 1929. ELLE EST DEVENUE L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE DU GROUPE PSA EN 1966 ET A ÉTÉ COTÉE EN BOURSE EN 1989. DEPUIS 2002, ELLE MÈNE UNE POLITIQUE DE DIVERSIFICATION ACTIVE.

1810

Naissance dans le Doubs d'une activité industrielle de mécanique.

1929

Création de la société **Foncière, Financière et de Participations - FFP**.

1996

FFP devient actionnaire de **Compagnie Industrielle de Delle (CID)**, 1<sup>er</sup> actionnaire de LISI.

2002

FFP entre au capital de **groupe Taittinger** et achète 5% du capital de LISI.

2005

Aux côtés des actionnaires familiaux fondateurs et de CNP, FFP cède ses participations dans la **Société du Louvre** et le **groupe Taittinger**.

2007

FFP entre au capital de la société holding du groupe **ONET** à hauteur de 23% du capital en soutien de la famille fondatrice et se renforce dans **Zodiac Aerospace** et dans **IDI**.



1966

Premier actionnaire du **groupe industriel Peugeot**.

1997

Investissement dans la **Société du Louvre - groupe du Louvre**.

2004

FFP investit dans **SEB**, **Linedata Services** et dans la société espagnole **Fomento de Construcciones y Contratas SA (FCC)**.

2006

FFP participe au consortium de reprise du réseau autoroutier **Sanef**, apporte son immeuble de Charenton à **Immobilière Dassault**, acquiert **Château Guiraud** et devient actionnaire d'**IDI** et de **Zodiac Aerospace**.

2008

FFP entre au capital de **DKSH**. Avec d'autres partenaires, FFP crée **IDI Emerging Markets** pour renforcer sa présence dans les fonds de capital-investissement opérant dans les économies émergentes.

1989

Cotation à la Bourse de Nancy.

## 2009

FFP, en tant que 1<sup>er</sup> actionnaire de **Peugeot SA**, soutient son refinancement en souscrivant à 10% de l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

## 2011

FFP prend une participation au capital d'**ORPEA** et entre au capital de LT Participations, actionnaire de référence d'**Ipsos**. FFP arbitre ses **OCEANE PSA** pour des actions **Peugeot SA**.

## 2013

FFP cède 0,8% du capital de **DKSH** ainsi que le solde de ses titres **Linedata**. FFP s'associe à Louis Dreyfus Armateurs pour l'exploitation de vraquiers (**LDAP**).

## 2015

FFP acquiert 1,2% supplémentaire du capital de **Zodiac Aerospace** et s'engage dans **Eren**. FFP organise sa sortie partielle du capital d'**ONET** et monétise les bons de souscription d'actions **Peugeot SA**.

## 2017

FFP acquiert 5,5% du capital de **SPIE** et participe aux augmentations de capital de **Tikehau Capital** et **Total Eren**. FFP cède ses participations dans **Sanef**, **ONET** et **Ipsos** et réalise 5 co-investissements (véhicules de co-investissement de **JAB Holding**, **Lineage**, **AmaWaterways**, **Ciprès**, **Capsa**). FFP soutient le **Groupe PSA** pour l'acquisition d'Opel/Vauxhall.



1.4

## 2010

FFP cède sa participation indirecte dans **FCC** et ajuste ses positions dans **Zodiac Aerospace**, **SEB** et en **OCEANE PSA**.

## 2012

FFP accompagne **Peugeot SA** et souscrit à son augmentation de capital. FFP cède 35% de sa participation dans **DKSH** et l'essentiel de ses titres **Linedata Services**.

## 2014

FFP signe un accord régissant l'entrée au capital du groupe **Peugeot SA** de Dongfeng Motor et de l'État français et souscrit à l'augmentation de capital. FFP investit dans le groupe **CIEL** ainsi que dans **IHS**. FFP cède une partie de ses titres **Zodiac Aerospace**.

## 2016

FFP entre au capital de **Tikehau Capital** et de **Tikehau Capital Advisors**. FFP investit dans des projets d'immobilier aux États-Unis et à Paris, et co-investit dans **Roompot**. FFP s'engage à investir aux côtés de **JAB Holding**. Les opérations de monétisation de bons (BSA) **Peugeot SA** sont soldées en décembre 2016.

## 2018

FFP apporte ses actions **Zodiac Aerospace** à **Safran** dans le cadre d'une OPE et cède 0,85% du capital d'**ORPEA**. FFP réalise de nouveaux co-investissements aux côtés de **JAB Holding** et **ArchiMed**, et dans **Big Bottling Company** et **Asmodee**.

## 1.5 Positionnement stratégique de FFP

# S'INVESTIR À VOS CÔTÉS POUR UNE CROISSANCE DURABLE.

### LE MODÈLE DE FFP

FFP est une société d'investissement cotée détenue majoritairement par la société Établissements Peugeot Frères. La mission de FFP est de créer de la valeur grâce au développement de ses participations avec une approche d'investisseur minoritaire de long terme.

La société a fait du « capital-développement minoritaire de long terme » son cœur de métier. Son identité s'est construite à partir des valeurs de la famille Peugeot, de son expérience industrielle et entrepreneuriale.

FFP est l'un des principaux actionnaires du Groupe PSA dont elle détient, avec les Établissements Peugeot Frères, au total 12,2% du capital. Au-delà de cette participation historique, FFP, s'appuyant sur son expérience industrielle, a développé une stratégie de diversification de ses actifs et a gagné au fil des ans une légitimité à travers ses choix d'investissement, qui conjuguent qualité d'origine des dossiers, impact stratégique et création de valeur. C'est aujourd'hui un investisseur professionnel ayant accompagné avec succès une vingtaine de sociétés dans la durée depuis 2003.

Le business model de FFP repose sur 5 axes :

### UN ADN SPÉCIFIQUE

FFP est issue du groupe familial Peugeot, à l'origine du Groupe PSA et qui développe un patrimoine industriel depuis plus de 200 ans. Ceci permet à FFP d'accompagner des projets d'entreprise en se positionnant comme un partenaire actif dans la durée. Ces fondamentaux nourrissent les valeurs de la société d'investissement, orientent ses choix stratégiques et ses décisions.

FFP évolue ainsi dans le milieu de l'investissement tout en capitalisant sur l'histoire entrepreneuriale de la famille Peugeot.

### UN INVESTISSEUR MINORITAIRE ACTIF

FFP investit en fonds propres dans ses participations. Ceci induit une discipline financière et une vigilance constante dans la sélection et le suivi des participations. En tant qu'actionnaire minoritaire, le groupe se positionne en accompagnement du management dans le respect des règles de gouvernance. La société joue un rôle actif dans les conseils et les comités. Elle participe à l'élaboration des orientations stratégiques, prête une attention particulière au développement du management, à l'application des règles de bonne gouvernance et apporte son expertise lors d'opérations structurantes.

### UN PARTENAIRE SOLIDE ET DE LONG TERME

Pour FFP, être investisseur de long terme, c'est accompagner de manière active et constante les entreprises dans leur croissance. L'engagement fait partie de l'ADN de FFP. Chaque décision d'investissement est prise avec une approche de long terme, sans contrainte a priori de rotation des capitaux investis. FFP est un actionnaire stable, avec une durée de détention moyenne des sociétés en portefeuille de plus de 10 ans.

### UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT COHÉRENTE DANS LA DURÉE

Doté d'un actionnaire majoritaire stable à son capital, FFP est en mesure de mettre en œuvre une stratégie s'inscrivant dans la continuité. En outre, le dialogue avec les autres actionnaires et les équipes managériales et la capacité de comprendre les enjeux de secteurs variés fait de FFP un actionnaire de qualité.

### UN ACTIONNAIRE RESPONSABLE

FFP a la conviction que la prise en compte des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ci-après « ESG ») est une source d'opportunités, un vecteur d'efficacité et de performance de son portefeuille. Actionnaire engagé, FFP incite ses participations directes et indirectes à progresser dans le domaine de la gouvernance, du social/sociétal et de l'environnemental.

## ATOUS CONCURRENTIELS

FFP intervient sur un marché compétitif avec une concurrence croissante : investisseurs institutionnels, fonds de capital-investissement, groupes familiaux, groupes industriels, fonds de pension internationaux. Cette concurrence entre des acteurs aux objectifs et modes d'interventions variés est amplifiée par une intermédiation (banques d'affaires, cabinets de fusions-acquisitions) accrue sur la plupart des segments de marché.

FFP bénéficie d'une identité et d'une image fortes au sein de son écosystème à travers les caractéristiques suivantes :

### VALEURS

- Loyauté
- Qualité de la relation humaine
- Ouverture d'esprit
- Discrétion

FFP se définit avant tout par rapport à ce qu'elle apporte à ses participations en termes de perspectives à long terme, de compétences, de réseaux et de capital. La société revendique sa capacité à créer un lien fort avec ses participations et sa volonté d'aider les équipes de management à développer leurs sociétés.

### APPROCHE

- Prudence
- Discipline financière
- Professionnalisme
- Pragmatisme
- Respect de la gouvernance

FFP accompagne des entreprises en croissance avec une dimension internationale. La société d'investissement a su s'imposer dans son environnement grâce à une gestion prudente et avisée de son portefeuille, des processus de décision courts et des équipes expérimentées.

## VALEUR AJOUTÉE

- Force de conviction et capacité de compréhension auprès des familles actionnaires
- Soutien aux décisions du management
- Connaissance des enjeux industriels

FFP a su tirer profit de l'image et de l'expérience du groupe familial Peugeot. Elle bénéficie aujourd'hui d'un portefeuille de qualité fondé sur des actifs diversifiés. Ce positionnement a produit des résultats concluants en créant de l'ordre de 2 Mds€ de valeur sur les 16 dernières années.

### UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS ENGAGÉS ET PROACTIFS

« En 15 ans, FFP a fait la preuve de sa capacité à créer de la valeur et s'est développée pour former une équipe de professionnels expérimentés en France et au Royaume-Uni. Les membres de l'équipe ont des profils variés et complémentaires. Cette diversité des profils permet à FFP de capitaliser sur l'ensemble des expériences et expertises selon les classes d'actifs et d'originer les opportunités d'investissement.

L'agilité et la réactivité des équipes, conjuguées à une vision et des valeurs partagées font de FFP un partenaire reconnu dans le monde de l'investissement. »

*Robert Peugeot*

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Avec plus de 4 Mds€ d'actifs fin 2018, FFP détient des participations directes et indirectes dans de nombreux secteurs d'activité tels que l'industrie, les services aux entreprises, les services à la personne, ou encore les biens de consommation.

FFP, avec son actionnaire majoritaire les Établissements Peugeot Frères, est l'actionnaire historique du Groupe PSA et en est toujours l'un des principaux actionnaires. FFP a diversifié son patrimoine en déployant une stratégie d'investissement basé sur 4 types d'actifs dont les caractéristiques recherchées sont les suivantes :

### GROUPE PSA

#### Actif historique de FFP

FFP, avec son actionnaire majoritaire Les Établissements Peugeot Frères, est l'actionnaire historique du Groupe PSA et en est toujours l'un des principaux actionnaires.

### PARTICIPATIONS DIRECTES

#### Investissements de 50 à 200 M€ en fonds propres pour un minimum de 5 % du capital

#### Principaux critères d'investissement :

(pour le coté ou le non-coté)

- des sociétés en croissance, de taille significative et souvent leaders dans leur secteur ;
- qui opèrent sur des marchés en croissance ou de niche ou encore avec un potentiel de consolidation ;
- situées en Europe avec une forte exposition ou une stratégie de croissance à l'international ;
- dont les activités et les cycles économiques sont décorrélés les uns des autres ;
- avec des équipes managériales expérimentées en phase avec la vision de FFP ;
- dotées de mécanismes de gouvernance équilibrés qui permettent à FFP de jouer pleinement son rôle d'actionnaire ;
- qui ont pris des engagements ESG/RSE ;
- où une liquidité à terme est organisée.

#### Participations cotées :

LISI, SEB, ORPEA, SPIE, SAFRAN, Tikehau Capital, CIEL, IDI

#### Participations non cotées :

Tikehau Capital Advisors, Château Guiraud, LDAP, Total Eren

### VÉHICULES DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

#### Engagements de 10 à 25 M€

#### Fonds recherchés :

- cœur de stratégie : LBO, capital-développement ;
- classes d'actifs adjacentes (croissance technologique et fonds d'impact) ;
- engagements ESG.

#### Zones géographiques :

États-Unis, Europe, Asie et pays émergents

#### Exemples de fonds de capital-investissement :

Advent, PAI Partners, Keensight, Warburg Pincus, Valor, DB AG, Everstone

### CO-INVESTISSEMENTS

#### Investissements à partir de 10 M€ en fonds propres

- investissements aux côtés des fonds de capital-investissement ou d'autres partenaires ;
- investissements « plateforme »

#### Exemples de co-investissements :

IHS, JAB Holding, ArchiMed, AmaWaterways, Lineage

### IMMOBILIER

- actifs diversifiés ;
- développement sur des opérations « value-add » ;
- investissements en direct, en co-investissement et via des fonds.

#### Actifs immobiliers :

Immobilière Dassault, FFP-Les Grésillons

#### Fonds immobiliers :

White Stone VI et VII, Lapillus II

#### Co-investissements :

ELV

## DES INVESTISSEMENTS EN PHASE AVEC L'HISTOIRE ET LES VALEURS FAMILIALES

Les investissements réalisés s'alignent sur la philosophie et les valeurs familiales à travers :

- la compréhension des enjeux, du métier, de la stratégie et du jeu concurrentiel des participations héritée de l'expérience industrielle et entrepreneuriale de la famille Peugeot;
- des investissements qui ont du « sens » : accélérer la croissance des entreprises, financer une acquisition transformante, participer à la création de leaders mondiaux, stabiliser le capital de la société, soutenir des fonds de capital-investissement à impact social ou environnemental;
- la gestion des risques pour assurer une performance sur le long terme, notamment à ses actionnaires;
- une durée de détention longue avec la volonté d'accompagner les participations. La majorité de nos participations sont détenues depuis plus de 10 ans;
- un accent mis en particulier sur la décorrélation entre les secteurs afin de diversifier au maximum nos actifs.

### CROISSANCE DES CLASSES MOYENNES DANS LES PAYS ÉMERGENTS

Le développement des classes moyennes dans les pays émergents devrait constituer le socle de la croissance mondiale dans les années à venir. Dans 30 ans, la population africaine aura doublé pour atteindre 2,5 milliards d'individus. L'Asie totalisera 5,3 milliards d'habitants et l'Amérique latine quelque 785 millions. D'ici à 2050, le PIB par habitant devrait être multiplié par quatre en Inde, par trois en Afrique du Sud, en Indonésie ou en Chine et par deux au Nigeria, au Brésil ou encore en Russie. Cette impulsion provoquée par la partie la plus dynamique des populations et qui s'appuie sur la diffusion du progrès technique devrait soutenir l'activité, la consommation, l'accès aux soins et l'éducation de la population mondiale.

*Des participations liées à cette tendance :*

Groupe PSA, LISI, SEB, Safran, IHS

### VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION/CROISSANCE DES DÉPENSES DE SANTÉ

Entre 2000 et 2050, la proportion de la population mondiale de plus de 60 ans devrait doubler pour passer d'environ 11 % à 22 %. Cette entrée dans la société du « grand âge » va nécessiter une augmentation de la prise en charge des personnes âgées et la mise en place de nouveaux services en phase avec l'évolution de la société et les progrès scientifiques. L'amélioration des niveaux de vie continue de faire augmenter les espérances de vie et de favoriser la recherche médicale et l'accès aux soins, ce qui devrait soutenir la croissance des montants dédiés aux frais de santé dans les prochaines années.

*Des participations liées à cette tendance :*  
ORPEA, ArchiMed, fonds Keensight V

## UNE POLITIQUE D'EXCLUSION

FFP a défini une politique d'exclusion sectorielle dans le cadre de ses activités d'investissement. Cette politique indissociable des engagements ESG et de ses valeurs vise à exclure les secteurs ou entreprises répondant aux critères suivants :

- les secteurs qui seraient en contradiction avec la Charte investisseur responsable de FFP : jeux d'argent, producteurs de tabac, pornographie;
- les entreprises opérant dans un secteur sur lequel FFP est déjà exposée, comme l'automobile;
- des entreprises qui seraient concurrentes, fournisseurs ou clients importants d'une de ses participations.

## TIRER PROFIT DES MACRO-TENDANCES

FFP se focalise sur des entreprises qui opèrent sur des marchés en forte croissance ce qui réduit son exposition aux risques.

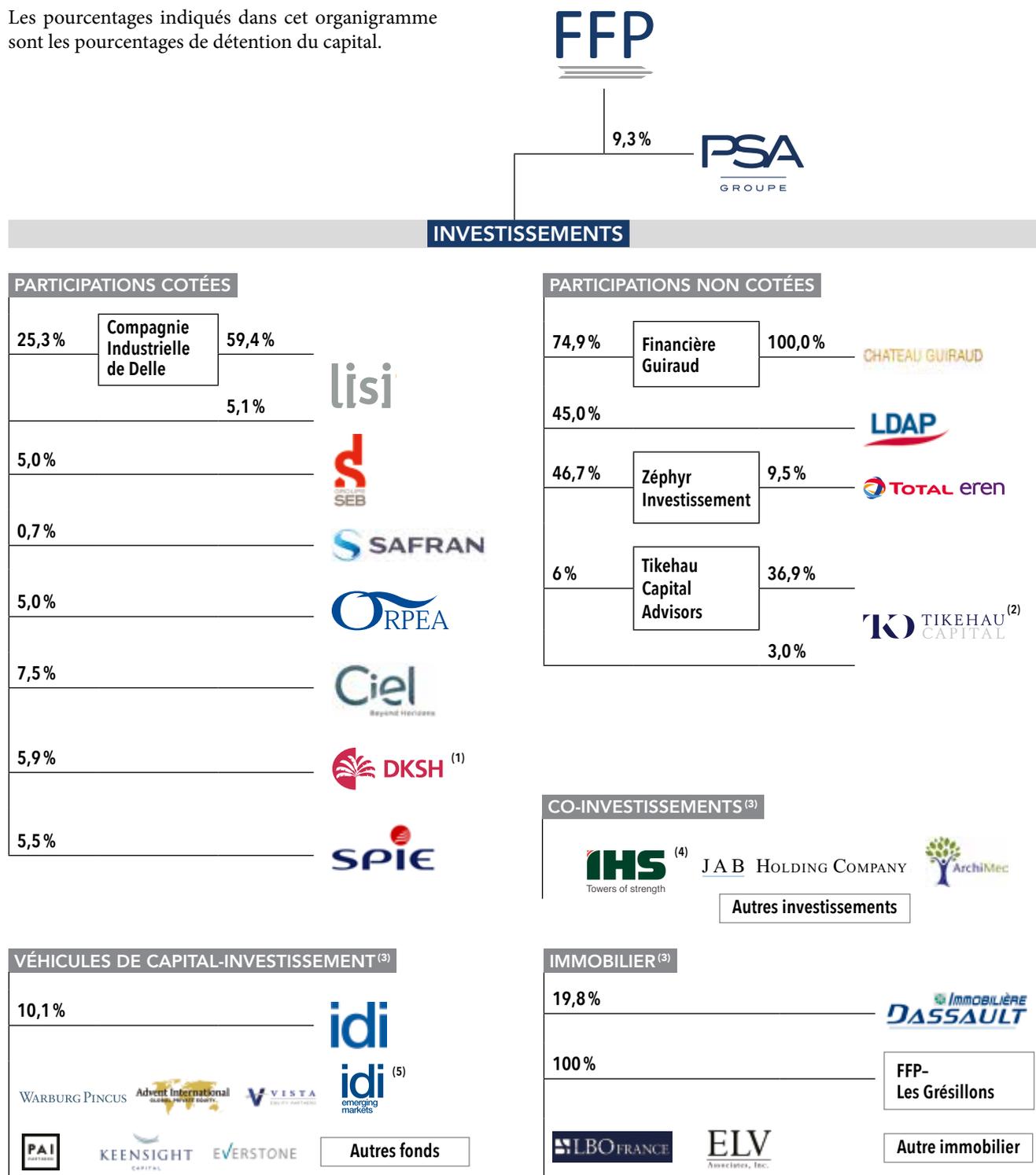
### EXTERNALISATION DES SERVICES AUX ENTREPRISES

L'externalisation est une pratique répandue dans les entreprises. Le recentrage sur le « core business », la réduction des coûts, la recherche d'efficacité ou l'acquisition d'un savoir-faire spécifique font partie des raisons qui conduisent les entreprises à sous-traiter une fonction ou une partie de leur activité à un partenaire.

*Participation liée à cette tendance :*  
SPIE

## 1.6 Organigramme des participations

Les pourcentages indiqués dans cet organigramme sont les pourcentages de détention du capital.



(1) La participation de FFP dans DKSH a été cédée en février 2019.

(2) La participation directe de FFP INVEST dans Tikehau Capital est incluse dans les participations cotées de l'Actif Net Réévalué.

(3) Les engagements dans des fonds pris avant 2012 sont détenus par FFP. Depuis, ils sont pris par FFP INVEST ou FFP Investment UK Ltd, filiales détenues directement ou indirectement à 100% par FFP. Le détail de ces engagements peut être trouvé pages 123 et 124.

(4) FFP INVEST a investi dans IHS d'une part via ECP IHS, structure gérée par le fonds panafricain ECP, et d'autre part via la société ATT, détenue majoritairement par Wendel.

(5) IDI Emerging Markets regroupe IDI Emerging Markets SA, composé de deux compartiments dans lesquels FFP INVEST détient des pourcentages du capital différents, et IDI Emerging Markets Partners – Fund III, son 3<sup>e</sup> véhicule d'investissement.

## 1.7 L'Actif Net Réévalué

En M€	Méthode valorisation	Rapprochement comptes consolidés	% de détention	Valorisation	% Actif Brut Réévalué
<b>PEUGEOT SA (A)</b>	cours de Bourse	R	9,3%	1 572	36%
LISI	cours de Bourse	NR	5,1%	56	1%
CID (Lisi)	ANR holding de contrôle	NR	25,3%	157	4%
SEB	cours de Bourse	R	5,0%	284	7%
Safran	cours de Bourse	R	0,7%	338	8%
ORPEA	cours de Bourse	R	5,0%	291	7%
CIEL group	cours de Bourse	R	7,5%	19	0%
DKSH	cours de Bourse	R	5,9%	230	5%
Tikehau Capital	cours de Bourse	R	3,0%	61	1%
SPIE	cours de Bourse	R	5,5%	99	2%
Participations non cotées	valeur de marché	NR		110	3%
<b>Participations (i)</b>				<b>1 646</b>	<b>38%</b>
Fonds de capital-investissement	VL ajustée	NR		247	6%
IDI	cours de Bourse	R	10,1%	29	1%
<b>Véhicules de capital-investissement (ii)</b>				<b>275</b>	<b>6%</b>
<b>Co-investissements (iii)</b>	valeur de marché /VL ajustée	NR		<b>598</b>	<b>14%</b>
Immobilière Dassault	cours de Bourse	R	19,8%	69	2%
FFP-Les Grésillons	expertise externe	NR	100,0%	19	0%
Autre immobilier	valeur de marché	NR		94	2%
<b>Immobilier (iv)</b>				<b>181</b>	<b>4%</b>
Autres actifs & passifs financiers	cours de Bourse/VL	NR		35	1%
Trésorerie		R		10	0%
<b>Autres actifs (v)</b>				<b>45</b>	<b>1%</b>
<b>ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ INVESTISSEMENTS (I)+(II)+(III)+(IV)+(V) = (B)</b>				<b>2 745</b>	<b>64%</b>
<b>ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ = (A) + (B)</b>				<b>4 317</b>	<b>100%</b>
<b>ENDETTEMENT (C)</b>		R		<b>571</b>	
<b>ACTIF NET RÉÉVALUÉ = (A) + (B) - (C)</b>				<b>3 746</b>	
soit par action				150,3 €	

1.7

**RAPPROCHEMENT****AVEC LES COMPTES CONSOLIDÉS**

R) ces valorisations se retrouvent en lecture directe dans les comptes consolidés de FFP : note 17.3 pour les participations, 21.1 pour la trésorerie et 23.1 pour l'endettement obligataire, bancaire et les intérêts courus.

La somme de l'ensemble des lignes rapprochées directement des comptes consolidés représente 70 % de l'ABR.

NR) ces valorisations ne se retrouvent pas en lecture directe dans les comptes consolidés de FFP en raison essentiellement du fait que ces sociétés suivent les règles de consolidation (cf. périmètre de consolidation note 2 des comptes consolidés). Ces participations non rapprochées en lecture directe représentent 30 % de l'ABR.

### MÉTHODES DE VALORISATION

L'Actif Net Réévalué (ANR) est la somme de la valeur de marché des titres Peugeot SA (A) et de l'Actif Brut Réévalué des Investissements (B), déduction faite des dettes financières (C). Les titres Peugeot SA sont valorisés au cours de Bourse de fin de période. L'Actif Brut Réévalué des Investissements correspond, à une date donnée, à une valorisation de marché des autres actifs détenus par FFP. Il ne comprend pas de passif fiscal découlant d'une imposition sur les plus-values. En fonction des participations, plusieurs méthodes de valorisations sont utilisées.

**Cours de Bourse de fin de période des actifs cotés :** les participations Peugeot SA, SEB, Safran, ORPEA, CIEL, DKSH, Tikehau Capital, SPIE, IDI et Immobilière Dassault sont valorisées au cours de Bourse de fin de période.

**Actif Net Réévalué des holdings intermédiaires non cotées :** La valorisation de CID est calculée par transparence en retenant le cours de Bourse de fin de période de LISI, et sans tenir compte de prime de contrôle ou de décote.

**Valeur de marché :** les actifs non cotés et les co-investissements sont valorisés soit en actualisant des flux de trésorerie futurs, soit en appliquant différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant, le cas échéant, dans les accords d'actionnaires.

À défaut et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, le coût historique est retenu comme valorisation, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure bilantielle, liquidité, etc.) se seraient significativement dégradées (cf. Note 1.6 des comptes consolidés).

**Valeurs liquidatives :** les fonds de capital-investissement et certains co-investissements sont valorisés au moyen des valeurs liquidatives arrêtées ou estimées par les sociétés de gestion des fonds de capital-investissement, corrigées, le cas échéant, des appels de fonds ou remboursements effectués entre l'arrêt de cette valeur et la date de publication de l'Actif Brut Réévalué des Investissements. La majorité de ces fonds de capital-investissement suivent pour leur valorisation les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board. Les OPCVM figurant en TIAP ou en trésorerie sont également valorisés au moyen des dernières valeurs liquidatives reçues.

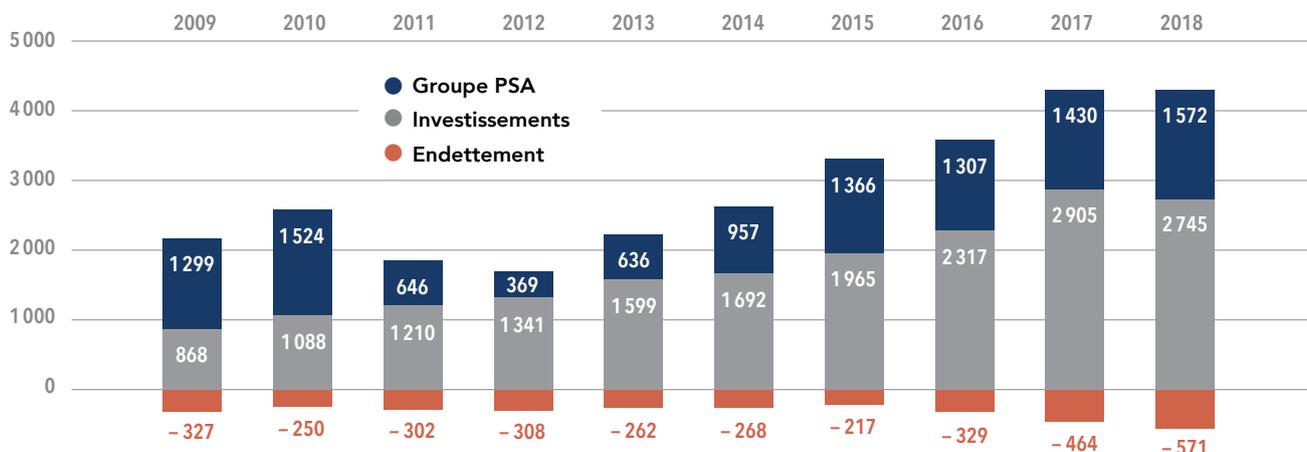
**Valeur d'expertise :** FFP-Les Grésillons est valorisée grâce à une valeur d'expertise réalisée une fois par an.

**Coût historique :** les titres détenus en autocontrôle par FFP sont valorisés au coût historique.

L'endettement est la somme des dettes financières de FFP évaluées à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et de la valeur temps des instruments dérivés sur actifs.

### ÉVOLUTION DE L'ANR

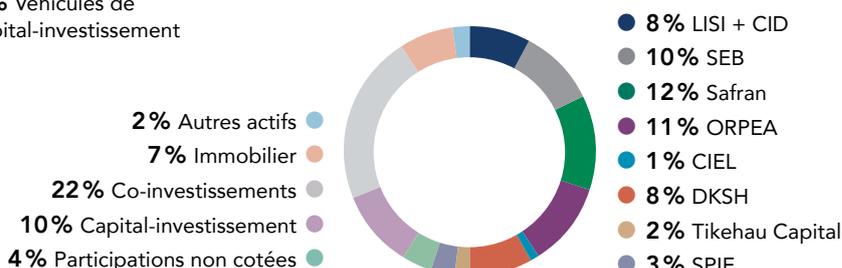
(en millions d'euros)



### RÉPARTITION DES ACTIFS



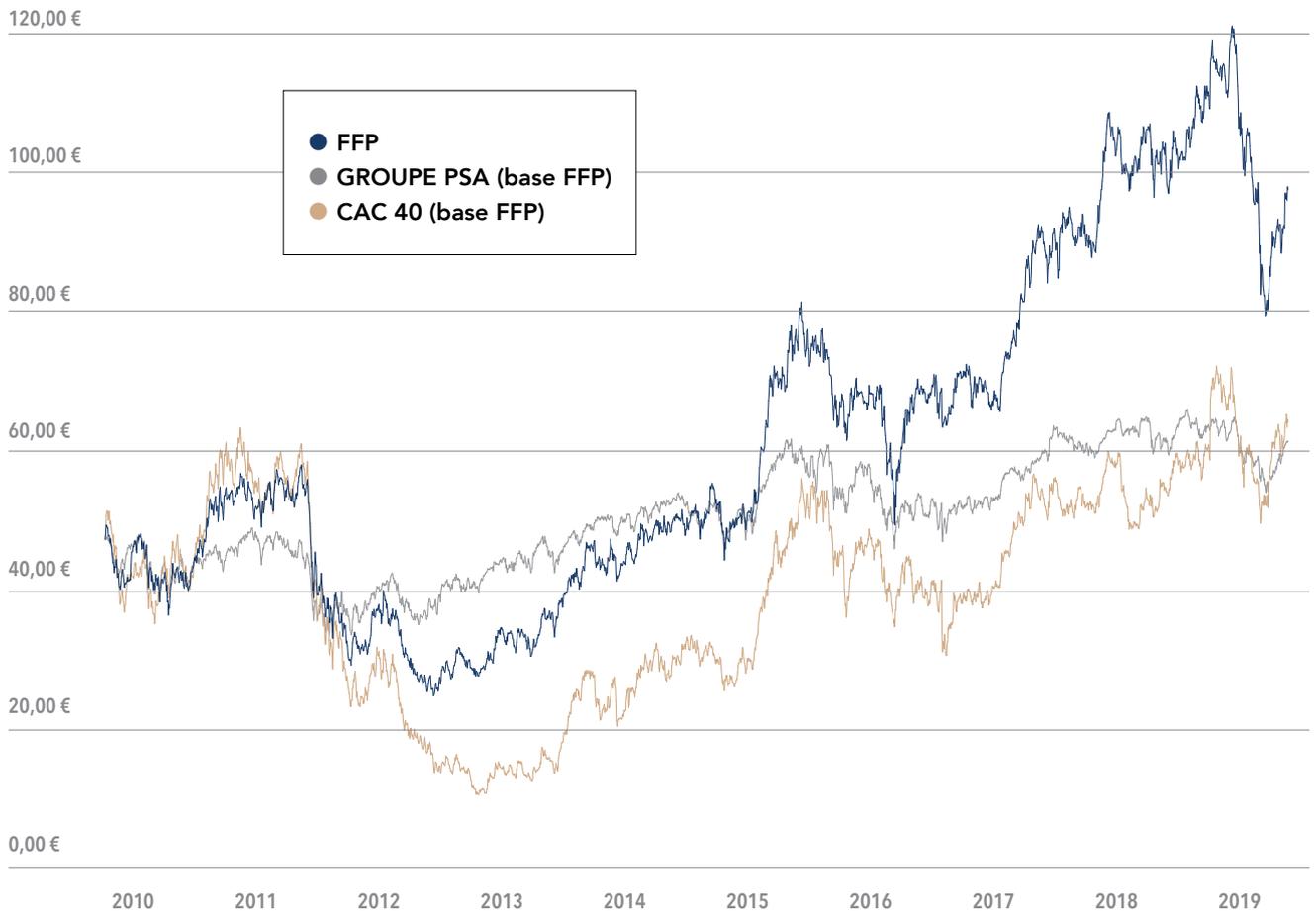
### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS



## 1.8 Cours de Bourse

### COURS DE BOURSE DE PEUGEOT SA ET DU CAC 40 REBASÉ SUR CELUI DE FFP

(BASE : 01/01/2010)



1.8

(en euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Au 31 décembre</b>	29,0	42,2	50,0	68,0	72,3	100,3	80,2
<b>Plus haut</b>	38,7	46,0	54,0	80,0	72,8	107,1	119,4
<b>Plus bas</b>	23,6	29,3	42,4	48,4	48,0	71,7	78,0
<b>Volume journalier moyen</b>	9 946	9 280	6 027	6 495	5 126	7 947	6 134
<b>Nombre d'actions</b>	25 157 273	25 157 273	25 157 273	25 157 273	25 072 589	25 072 589	24 922 589
<b>Capitalisation boursière</b>	729 560 917	1 061 636 921	1 257 863 650	1 710 694 564	1 811 494 555	2 514 780 677	1 998 791 638

## 1.9 Présentation des actifs

# GROUPE PSA



### ACTIVITÉ

Le Groupe PSA est le 2<sup>e</sup> constructeur automobile européen. Après l'acquisition des activités de Général Motors en Europe, son développement repose sur 5 marques, Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall au rayonnement et aux personnalités distinctes dans le cadre de stratégies internationales coordonnées et d'un plan produit cohérent. Outre son activité majeure de constructeur automobile, le Groupe PSA exerce 2 autres métiers principaux : le financement des réseaux commerciaux et des clients de marques automobiles (Banque PSA Finance), et la conception et la production de composants et de modules destinés à la production automobile (FAURECIA, dont le Groupe PSA est l'actionnaire majoritaire). Le groupe conserve une participation de 25 % dans Gefco, acteur de transport et de logistique.

### EN 2018

En 2018, compte tenu de l'acquisition d'Opel/Vauxhall, le volume des ventes du groupe est en hausse de +6,8 % par rapport à 2017. En Europe, le volume des ventes de véhicules du groupe est en hausse de +30,6 % par rapport à 2017. Dans la zone Chine et Asie du Sud-Est, le volume des ventes de véhicules du groupe a baissé de -32,2 % en 2018. La région Moyen-Orient et Afrique a connu une baisse de ses volumes de ventes de -52,8 %, en lien avec la sortie d'Iran.

Le chiffre d'affaires groupe atteint 74,0 Mds€ en 2018, en progression de +18,9 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de la division automobile PCD (Peugeot Citroën DS) s'établit à 43,0 Mds€, en hausse de +5,6 % par rapport à 2017, grâce notamment au succès des modèles lancés récemment et à l'amélioration du mix-produit. Le chiffre d'affaires de la division automobile OV (Opel/Vauxhall) est de 18,3 Mds€ en 2018. Le chiffre d'affaires de FAURECIA atteint 17,5 Mds€, en hausse de +3,3 % par rapport à 2017.

Le résultat opérationnel courant du groupe s'élève à 5,7 Mds€ en hausse de +43,0 % par rapport à 2017. Avec un résultat opérationnel courant de 3,6 Mds€, la division Automobile Peugeot Citroën DS progresse de +21,9 % par rapport à 2017 et atteint un niveau de rentabilité de 8,4 %, en dépit des hausses des matières premières et de l'impact négatif des taux de change. Cette performance résulte en particulier d'un mix produit favorable et de la poursuite des baisses de coûts. Le résultat opérationnel courant d'Opel/Vauxhall s'établit à 859 M€ en 2018 soit un niveau de rentabilité de 4,7 %. Le résultat opérationnel courant de FAURECIA s'établit à 1 263 M€, en hausse de +9,3 %. La marge opérationnelle courante du groupe avec Opel/Vauxhall est de 7,7 % contre 6,4 % en 2017.

Le free cash-flow des activités industrielles et commerciales s'établit à 3,5 Mds€ dont 1,4 Md€ pour Opel/Vauxhall. La position financière nette des activités industrielles et commerciales s'élève à 9,1 Mds€ au 31 décembre 2018, contre 6,2 Mds€ au 31 décembre 2017. Le versement d'un dividende de 0,78 € par action sera soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale.

Les objectifs initiaux du plan Push to Pass ayant été dépassés pour la période 2016-2018, le Groupe PSA a fixé le nouvel objectif suivant pour la période 2019-2021 (incluant Opel/Vauxhall) : une marge opérationnelle courante moyenne supérieure à 4,5 % pour la division automobile.

Le Groupe PSA annonce également une nouvelle politique de dividendes pour 2019-2021 sur la base d'un « payout ratio » augmenté à 28 % à partir de l'exercice 2019.

En 2019, le groupe prévoit un marché automobile stable en Europe, en baisse de -1 % en Amérique latine et de -3 % en Chine et en hausse de +5 % en Russie.

### L'INVESTISSEMENT DE FFP

La famille Peugeot est à l'origine du groupe automobile. FFP a notamment participé aux augmentations de capital en 2012 et 2014.

Au 31 décembre 2018, FFP et son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères (EPF) sont l'un des 3 principaux actionnaires du groupe avec 12,2 % du capital et 19,3 % des droits de vote. FFP détient pour sa part 9,3 % du capital et 14,7 % des droits de vote.

La valorisation des titres, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2018.

FFP et EPF, agissant de concert, sont parties à un pacte<sup>(1)</sup>, signé avec les actionnaires de référence du Groupe PSA le 28 avril 2014.

FFP et EPF, représentées respectivement par M. Robert Peugeot et Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni, siègent au Conseil de surveillance du Groupe PSA. FFP, représentée par M. Robert Peugeot, est également Président du Comité Stratégique et membre du Comité Financier et d'Audit. EPF, représentée par Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni, est également Vice-Président du Conseil de surveillance, membre du Comité Asie et membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

M. Frédéric Banzet, senior partner de FFP, est censeur du conseil.

(1) Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.

## ACTIONNARIAT

(31/12/2018)

ETABLISSEMENTS  
PEUGEOT FRERES



bpifrance

80%  
FFP

Flottant

12,2%

12,2%

9,3%

2,9%

63,4%

PSA  
GROUPE



BANQUE PSA FINANCE

faurecia

FREE2  
MOVE

### PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)

		2017	2018
<b>Peugeot Citroën DS</b>	Chiffre d'affaires	40 735	43 027
	Rt opérationnel courant	2 965	3 617
	Marge	7,3%	8,4%
<b>Opel/Vauxhall</b>	Chiffre d'affaires	7 238	18 306
	Rt opérationnel courant	(179)	859
	Marge	-2,5%	4,7%
<b>FAURECIA</b>	Chiffre d'affaires	20 182	17 525
	Rt opérationnel courant	1 170	1 263
	Marge	5,8%	7,2%
<b>Autres</b>	Chiffre d'affaires	(2 945)	(4 831)
	Rt opérationnel courant	35	(50)
<b>PSA</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>65 210</b>	<b>74 027</b>
	<b>Variation</b>	<b>20,7%</b>	<b>19,0%</b>
	<b>Rt opérationnel courant</b>	<b>3 991</b>	<b>5 689</b>
	<b>Marge</b>	<b>6,1%</b>	<b>7,7%</b>
	Résultat net part du groupe	1 929	2 827
	Marge nette	3,0%	3,8%
	Dividende net (en euros)	0,53	0,78 <sup>(1)</sup>
	Fonds propres	16 720	19 594
	Position financière nette	6 194	9 098

1.9

Marge de 8,4%

sur le périmètre historique du groupe  
(Peugeot Citroën DS)

Génération de cash-flow de

3,5 Mds€

[www.groupe-psa.com](http://www.groupe-psa.com)

(1) Proposé à l'Assemblée Générale.

## LISI

### ACTIVITÉ

Le groupe LISI est un des leaders mondiaux des fixations et des composants d'assemblage pour l'aéronautique et pour l'automobile, et depuis 2007 un acteur dans le médical. LISI est l'acronyme de LInk Solutions for Industry.

### EN 2018

En 2018, le chiffre d'affaires de LISI AEROSPACE (57 % des ventes du groupe) a connu une baisse de -4,6 % à 934 M€ à périmètre et taux de change constants. La division a notamment été affectée par le ralentissement du segment des fixations en Europe.

LISI AUTOMOTIVE (35 % des ventes du groupe) a connu une augmentation de ses ventes de +14,8 %, notamment tirées par les acquisitions de Termax et Hi-Vol. Sur l'année, la division a connu une forte croissance de janvier à août et a ensuite subi le ralentissement soudain des marchés européen et chinois, ce qui a impacté les cadences de production des constructeurs automobiles. Le chiffre d'affaires de la division s'établit à 581 M€.

LISI MEDICAL (8 % des ventes du groupe) publie un chiffre d'affaires de 131 M€ en baisse de -2,9 % à périmètre et taux de change constants.

Si l'activité aéronautique reste le premier contributeur avec 71 % du résultat opérationnel courant, l'activité automobile représente une part croissante (25 %) des profits du groupe, notamment grâce à l'intégration de Termax et Hi-Vol.

Au total, le chiffre d'affaires de LISI s'établit à 1 645 M€, en hausse de +0,1 % par rapport à l'exercice 2017 et en baisse de -2,6 % à taux de change et périmètre constants. La marge opérationnelle courante s'établit à 8,2 %. La structure financière de la société est solide, la dette nette s'établit à 339 M€ à fin 2018.

### L'INVESTISSEMENT DE FFP

La famille Peugeot est actionnaire de la Compagnie Industrielle de Delle (CID), 1<sup>er</sup> actionnaire de LISI, depuis 1977. En 1996, FFP a reçu, par voie d'apport d'une autre société du groupe familial Peugeot, la participation de 25 % dans CID.

En 2002, FFP a pris une participation directe de 5 % du capital de LISI.

Au 31 décembre 2018, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient directement et indirectement 19 % de LISI.

FFP INVEST est partie à un pacte<sup>(1)</sup>, signé avec les principaux actionnaires de CID, qui organise la liquidité des titres CID.

La valorisation de la participation dans l'Actif Net Réévalué est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2018. LISI et CID sont consolidées par mise en équivalence.

#### % de détention

19 % (5 % directement  
et 14 % indirectement  
via la participation de 25 % dans CID)

lisi

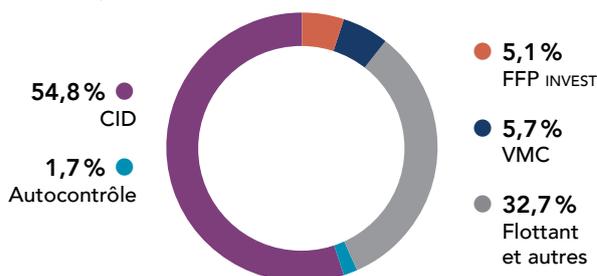
[www.lisi-group.com](http://www.lisi-group.com)

MM. Christian Peugeot, Thierry Peugeot et Xavier Peugeot sont administrateurs de CID. CID, représentée par M. Thierry Peugeot, est administrateur de LISI. Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni et M. Christian Peugeot sont administrateurs de LISI. Au sein de LISI, Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni est membre du Comité des Nominations et du Comité de Gouvernance, M. Christian Peugeot est membre du Comité Stratégique et CID, représentée par M. Thierry Peugeot, est membre du Comité des Rémunérations et président du Comité des Nominations.

### Acquisition de la société Hi-Vol

### ACTIONNARIAT

(31/12/2018)



### PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2017	2018
Chiffre d'affaires	1 643	1 645
Variation	4,6 %	0,1 %
Résultat d'exploitation	171	136
Marge	10,4 %	8,2 %
Résultat net	108	92
Marge nette	6,6 %	5,6 %
Dividende net (en euros)	0,48	0,44 <sup>(2)</sup>
Fonds propres	898	944
Endettement net	300	339

(1) Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.

(2) Proposé à l'Assemblée Générale.

# SAFRAN

## ACTIVITÉ

Safran est un leader mondial de l'aéronautique dont la principale activité est le développement de moteurs à destination de l'aviation civile. Le groupe est également présent dans les domaines des équipements aéronautiques, de l'espace et de la défense. Sur tous ces marchés, Safran occupe des positions de premier plan.

## EN 2018

Suite à l'acquisition de Zodiac Aerospace début 2018 (contribution sur dix mois), le chiffre d'affaires ajusté du groupe Safran s'établit à 21,1 Mds€, en hausse de +32,0%. Sur une base organique, le chiffre d'affaires ajusté augmente de +10,4%. Le résultat opérationnel courant ajusté ressort à 3,0 Mds€ (14,4% du chiffre d'affaires), en hausse de +37,9%. La génération de cash-flow libre s'élève à 1,8 Md€ (y compris 92 M€ pour les activités acquises de Zodiac Aerospace). La dette nette s'élève à 3,3 Mds€ au 31 décembre 2018.

La transition CFM56-LEAP se poursuit. Les livraisons de moteurs CFM (LEAP et CFM56) sont en augmentation de +13,6%, à 2 162 unités en 2018, traduisant une hausse des cadences d'assemblage des avionneurs ainsi qu'une demande soutenue pour les produits CFM. Les commandes et intentions d'achat de LEAP s'élèvent à 3 211 unités en 2018, portant le carnet de commandes total à 15 620 moteurs au 31 décembre 2018.

Le chiffre d'affaires de la division « propulsion aéronautique et spatiale » s'élève à 10,5 Mds€, en hausse de +11,7%. Le résultat opérationnel courant s'établit à 1,9 Md€, en hausse de +27,2%. La marge opérationnelle courante a progressé de 16,2% à 18,5%.

Le chiffre d'affaires de la division « équipements aéronautiques » s'élève à 5,4 Mds€ et le résultat opérationnel courant s'établit à 770 M€, en hausse de +24,4%.

La division « défense » réalise un chiffre d'affaires de 1,4 Md€, en hausse de +5,3%. Le résultat opérationnel courant s'établit à 118 M€, en hausse de +26,9%.

Le chiffre d'affaires des activités acquises de Zodiac Aerospace s'élève à 3,8 Mds€. Le résultat opérationnel courant s'établit à 290 M€.

## L'INVESTISSEMENT DE FFP

Depuis 2006, FFP détenait plus de 5% du capital de Zodiac Aerospace et était un de ses principaux actionnaires. Après avoir accompagné le développement du groupe pendant 12 ans, FFP a soutenu le rapprochement de Zodiac Aerospace et Safran.

Ainsi, en février 2018, FFP a apporté l'intégralité de ses actions Zodiac Aerospace à l'offre publique d'échange initiée par Safran. Suite aux résultats de l'offre et un réinvestissement de 31 M€, FFP détient aujourd'hui 0,7% du capital de

Année d'investissement

2018

Montant total investi

267 M€

% de détention

0,7%



[www.safran-group.com](http://www.safran-group.com)

Safran. Les titres issus de l'offre publique sont des actions de préférence sans liquidité jusqu'en février 2021.

F&P, une joint-venture à 50/50 constituée par FFP et le Fonds Stratégique de Participations, est administrateur de Safran et représentée au Conseil d'administration par M. Robert Peugeot, son président. F&P, représentée par M. Robert Peugeot, est également membre du Comité d'Audit et des Risques de Safran.

## Décollage toutes les 2 secondes

*d'un avion civil court et moyen-courrier*

*équipé de moteurs Safran*

## ACTIONNARIAT

(31/12/2018)



1.9

## PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros, données ajustées, 2017 retraité des normes IFRS 15)

	2017	2018
Chiffre d'affaires	15 953	21 050
Variation	n.s.	32,0%
Résultat opérationnel courant	2 192	3 023
Marge	13,7%	14,4%
Résultat net part du groupe	2 393 <sup>(1)</sup>	1 981
Marge nette	15,0%	9,4%
Dividende net (en euros)	1,60	1,82 <sup>(2)</sup>
Fonds propres	9 648	12 301
Endettement net	(294)	3 269

(1) Incluant la plus-value de cession des activités de sécurité.

(2) Proposé à l'Assemblée Générale.

## SEB

### ACTIVITÉ

Entreprise régionale à l'origine, s'appuyant sur le succès de la « super-cocotte » en France dans les années 1950, le groupe SEB s'est développé par croissance interne et externe pour devenir le leader mondial du petit équipement domestique. Historiquement présent sur 2 marchés complémentaires : le petit électroménager et les articles culinaires, il est désormais également actif sur le marché des machines à café professionnelles suite à l'acquisition de WMF (consolidée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017). Ce positionnement lui donne un profil équilibré en matière de produits, de marques, d'implantation géographique et de circuits de distribution (le e-commerce représente près de 25 % des ventes). Groupe multimarques (Krupps, Lagostina, Moulinex, Rowenta, Tefal, Calor, SEB, Supor, WMF, etc.), le groupe SEB s'appuie sur une offre étendue dans les articles culinaires, le soin du linge, le soin de la personne, la préparation des aliments et des boissons, la cuisson électrique, l'entretien et le confort de la maison, et les machines à café professionnelles. Le groupe commercialise aujourd'hui ses produits dans plus de 150 pays (la Chine est le 1<sup>er</sup> marché du groupe), avec une exposition importante (44 %) aux pays émergents.

### EN 2018

Dans un environnement économique qui s'est durci en 2018, le groupe SEB a poursuivi le développement de son activité à un rythme soutenu. Les grands moteurs de croissance du groupe ont pleinement fonctionné, notamment grâce à une solide dynamique de produits, une implantation globale du groupe, notamment en Chine où Supor continue de surperformer un marché toujours porteur, et une forte contribution du e-commerce.

Ainsi en 2018, SEB a généré un chiffre d'affaires de 6,8 Mds€, en croissance de +5,1 % par rapport à l'exercice précédent et de +7,8 % à périmètre et taux de change constants. Cette croissance est à mettre en perspective avec des historiques élevés, avec une croissance organique de +6,1 % en 2016 et +9,2 % en 2017. Son résultat d'exploitation s'est élevé à 625 M€, contre 580 M€ en 2017. La génération de trésorerie d'exploitation est de 552 M€ (322 M€ en 2017). La dette financière nette s'élève à 1 578 M€, soit 1,9x l'EBITDA ajusté.

**+ 24,3 %**

Croissance organique en Chine en 2018

### Année d'investissement

2004

### Montant total investi

80 M€

### % de détention

5%



[www.groupeseb.com](http://www.groupeseb.com)

### L'INVESTISSEMENT DE FFP

FFP est entrée au capital de SEB SA au 1<sup>er</sup> semestre 2004 et a investi 80 M€ pour acquérir 5,0 % du capital de la société.

Au 31 décembre 2018, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 5,0 % du capital du groupe électroménager.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2018.

FFP INVEST, représentée par M. Bertrand Finet, est administrateur de SEB SA et membre du Comité des Nominations et Rémunérations.

### ACTIONNARIAT

(31/12/2018)



### PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2017	2018
Chiffre d'affaires	6 485	6 812
Variation	29,7%	5,1%
Résultat d'exploitation	580	625
Marge	8,9%	9,2%
Résultat net part du groupe	375	419
Marge nette	5,8%	6,2%
Dividende net (en euros)	2,00	2,14 <sup>(1)</sup>
Fonds propres	1 964	2 307
Endettement net	1 905	1 578

(1) Proposé à l'Assemblée Générale.

## ACTIVITÉ

Le groupe ORPEA est un leader européen de la prise en charge globale de la dépendance à travers des maisons de retraite, des cliniques de soins de suite et de réadaptation et des cliniques de psychiatrie, ainsi que des activités autour du maintien à domicile (résidences services, accueil de jour, services et soins à domicile, hôpital de jour et hôpital de nuit). Créée par le Docteur Marian en 1989, la société s'est introduite en Bourse en 2002. ORPEA compte 950 établissements correspondant à 96 577 lits (dont 17 388 lits en développement) dans 14 pays, en Europe et depuis peu hors d'Europe, et emploie près de 60 000 personnes. L'activité d'ORPEA est portée par la tendance de long terme du vieillissement de la population, qui s'accompagne de besoins accrus en capacités d'accueil.

## EN 2018

En 2018, ORPEA a poursuivi son expansion à l'international, avec l'ajout de 10 000 lits sur l'ensemble du réseau. La part des lits hors de France a progressé, pour passer de 40 % il y a 4 ans à 65 % du réseau total, et 85 % des lits en construction sont situés à l'international. Le groupe a ainsi mis en place une nouvelle organisation (structurée par clusters) afin d'accompagner son développement mondial.

Le chiffre d'affaires 2018 s'établit à 3 420 M€ en progression de +9,0% dont une croissance organique de +5,0%. L'EBITDAR s'élève à 912 M€, avec une marge de 26,7% du chiffre d'affaires. ORPEA détient 47% de son patrimoine immobilier, qui est valorisé à 5,6 Md€ au 31 décembre 2018 (hors incidence des actifs en cours de cession).

Début 2019, ORPEA a annoncé des prises de participation et acquisitions en Amérique latine (Brésil, Chili, Uruguay), avec un objectif à 5 ans de 7 000 lits. Pour 2019, la société vise un chiffre d'affaires de 3 700 M€, en hausse de +8,2%.

**+ 9%**

de croissance des revenus, dont +5,0% en organique

## L'INVESTISSEMENT DE FFP

FFP est entrée au capital d'ORPEA en juillet 2011 en rachetant une partie des actions du fondateur et en achetant des titres sur le marché. FFP s'est renforcée à l'occasion de l'augmentation de capital de 203 M€ en 2011.

Le 26 juillet 2018 et après 11 ans au capital de la société, FFP a cédé 550 000 titres ORPEA soit environ 0,85% du capital de la société. Le placement a été réalisé par construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels au prix de 116 € par action pour un montant de 63,8 M€.

(1) Hors impact de l'ORNANE et de l'actualisation des impôts différés.

(2) Proposé à l'Assemblée Générale.

(3) Hors incidence des actifs détenus en vue de la vente.

Année d'investissement

2011

Montant total investi

115 M€

% de détention

5%



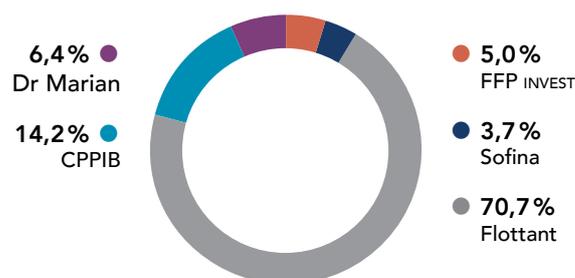
[www.orpea.com](http://www.orpea.com)

Au 31 décembre 2018, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100% par FFP) détient 5,0% du capital du groupe. La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2018.

FFP INVEST, représentée par M. Thierry Mabile de Poncheville, est membre du Conseil d'administration d'ORPEA et du Comité d'Audit, et Président du Comité des Nominations et Rémunérations.

## ACTIONNARIAT

(31/12/2018)



## PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2017 <sup>(1)</sup>	2018
Chiffre d'affaires	3 138	3 420
Variation	10,5%	9,0%
Résultat opérationnel courant	394	428
Marge	12,6%	12,5%
Résultat net part du groupe	198	220
Marge nette	6,3%	6,4%
Dividende net (en €)	1,1	1,2 <sup>(2)</sup>
Fonds propres part du groupe	2 715	2 976
Endettement net <sup>(3)</sup>	4 413	5 022
Dette nette immobilière <sup>(3)</sup>	3 772	4 269
Valeur actifs immobiliers <sup>(3)</sup>	5 042	5 628

## DKSH<sup>(1)</sup>

### ACTIVITÉ

DKSH est le leader des services d'expansion de marché, notamment en Asie. Cotée sur la Bourse suisse depuis 2012, DKSH aide les entreprises et les marques à étendre leur activité dans des marchés nouveaux ou existants.

Bien que DKSH soit une société suisse dont le siège est à Zurich, elle est profondément ancrée en Asie-Pacifique, du fait d'une tradition de plus de 150 ans de commerce à travers la région. Avec près de 800 implantations en Asie-Pacifique et 25 en Europe et Amériques réparties dans 35 pays, et près de 33 000 employés spécialisés, DKSH fait le lien entre 1 700 clients et près de 450 000 acheteurs (distributeurs, industriels, hôpitaux, etc.).

La société offre une combinaison de services de marketing, approvisionnement, ventes, distribution, logistique et service après-vente. Elle fournit à ses clients son expertise ainsi qu'une logistique terrain reposant sur un réseau complet d'une taille et d'une profondeur uniques en Asie, avec 160 centres de distribution.

Les activités commerciales sont organisées en 4 divisions spécialisées qui reflètent les champs d'expertise de DKSH : santé, biens de consommation, chimie de spécialité et technologie.

### EN 2018

En 2018, le chiffre d'affaires a crû de +3,1% et de +3,6% à taux de change et périmètres constants. L'EBIT s'est élevé à 264 M CHF, une baisse de -11,2% et de -12,9% à taux de change constants. Hors éléments exceptionnels, l'EBIT est de 284 M CHF. La société a généré un free cash-flow de 140,6 M CHF, en hausse de +0,8%.

### L'INVESTISSEMENT DE FFP

FFP a investi en 2008 pour 85,4 M€ dans la société DKSH aux côtés des actionnaires fondateurs, d'une part en rachetant les titres d'actionnaires sortants et d'autre part en souscrivant à une augmentation de capital pour le développement de la société.

Conformément au pacte d'actionnaires signé lors de l'investissement, DKSH s'est introduite en Bourse en 2012. À cette occasion, FFP, comme les autres actionnaires, a cédé 35% de sa participation pour 91,4 M€. FFP a par ailleurs cédé en avril 2013, dans le cadre d'un placement en bloc aux côtés des actionnaires historiques, 0,8% du capital, pour un produit de cession de 32 M€.

Le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100% par FFP) détenait, au 31 décembre 2018, 5,9% du capital de DKSH.

#### Année d'investissement

2008

#### Montant total investi

85,4 M€

#### % de détention

5,9%


[www.dksh.com](http://www.dksh.com)

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2018.

M. Robert Peugeot était administrateur de DKSH et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations jusqu'au 21 mars 2019.

### ACTIONNARIAT

(31/12/2018)



### PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2017	2018
Chiffre d'affaires	11 006	11 345
Variation	4,8%	3,1%
Résultat d'exploitation	297	264
Marge	2,7%	2,3%
Résultat net part du groupe	207	255
Marge nette	1,9%	2,2%
Dividende net (en euros)	1,65	1,85 <sup>(2)</sup>
Fonds propres	1 576	1 710
Endettement net	(344)	(474)

(1) FFP a cédé sa participation dans DSKS en février 2019.

(2) Proposé à l'Assemblée Générale.

## ACTIVITÉ

SPIE est le leader européen indépendant des services multitechniques dans les domaines du génie électrique, mécanique et climatique et des systèmes de communication ainsi que des services spécialisés liés à l'énergie. Avec environ 46 000 collaborateurs dans le monde et une forte présence locale, le groupe accompagne ses clients dans la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'installations économes en énergie et respectueuses de l'environnement. Suite à l'acquisition de SAG fin 2016, SPIE réalise 38 % de son chiffre d'affaires en France et 32 % en Allemagne et Europe Centrale.

## EN 2018

La production consolidée du groupe s'est établie à 6 671 M€ en 2018, en hausse de +8,9 %, grâce à une forte contribution des acquisitions (+7,0 %), une croissance organique de +2,6 % et malgré les effets devises négatifs (-0,3 %) et les cessions (-0,3 %). Le résultat d'exploitation du groupe s'est élevé à 400 M€, en croissance de +3,1 % par rapport à 2017. 116 % du résultat d'exploitation ont été convertis en cash-flow opérationnel qui s'élève à 462 M€. Le cash-flow libre s'est élevé à 288 M€. Fin 2018, l'endettement net s'élevait à 1 349 M€, en baisse de 183 M€.

## L'INVESTISSEMENT DE FFP

FFP est entrée au capital de SPIE au 4<sup>e</sup> trimestre fin 2017 et a investi 201 M€ au total pour acquérir 5,5 % du capital de la société.

Au 31 décembre 2018, FFP INVEST détient 5,5 % du capital du groupe.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2018.

FFP INVEST, représentée par M. Bertrand Finet, est membre du Conseil d'administration de SPIE et membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance ainsi que du Comité d'Audit.

122 acquisitions  
réalisées depuis 2006

Année d'investissement

2017

Montant total investi

201 M€

% de détention

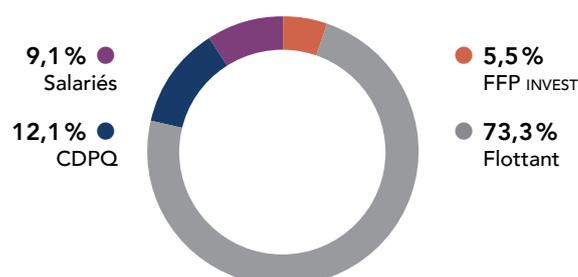
5,5 %



[www.spie.com](http://www.spie.com)

## ACTIONNARIAT

(31/12/2018)



## PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2017	2018
Production	6 127	6 671
Variation	24,0 %	8,9 %
Résultat d'exploitation	388	400
Marge	6,3 %	6,0 %
Résultat net	111	91
Marge nette	1,8 %	1,4 %
Dividende net (en €)	0,56	0,58 <sup>(1)</sup>
Fonds propres	1 442	1 476
Endettement net	1 532	1 349

(1) Proposé à l'Assemblée Générale.

## TIKEHAU CAPITAL

### ACTIVITÉ

Fondé en 2004 par Antoine Flamarion et Mathieu Chabran, le groupe Tikehau est un groupe de gestion d'actifs et d'investissement présent sur 4 classes d'actifs : dette privée, immobilier, capital-investissement et stratégies liquides. Le groupe emploie plus de 430 personnes à travers 8 bureaux (Paris, Londres, Bruxelles, Madrid, Milan, New York, Séoul et Singapour).

Tikehau Capital Advisors (TCA) est la société faîtière du groupe Tikehau, et détient 100 % du gérant-commandité de Tikehau Capital SCA, le véhicule d'investissement coté.

### EN 2018

Le groupe a poursuivi le développement dynamique de son activité de gestion d'actifs, qui s'est notamment accéléré avec l'équilibrage entre les classes d'actifs gérés. Les actifs sous gestion ont atteint 22,0 Mds€ au 31 décembre 2018, en croissance de +59 % par rapport au 31 décembre 2017, et de +20 % en excluant les acquisitions (Sofidy en immobilier et ACE Management en capital-investissement). L'activité de gestion d'actifs, qui atteint 20,4 Mds€, a affiché un résultat opérationnel de 20,0 M€, en hausse de +25 % et pour une marge de 26,6 %. Les évolutions défavorables de la valeur de certains actifs cotés ont impacté le résultat de l'activité d'investissement (-113,1 M€), conduisant à un résultat net part du groupe de -107,4 M€.

Les fonds propres de Tikehau Capital s'élèvent à 2,3 Mds€ à fin 2018, et le groupe a investi 906 M€ dans ses propres stratégies. Fin 2018, le groupe dispose de 463 M€ de trésorerie brute face à un endettement financier de 796 M€.

Le groupe, qui a dépassé avec deux années d'avance l'objectif de 20 Mds€ d'actifs sous gestion fixé lors de l'introduction en Bourse, a annoncé de nouveaux objectifs pour 2022. Il vise désormais plus de 35 Mds€ d'actifs sous gestion pour un résultat opérationnel de l'activité de gestion d'actifs de plus de 100 M€ à cet horizon.

### L'INVESTISSEMENT DE FFP

FFP INVEST a investi 73 M€ dans le groupe Tikehau Capital en 2016, puis 26 M€ en 2017, principalement dans le cadre d'augmentations de capital. Ces investissements ont été réalisés à la fois au niveau de Tikehau Capital Advisors et de Tikehau Capital.

FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) est partie à un pacte d'actionnaires <sup>(1)</sup> au sein de Tikehau Capital Advisors.

Au 31 décembre 2018, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 6,0 % du capital de Tikehau Capital Advisors et 3,0 % du capital de Tikehau Capital.

Année d'investissement

2016

Montant total investi

99 M€

**TIKEHAU**  
CAPITAL

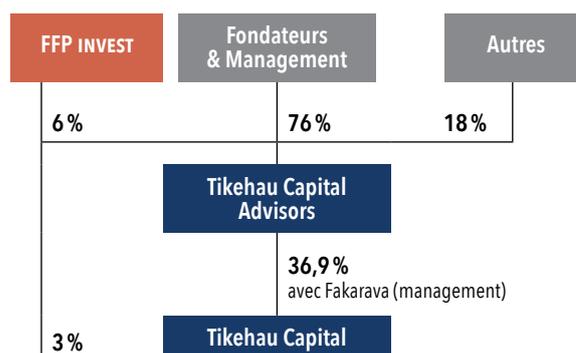
[www.tikehaucapital.com](http://www.tikehaucapital.com)

La valorisation de la participation dans Tikehau Capital Advisors, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP. La valorisation de la participation dans Tikehau Capital, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2018.

M. Robert Peugeot est membre du Conseil d'administration de Tikehau Capital Advisors et du Comité des Rémunérations.

### ACTIONNARIAT

(31/12/2018)



### PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2017	2018 <sup>(2)</sup>
Valeur des actifs sous gestion (Mds€)	13,8	22,0
Revenus	445,2	35,4
Résultat des activités de gestion d'actifs	16,0	20,0
Résultat des activités d'investissement	347,3	-113,1
Résultat net, part du groupe	314,4	-107,4
Dividende (€ / action)	1,00	0,25 <sup>(3)</sup>

**+ 20%** de hausse des actifs  
sous gestion en 2018, hors acquisitions

Acquisition de Sofidy (immobilier)  
et ACE (capital-investissement)

(1) Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.

(2) Les actifs sous gestion de 2018 incluent les acquisitions de Sofidy et ACE Management effectuées mi-décembre (5,5 Mds€).

(3) Proposé à l'Assemblée Générale.

# TOTAL EREN

## ACTIVITÉ

Fondée par Pâris Mouratoglou et David Corchia et basée à Paris, Total Eren (anciennement EREN Renewable Energy) est un producteur indépendant d'électricité qui développe, finance, construit et exploite des centrales d'énergies renouvelables à l'international. Aux côtés de partenaires locaux de premier ordre, la société se positionne sur des marchés à fort potentiel, dans des zones géographiques diverses disposant d'importantes ressources éoliennes ou solaires, et faisant face à des besoins énergétiques croissants.

Depuis 2012, Total Eren a constitué un ensemble d'actifs diversifiés (éolien, solaire et hydraulique) représentant une capacité brute de plus de 1,6 GW en exploitation ou en construction à travers le monde. Total Eren développe par ailleurs un portefeuille de projets de plus de 2,0 GW bruts et a pour objectif d'atteindre une capacité globale nette installée d'au moins 3 GW à horizon 2022.

En décembre 2017, Total a acquis une participation indirecte de 23 % dans Total Eren. L'accord entre Total et Total Eren prévoit en outre que Total pourra prendre le contrôle de la société à l'issue d'une période de 5 ans.

## EN 2018

Total Eren a poursuivi le développement actif de ses projets en 2018, notamment avec le lancement de la construction de la plus grande centrale solaire photovoltaïque (PV) de l'État de Victoria en Australie (257 MWc – mégawatts-crête) et le gain de nouveaux projets au Brésil (portant la capacité brute en exploitation ou en construction à 140 MWc). Cette même année, Total Eren a mis en service sa première centrale solaire PV en Argentine, pays où la société possède un portefeuille de 180 MWc en exploitation ou en construction. Enfin, Total Eren a significativement étendu ses activités en Europe de l'Est et en Asie centrale en 2018, avec la finalisation du développement d'une centrale éolienne en Ukraine (250 MW) et le lancement d'une centrale solaire au Kazakhstan (28 MWc).

En février 2019, Total Eren a annoncé avoir signé un accord en vue d'acquérir NovEnergia Holding Company, une société détenant un portefeuille d'actifs renouvelables (éoliens, solaires, et hydrauliques) situés pour la majorité au Portugal, mais aussi en Italie, France, Espagne, Bulgarie et Pologne.

Année d'investissement

2015

Montant total investi

28 M€

% de détention

4,5 %



[www.total-eren.com](http://www.total-eren.com)

## L'INVESTISSEMENT DE FFP

FFP, via sa filiale FFP INVEST détenue à 100,0 % par FFP, a participé en octobre 2015 à la levée de fonds de 195 M€ de Total Eren pour 28 M€. La première tranche (14 M€) a été souscrite en 2015, et la seconde tranche (14 M€) en mai 2017.

FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires<sup>(1)</sup>. L'investissement de FFP INVEST est réalisé via une joint-venture avec Tikehau Capital, Zéphyr Investissement, actionnaire à 9,5 % de Total Eren. Zéphyr Investissement est détenue à hauteur de 46,7 % par FFP et à 53,3 % par Tikehau Capital.

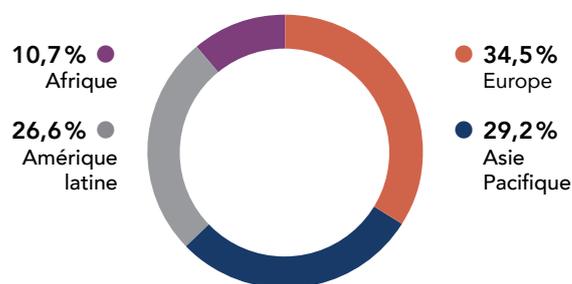
La valorisation de la participation Total Eren dans l'Actif Net Réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP. Zéphyr Investissement est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

FFP INVEST, représentée par Mme Marie Ahmadzadeh, est censeur du Conseil d'administration de Total Eren.

1.9

## RÉPARTITION DE LA CAPACITÉ NETTE<sup>(2)</sup>

(31/12/2018)



(1) Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.

(2) La capacité nette correspond à la quote-part détenue par Total Eren dans chaque projet.

## CIEL

### ACTIVITÉ

Le groupe CIEL est un conglomérat familial, coté à l'île Maurice et présent également en Asie et en Afrique. Depuis ses débuts dans l'industrie sucrière en 1912, le groupe s'est diversifié dans le textile, l'hôtellerie, la santé et la finance, et compte actuellement 35 000 employés. Le groupe est coté sur l'Official Market of the Stock Exchange of Mauritius depuis janvier 2014.

### EN 2018

L'Actif Net Réévalué par action est en baisse sur l'année 2018, et le portefeuille d'investissements s'élève à 15 392 MMUR au 31 décembre 2018.

### L'INVESTISSEMENT DE FFP

En 2014, FFP a souscrit à l'augmentation de capital réservée du groupe CIEL pour 16 M€, correspondant à 7,6% de la société. L'augmentation de capital a vocation à financer le développement du groupe dans l'océan Indien et en Afrique.

Au 31 décembre 2018, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100% par FFP) détient 7,6% du capital.

FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires<sup>(1)</sup>.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2018.

M. Sébastien Coquard est membre du Conseil d'administration de CIEL et du Comité Stratégique.

#### Année d'investissement

2014

#### Montant total investi

16 M€

#### % de détention

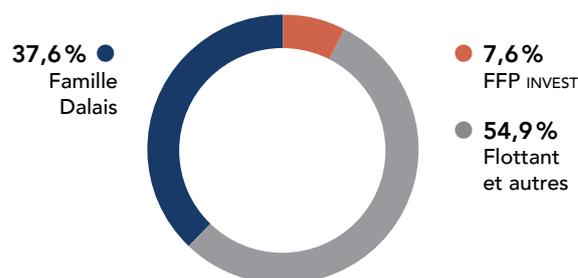
7,6%



[www.cielgroup.com](http://www.cielgroup.com)

### ACTIONNARIAT

(31/12/2018)



### PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions de MUR)	30/06/2018 <sup>(2)</sup>	31/12/2018 <sup>(2)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	22 608	12 678
<b>Résultat d'exploitation</b>	2 953	1 814
<b>Marge</b>	13,1%	14,3%
<b>Résultat net</b>	442	317
<b>Marge nette</b>	2,0%	2,5%
<b>Dividende (en MUR)</b>	0,20	-
<b>Fonds propres</b>	24 748	24 748
<b>Endettement net</b>	15 498	15 452

(1) Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.

(2) Exercice clôturant au 30/06. Les données au 30/06/2018 sont donc sur une année pleine et celles au 31/12/2018 sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018-2019.

# CHÂTEAU GUIRAUD

## ACTIVITÉ

Château Guiraud est un sauternes, 1<sup>er</sup> Grand Cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 103 de vignes. La production, variable suivant les millésimes, est en moyenne de 150 000 bouteilles de sauternes dont 100 000 de 1<sup>er</sup> Cru, et de 200 000 de vin blanc sec. FFP et ses partenaires visent un haut niveau de qualité et développent une dynamique commerciale en particulier à l'international, afin d'asseoir la réputation d'excellence du vin de Château Guiraud auprès des grands amateurs internationaux. Cette politique se traduit d'ores et déjà par une excellente couverture journalistique et par des notes de dégustation qui le placent parmi les meilleurs. Le millésime 2009 de Château Guiraud a ainsi figuré en 2012 au 5<sup>e</sup> rang des 100 meilleurs vins au monde classés par le magazine américain *Wine Spectator*. Le millésime 2011 est sorti en 12<sup>e</sup> position au classement 2014 du Top 100 du même magazine.

## EN 2018

Château Guiraud s'est associé à Nicolas Lascombes pour ouvrir un restaurant dans les dépendances du château qui a ouvert début 2018.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires a progressé à 5 M€ en 2018, contre 4,4 M€ en 2017 soit une progression de 12 % après une hausse de 15 % en 2017.

# LDAP

## ACTIVITÉ

FFP s'est associée avec le groupe familial Louis Dreyfus Armateurs (LDA) pour créer la société LDAP. LDA est un armateur français présent depuis plus de 160 ans dans le transport maritime de vrac sec et la prestation de services industriels maritimes. La société LDAP, détenue à 45 % par le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP), a fait l'acquisition de 5 vraquiers handy-size neufs, de modèle B-Delta 40 innovant et peu consommateur en carburant. Les navires ont été livrés majoritairement au cours du 2<sup>e</sup> semestre de l'année 2015. La gestion de cette flotte est confiée à LDA, qui en assure l'armement et l'exploitation commerciale.

## L'INVESTISSEMENT DE FFP

Au 31 décembre 2018, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 45 % du capital de LDAP.

Année d'investissement

2006

% de détention

74,9 %

CHÂTEAU GUIRAUD

[www.chateauguiraud.com](http://www.chateauguiraud.com)

Un épisode de grêle au mois de juillet a presque entièrement détruit la récolte 2018. Il n'y aura donc aucun 1<sup>er</sup> Cru 2018 mis en bouteilles.

## L'INVESTISSEMENT DE FFP

L'acquisition de Château Guiraud s'est faite avec des partenaires spécialistes du secteur. Ils ont ensemble créé la société Financière Guiraud SAS qui a acquis, en juillet 2006, 100 % des parts de la SCA Château Guiraud.

Le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 74,9 % de Financière Guiraud SAS.

La valorisation de Financière Guiraud SAS, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP. Financière Guiraud SAS est consolidée par intégration globale dans les comptes de FFP.

FFP INVEST, représentée par M. Robert Peugeot, est président de Financière Guiraud SAS et membre de son Conseil de surveillance.

Année d'investissement

2013

Montant total investi

24 M\$

% de détention

45 %

LDAP

[www.lda.fr](http://www.lda.fr)

L'investissement total de FFP s'élève à 24 M\$. FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires<sup>(1)</sup>.

La valorisation de LDAP dans l'Actif Net Réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP. LDAP est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

FFP INVEST, représentée par M. Bertrand Finet et Mme Sophie Vernier-Reiffers, est membre du Comité Exécutif de LDAP.

(1) Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.

## IDI

### ACTIVITÉ

IDI est une société d'investissement, cotée depuis 1991. IDI intervient sur les métiers de l'investissement pour compte propre et compte de tiers : en capital-transmission et capital-développement en France essentiellement au niveau de la maison mère (fonds propres de la société) ; ainsi qu'en fonds de fonds et capital-développement dans les pays émergents au niveau d'IDI Emerging Markets (fonds de tiers).

### EN 2018

L'ANR d'IDI a progressé de +6,73 % sur les 9 premiers mois de l'année 2018. Sur cette période, IDI a eu une forte activité de cession, avec (i) la réalisation des cessions d'Idinvest Partners en avril (TRI de 90 %), XO Hôtel en mars (TRI de 10 %) et Ambre Délice en juillet (TRI de 36 %) et (ii) la signature de la cession d'Albingia dont la réalisation est intervenue en décembre.

### L'INVESTISSEMENT DE FFP

En 2006 et après la fusion entre IDI, Euridi et Marco Polo Investissements, FFP détenait 5,0 % d'IDI. FFP a augmenté sa participation en investissant 15,5 M€ en 2007 lors d'une augmentation de capital.

Au 31 décembre 2018, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 10,1 % du capital.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2018.

FFP INVEST, représentée par M. Sébastien Coquard, est vice-président du Conseil de surveillance d'IDI et membre du Comité d'Audit.

## FONDS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2018, les montants investis dans les fonds de capital-investissement sont valorisés à 247 M€<sup>(2)</sup> et représentent 9 % de l'Actif Brut Réévalué des Investissements et 5,7 % de l'Actif Brut Réévalué de FFP.

Depuis 2002, FFP a pris des engagements dans des fonds de capital-investissement. Cette classe d'actifs permet à FFP d'accéder à un grand nombre d'entreprises et de secteurs d'activité en ayant une approche long terme. Elle lui permet aussi d'accéder à des secteurs ou des zones géographiques auxquels elle n'aurait accès directement que difficilement.

Le portefeuille de FFP est composé principalement de fonds de capital-transmission (LBO), de capital-développement

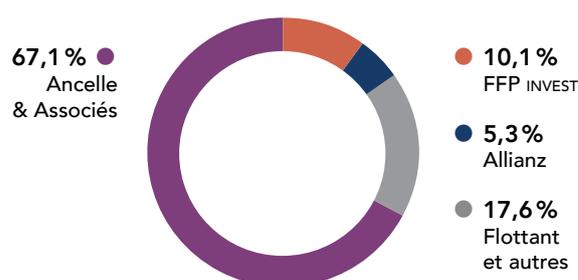
<b>Année d'investissement</b>	2006
<b>Montant investi</b>	25,7 M€



[www.idi.fr](http://www.idi.fr)

### ACTIONNARIAT

(31/12/2018)



### PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)

30/06/2018

<b>Actif Net Réévalué par action<sup>(1)</sup></b>	56,93 €
<b>Résultat net semestriel</b>	33,8 M€

et de capital-croissance technologique, qui investissent en Europe, aux États-Unis et dans les pays émergents (en Inde, en Chine, en Afrique ou au Moyen-Orient ainsi que ceux d'IDI Emerging Markets).

Depuis 2014, le portefeuille constitué et qui est en cours de déploiement a pour objectif une répartition géographique entre les 3 zones géographiques suivantes : Amérique du Nord (45-50 %), Europe (35-40 %) et pays émergents (15 % -20 %). En plus de la stratégie principale de cette poche d'investissement qui est d'accompagner des équipes de capital-transmission (LBO) et de capital-développement dans les 3 zones concernées, FFP souscrit également à des classes d'actifs adjacentes tels que des fonds de capital-croissance technologique et d'impact. Avec certains fonds, FFP effectue des co-investissements.

(1) ANR des commanditaires, qui tient compte de la dilution potentielle liée au plan d'actions gratuites du 30 décembre 2016.

(2) Hors co-investissements et fonds immobiliers

L'année 2018 a été très active pour le capital-investissement. FFP a pris plusieurs nouveaux engagements pour un total de presque 122 M€, dont 53 M€ en fonds de capital-transmission (LBO) et environ 69 M€ en capital-croissance technologique et fonds d'impact.

Aux États-Unis, FFP s'est engagée pour 15 M\$ dans le fonds Webster Capital IV, 15 M\$ dans le fonds Quad V et 15 M\$ dans le fonds K4.

En Europe, FFP s'est engagée dans des fonds de LBO à hauteur de 15 M€ dans le fonds paneuropéen FAPI III et 12 M€ dans le fonds français Astorg VII. FFP s'est engagée également

dans un fonds de capital-croissance technologique, en l'espèce 20 M€ dans le fonds français Keensight V et dans un fonds de capital-risque au travers du fonds Idinvest Digital III pour 15 M€. FFP a également accompagné le fonds d'impact français Alter Equity II pour un montant de 3 M€.

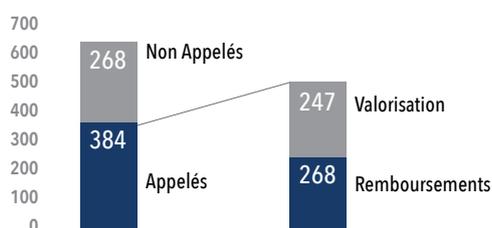
Enfin, FFP a souscrit pour 20 M\$ dans le fonds global de capital croissance technologique Warburg Pincus Global Growth.

Durant l'exercice 2018, les appels de fonds se sont élevés à 70 M€. De nombreuses cessions ont été réalisées par les fonds conduisant à un niveau de distributions de l'ordre de 33 M€ sur l'année.

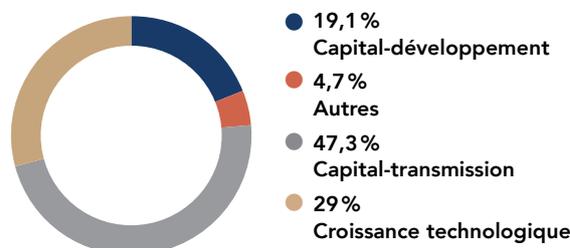
Engagements signés en 2018	Montant	Stratégie	Géographie
Webster Capital IV	15 M\$	Capital-transmission	États-Unis
FAPI III	15 M€	Capital-transmission	Europe
Quad V	15 M\$	Capital-transmission	États-Unis
K4	15 M\$	Croissance technologique	États-Unis
Alter Equity II	3 M€	Impact	Europe
Keensight V	20 M€	Croissance technologique	Europe
Warburg Pincus XIII	20 M\$	Croissance technologique	Global
Idinvest Digital III	15 M€	Capital-risque	Europe
Astorg VII	12 M€	Capital-transmission	Europe

#### CHIFFRES-CLÉS CAPITAL-INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)



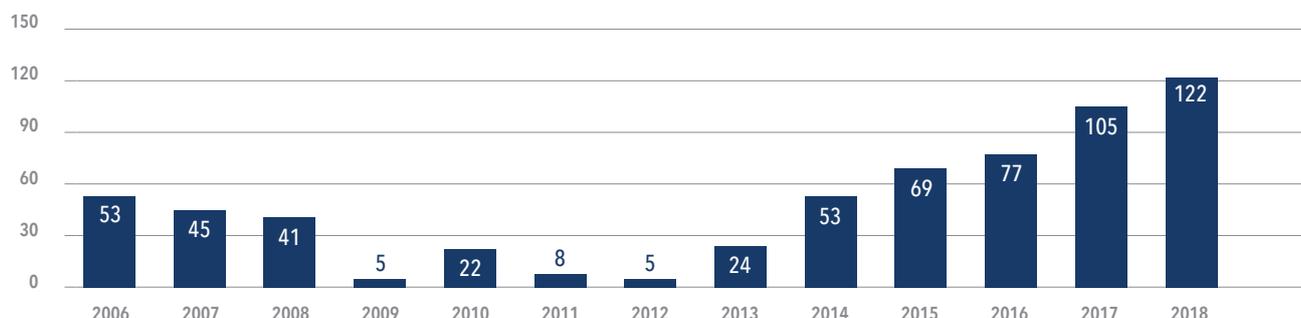
#### EXPOSITION <sup>(1) (2)</sup> PAR TYPE DE FONDS



1.9

#### NOUVEAUX ENGAGEMENTS

(en millions d'euros)



(1) Dans son Actif Net Réévalué, FFP valorise les fonds à la valeur liquidative qu'ils lui communiquent. Celle-ci est calculée en suivant, pour la grande majorité des fonds, les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board. Dans les comptes consolidés est enregistrée au bilan la totalité des engagements (engagements appelés et engagements non appelés).

(2) L'exposition est la somme de la valorisation et des engagements non appelés.

# JAB

## ACTIVITÉ

JAB Holding est un groupe détenu majoritairement par la famille Reimann, actionnaire historique du groupe Reckitt Benckiser, qui s'est développé depuis 1981 sous l'impulsion de son Chairman Peter Harf, rejoint ensuite par Bart Becht, Olivier Goudet, et une dizaine d'associés. La stratégie de JAB Holding consiste à sélectionner et investir dans des leaders du secteur des biens de consommation et des produits de marques (produits de grande consommation, boissons et alimentation, cosmétique) et s'entourer d'équipes de management du meilleur niveau afin d'optimiser la croissance et la création de valeur à long terme.

Depuis 2012, JAB Holding a réalisé, avec le soutien d'un certain nombre de co-investisseurs, plusieurs acquisitions dans trois grandes verticales sectorielles : (i) les boissons non alcoolisées chaudes et froides en grande consommation (Acorn Holdings), (ii) les chaînes de restauration rapide, boulangeries et coffee shops (Pret Panera Holding Company) ainsi que (iii) les snacks et gourmandises (Krispy Kreme). En l'espace de quelques années le groupe est devenu le 2<sup>e</sup> acteur mondial du café, le 3<sup>e</sup> groupe de boissons non alcoolisées, et a créé une plateforme de restaurants et cafés regroupant plus de 4 500 points de consommation aux États-Unis et en Europe autour d'enseignes emblématiques.

25 Mds\$

de chiffre d'affaires combiné sur les filiales  
auxquelles est exposée FFP

Keurig Dr Pepper est le  
3<sup>e</sup> groupe mondial  
de boissons non alcoolisées

Jacobs Douwe Egberts est le  
2<sup>e</sup> groupe mondial du café

### Années d'investissement

2016, 2017, 2018

Montant total investi  
330 M\$

JAB HOLDING COMPANY

[www.jabholco.com](http://www.jabholco.com)

## EN 2018

En 2018, JAB Holding et ses filiales ont effectué plusieurs opérations de croissance externe, et connu plusieurs développements opérationnels notables, parmi lesquels :

- la fusion entre Keurig Green Mountain et Dr Pepper Snapple Group en juillet, permettant à JAB Holding de devenir le 3<sup>e</sup> acteur mondial dans le secteur des boissons non alcoolisées ;
- l'acquisition de Pret A Manger et de ses 450 restaurants pour compléter l'offre de restauration, ainsi que celle d'Insomnia Cookies aux États-Unis qui est venu s'ajouter à la verticale snacks et gourmandises ;
- sur le plan opérationnel, Jacobs Douwe Egberts a continué de prendre des parts de marché dans le café de grande consommation, notamment suite au lancement des premières capsules en aluminium compatibles Nespresso sous la marque L'Or, et l'annonce d'un partenariat exclusif avec la marque Illycaffè pour 2019.

De son côté, Keurig Dr Pepper a, depuis la fusion avec Keurig Green Mountain, annoncé l'acquisition de Big Red et Forto et Core Nutrition, et conclu un contrat de partenariat avec Danone afin de distribuer en exclusivité l'eau minérale Évian au travers de son réseau de distribution en Amérique du Nord.

## L'INVESTISSEMENT DE FFP

FFP s'est engagée à co-investir 50 M\$ aux côtés de JAB Holding en décembre 2016, puis de nouveau 150 M\$ en décembre 2017, afin d'accompagner sa stratégie de croissance dans le secteur des biens de consommation. Ces co-investissements exposent FFP à un portefeuille d'actifs diversifiés dans les boissons non alcoolisées et notamment le café (Jacobs Douwe Egberts, Keurig Dr Pepper), les chaînes de boulangerie et de restauration Panera, Pret A Manger, Einstein Noah, Caribou, Espresso House, Baresso, ainsi qu'aux snacking et gourmandises avec Krispy Kreme et Insomnia Cookies.

En 2018, FFP a investi 130 M\$ additionnels dans Acorn Holdings pour continuer à soutenir la stratégie d'expansion du groupe dans le segment des boissons, dans le cadre de l'acquisition de Dr Pepper Snapple Group. Cet investissement renforce l'exposition de FFP aux actifs Jacobs Douwe Egberts, Keurig Dr Pepper et Peet's Coffee & Tea.

## IHS

### ACTIVITÉ

Fondé en 2001, IHS est le leader de la zone EMEA dans les infrastructures de tours télécom à destination des opérateurs de téléphonie mobile, bien positionné pour bénéficier de la forte croissance des besoins d'infrastructures au travers de l'Afrique. Le groupe est présent tout au long de la chaîne de valeur du secteur, allant de la construction à la location en passant par la gestion et la maintenance des tours télécom.

### EN 2018

Initialement centrée sur le Nigeria, IHS s'est développée par croissance externe et opère aujourd'hui également au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Zambie, au Rwanda, et bientôt au Koweït avec l'acquisition du portefeuille de 1 600 tours de Zain, en cours de finalisation. À l'issue de cette opération, IHS gèrera près de 25 000 tours, avec près de 2 000 employés en direct.

## ARCHIMED

### ACTIVITÉ

ArchiMed est une société de gestion basée à Lyon et créée en 2014, qui intervient comme partenaire stratégique et financier des entreprises européennes du secteur de la santé. ArchiMed a levé les fonds small-cap Med I en 2014 (146 M€) et Med II en 2017 (315 M€), et a constitué une équipe d'investissement de 25 personnes.

ArchiMed a lancé en 2018 un nouveau véhicule d'investissement mid-cap baptisé MED Platform 1, qui a pour objectif d'accélérer la croissance de sociétés européennes sélectionnées pour la qualité de leur équipe dirigeante et de leur positionnement, ainsi que leur potentiel de développement à l'international et de consolidation au sein de leur secteur. MED Platform 1 investira entre 50 M€ et 300 M€ dans chacune des 4 à 6 sociétés plateformes sélectionnées (valeur d'entreprise > 100 M€).

MED Platform 1 est gérée par quatre associés : Denis Ribon, investisseur reconnu dans le secteur de la santé et cofondateur d'ArchiMed en 2014, Antoine Faguer, investisseur et entrepreneur, ainsi que Benoît Adelus et André-Michel Ballester, qui ont tous les deux dirigé et développé avec succès plusieurs sociétés mid-cap dans le secteur de la santé.

Années d'investissement  
2013, 2014, 2016

Montant total investi  
78 M\$



[www.ihstowers.com](http://www.ihstowers.com)

### L'INVESTISSEMENT DE FFP

FFP a investi 78 M\$ au cours de quatre augmentations de capital. Après un premier investissement de 5 M\$ en 2013 aux côtés du fonds Emerging Capital Partners (ECP), FFP a réinvesti 10 M\$ début 2014, puis de nouveau 60 M\$ en novembre 2014, dont 50 M\$ aux côtés de Wendel, le principal actionnaire, qui contrôle aujourd'hui 21,3% des droits de vote d'IHS.

Acquisition de Zain,  
*opérateur leader de téléphonie mobile au Koweït*

Année d'engagement  
2018

Montant total engagé  
80 M€ – pouvant être doublé – pour  
une taille cible du fonds de 800 M€



[www.archimed-group.eu](http://www.archimed-group.eu)

### EN 2018

ArchiMed a réalisé un premier closing de MED Platform 1 en octobre 2018, lors duquel la société a levé plus de la moitié de la taille cible du fonds de 800 M€.

### L'INVESTISSEMENT DE FFP

En 2018, FFP s'est engagée à investir jusqu'à 80 M€ pour une taille cible de MED Platform 1 de 800 M€, avec la possibilité de doubler son exposition en co-investissant dans les sociétés de son choix, ce qui portera l'engagement au maximum à 160 M€.

## ROOMPOT

Basée aux Pays-Bas, Roompot développe, détient et opère des villages de vacances et des campings. Premier acteur sur le marché néerlandais où elle détient des parcs principalement situés sur la côte, Roompot est également présente dans une moindre mesure en Belgique et en France. Ses complexes génèrent près de 560 000 réservations par an, équivalent à un total de 11,7 millions de nuitées. En 2018, Roompot a généré un chiffre d'affaires de 355 M€.

Date d'investissement

2016

Montant engagé

11 M€

Partenaire

PAI Partners



## AMAWATERWAYS

AmaWaterways est une société familiale qui, depuis 2002, offre des croisières fluviales haut de gamme, principalement en Europe et à des clients anglo-saxons. AmaWaterways exploite 23 navires qui naviguent sur le Danube, le Rhin, la Moselle, le Main, le Rhône, la Seine, la Garonne, les voies navigables belges et hollandaises, le Douro, le Mekong en Asie du Sud-Est et le Chobe en Afrique.

Date d'investissement

2017

Montant investi

25 M\$

Partenaire

Certares



## LINEAGE

Lineage est le 2<sup>e</sup> groupe nord-américain de logistique spécialisé dans la chaîne du froid pour l'industrie agro-alimentaire, principalement producteurs et grossistes mais également GMS. La société exploite plus de 110 sites répartis sur 20 États américains, ainsi que 17 en Europe, avec près de 9 000 employés. Son offre s'étend au-delà du stockage en froid négatif (-15°C à -40°C), avec des services à valeur ajoutée allant de la congélation, au reconditionnement, à l'externalisation de la gestion de commandes et de l'affrètement. Lineage a généré un chiffre d'affaires de plus de 1,4 Md\$ en 2018.

Date d'investissement

2017

Montant investi

25 M\$

Partenaire

BayGrove



## CAPSA

Capsa Healthcare est un leader aux États-Unis sur plusieurs niches d'équipements médicaux pour les acteurs de la santé (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, pharmacies). La société conçoit, produit et commercialise des chariots médicaux (avec ou sans équipements informatiques mobiles), des stations de préparations stériles et des systèmes de management de médicaments automatisés. Capsa s'est construite à travers des acquisitions successives, menées depuis 2008 par son management avec le soutien d'une famille américaine, puis de Levine Leichtman Capital Partners.

Date d'investissement

2017

Montant investi

18 M\$

Partenaire

Levine Leichtman Capital Partners



## CIPRÈS

Créée en 2000, CIPRÈS Assurances est le 2<sup>e</sup> courtier grossiste et 15<sup>e</sup> courtier français. Le groupe conçoit et gère des solutions en assurance santé et prévoyance dédiées aux entrepreneurs et TPE/PME. CIPRÈS Assurances offre une gamme complète de produits et de services pour sécuriser leurs revenus, préserver leur patrimoine, protéger leur santé et les prémunir contre les accidents de la vie, distribués par un réseau de 7 000 courtiers indépendants présents sur toute la France. À travers Axelliance Conseil, le groupe propose également un panel de services et d'offres dédiés à ses clients grands comptes.

En 2018, CIPRÈS Assurances (pro-forma pour le rapprochement avec Axelliance en 2018) a réalisé un chiffre d'affaires de 148 M€, avec une collecte annuelle de 530 M€.

## BIG BOTTLING

### COMPANY

Big Bottling Company est une société de production et de distribution de boissons gazeuses et non alcoolisées au Nigeria. Son principal produit est le BIG (aux saveurs cola, citron, et orange). La société résulte de la scission par le groupe AJE de sa division nigériane (AJE étant l'une des plus importantes multinationales du secteur des boissons, présente dans plus de vingt pays, en Amérique du Sud, Afrique et Asie).

Big Bottling Company emploie directement 250 personnes dans son usine près de Lagos et sa production cible est d'environ 23 millions de caisses par an.

## ASMODEE

Créé en 1995, Asmodee est un éditeur et distributeur de jeux de société et de cartes à collectionner. Le groupe est parmi les leaders mondiaux, avec une présence en Europe, Amérique du Nord et Chine, et près de 1 000 salariés. Asmodee compte un catalogue de 3 000 jeux et lance près de 300 nouveaux jeux chaque année. En 2018, Asmodee a généré un chiffre d'affaires de 419 M€, dont 80 % réalisé hors de France.

Date d'investissement  
2017

Montant investi  
15 M€

Partenaire  
Apax Partners



Date d'investissement  
2018

Montant investi  
10 M\$

Partenaire  
IDI Emerging Markets SA



Date d'investissement  
2018

Montant investi  
20 M€

Partenaire  
PAI Partners



# IMMOBILIÈRE DASSAULT

## ACTIVITÉ

Immobilier Dassault est une société à statut SIIC qui dispose d'un patrimoine de qualité, composé d'actifs principalement localisés dans le centre et la 1<sup>re</sup> couronne de Paris.

## EN 2018

Ces dernières années, Immobilière Dassault a poursuivi sa politique de recentrage sur des actifs « prime » de bureaux et de commerce avec, en 2018, l'acquisition de 95,09 % du capital de la société CPPJ, propriétaire d'un portefeuille de première qualité composé principalement de commerces, notamment dans le passage Jouffroy, situé sur les Grands Boulevards (Paris 9<sup>e</sup>), dans le prolongement du passage des Panoramas et avant le passage Verdeau. Les actifs acquis dans le cadre de cette opération stratégique ont été valorisés pour un montant total de 145 M€. Immobilière Dassault a en outre poursuivi sa politique de valorisation en engageant des travaux de rénovation sur certains de ses actifs.

À périmètre constant, les revenus locatifs ont diminué de 13,97 % par rapport à 2017 et s'élèvent à 13,8 M€, avec un taux d'occupation de 85,34 % (87,02 % après intégration du portefeuille Jouffroy). Cette baisse s'explique par les projets de restructuration en cours sur plusieurs immeubles qui impactent temporairement les revenus locatifs et les cash-flows, mais devraient générer à terme un accroissement des revenus et des valeurs d'actifs.

L'appréciation des valorisations hors droits du patrimoine immobilier génère un impact positif de 21,3 M€ sur le résultat opérationnel. Le résultat net s'établit à 29,9 M€. Un dividende ordinaire de 1,24 € par action sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires.

## L'INVESTISSEMENT DE FFP

Au 1<sup>er</sup> semestre 2006, FFP et la famille Dassault ont décidé d'apporter à la société Immobilière Dassault une partie de leurs immeubles.

FFP INVEST détient 19,7 % du capital d'Immobilier Dassault.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2018.

FFP INVEST, représentée par M. Christian Peugeot, membre du Conseil de surveillance d'Immobilier Dassault.

% de détention  
19,7%



[www.immobieliere-dassault.com](http://www.immobieliere-dassault.com)

Acquisition de **95%** de CPPJ

Portefeuille composé principalement de commerces, notamment dans le passage Jouffroy, à Paris

## ACTIONNARIAT

(31/12/2018)



## PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2017	2018
Valeur d'expertise du patrimoine	496	669
Actif Net Réévalué par action (en €)	54	57
Résultat net	29	30
Dividende (€ / action)	1,24	1,24 <sup>(1)</sup>

(1) Proposé à l'Assemblée Générale.

# IMMOBILIER

## STRATÉGIE

FFP investit dans des projets immobiliers dits « value-add » ou de développement immobilier, via des fonds immobiliers ou des co-investissements aux côtés de partenaires de confiance ayant un historique de performances avéré.

Depuis 2015, FFP s'est notamment associée avec plusieurs familles européennes pour des co-investissements au cas par cas dans des projets immobiliers aux États-Unis. Les projets sont montés et gérés par une équipe de professionnels américains, ELV, établie depuis 1991. Les projets sont principalement du développement immobilier de logements, mais incluent aussi des bureaux et commerces.

FFP a également investi 10 M€ dans le fonds White Stone VI de LBO France en 2015. Le fonds a une stratégie d'investissement « value-add » visant des opérations diversifiées, en France, de l'ordre de 20 M€ à 100 M€.

Par ailleurs, FFP a investi 10 M€ en 2016 avec LBO France et d'autres investisseurs familiaux dans l'OPCI Lapillus II qui a acquis la Tour Marchand située dans le quartier d'affaires de La Défense, à Paris. L'OPCI est composé d'un Conseil d'administration au sein duquel FFP INVEST est représentée par M. Sébastien Coquard.

## EN 2018

En 2018, FFP a investi 15 M€ dans le fonds White Stone VII de LBO France. Le fonds a également une stratégie d'investissement « value-add » visant des opérations diversifiées en France.

FFP a poursuivi son partenariat avec ELV en investissant 37 M\$ supplémentaires dans six projets immobiliers à Washington, Atlanta, Charleston, Savannah et Fairfield. La première cession, réalisée à Atlanta pour 5 M\$, a offert une performance annualisée de 22 %.

	Depuis 2015	<b>Montant total engagé</b>	81 M\$
		<b>Marché</b>	États-Unis
		<b>Stratégie</b>	Développement immobilier / Value-add
<b>OCPI Lapillus II - Tour Marchand</b>	Depuis 2016	<b>Montant investi</b>	10 M€
		<b>Marché</b>	France
		<b>Stratégie</b>	Co-investissement Core+ / Value-add
<b>White Stone VI</b>	Engagement en 2015	<b>Montant engagé</b>	10 M€
		<b>Marché</b>	France
		<b>Stratégie</b>	Fonds immobilier value-add
<b>White Stone VII</b>	Engagement en 2018	<b>Montant engagé</b>	15 M€
		<b>Marché</b>	France
		<b>Stratégie</b>	Fonds immobilier value-add

## 1.10 Informations sociales, environnementales et sociétales

L'ambition de FFP est de contribuer en tant qu'investisseur minoritaire et actionnaire responsable de long terme à la création de valeur de ses participations en associant développement économique, progrès sociétal et maîtrise de l'impact environnemental.

FFP a la conviction que la prise en compte des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ci-après « ESG ») est une source d'opportunités, un vecteur d'efficacité et de performance pour ses participations directes et indirectes.

En tant qu'actionnaire minoritaire, la société n'entre pas dans le management opérationnel de ses participations cotées et non cotées. Toutefois, FFP est représentée au sein des organes de gouvernance des participations via des mandats d'administrateurs ou de membre de Conseil de surveillance. Dans ce contexte, la société souhaite exercer sa responsabilité en s'assurant que l'intégration des enjeux ESG s'opère dans leur gestion des risques comme dans leur développement et ce, grâce à un dialogue constant avec les équipes de management.

### INVESTIR DE MANIÈRE RESPONSABLE

FFP s'engage dans le cadre de ses investissements à être un acteur responsable dans le financement à long terme de l'économie et intègre progressivement des critères ESG au sein de l'ensemble de ses classes d'actifs.

### ACCOMPAGNER LES PARTICIPATIONS DANS LA DURÉE

L'engagement long terme fait de FFP un investisseur spécifique. Chaque décision d'investissement est prise avec une approche long terme, sans contrainte de rotation des fonds investis avec, jusqu'à présent, une durée de détention moyenne des sociétés en portefeuille de plus de 10 ans. Le dialogue avec les équipes managériales, l'accompagnement pour de nouvelles acquisitions et investissements industriels et l'innovation inscrivent les engagements de FFP dans la durée avec l'objectif de révéler le potentiel de création de valeur de chaque participation.

### INTÉGRER L'ESG DANS LE CYCLE DE VIE DES INVESTISSEMENTS

Pour chaque projet d'investissement, les facteurs ESG pertinents sont analysés par les équipes. Ces données sont exploitées au même titre que les informations financières pour éclairer la décision d'investissement et réduire les risques extra-financiers.

### INVESTISSEMENTS DIRECTS

FFP veille à ce que les participations respectent l'ensemble des normes et réglementations nationales et internationales. Elle vérifie également que les sociétés ont identifié et intégré leurs enjeux ESG dans le pilotage de leur gestion des risques. Des due diligence ESG sont réalisées au cas par cas, en fonction du profil de l'entreprise.

### INVESTISSEMENTS INDIRECTS

Dans le cadre de ses engagements dans des fonds de capital-investissement, FFP intègre les critères ESG dans son processus d'analyse et de suivi des fonds.

- En phase de due diligence : un questionnaire ESG qui s'appuie sur les meilleures pratiques de marché est envoyé aux sociétés de gestion.
- Au moment de la souscription, FFP intègre une clause spécifique ESG dans la documentation juridique.
- Durant la vie du fonds, FFP encourage les sociétés de gestion partenaires à intégrer des critères ESG dans leur activité et au niveau des sociétés en portefeuille.

FFP a également souscrit dans des fonds d'impact.

### L'INVESTISSEMENT D'IMPACT

En tant qu'investisseur responsable, FFP est investie depuis 2015 dans plusieurs fonds d'impact, fonds qui conjuguent un impact positif sur la société et l'environnement à une performance financière durable.

FFP a ainsi noué des partenariats solides de long terme avec 3 équipes de gestion : Alter Equity, Amboise Partners et Impact Partenaires.

Le montant total des engagements dans ces fonds partenaires s'élève à 8 M€.

### APPLIQUER DES PRINCIPES D'EXCLUSION

FFP n'investit pas en direct ou via des fonds dans des activités controversées telles que les jeux d'argent, la pornographie ou le tabac.

## ÊTRE UN ACTIONNAIRE RESPONSABLE

### PROMOUVOIR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

FFP est présente au Conseil d'administration ou de surveillance de ses participations et joue un rôle actif dans les travaux des conseils et des comités.

Pour FFP, une gouvernance responsable et engagée repose sur des règles strictes organisant les pouvoirs et contre-pouvoirs de manière transparente et équilibrée. L'analyse de la qualité de la gouvernance est au cœur de toutes ses décisions d'investissement.

Si FFP constate un manquement à ces règles, elle intervient auprès des organes de gouvernance des participations et initie un dialogue avec les équipes de management. FFP est convaincue qu'une gouvernance exemplaire contribue à la performance de l'entreprise et à la maîtrise des risques.

### S'ENGAGER AUX CÔTÉS DES PARTICIPATIONS

Être investisseur long terme, c'est aussi accompagner les entreprises quand elles rencontrent des difficultés. FFP est un soutien actif et constant qui partage la prise de risque avec ses participations. Dans cet esprit, FFP s'engage à soutenir et accompagner les sociétés lorsque les circonstances économiques ou financières l'exigent et/ou le permettent.

### CONTRIBUER À UNE ÉCONOMIE POSITIVE

L'objectif de FFP est aussi de contribuer au financement de l'économie à travers sa stratégie d'investissement. FFP s'attache à stimuler la croissance de ses participations directes et indirectes afin de soutenir la création d'emplois en France et à l'international.

## STRUCTURER L'APPROCHE ESG CHEZ FFP

### LA CHARTE INVESTISSEUR RESPONSABLE

Afin de formaliser les principes énoncés ci-dessus, FFP s'appuie sur une Charte investisseur responsable. Cette charte porte les valeurs de la société décrites précédemment et constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les pratiques et les actions quotidiennes de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants, dans le respect de la réglementation en vigueur. Cette charte est disponible sur le site internet de FFP.

### LE COMITÉ DE PILOTAGE

FFP a constitué son propre comité opérationnel de pilotage ESG. Ce comité réunit des représentants de toutes les fonctions de l'entreprise – Direction Générale, Direction Juridique, Direction des Investissements, Direction

Financière et Communication. Il coordonne la démarche ESG de FFP, intègre les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans son activité et ses métiers, diffuse et partage les bonnes pratiques en interne.

Le Comité de Pilotage a tenu deux ateliers au cours de l'exercice : l'un portant sur le modèle d'affaires de FFP et le second relatif à la gestion des risques, dont les risques extra-financiers.

Les membres du Comité de Direction ont assisté en 2018 à une demi-journée de présentation d'un benchmark sectoriel des pratiques et programmes de compliance ainsi qu'à une revue des pratiques responsables de leurs participations directes et indirectes.

### LES QUESTIONNAIRES RSE

Afin de suivre l'évolution des indicateurs RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de ses participations et de s'assurer de leur conformité aux règles en vigueur, FFP requiert de ses participations la réponse à un questionnaire RSE tous les ans.

En 2018, FFP a renouvelé ce processus auprès de ses participations directes et indirectes. Une présentation succincte des principaux enjeux RSE et faits marquants est présentée dans ce Document de référence.

## CRÉER DE LA VALEUR

En tant qu'investisseur et actionnaire responsable, FFP s'efforce de créer de la valeur pour la société. Cette création de valeur est économique et financière (bénéfices, valeur actionnariale, innovation), mais aussi sociale et sociétale (compétence, bien-être, développement local) et environnementale (réduction de l'empreinte carbone, investissement dans les énergies renouvelables). L'engagement de FFP se traduit de la manière suivante :

- investisseur long terme ;
- accompagnement du développement des participations en portefeuille/création d'emplois indirects ;
- soutien au développement des PME via l'activité de capital-investissement ;
- contribution au développement économique dans les pays émergents via l'investissement dans des fonds de fonds ;
- soutien aux entrepreneurs sociaux via l'investissement dans des fonds d'impact investing.

### IMPLIQUER L'ÉCOSYSTÈME DE FFP

FFP entretient un dialogue régulier avec ses parties prenantes clés tout au long de l'année : ses participations, les collaborateurs, les sociétés de gestion, les actionnaires et co-investisseurs, les banques et conseils et les autorités de marché. La qualité de ces relations permet à FFP de nouer des échanges constructifs fondés sur la confiance et la transparence.

## LA RSE DANS LES PARTICIPATIONS COTÉES

En tant que sociétés cotées, les participations Groupe PSA, SEB, Safran, LISI, ORPEA, SPIE, Tikehau Capital et Immobilière Dassault publient des informations exhaustives sur leur démarche RSE dans leurs publications respectives. Le groupe CIEL, coté sur l'Official Market of the Stock Exchange Mauritius a une démarche RSE mais celle-ci n'est pas réglementée en France.

Les informations ci-dessous illustrent les faits marquants de l'année 2018 de la démarche responsable des participations cotées de FFP. Ces informations sont issues des réponses au questionnaire envoyé par FFP à l'ensemble des participations et de leurs publications respectives.

## GROUPE PSA

### DÉMARCHE RSE

#### *Pratique globale RSE*

Le Groupe PSA s'est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche RSE. Le groupe prend en compte les évolutions sociétales, sociales et environnementales au sein de son écosystème, fait évoluer sa stratégie et met en œuvre les plans d'action y afférents. L'engagement RSE du groupe est devenu partie intégrante de sa stratégie.

Le groupe est doté d'une matrice de matérialité RSE, révisée en 2017. Elle permet d'inscrire le Groupe PSA dans la feuille de route planétaire des objectifs de développement durables : le changement climatique; la rareté des ressources; la santé et la sécurité des humains; les inégalités de développement économique des territoires; les droits de l'homme et les manquements aux règles éthiques; le développement du capital humain; les attentes des clients et les risques de marché. À horizon 2035, le Groupe PSA a pour objectif d'apporter des solutions aux 23 enjeux identifiés. Il est présent dans les indices RSE de premier plan tels que FTSE4Good ou STOXX.

#### *Éthique des affaires*

##### a. Conformité avec la Loi Sapin II

L'organisation «conformité et contrôle interne» a été renforcée avec la nomination de nouveaux compliance officers et la mise en place d'un système d'alerte. Le groupe a renforcé son programme anti-corruption avec la publication et le déploiement monde d'un Code anti-corruption intégré au règlement intérieur, l'établissement d'une cartographie des risques, la mise en place d'une politique de due diligences vis-à-vis des partenaires (fournisseurs, clients, coopérations, intermédiaires, conseils...).

##### b. Devoir de vigilance

Le groupe dispose de mesures de vigilance raisonnable propres à identifier et prévenir les risques sur l'ensemble de sa chaîne de valeur en distinguant (i) les activités de la

société et de celles des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement et (ii) les activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

À cet effet, le Groupe PSA a mis en place une cartographie des risques, des actions préventives ou d'atténuation des atteintes graves aux politiques définies par les directions concernant les enjeux RSE, des mécanismes d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence à la réalisation de risques ainsi qu'un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et une évaluation de leur efficacité.

### FAITS MARQUANTS ET ACTIONS DE L'ANNÉE 2018

#### *Intégration d'OPEL/VAUXHALL dans le reporting extra-financier du Groupe*

Suite à l'acquisition d'Opel/Vauxhall en septembre 2017, le Groupe PSA a rapidement intégré Opel/Vauxhall dans les processus de reporting RSE sur les 23 enjeux matériels définis comme prioritaires. Ainsi, en 2018, le groupe a amorcé la consolidation des données RSE d'Opel/Vauxhall; ce processus ayant fait l'objet d'un audit par des intervenants extérieurs. La certification finale des données est attendue pour février 2019.

#### *Prise en compte et anticipation des évolutions réglementaires*

Dès 2017, Groupe PSA avait anticipé l'entrée en vigueur de la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière). Aussi, peu d'évolutions ont été apportées en 2018 d'autant plus que le Groupe PSA s'est toujours appuyé sur une démarche d'étude du risque et de l'analyse de leur matérialité pour assurer son reporting extra-financier.

En octobre 2018, une modification législative est venue enrichir les attendus de la DPEF en cours d'exercice sur le gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, la lutte contre la corruption et la lutte contre l'évasion fiscale.

Pour l'essentiel, le Groupe PSA publiait déjà volontairement, au moins dans son rapport RSE, des informations sur ces points. Lorsque l'information déjà publiée par le groupe pouvait être enrichie, des informations additionnelles ont été ajoutées pour répondre dès l'exercice 2018 à ces nouvelles obligations.

Ces évolutions sont visibles dans le Document de référence et le rapport RSE 2018.

Le groupe s'attache aussi à satisfaire des standards internationaux comme le standard SASB pour l'automobile qui a été officialisé en 2018 et les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate Related Financial Disclosure) pour lesquelles le groupe a été le premier constructeur automobile à s'engager à y répondre en moins de 3 ans à partir d'août 2018.

De plus, le groupe est la première entreprise à publier un rapport intégré en vidéo qui sera présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires.

### Dialogue avec les parties prenantes

En 2018, le Président du Groupe PSA a démarré une série de dialogues en face-à-face avec des experts de haut niveau sur les 7 grandes tendances qui viendront façonner la mobilité du futur.

Ces entretiens, lancés durant le Mondial 2018 de Paris, permettent à Carlos Tavares de nourrir sa réflexion pour la construction du futur plan stratégique de l'entreprise. Tous les dialogues sont filmés en toute transparence et mis à disposition du public au fil de l'eau, sur le site internet du groupe et sur les réseaux sociaux.

### Stratégie en réponse aux enjeux du réchauffement climatique

La transition énergétique est l'enjeu clef du Groupe PSA. Afin de pouvoir la mettre en œuvre de la façon la plus efficace possible, la gouvernance CO<sub>2</sub> de l'entreprise a été renforcée, notamment par la création d'un comité CO<sub>2</sub> Corporate mensuel présidé par Carlos Tavares.

Les impacts sur les technologies, les produits, l'emploi et les partenariats sont ainsi anticipés. Par exemple, en anticipation des évolutions d'activités générées par la transition énergétique (évolution forte du mix de véhicules diesel et essence vs véhicules électrifiés), le Groupe PSA a fait le choix d'une intégration verticale forte avec des productions réalisées en France. Les usines de mécanique du groupe intégreront des productions de composants pour les futurs véhicules hybrides et électriques du groupe.

Cette stratégie est menée au travers de partenariats annoncés, comme en 2018 le partenariat avec Punch Powertrain dans le but de créer une joint-venture pour produire des transmissions électrifiées à l'usine de Metz.

Les actions ainsi que les décisions prises par le groupe sont saluées par des tiers tels que les agences de notation ou le Carbon Disclosure Project (CDP), qui font du Groupe PSA une entreprise leader en matière de transition énergétique : le groupe a notamment été classé leader du secteur automobile dans le Dow Jones Sustainability Index ainsi que par l'agence Vigeo et fait partie de la A list du CDP.

## Indicateurs sur la gouvernance

	2017	2018
<b>Taux d'administrateurs indépendants</b>	50 %	50 %
<b>Taux de femmes dans le Conseil de surveillance</b>	46 %	46 %
<b>Présence d'un comité RSE au sein du Conseil de surveillance</b>	Il n'y a pas de comité RSE spécifique. Étant donné l'intégration totale des responsabilités sociétales et environnementales du groupe dans sa stratégie, chaque comité, voire le Conseil de surveillance lui-même, est appelé à prendre des décisions qui concernent ces sujets. Concernant l'exécutif, les enjeux RSE sont portés par les membres du Comité Exécutif et intégrés à leur activité. L'enjeu RSE majeur du groupe réside dans les émissions de CO <sub>2</sub> . Le Conseil de surveillance aborde ce sujet lorsqu'il examine par exemple le plan stratégique du groupe. Le groupe a fait le choix de ne pas isoler la RSE du reste de l'entreprise.	
<b>Intégration de critères RSE dans la rémunération variable des dirigeants</b>	Les critères suivants étaient utilisés dans les objectifs 2017 : qualité, satisfaction client, sécurité au travail (Document de référence PSA 2017 p. 286)	Les critères suivants étaient utilisés dans les objectifs 2018 : qualité, satisfaction client, sécurité au travail, diversité (féminisation) (Document de référence PSA 2017 p. 126)
<b>Présence d'un comité d'éthique au sein du Conseil de surveillance</b>	Oui	Oui
<b>Éthique et droits de l'homme</b>		
<b>Actualisation/évolution de la démarche éthique des affaires</b>	2018 Le Code Anti-corrruption a été déployé dans 34 pays, y compris pour les employés d'Opel/Vauxhall à l'exception de l'Allemagne où l'ancien « Integrity Code », a été maintenu en 2018. Le code du groupe sera déployé en Allemagne en 2019.	
<b>Actualisation/poursuite de la politique de respect des droits de l'Homme</b>	Groupe PSA a maintenu sa politique de respect des droits de l'homme, autant pour ses activités propres que pour ses fournisseurs.	

*Indicateurs sociaux*

	2017	2018
<b>Nombre de salariés en CDI</b>	80 502 (branche automobile)	109 878 (branche automobile)
<b>Taux d'absentéisme</b>	3,1 % (maladie)	4 % (maladie)
<b>% de salariés ayant suivi une formation</b>	70 %	75 % (Peugeot Citroën DS : 85 %, Opel/Vauxhall : 55 %) Système de management de la formation mis en place pour Opel/Vauxhall fin 2018.
<b>Nombre d'évaluations RSE des fournisseurs</b>	40 000 fournisseurs évalués par un tiers (Ecovadis).	50 000 fournisseurs évalués par un tiers (Ecovadis).
<b>% de salariés actionnaires</b>	2,03 % du capital est détenu par près de 59 200 employés du groupe (actuels ou passés)	1,86 % du capital est détenu par 50 985 employés du groupe (actuels ou passés)
<b>Montant alloué au mécénat</b>	La Fondation Groupe PSA a alloué 2,3 M€ à des structures d'intérêt général en 2017 : 58 % pour l'insertion, 33 % pour l'éducation et la culture et 9 % pour le handicap.	Total : 7,4 M€. La Fondation Groupe PSA a alloué 2,14 M€ à des structures d'intérêt général en 2018 : 57 % pour l'inclusion, 43 % pour l'éducation et la culture. Les activités philanthropiques des sites du groupe, marques et filiales comptent pour 5,27 M€ (périmètre non mesuré en 2017).

## Indicateurs environnementaux

	2017	2018
<b>Mise en place d'objectifs de réduction de l'empreinte carbone à moyen long terme</b>	<p>Les ambitions long terme du groupe sont visibles dans les tableaux de bord du rapport RSE 2017. Les objectifs court terme et les résultats sont également visibles dans ces tableaux.</p> <p><b>CO<sub>2</sub> Véhicules : objectif à horizon 2035 (Document de référence PSA 2017, p. 44)</b> Réduire les émissions moyennes de CO<sub>2</sub> des véhicules vendus dans le monde de 55 % par rapport aux niveaux de 2012, à réaliser avec le soutien de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– un plug-in hybride essence-électrique sur le groupe motopropulseur ;</li> <li>– une nouvelle gamme de véhicules électriques ;</li> <li>– une gamme de moteurs haute performance et les plates-formes de véhicules plus légers.</li> </ul> <p><b>CO<sub>2</sub> Industriel : objectif à horizon 2050 (Document de référence PSA 2017, p. 189)</b> Garantir la neutralité carbone des plantes du groupe (zéro émission de CO<sub>2</sub>) par le biais de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'utilisation des énergies renouvelables pour la plupart dans l'approvisionnement d'énergies « libres » ;</li> <li>– compenser les émissions résiduelles (revendre le surplus d'énergie produit, développement de forêts, etc.).</li> </ul> <p><b>CO<sub>2</sub> Logistique : objectif à horizon 2035 (Document de référence PSA 2017, p. 189)</b> Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de chaque véhicule transporté de 33 % entre 2016 et 2035 (c'est-à-dire de -2,1 % par an, conformément à l'accord de Paris), principalement en limitant les envois intercontinentaux, en favorisant la régionalisation des activités du groupe et en optimisant le transport modal (routes, mode de transport, taux de remplissage et emballage).</p> <p><b>CO<sub>2</sub> Supply chain : objectif à horizon 2035 (Document de référence PSA 2017, p. 162)</b> Systématiquement inclure les fournisseurs dans le processus pour répondre aux objectifs environnementaux du groupe en sélectionnant des fournisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• respectant des exigences environnementales du groupe (y compris la garantie de la conformité et la transparence de leur propre chaîne d'approvisionnement), pour atteindre un score moyen de fournisseur de 50/100 en termes de facteurs environnementaux (EcoVadis évaluation) ; <ul style="list-style-type: none"> <li>– stratégiques et essentiels (y compris les prestataires de services logistiques) ;</li> <li>– en fonction de leurs trajectoires de CO<sub>2</sub> eu égard au respect de l'Accord de Paris (COP21) ;</li> </ul> </li> <li>• selon leurs suggestions pour aider le groupe à atteindre ses objectifs d'économie circulaire (remplacement de matériaux et recyclage).</li> </ul>	
<b>Mise en place d'objectifs de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> validés par une méthodologie scientifique</b>	Les objectifs du scope 1 et 2 (industriel et logistique), en accord avec les accords de Paris, ont été validés par le SBTi en 2016.	Les objectifs du scope 1 et 2 (industriel et logistique), en accord avec les accords de Paris, ont été validés par le SBTi en 2016. Suite à l'intégration d'Opel/Vauxhall dans les activités industrielles, le profil d'émission du Groupe PSA a fortement évolué, notamment avec l'arrivée de trois usines de cogénération, nécessitant une revue complète des trajectoires précédentes. Cette nouvelle trajectoire sera soumise au SBTi. Elle demeurera compatible avec les Accords de Paris et conduira à une neutralité carbone à horizon 2050.
<b>Rejets de gaz à effet de serre Scope 1 et 2</b>	0,6 million de tonnes CO <sub>2</sub> eq dont 0,56 pour l'activité production automobile Peugeot Citroën DS.	1,3 million de tonnes CO <sub>2</sub> eq dont 0,57 pour l'activité production automobile Peugeot Citroën DS et 0,70 pour Opel/Vauxhall.
<b>Rejets de gaz à effet de serre Scope 3</b>	33,7 millions de tonnes CO <sub>2</sub> eq en Europe.	81,5 millions de tonnes CO <sub>2</sub> eq en Europe. 75 % du scope 3 est composé des émissions liées à l'usage des produits. L'écart est expliqué en majorité par le volume important de véhicules Opel/Vauxhall plus émissifs que la moyenne Peugeot Citroën DS
<b>Économie circulaire</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>% de valorisation/recyclage des déchets</b>	Taux de valorisation : 83 % (excl. métaux) 96,8 % (incl. métaux)	Taux de valorisation : 87 % (excl. métaux) 97,0 % (incl. métaux)
<b>Démarche éco conception/actualité</b>	45,4 % de la flotte totale vendue couverte par les ACV.	55,8 % de la flotte totale vendue couverte par les ACV. (Analyses des cycles de vie)

1.10

► Plus de détails sur les engagements du Groupe PSA sur son site internet.

## LISI

### DÉMARCHES RSE

#### Pratique globale de la RSE

LISI, entreprise française spécialisée dans la fabrication de fixations et de composants, suit une démarche méthodique – basée sur la norme ISO 26000 – afin de poursuivre son adaptation à la société, au monde économique et mieux appréhender les impacts que peuvent avoir ces enjeux sur ses décisions.

Ce faisant, LISI entend mieux maîtriser ses risques extra-financiers, s'engager collectivement mais également individuellement dans une démarche d'amélioration continue, promouvoir des bonnes pratiques et avoir un impact positif sur l'économie, la société et l'environnement. Signataire du programme « Global Compact » des Nations Unies, LISI entend se développer durablement aux côtés de ses partenaires dans le respect de l'Homme en adoptant des solutions réalistes et adaptées à ses valeurs et à sa taille.

### FAITS MARQUANTS ET ACTIONS DE L'ANNÉE 2018

#### Lancement d'une démarche RSE basée sur la norme ISO 26000

En 2018, LISI s'est attelée à construire une démarche consistant à définir ses valeurs, définir les enjeux RSE du groupe et de ses divisions, identifier l'ensemble de ses parties prenantes et déterminer les attentes des parties intéressées.

Ce travail, effectué au sein du Comité de Pilotage RSE, a permis de hiérarchiser les enjeux à travers une première matrice de matérialité et de structurer une stratégie d'ensemble sur la RSE.

#### Politique de ressources humaines

En 2018, LISI a ouvert son « Learning Management System » afin de proposer des formations en e-learning. Cela a permis de déployer massivement des formations sur le Code de conduite et de former les équipes aux entretiens de performance.

Afin de clarifier le rôle que doivent occuper les managers dans la transformation digitale et développer l'esprit d'équipe, une formation « Management et Implication dans l'usine 4.0 » a été offerte aux superviseurs. Le « LISI Knowledge Institute » occupe désormais une place stratégique dans le développement des salariés mais également comme un outil majeur de rétention et d'attraction de candidats à fort potentiel.

#### Politique HSE

Suite à de nombreuses actions menées afin de prévenir les risques liés à la santé des salariés, LISI constate une amélioration des performances en termes de santé. En ce qui concerne la sécurité, il est à noter une baisse de la fréquence d'accidents au travail. Ceci s'accompagne de la poursuite du programme « LISI Excellence HSE » qui a permis la mise en place de nouveaux outils de management.

### Indicateurs sur la gouvernance

	2017	2018
Taux d'administrateurs indépendants	28,6 %	29 %
Taux de femmes dans le Conseil d'administration	36 %	43 %
Présence d'un comité RSE	Non	Oui
Intégration de critères RSE dans la rémunération variable des dirigeants	Non renseigné <sup>(1)</sup>	Oui
Présence d'un comité d'éthique	Non renseigné <sup>(1)</sup>	Oui, il s'agit du comité compliance
<b>Éthique et droits de l'homme</b>		
<b>2018</b>		
Actualisation/évolution de la démarche éthique des affaires	Déploiement de formations sur l'éthique des affaires et la lutte anti-corruption (en collaboration avec l'ONG Transparency International) Déploiement du Code de conduite anti-corruption Gestion du dispositif de signalement avec protection du lanceur d'alerte (réalisation de tests)	
Actualisation/poursuite de la politique de respect des droits de l'Homme	Cartographie des risques chez les fournisseurs LISI signataire du Global Compact	

(1) L'information demandée n'a pas été renseignée par l'émetteur au jour de la publication du Document de référence de FFP.

## Indicateurs sociaux

Social/sociétal	2017	2018
Nombre de salariés en CDI	11 958	12 131
Taux d'absentéisme	3,5 %	3,45 %
Nombre d'heures de formation	Non renseigné <sup>(1)</sup>	> 16 000
Nombre d'options en circulation à fin 2018	Non renseigné <sup>(1)</sup>	456 270

## Indicateurs environnementaux

Climat/environnement	2017	2018
Mise en place d'objectifs de réduction de votre empreinte carbone à moyen long terme		- 3 % de consommation d'énergie entre 2018 et 2020
Rejets de gaz à effet de serre Scope 1 et 2	116 772 tonnes CO <sub>2</sub>	Non renseigné <sup>(1)</sup>
Rejets de gaz à effet de serre scope 3	398 480 tonnes CO <sub>2</sub>	Non renseigné <sup>(1)</sup>

Économie circulaire	2017	2018
Pourcentage de valorisation/recyclage des déchets	95,5 % déchets triés	92,5 % de déchets triés Part valorisable : 62,3 %

► Plus de détails sur les engagements de LISI sur son site internet.

# SAFRAN

## DÉMARCHE RSE

### Pratique globale de la RSE

Safran, groupe international de haute technologie, opérant dans les domaines de la propulsion et des équipements aéronautiques, de l'espace et de la défense, fonde sa politique RSE sur l'éthique des affaires.

Safran dispose d'un plan d'actions spécifiques élaboré en association avec ses différentes parties prenantes afin d'identifier les risques, prévenir les atteintes graves aux droits de l'Homme et ainsi répondre aux exigences du devoir de vigilance. Cette démarche englobe l'ensemble des sociétés Safran, les sociétés qu'elle contrôle ainsi que ses fournisseurs et leurs sous-traitants.

## FAITS MARQUANTS ET ACTIONS DE L'ANNÉE 2018

### Refonte de son chapitre RSE dans le cadre de la DPEF

En vue de simplifier son Document de référence, Safran a procédé à la refonte de son chapitre RSE pour l'année 2018. Ainsi, les enjeux RSE ont été croisés avec les risques qui y sont associés, le plan de la partie RSE est guidé par une nouvelle cartographie des enjeux reposant sur la responsabilité sociétale, sociale et environnementale du groupe. L'année 2018 fut également l'occasion de modifier les critères RSE pris en compte dans la détermination de la part variable du Directeur Général.

### Déploiement du plan de vigilance

Safran a déployé son plan de vigilance, notamment en ce qui concerne ses fournisseurs, la prévention et la lutte contre la corruption. Enfin, Safran a préparé, en 2018, le déploiement de l'accord-cadre monde sur « les conditions de travail, la responsabilité sociale d'entreprise et le développement durable », signé fin 2017.

(1) L'information demandée n'a pas été renseignée par l'émetteur au jour de la publication du Document de référence de FFP.

### Indicateurs sur la gouvernance

	2017	2018
Taux d'administrateurs indépendants	53,8 %	58,3 % <sup>(1)</sup>
Taux de femmes dans le Conseil d'administration	40 %	42,8 % <sup>(1)</sup>
Présence d'un comité RSE au sein du Conseil d'administration	Non	Non
Intégration de critères RSE dans la rémunération variable des dirigeants	Oui	Oui
Présence d'un comité d'éthique au sein du Conseil d'administration	Non	Non

Éthique et droits de l'homme	2018
Actualisation/évolution de la démarche éthique des affaires	Intégration du périmètre Zodiac Aerospace. Finalisation du Code de conduite. Mise à jour du MOOC consacré à la prévention du risque de corruption et d'infraction aux règles du contrôle des exports.
Actualisation/poursuite de la politique de respect des droits de l'Homme	Identification des fournisseurs situés dans les pays à risque rouge (source Verisk Maplecroft), questionnaire « droits de l'homme » transmis aux fournisseurs identifiés en complément à la signature de la Charte achat responsable.

### Indicateurs sociaux

Social/sociétal	2017	2018
Nombre de salariés en CDI	55 408	Non renseigné <sup>(2)</sup>
Taux d'absentéisme	4 % (périmètre France) stable entre 2015 et 2017	2,6 % (périmètre Monde hors Zodiac Aerospace)
% de salariés ayant suivi une formation	81	83
% de salariés actionnaires	7,4 %	6,87 %
Montant alloué au mécénat	350 000 €	350 000 €

### Indicateurs environnementaux

Climat/environnement	2017	2018
Mise en place d'objectifs de réduction de votre empreinte carbone à moyen long terme	Pas d'objectif groupe fixé mais réflexion démarrée fin 2017.	En 2018, Safran a mis en place un projet bas carbone dans le but de fixer des objectifs de réduction de GES et de mettre en œuvre les moyens pour y parvenir.
Mise en place d'objectifs de réduction d'émissions de CO <sub>2</sub> validés par une méthodologie scientifique	Non (cf. remarque ci-dessus)	Les objectifs étudiés par Safran s'inspirent des recommandations de l'initiative Science Based Targets. À ce titre, Safran a utilisé les outils de modélisation offerts par la méthodologie SBTi afin de tracer les tendances à long terme.
Rejets de gaz à effet de serre Scopes 1 et 2	Scope 1 : 3,3 t CO <sub>2</sub> eq. /salarié Scope 2 : 4,9 t CO <sub>2</sub> eq. /salarié (cf. Document de référence 2017)	Scope 1 : 3,3 t CO <sub>2</sub> eq. /salarié Scope 2 : 4,55 t CO <sub>2</sub> eq. /salarié
Rejets de gaz à effet de serre Scope 3	Scope 3 uniquement sur les déplacements aériens professionnels Scope 3 : 41 566 tonnes équivalent CO <sub>2</sub> . (cf. Document de référence 2017)	Non renseigné <sup>(2)</sup>
Valorisation des déchets	0,64 tonne/salarié	0,81 tonne/salarié

► Plus de détails sur les engagements de Safran sur son site internet.

(1) Au 7 février 2019.

(2) L'information demandée n'a pas été renseignée par l'émetteur au jour de la publication du Document de référence de FFP.

## DÉMARCHE RSE

Le Groupe SEB est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche à la fois éthique, économiquement rentable, socialement équitable et écologiquement responsable. Depuis 2013, la politique de responsabilité sociétale de l'entreprise fait partie des attributions de son Comité des Nominations et Rémunérations. Le Comité de Pilotage du Groupe SEB a pour mission de définir et piloter le suivi des plans d'actions à court et moyen termes en réponse aux 5 enjeux prioritaires du groupe en matière de développement durable :

- veiller au respect des principes éthiques du groupe;
- poursuivre une politique sociale responsable;
- agir dans le cadre d'un engagement citoyen;
- innover durablement pour répondre aux attentes des consommateurs;
- réduire les impacts environnementaux.

Enfin, entre 2017 et 2018, la Direction du Développement Durable a participé à la définition de la stratégie de développement durable du groupe pour les années à venir; celle-ci étant structurée autour des axes suivants : respect des personnes et utilité sociale, lutte contre le réchauffement climatique, alimentation saine et savoureuse pour tous, mieux vivre chez soi quels que soient son âge et sa santé et innovation dans le cadre de l'économie circulaire.

## FAITS MARQUANTS ET ACTIONS DE L'ANNÉE 2018

### *Protection sociale*

En 2018, le groupe a commencé le déploiement d'un socle mondial de protection sociale axé autour de l'assurance-décès, de la prise en charge médicale et de la parentalité.

Chaque salarié, quels que soient son pays et son niveau hiérarchique, bénéficiera au minimum des garanties offertes par SEB. La mise en œuvre se fera progressivement d'ici à 2020, la garantie décès étant effective pour tous au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (à l'exception de WMF qui en bénéficiera en janvier 2020).

SEB veille par ailleurs à revoir régulièrement les contrats afin de compléter et/ou d'améliorer les garanties en place. Ainsi, en 2017, les garanties médicales ont été étendues dans plusieurs pays, notamment en Pologne, en Ukraine et au Canada.

### *Lancement du programme de formation mondial sur le Code éthique*

La mise en œuvre du Code éthique, en 2012, s'est appuyée sur près de 10 000 heures de formation. En 2018, le groupe a lancé une nouvelle campagne de formation afin de s'assurer que chaque collaborateur en maîtrise les concepts clés et sache comment se comporter face à un dilemme éthique. Plus de 9 600 salariés de SEB ont suivi un programme d'e-

learning qui comportait 6 modules intégrant une partie théorique suivie d'un quiz et d'un cas pratique où le salarié est confronté à un problème éthique. Pour les collaborateurs non connectés, une formation équivalente en présentiel sera organisée en 2019 et animée par les responsables Ressources Humaines et les managers des sites.

Afin de se rapprocher le plus possible de situations réelles, cette formation a été coconstruite par plusieurs directions du groupe : Développement Durable, Formation, Ressources Humaines, Qualité Normes & Environnement, Audit et Contrôle Interne, Achats, Juridique, Santé et Sécurité. Elle fait partie des formations obligatoires pour tout nouveau collaborateur.

### *Validation des objectifs « Bas Carbone »*

Depuis 2016, SEB a rejoint l'initiative Science Based Targets (SBT) lancée par WWF aux côtés du Global Compact (ONU), du WRI (World Resources Institute) et du CDP (Carbon Disclosure Project) afin de lutter contre le réchauffement climatique. Ce projet incite les grandes entreprises mondiales à mettre en cohérence leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec les recommandations du GIEC de contenir la hausse de la température moyenne mondiale en dessous de 2° C d'ici la fin du siècle.

Le groupe a défini en 2018 ses propres objectifs SBT à court et long terme, validés par le SBT Initiative (SBTi). Ils prennent le relais des Objectifs 2020 et incluent notamment :

- **horizon 2023** : moins 40 % d'émissions de gaz à effet de serre par produit fabriqué (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, scope 1 et 2, année de référence 2016);
- **horizon 2050** : neutralité carbone (compensation de 100 % de la quantité de gaz à effet de serre émis pour la fabrication des produits).

*Indicateurs sur la gouvernance*

	2017	2018
Taux d'administrateurs indépendants	33 %	33 %
Taux de femmes dans le CA	43 %	46 %
Présence d'un comité RSE au sein du CA	Non	Non
Intégration de critères RSE dans la rémunération variable des dirigeants	Non	Oui
Présence d'un comité d'éthique au sein du CA	Non, mais présence au sein du Comité des Nominations et des Rémunérations	Non, mais présence au sein du Comité des Nominations et des Rémunérations

## Éthique et droits de l'homme

2018

**Actualisation/évolution de la démarche éthique des affaires**

La première exigence en matière d'éthique consiste à appliquer les lois en vigueur dans chaque pays où le groupe SEB exerce son activité. Il respecte aussi les règles internationales édictées par l'ONU et adhère tout particulièrement aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il est également signataire du Pacte mondial de l'ONU et du Code de conduite de l'APPLiA.

Les engagements tangibles du groupe au niveau des droits humains le placent dans le 1 % des entreprises les plus performantes du monde dans ce domaine, d'après l'étude « Entreprises et droits de l'homme : les risques de la négligence » publiée fin 2018 par l'agence extra-financière Vigeo-Eiris. Cette étude parue à l'occasion des 70 ans de la Déclaration des Droits de l'Homme, porte sur des entreprises de 60 pays et de 38 secteurs différents et sur leurs performances d'avril 2016 à octobre 2018.

**ACHATS RESPONSABLES** : Le Groupe SEB a une grande responsabilité quant à la réalisation de ses produits dans des conditions éthiques. Il conduit une politique d'achats responsables incluant des dispositifs d'information et de contrôle afin de s'assurer du respect de ses exigences éthiques, sociales et environnementales par les fournisseurs. Depuis 2012, cette politique ne cesse de se renforcer. Elle fait l'objet d'une feuille de route partagée entre les Directions Achats et Développement durable. Elle est mise en œuvre par des équipes sensibilisées aux achats responsables : cette thématique est intégrée dans les différentes formations et animations de la communauté Achats, comme les web Forums, organisés régulièrement autour de thèmes spécifiques.

**CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES** : La Charte des achats responsables, qui découle du Code éthique du groupe, est disponible en français, anglais, allemand, chinois, espagnol et portugais. Envoyée à tous les fournisseurs du panel, elle explique les exigences du groupe en matière de respect des Droits de l'Homme et de ses principes éthiques, sociaux et environnementaux, avec une mention spéciale sur la lutte contre la corruption. 90 % des fournisseurs en sont signataires ou sont considérés comme conformes aux exigences du groupe grâce à leur propre politique dans ce domaine.

**LUTTE CONTRE LA CORRUPTION** : Cette thématique est intégrée dans le Code éthique mondial qui s'applique à tous les salariés. Il y est notamment stipulé que le groupe SEB prohibe fermement toute forme de corruption dans ses relations avec ses partenaires commerciaux et institutionnels, et avec l'administration. Aucune gratification financière ou en nature ne peut être donnée en vue d'obtenir un avantage ou ne peut être reçue pour favoriser une entreprise ou une personne. Le groupe est par ailleurs signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003, dont le 10<sup>e</sup> principe porte sur le refus de la corruption.

La Direction Audit et Contrôle Interne inclut le risque de fraude et de corruption dans ses évaluations. Compte tenu du contexte économique dans lequel évoluent les filiales du Groupe SEB, les principaux risques sont liés aux processus d'achat (corruption passive de l'acheteur) et de vente (corruption active d'employés de clients). Ces risques sont atténués pour chacun de ces deux processus par des règles spécifiques dont le respect est vérifié lors de l'audit des filiales. La grande majorité des filiales ont pour clients des détaillants (souvent plusieurs centaines) avec lesquels elles traitent directement, sans utiliser d'intermédiaire.

## Actualisation/poursuite de la politique de respect des droits de l'Homme

Dans le cadre des moyens mis en œuvre pour s'assurer d'une bonne application des engagements du Code éthique, le groupe a mis en place dès 2012 un dispositif d'alerte afin de permettre à toute personne salariée ou extérieure au groupe de réagir face à une situation contraire aux principes du code. Il est également communiqué aux fournisseurs au travers de la Charte des achats responsables.

Ce dispositif est complété par une procédure d'alerte, récemment actualisée. Elle précise de façon détaillée les différentes étapes à suivre pour exercer son droit d'alerte, les interlocuteurs à contacter, les éléments à fournir, la façon dont l'alerte est traitée, les règles de confidentialité et la protection du lanceur d'alerte dans la mesure où il intervient de manière désintéressée et de bonne foi. Elle est expliquée dans le nouveau programme de formation sur le Code éthique et mise à disposition des salariés sur l'intranet du groupe.

Le respect des Droits de l'Homme fait partie intégrante du Code éthique du Groupe SEB ainsi que des formations effectuées dans ce cadre auprès des responsables Ressources Humaines internationaux. Signataire du Global Compact depuis 2003, le groupe a décidé dès 2007 d'évaluer les pratiques de ses équipes au regard des Droits de l'Homme dans ses filiales de plus de 10 personnes. Jusqu'en 2014, il s'est appuyé sur l'outil d'autoévaluation HRCA (Human Rights Compliance Assessment) Quick Check, élaboré par l'Institut Danois des Droits de l'Homme, et, pour les sites de sa filiale chinoise SUPOR, sur le CBSSC (China Business and Social Sustainability Check). Réalisées tous les deux ans environ, ces autoévaluations couvraient près de 99 % des effectifs et ont alimenté une dynamique d'amélioration.

En 2015, le groupe SEB a franchi une nouvelle étape en appliquant à ses sites industriels situés dans des zones à risques le même système d'audits éthiques, sociaux et environnementaux qu'il met en œuvre chez ses fournisseurs (WCA - Workplace Condition Assessment), avec l'intervention du même cabinet spécialisé, Intertek.

Les audits (effectués tous les 3 ans) sont assortis de plans d'actions pour corriger les non-conformités éventuelles, et les sites présentant un score de conformité inférieur à 70 % doivent passer un audit de suivi. Les plans d'actions sont soumis à la Direction du Développement Durable. Elle les partage avec la Direction Industrielle (y compris les responsables Santé, Sécurité et Environnement), la Direction des Ressources Humaines et la Direction Audit et Contrôle Interne qui sont ainsi en mesure de vérifier leur mise en œuvre. Une synthèse annuelle des résultats d'audit est par ailleurs communiquée au Comité Exécutif. Ce système de contrôle, commun avec les fournisseurs du groupe, permet d'établir un comparatif externe et de générer des audits opposables aux clients.

En 2018, 6 sites ont été audités en République Tchèque, en Inde, en Chine et au Brésil. Le score moyen de conformité est de 80,7 % et aucune non-conformité de type « zéro tolérance » n'a été relevée.

1.10

## Indicateurs sociaux

Social/sociétal	2017	2018
Nombre de salariés en CDI	30 943 <sup>(1)</sup>	32 690 <sup>(1)</sup>
Taux d'absentéisme	Monde : 4,0 %	Monde : 4,2 %
% de salariés ayant suivi une formation	Hors SUPOR et EMSA, près de 84 % des salariés du groupe ont bénéficié d'au moins une formation.	Nombre d'heures moyen de formation par salarié = 19 heures, soit environ 2,7 jours de formation par salarié pour l'année 2018, hors WMF et EMSA.
Nombre d'évaluations RSE des fournisseurs	177 audits initiaux	173 audits initiaux
Montant alloué au mécénat	2,60 M€	2,90 M€

(1) Effectifs CDI, CDD et assimilés (les contrats type CDI n'existent pas dans certains pays, dont la Chine)

*Indicateurs environnementaux*

Climat/environnement	2017	2018
Mise en place d'objectifs de réduction de votre empreinte carbone à moyen long terme	Non renseigné	Cf. question suivante
Mise en place d'objectifs de réduction d'émissions de CO <sub>2</sub> validés par une méthodologie scientifique	Non renseigné	<p>Objectifs de réduction carbone validés par le Science-Based Target Initiative :</p> <p>En 2016, dans sa volonté de renforcer sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique, le groupe SEB a rejoint l'initiative Science Based Targets (SBT) lancée par le WWF aux côtés du Global Compact (ONU), du WRI (World Resources Institute) et du CDP (Carbon Disclosure Project). Elle incite les grandes entreprises mondiales à mettre en cohérence leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec les recommandations du GIEC de contenir la hausse de la température moyenne mondiale en dessous de 2° C d'ici la fin du siècle. Le groupe a donc défini en 2018 ses propres objectifs SBT à court et long terme, validés par le SBT Initiative (SBTli). Ils prennent le relais des Objectifs 2020 et incluent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• horizon 2023 : moins 40 % d'émissions de gaz à effet de serre par produit fabriqué (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, scope 1 et 2, année de référence 2016)</li> <li>• horizon 2050 : neutralité carbone (compensation de 100 % de la quantité de gaz à effet de serre émis pour la fabrication des produits)</li> </ul> <p>Pour renforcer sa démarche environnementale, le groupe collabore par ailleurs avec le WWF qui l'accompagne dans le cadre du partenariat avec la marque Rowenta et sur plusieurs projets spécifiques, comme, en 2018, la formalisation de la politique éco-packaging.</p>
Rejets de gaz à effet de serre Scope 1 et 2	218 426 tonnes équivalent CO <sub>2</sub> (valeur actualisée suite à revue du référentiel de facteurs d'émissions des gaz à effet de serre)	218 851 tonnes équivalent CO <sub>2</sub>
Rejets de gaz à effet de serre Scope 3	Transport : 205 596 tonnes équivalent CO <sub>2</sub>	Transport : 228 744 tonnes équivalent CO <sub>2</sub>
<b>Économie circulaire</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
% de valorisation / recyclage des déchets	Taux de valorisation : 78 % (recyclage + valorisation énergétique) (données recyclage et valorisation 2017 actualisée suite à erreur de comptage)	Taux de valorisation : 77 % (recyclage + valorisation énergétique)
Démarche éco conception/actualité	37 % de matériaux recyclés dans les nouveaux produits	38 % de matériaux recyclés dans les nouveaux produits

► Plus de détails sur les engagements de SEB sur son site internet.

# ORPEA

## DÉMARCHE RSE

### *Engagement qualitatif dans le secteur de la dépendance*

ORPEA est un acteur important dans l'accompagnement des personnes dépendantes. Outre les actions de sensibilisation sur la dépendance, ORPEA crée des programmes d'éducation :

- en partenariat avec des universités ou écoles de commerce;
- ainsi que des établissements de formation. Enfin, ORPEA collabore à la création ou à l'amélioration des systèmes de soin et de santé dans certains pays (Pologne, République Tchèque, Chine, Brésil, etc.).

### *Rémunérations responsables*

Chez ORPEA, 30 % de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires (CEO and COO) est liée à des objectifs qualitatifs. Ces objectifs intègrent plusieurs critères RSE pertinents et représentatifs du développement qualitatif long terme du groupe, notamment le taux de satisfaction et le taux de recommandation des résidents et des patients, le taux d'événements indésirables ainsi que le taux de réclamation.

## FAITS MARQUANTS ET ACTIONS DE L'ANNÉE 2018

### *Devoir de vigilance et loi Sapin 2*

ORPEA a mis en place une cartographie des risques, des procédures d'évaluation, d'actions d'atténuation ou de prévention, des mécanismes de recueil des signalements ainsi que des dispositifs de suivi et d'évaluation. Le plan de vigilance et son compte-rendu annuel sont rendus publics depuis mai 2018 en annexe du Document de référence 2017 et du rapport à l'Assemblée Générale 2018.

### *Adoption d'un Code de conduite*

ORPEA dispose d'un Code de conduite qui est annexé au Règlement Intérieur et s'applique à l'ensemble des entités. Il contient notamment un dispositif d'alerte interne permettant de détecter les conduites ou situations contraires audit Code de conduite. Ce code contient des valeurs et principes éthiques défendus par ORPEA : respect de la personne humaine, établissement d'une relation de confiance, sens des responsabilités et conscience professionnelle dans le cadre d'une relation de soin et de respect d'engagements éthiques.

### *Renforcement du contrôle des risques*

En 2018, la Direction Audit, Risques, Contrôle Interne et Conformité s'est significativement développée pour répondre aux nouveaux enjeux de l'entreprise en matière de gestion des risques. La Direction est désormais organisée de la façon suivante : une équipe Corporate et une équipe France.

L'équipe Corporate est aujourd'hui composée de 8 personnes :

- pôle contrôle permanent avec le Risk Management, contrôle interne, Conformité et support contrôle permanent;

- pôle contrôle périodique avec l'audit interne;
- pôle protection des données avec un DPO (Data Protection Officer) et un chargé de mission protection des données.

Les collaborateurs de l'équipe Corporate sont rattachés hiérarchiquement au Directeur Audit, Risque et contrôle Interne. Ce dernier reporte quant à lui au Directeur Général et dispose d'un lien fonctionnel auprès du Comité d'Audit.

L'équipe France est composée de 3 personnes (4 à terme), rattachés hiérarchiquement au Directeur Audit, Risque et contrôle Interne et ont un lien fonctionnel auprès de la Secrétaire Générale.

### *Promotion des comportements éthiques au sein du Groupe*

L'instance dirigeante du groupe ORPEA a initié une démarche visant à assurer et à encourager des comportements éthiques répondant à des règles strictes en matière d'intégrité. Cet engagement s'est matérialisé notamment par la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des risques et d'un programme de conformité anti-corruption. Le programme anti-corruption s'appuie sur l'engagement de la Direction Générale d'inculquer une culture d'intégrité, de transparence et de conformité.

Ainsi, les équipes françaises ont été formées en 2018 sur le Code de conduite et il est prévu que l'ensemble des entités en bénéficie à horizon 2019-2020.

ORPEA a également mis en place des enquêtes de notoriété sur les tiers, dans le cadre de son développement en France et à l'étranger, ainsi qu'une politique de référencement de ses fournisseurs significatifs. Depuis mi-2018, le groupe élabore des procédures KYC et à l'insertion de clauses éthiques dans les contrats avec les tiers.

Enfin, un « Guide de Gestion et de Prévention des conflits d'intérêts » a été rédigé cette année. Adressé à l'ensemble des équipes, il vise à pallier à la fois le risque de comportements non éthiques et de corruption. ORPEA travaille également sur un formulaire de déclaration des liens d'intérêts à destination des collaborateurs qui devront s'engager à le déclarer chaque année.

### *Prix et événements 2018*

ORPEA a vu sa pratique récompensée à plusieurs occasions en 2018 :

- « Grand Prix de la Diversité dans les Organes de Direction », dans la catégorie SBF 80 à l'occasion de la 15<sup>e</sup> édition des Grands Prix du Gouvernement d'Entreprise organisé par l'AGEFI.  
Ce prix prend en compte non seulement la diversité au sein du Conseil d'administration mais également dans l'ensemble des organes de direction fonctionnels de la société.
- Soutien à l'association « Imagine for Margo - enfants sans cancer ». Grâce à leur exceptionnelle mobilisation tout au long de l'année, et aux

centaines d'événements solidaires organisés aux quatre coins de la France, près de 160 000 € de dons ont été collectés par la team ORPEA – CLINEA, pour faire avancer la recherche contre les cancers pédiatriques.

- 4<sup>e</sup> édition des ORPEA Excellence Awards. Cet événement fut l'occasion de récompenser 3 équipes du groupe qui ont mis en place la

réflexion éthique clinique la plus pertinente, ainsi que les meilleurs programmes ou publications en recherche ou en innovation soignante. 45 projets, issus de 9 des 13 pays où le groupe est implanté, ont été retenus pour concourir et couvre notamment les domaines de l'éthique clinique, des objets connectés et burn-out ainsi que l'application des nouvelles technologies aux personnes âgées.

### Indicateurs sur la gouvernance

	2017	2018
Taux d'administrateurs indépendants	66 %	90 %
Taux de femmes dans le Conseil d'administration	40 %	40 %
Présence d'un comité RSE au sein du Conseil d'administration	Non	Non
Intégration de critères RSE dans la rémunération variable des dirigeants	Oui	Oui
Présence d'un comité d'éthique au sein du Conseil d'administration	Non	Non
<b>Éthique et droits de l'homme</b>		
	<b>2018</b>	
Actualisation/évolution de la démarche éthique des affaires	Démarche totalement revue (voir plus haut)	
Actualisation/poursuite de la politique de respect des droits de l'Homme	Poursuite de la démarche	

### Indicateurs sociaux

Social/sociétal	2017	2018
Nombre de salariés en CDI	44 847	Non renseigné <sup>(1)</sup>
% de salariés ayant suivi une formation	100 %	Non renseigné <sup>(1)</sup>
% de salariés actionnaires	< 1 %	< 1 %

### Indicateurs environnementaux

Climat/environnement	2017	2018
Mise en place d'objectifs de réduction de votre empreinte carbone à moyen long terme	Non renseigné par l'émetteur	Non renseigné <sup>(1)</sup>
Rejets de gaz à effet de serre Scope 1 et 2	130 591 tonnes CO <sub>2</sub>	Non renseigné <sup>(1)</sup>
<b>Économie circulaire</b>		
	<b>2018</b>	
% de valorisation/recyclage des déchets	Production de déchets médicaux : 576 tonnes	Non renseigné <sup>(1)</sup>

► Plus de détails sur les engagements d'ORPEA sur son site internet.

(1) L'information demandée n'a pas été renseignée par l'émetteur au jour de la publication du Document de référence de FFP.

## DKSH

Compte tenu de la cession le 19 février 2019 des titres que FFP détenait dans cette société, il n'apparaît pas pertinent de renseigner ces informations.

## SPIE

### DÉMARCHE RSE

SPIE est le leader européen des services multitechniques dans les domaines de l'énergie et des communications. Acteur de l'économie verte, SPIE intervient tout au long du cycle de vie des activités de ses clients : depuis le conseil et les études de faisabilité jusqu'au maintien en condition opérationnelle de leurs installations les plus critiques.

Le développement de SPIE se focalise sur quatre marchés, démontrant sa volonté de proposer des offres permettant à ses clients de maîtriser les questions environnementales et sociétales :

- Smart City : contribuer à un modèle durable de développement urbain et territorial ;
- E-efficient buildings : optimiser la performance immobilière dans la durée par la convergence entre technologies numériques et services aux bâtiments ;
- Énergies : favoriser la transition énergétique à travers une large gamme de technologies et services qui améliorent les modes de production, d'exploitation et de transport de l'énergie ;
- Industry services : accompagner les industriels sur toute la chaîne de valeur pour améliorer leurs performances, réduire leurs coûts et favoriser leurs innovations.

En outre, la politique RSE de SPIE se concentre sur la réduction de son empreinte carbone, la formation et l'évolution professionnelle de ses collaborateurs, l'éthique dans ses relations d'affaires et l'encouragement de ses équipes à promouvoir le développement durable.

### Indicateurs sur la gouvernance

	2018
Taux d'administrateurs indépendants	66,67 %
Taux de femmes dans le Conseil d'administration	50 %
Présence d'un comité RSE au sein du Conseil d'administration	Non
Intégration de critères RSE dans la rémunération variable des dirigeants	Oui (sécurité)
Présence d'un comité d'éthique au sein du Conseil d'administration	Non

### FAITS MARQUANTS ET ACTIONS DE L'ANNÉE 2018

#### Analyse des risques extra-financiers

En 2018, SPIE a procédé à l'identification de ses risques extra-financiers. Sur la base de son registre des risques RSE, la société a consulté plusieurs directeurs fonctionnels et opérationnels en France, selon la méthodologie appliquée par la direction du contrôle des risques et de l'audit interne pour l'analyse des risques du groupe. À l'issue des entretiens, les résultats ont été consolidés.

Par ailleurs, SPIE a élaboré un modèle de « création de valeur » qui, tout comme la cartographie des risques et la liste des 6 principaux risques RSE, a été validée par deux membres du Comité Exécutif. Ces informations sont disponibles dans le Document de référence 2018 de SPIE.

#### Contrôle de la sous-traitance

Identifiée comme un des 6 principaux risques RSE du groupe, la sous-traitance fait l'objet de procédures de contrôle. Un membre du Comité Exécutif a été nommé « sponsor » de ce risque et une « task-force » multi-filiales et multifonctions (achats et opérationnels) a été mise en place avec pour mission (i) d'améliorer les plans d'actions existants et (ii) de transférer les bonnes pratiques. Ainsi, chaque pays du groupe a réalisé une première autoévaluation de son niveau de maturité par rapport à ces recommandations.

1.10

## Éthique et droits de l'homme

2018

**Actualisation/évolution de la démarche éthique des affaires**

Une refonte des principes éthiques, du guide d'application et de la procédure d'alerte a été engagée sur 2018, notamment pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires. Certaines thématiques comme les droits de l'Homme et la protection des données personnelles sont traitées plus en détail. Le Code éthique et son guide d'application mis à jour ainsi que la nouvelle procédure d'alerte seront diffusés en 2019.

Des procédures sont en place visant à prévenir le risque de corruption, notamment en application de la politique sur le recours à des intermédiaires, en matière de sponsoring et de dons, de cadeaux d'affaires et d'invitations du groupe.

En 2018, l'encadrement des invitations externes ainsi que des invitations reçues par les collaborateurs a été renforcée par une note précisant les nouvelles modalités : mise en place d'un processus de validation, définition de seuils de montants et de types d'invitation, en précisant plus particulièrement le cas de toute personne détenant une charge publique. Cette procédure est en cours de déploiement dans l'ensemble de filiales du groupe.

Des audits internes sont réalisés, l'objectif étant de contrôler la bonne application des règles édictées par le groupe. Plusieurs filiales sont auditées chaque année.

**Actualisation/poursuite de la politique de respect des droits de l'Homme**

Dès 2003, afin de démontrer sa volonté et en accord avec ses valeurs, SPIE s'est engagée auprès des Nations Unies en signant le Pacte Mondial. Cette adhésion vient officialiser la volonté d'inscrire l'ensemble des actions de SPIE dans une démarche responsable et transparente. De ce fait, SPIE s'est engagée à adopter, soutenir et appliquer les 10 valeurs fondamentales du Pacte portant sur les 4 domaines que sont : Droits de l'Homme, Normes du travail, Environnement, Lutte contre la corruption, ainsi que de les promouvoir auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

SPIE s'engage quotidiennement en faveur des droits de l'Homme et cela se traduit concrètement par de multiples actions dont notamment :

- l'existence d'une « Charte des fournisseurs et sous-traitants de SPIE » ainsi que l'évaluation des fournisseurs sur les aspects de leur responsabilité sociale, environnementale et sociétale ;
- l'existence d'une politique de sécurité du travail déployée à l'international ;
- la mise en place d'une politique de non-discrimination.

*Indicateurs sociaux*

Social/sociétal	2017	2018
Nombre de salariés en CDI	41 699	40 812
Taux d'absentéisme (France)	5,6 %	5,5 %
% de salariés ayant suivi une formation	88 % (périmètre Europe)	Non renseigné <sup>(1)</sup>
Pourcentage d'achats couverts par des paramètres RSE.	28 %	35 % isopérimètre 2017, 29 % en considérant le périmètre 2018
% de salariés actionnaires	33 %	34 % (chiffre suite à Share for You 2018)
Montant alloué au mécénat	2,60 M€	980 000 €

(1) L'information demandée n'a pas été renseignée par l'émetteur au jour de la publication du Document de référence de FFP.

## Indicateurs environnementaux

Climat/environnement	2017	2018
Rejets de gaz à effet de serre Scope 1 et 2	152 175 tonnes équivalent CO <sub>2</sub>	Non renseigné <sup>(1)</sup>
Rejets de gaz à effet de serre Scope 3	1 237 021	Pas mesuré (tous les 2-3 ans)

Économie circulaire	2017	2018
% de valorisation/recyclage des déchets	178 tonnes déchets DEEE collectés – partenariat Recylum (France)	193 tonnes déchets DEEE collectés – partenariat Recylum (France)

► Plus de détails sur les engagements de SPIE sur son site internet.

## CIEL

### DÉMARCHE RSE

CIEL a mis en place une politique développement durable à l'échelle du groupe qui repose sur 5 piliers : éthique commerciale, normes de travail équitables et respect des droits humains, responsabilité environnementale, conception, planification et achats responsables, satisfaction et engagements des parties prenantes. Le groupe publie annuellement un rapport intégré depuis 2017.

### FAITS MARQUANTS ET ACTIONS DE L'ANNÉE 2018

#### Gouvernance transparente

CIEL a implémenté en 2018 le nouveau Code de gouvernance d'entreprises applicable à l'île Maurice. En vue d'accroître la transparence de sa gouvernance, CIEL publie une documentation étendue sur son site internet.

#### Éthique des Affaires

CIEL a mis en place en 2018 deux politiques groupes : une première afin de garantir des investissements responsables et une seconde en vue d'assurer des achats responsables.

#### Droits de l'Homme et Ressources Humaines

CIEL a adopté un nouveau processus visant à ce que ses managers et employés intègrent les valeurs et principes directeurs de l'entreprise. De manière concomitante, les salariés de CIEL et de ses filiales ont répondu à des sondages sur leur engagement et perception des enjeux de l'entreprise. Grâce à cette initiative, CIEL s'est engagée à attendre 75 % d'entre eux d'ici à 2020.

Enfin, CIEL a développé un nouveau système d'évaluation des employés en adéquation avec ses valeurs en vue d'encourager et développer ses salariés. Cette initiative est couplée avec

un investissement important dans la formation de type « Leadership and Management ».

#### Environnement

CIEL, consciente de la biodiversité de la Vallée de Ferney, est engagée dans un programme de conservation de ce site à travers la plantation de 15 000 arbres endémiques, la réintroduction de 5 espèces d'oiseaux dans cet espace et la restauration de 10 hectares de forêts endémiques en 2018.

#### Parties prenantes

CIEL a apporté en 2018 une contribution financière à la Fondation « CIEL Nouveau Regard » ainsi qu'à « ACTogether.mu ». La société a également renouvelé l'organisation du « CIEL Ferney Trail » ayant regroupé 3 500 participants en 2018 afin de promouvoir la biodiversité de l'île Maurice et d'inciter sa protection.

CIEL a parrainé de nombreux événements locaux comme le « Mama Jazz Festival », le « Festival Ile Court » ou encore le « Quatre Bornes Volley Ball Club ».

Enfin, CIEL a lancé une plateforme participative encourageant les actions et comportements positifs pour l'île Maurice.

(1) L'information demandée n'a pas été renseignée par l'émetteur au jour de la publication du Document de référence de FFP.

*Indicateurs sur la gouvernance*

	2017	2018
Taux d'administrateurs indépendants	2	2
Nombre de femmes dans le CA	1	1
Présence d'un comité RSE au sein du Conseil d'administration	Oui	Oui
Intégration de critères RSE dans la rémunération variable des dirigeants	Non	Non
Présence d'un comité d'éthique au sein du CA	Oui	Oui

Éthique et droits de l'homme	2017-2018
Actualisation/évolution de la démarche éthique des affaires	Chaque entité a le soin de développer ses propres codes, en adéquation avec le Code d'éthique de CIEL.
Actualisation/poursuite de la politique de respect des droits de l'Homme	Le respect des droits de l'Homme forme partie intégrante de la démarche RSE de CIEL et ces critères sont inclus dans les audits de sites.

*Indicateurs sociaux*

Social/sociétal	2016-2017	2017-2018
Nombre de salariés en CDI	35 000	35 000
Montant alloué au mécénat	Fondation CIEL Nouveau Regard 5,4M MUR	Fondation CIEL Nouveau Regard 14,8M MUR

► Plus de détails sur les engagements de CIEL sur son site internet.

## IMMOBILIÈRE DASSAULT

Les engagements en matière de RSE sont disponibles sur le site internet de l'émetteur.

## L'ESG DANS LES PARTICIPATIONS NON COTÉES

Les sociétés Financière Guiraud SAS, SCA Château Guiraud ainsi que la société civile FFP-Les Grésillons sont contrôlées par FFP via sa filiale à 100% FFP INVEST. L'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce relatives aux informations sociales, environnementales et sociétales est écartée en raison du caractère peu significatif de cet ensemble dans le portefeuille de FFP.

## TIKEHAU CAPITAL

### DÉMARCHE ESG

#### *Pratique globale de l'ESG*

Tikehau Capital fonde sa politique ESG sur le pilier de la Gouvernance.

À cet effet, Tikehau Capital a créé un « Comité ESG » pour piloter, animer et intégrer la stratégie ESG à tous les niveaux de son organisation.

Enfin, Tikehau Capital est signataire des Principes de l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). L'analyse des critères ESG occupe donc un rôle central tout au long du cycle de vie de ses investissements. Cette priorité se matérialise par l'adoption d'une « Charte d'investisseur responsable ». Pour accélérer sa démarche, Tikehau Capital a un responsable dédié aux questions de RSE et ESG afin de promouvoir ces critères dans le processus d'investissement.

#### *Monitoring de l'empreinte carbone*

Le groupe effectue annuellement un bilan de son empreinte carbone.

Tikehau Capital encourage la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) dans les investissements dans les secteurs de l'industrie, des matériaux et de l'énergie. Conjointement, la société encourage la réduction du nombre d'impressions, l'utilisation de vélos et de véhicules électriques.

#### *Politique environnementale dans les investissements*

Pour l'ensemble de ses opérations immobilières, Tikehau Capital applique une grille d'analyse RSE prenant en compte le changement climatique, l'économie des ressources, la transition écologique et les controverses environnementales potentielles ou avérées liées à l'opération.

#### *Démarche sociétale*

Tikehau Capital favorise l'emploi de personnes en situation de handicap par le choix de ses fournisseurs et dispose d'une politique active de mécénat et de sponsoring, notamment dans le domaine du sport. Sur le long terme, le groupe envisage de soutenir de façon proactive les initiatives et projets dans les secteurs de (i) la transmission du courage d'entreprendre

Total Eren et Louis Dreyfus Armateurs font également partie du portefeuille de FFP.

Les informations ci-dessous illustrent les faits marquants de l'année 2018 de la démarche responsable des participations non cotées de FFP. Ces informations sont issues des réponses au questionnaire envoyé par FFP à l'ensemble des participations et de leurs publications respectives le cas échéant.

pour le bien commun, (ii) formation de l'esprit critique par la culture et l'éducation, (iii) promotion de la confiance par la pratique du sport (iv) soutien à l'innovation dans le domaine de la santé.

### FAITS MARQUANTS ET ACTIONS DE L'ANNÉE 2018

#### *Lancement d'un fonds dédié à la transition écologique*

En décembre 2018, T2 Energy Transition Fund, un fonds géré par une filiale du groupe Tikehau Capital et dédié à la transition écologique, a réalisé un premier closing pour un montant de 350 M€. Les investissements du fonds se concentreront sur les entreprises évoluant dans 3 secteurs déterminants pour la transition énergétique :

- la production d'énergies propres : mise en œuvre de solutions pour la diversification du mix énergétique, projets de production d'énergie à partir de ressources non carbonées ;
- la mobilité bas carbone : développement d'infrastructures visant à accueillir les véhicules électriques, essor d'équipements et de services liés à la mobilité bas carbone et évolutions liées à l'utilisation du gaz naturel dans les transports en remplacement du diesel et du fuel marine ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique, du stockage et de la digitalisation : recherche et mise en œuvre de solutions pour le déploiement et l'optimisation du stockage d'énergie, optimisation de la consommation énergétique des bâtiments et des entreprises.

#### *Exclusions de certains secteurs d'investissement par le Comité ESG*

Le Comité ESG de Tikehau Capital a décidé d'exclure le charbon et le tabac de l'univers d'investissement du groupe.

#### *Élaboration de nouveaux outils d'évaluation*

L'équipe de Tikehau Capital a élaboré de nouveaux outils de feedback et de nouvelles formations à la suite d'une enquête interne réalisée auprès de nombreux collaborateurs à tous les niveaux de l'organisation.

*Indicateurs sur la gouvernance*

	2017	2018
<b>Taux d'administrateurs indépendants</b>	Conseil de surveillance : 54,5 % (6/11)	Conseil de surveillance : 50 % (5/10)
<b>Taux de femmes dans le Conseil de surveillance</b>	45,5 % (5/11)	40 % (4/10)
<b>Présence d'un comité RSE au sein du Conseil de surveillance</b>	Non	Non mais RSE à l'agenda de 2 Conseils de surveillance
<b>Intégration de critères RSE dans la rémunération variable des dirigeants</b>	Non	Non mais l'intégration sera effective dans la rémunération 2019 des collaborateurs
<b>Présence d'un comité d'éthique au sein du Conseil de surveillance</b>	Non	Non

*Indicateurs environnementaux*

	2017	2018
<b>Démarche ESG dans les investissements</b>		
<b>Prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement</b>	Oui	Oui
<b>Principaux critères d'analyse</b>	Non renseigné	Gouvernance : qualité de l'équipe du management et des instances de surveillance Social : turnover / accidents du travail (selon les secteurs) et potentielles controverses Environnement : intégration des sujets climat et potentielles controverses
<b>Fréquence à laquelle l'analyse ESG est réalisée</b>	Préinvestissement + revue annuelle a minima	Préinvestissement + revue annuelle a minima
<b>Mise en place d'une démarche d'empreinte carbone de votre portefeuille</b>	Oui, sur les fonds liquides	Oui, sur les fonds liquides
<b>Principaux critères environnementaux retenus</b>	Non renseigné	Exclusion du charbon

► Plus de détails sur les engagements de Tikehau Capital sur son site internet.

# TOTAL EREN

## DÉMARCHE RSE

En développant, construisant et exploitant des centrales photovoltaïques et éoliennes à travers le monde, Total Eren présente à la fois les compétences et l'agilité d'un développeur de projets, et la vision long terme d'un producteur indépendant d'électricité à partir d'énergies renouvelables. La préservation des ressources naturelles est au cœur du projet d'entreprise de Total Eren qui se développe principalement dans les pays où les énergies renouvelables constituent une réponse compétitive aux besoins énergétiques croissants.

## FAITS MARQUANTS ET ACTIONS DE L'ANNÉE 2018

Total Eren a connu une forte augmentation de sa masse salariale en 2018. Pour accompagner au mieux ce changement, la société a recruté un Responsable des Ressources Humaines. Pour accompagner cette dynamique, Total Eren a élu en décembre 2018 un Comité Économique et Social (CSE).

### Mise en place d'une politique ESG

En mars 2018, Total Eren a adopté une charte « Ethical, Human, Social and Environmental Principles ».

## Indicateurs clés

	2017	2018
Effectif total	85	140
Nombre total d'heures de formation	0	70
Montant total investi dans les énergies renouvelables	140 M€	Environ 143 M€ (montant brut investi en CAPEX et en développement, net de cession d'actif)
Nombre de projets (éolien, solaire, hydroélectrique) en fonctionnement en fin d'année	32	38
Nombre de projets en cours de développement	Le portefeuille de projets en développement se chiffre en plusieurs dizaines, dont une dizaine à un stade très avancé.	Le portefeuille de projets en développement se chiffre en plusieurs dizaines, dont une dizaine à un stade très avancé.
Principaux pays d'implantation	France, Italie, Grèce, Israël, Inde, Ouganda, Burkina Faso, Brésil, Argentine, Égypte.	France, Italie, Grèce, Israël, Inde, Ouganda, Burkina Faso, Brésil, Argentine, Australie, Égypte, Ukraine.

1.10

► Plus de détails sur les engagements de Total Eren sur son site internet.

## CHÂTEAU GUIRAUD

### DÉMARCHE RSE

Château Guiraud est le premier des Grands Crus classés de Sauternes à avoir reçu sa certification en Agriculture Biologique en 2011. Un processus long qui se déroule sur 3 années de conversion aux pratiques biologiques avant l'obtention de la certification. 100 hectares sont aujourd'hui certifiés AB.

Les avantages pour Château Guiraud sont des pratiques plus respectueuses de l'environnement, une biodiversité qui se développe au fil des ans, un terroir qui retrouve son identité et un personnel qui manipule des produits beaucoup moins nocifs. Pour le client, le principal bénéfice est de consommer un produit sans résidu de pesticides. Le bénéfice est aussi qualitatif avec un vin développant tout le potentiel de son terroir. Cette démarche n'est qu'une partie de la politique de préservation de l'environnement de Château Guiraud qui s'inscrit dans une quête perpétuelle de diminution des intrants et de remplacement des produits phytosanitaires par les plantes.

### FAITS MARQUANTS ET ACTIONS DE L'ANNÉE 2018

#### *Réduction de la consommation énergétique*

En vue de réduire sa consommation d'énergie, d'eau et de gérer au mieux ses déchets, Château Guiraud a mis en place un container de tri du carton et du papier.

Également, la société a procédé à la réparation de son « bélier », système permettant de prélever de l'eau dans une source d'eau affleurant et de restituer le surplus non consommé. Grâce à ce système en circuit fermé, Château Guiraud assure le retour de l'eau non utilisée à son lieu originel et sans pollution extérieure.

#### *Mesures pour le bien-être au travail*

Afin de limiter les vibrations et les chocs supportés par les salariés, Château Guiraud s'est équipé d'un nouvel « enjambeur ».

#### *Membre actif de la filière*

Château Guiraud recrute chaque année des employés saisonniers et participe activement aux événements culturels et professionnels du secteur viticole (dégustations, journées portes ouvertes, fête de la Lune). Enfin, Château Guiraud est membre actif de l'Organisation de Défense et de Gestion du vin.

### L'ESG DANS LES FONDS

#### DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

En 2018, FFP a souscrit des engagements dans 9 nouveaux fonds de capital-investissement.

Ces 9 fonds partenaires prennent en compte les critères ESG de la manière suivante :

- ces 9 sociétés de gestion ont défini une politique interne/charte ESG afin de prendre en compte ces critères au moment de leurs due diligence et le suivi des sociétés acquises;
- 4 sociétés de gestion sont signataires des UN PRI (Principles for Responsible Investment) des Nations Unies. À ce titre, ils ont défini un certain nombre de critères ESG et demandent un reporting spécifique à leurs participations en faisant appel à des consultants spécialisés;
- 4 gérants publient chaque année à destination de leurs investisseurs, un rapport annuel ESG indiquant les réalisations de l'année en interne mais également dans les sociétés qu'ils accompagnent;
- 4 sociétés de gestion ont désigné un référent interne en charge des sujets ESG;

- 1 fonds est dédié à l'impact investing : Alter Equity, fonds de capital-développement à dimension sociale et environnementale dont les sociétés cibles doivent avoir un impact positif sur l'environnement et/ou les personnes, mais également des pratiques de gestion RSE (l'entreprise cible doit s'engager dans un business plan extra-financier et un plan d'action RSE).

La dimension ESG a été prise en compte dans les investissements de FFP dans les fonds de capital-investissement de manière formelle depuis 2015 et est suivie au niveau de chacune des sociétés de gestion.

### L'ESG EN PRATIQUE CHEZ FFP

#### GOVERNANCE

FFP s'attache à mettre en place une gouvernance exemplaire en matière de transparence, d'indépendance, de mise en place d'organes de contrôle et d'éthique dans la conduite des affaires.

FFP est une société à Conseil d'administration, dotée de comités spécialisés. Ces comités préparent les travaux du

conseil en formulant des recommandations, avant décision formelle du conseil.

Le Conseil d'administration de FFP est composé de 3 comités : le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, le Comité Financier et d'Audit, et le Comité des Investissements et des Participations. Le Comité des Investissements et des Participations formule un avis sur les dossiers d'investissement et de cession qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP, avant qu'ils ne soient formellement autorisés par le Conseil d'administration.

FFP applique de façon effective le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et respecte notamment la proportion des administrateurs indépendants, au-delà du seuil recommandé par l'AFEP-MEDEF.

Le respect des codes et des règles de bonne gouvernance joue un rôle central dans la prise des décisions stratégiques de FFP. La société s'engage, dans ce contexte, à appliquer les meilleures pratiques de place.

## RESPONSABILITÉ SOCIALE

### L'ÉQUIPE

Au 31 décembre 2018, l'effectif total de la société est de 27 personnes (15 hommes et 12 femmes) incluant le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué. L'ensemble des effectifs exerce son activité au siège social et au sein de la filiale FFP Investment UK Ltd.

Au cours de l'exercice 2018, il y a eu 5 embauches et aucun départ. La fourchette d'âge au 31 décembre 2018 est de 26 à 68 ans. À l'exception du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué, tous les employés sont titulaires d'un contrat de travail, à durée indéterminée. Il n'y a pas de main-d'œuvre intérimaire et il y a 1 salarié à temps partiel au 31 décembre 2018. La société est soumise à la réglementation des 35 heures par semaine, étant néanmoins observé que la majorité de son effectif est constituée de cadres.

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la société respecte, au titre de ses recrutements, les principes de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, et plus largement les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

### FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Les salariés ont bénéficié de 49 heures de formation principalement dans les domaines financiers et comptables.

### ORGANISATION DU TRAVAIL

La société n'a pas été confrontée à des problèmes d'absentéisme de son personnel au cours de l'exercice 2018.

La société n'a pas eu à déplorer d'accident de travail au cours de l'exercice 2018.

Dans un souhait d'amélioration continue de la qualité de vie au travail et de la performance collective de ses salariés, FFP et Établissements Peugeot Frères (EPF) ont mis en place une Charte du télétravail permettant d'encadrer cette forme d'organisation du travail dans le respect des dispositions législatives et conventionnelles applicables.

Les autres rubriques visées par le décret n°2002-221 du 20 février 2002, pris en application de l'article L. 225-201-1 du Code de commerce, à savoir les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, les œuvres sociales et la sous-traitance ne donnent pas lieu à commentaire en raison de l'activité spécifique de la société et de son effectif limité.

### RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

La masse salariale au 31 décembre 2018 s'établit à 4 132 978 € (contre 3 819 122 € en 2017) et les charges sociales à 2 432 868 € (contre 2 185 904 € au 31 décembre 2017).

Les salariés et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement. Au titre de cet accord, 151 935 € ont été versés en 2018. Chaque salarié peut verser, à son gré, tout ou partie de son intéressement sur un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et/ou sur un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) géré par un organisme financier extérieur. Le règlement de ce PERCO a fait l'objet d'un avenant en 2015 suite à la loi n° 2015-990 dite « loi Macron », notamment en ce qui concerne le forfait social.

FFP et EPF, réunies en une unité économique et sociale, ont procédé le 4 février 2016 à l'élection d'un délégué du personnel; ce dernier a été désigné délégué syndical, permettant à FFP de signer des accords collectifs. L'année 2017 a donné lieu à la signature d'avenants aux règlements du PEE et du PERCO et d'un avenant à l'accord collectif instituant une garantie complémentaire de remboursement des frais de santé.

### ENVIRONNEMENT

Pour des raisons à la fois économiques et écologiques, tous les salariés sont encouragés à limiter la consommation de bouteilles plastiques en équipant le bureau de fontaines à eau.

FFP et EPF ont lancé le tri, la collecte et le recyclage des papiers/cartons, plastiques, métaux, verre, dosettes de café, etc, avec différentes entreprises : Greenwishes, Shred-it et Nespresso.

Par ailleurs, en raison de l'activité de holding industrielle et financière de FFP, l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce relatives aux informations environnementales et sociétales est écartée faute de pertinence dans le cadre du fonctionnement interne de la société. Toutefois, les problématiques environnementales et sociétales sont adressées par FFP dans le cadre de sa politique d'investissement au travers de la prise en compte progressive des facteurs ESG.



## 2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2018 .....	64
2.2	Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités .....	73
2.3	Extrait des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise .....	78
2.4	Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière.....	80
2.5	Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux .....	87
2.6	État récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2018 .....	98
2.7	Déclarations liées au gouvernement d'entreprise .....	98
2.8	Opérations avec les apparentés.....	99
2.9	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise .....	99

Le présent chapitre 2 constitue une partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce et examiné par le Conseil d'administration dans sa séance du 15 mars 2019. Il rend compte notamment de la composition du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et de ses comités, des pouvoirs de la Direction Générale, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, et de l'application par la société du Code de gouvernement d'entreprise auquel elle se réfère.

## 2.1 Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2018

L'effectif du Conseil d'administration est de 10 membres, tous de nationalité française. La composition du conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de qualité lors des débats et des prises de décisions.

Nom	Prénom	Fonction chez FFP	Indépendant
Peugeot	Robert	Président-Directeur Général	
Peugeot <sup>(1)</sup>	Jean-Philippe	Vice-Président	
Peugeot-Roncoroni	Marie-Hélène	Vice-Présidente	
Chodron de Courcel	Georges	Administrateur	
Gendry	Luce	Administrateur	•
Lange	Anne	Administrateur	•
Netter	Dominique	Administrateur	•
Peugeot	Christian	Administrateur	
Peugeot	Xavier	Administrateur	
Walbaum	Marie-Françoise	Administrateur	•

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF est celui auquel la société s'est référée pour l'élaboration de ce rapport, et qu'elle applique de façon effective. Ce code, révisé en juin 2018, est disponible à l'adresse suivante <http://www.afep.com/publications/le-code-afep-medef-revise-de-2018/>.

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, sont indiquées dans le présent rapport, lorsqu'il y a lieu, les dispositions du code précité qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

### ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION

#### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### AU COURS DE L'EXERCICE 2018

L'Assemblée Générale du 17 mai 2018 a renouvelé les mandats d'administrateur de Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni, M. Georges Chodron de Courcel, Mme Dominique Netter et Mme Marie-Françoise Walbaum et a nommé Mme Anne Lange en qualité d'administrateur en remplacement de M. Patrick Soulard, dont le mandat est arrivé à échéance à l'issue de ladite assemblée.

### INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Conformément au Règlement intérieur de la société, la qualification d'administrateur indépendant est débattue chaque année par le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. La situation de chaque administrateur est ensuite examinée par le Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

(1) Le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 mai 2019.

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur que le Conseil d'administration a jugé indépendant au regard des critères d'indépendance du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Critères d'indépendance	Mme Dominique Netter	Mme Marie-Françoise Walbaum	Mme Luce Gendry	Mme Anne Lange
<b>Critère 1</b> : Salarié mandataire social	•	•	•	•
<b>Critère 2</b> : Mandats croisés	•	•	•	•
<b>Critère 3</b> : Relations d'affaires significatives	•	•	•	•
<b>Critère 4</b> : Lien familial	•	•	•	•
<b>Critère 5</b> : Commissaire aux comptes	•	•	•	•
<b>Critère 6</b> : Durée de mandat supérieure à 12 ans	•	•	•	•
<b>Critère 7</b> : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	•	•	•	•
<b>Critère 8</b> : Statut de l'actionnaire important	•	•	•	•

### **CRITÈRE 1 : SALARIÉ MANDATAIRE SOCIAL AU COURS DES 5 ANNÉES PRÉCÉDENTES**

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des 5 années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

### **CRITÈRE 2 : MANDATS CROISÉS**

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur.

### **CRITÈRE 3 : RELATIONS D'AFFAIRES SIGNIFICATIVES**

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son groupe;
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

### **CRITÈRE 4 : LIEN FAMILIAL**

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

### **CRITÈRE 5 : COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la société au cours des 5 années précédentes.

### **CRITÈRE 6 : DURÉE DE MANDAT SUPÉRIEURE À 12 ANS**

Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.

### **CRITÈRE 7 : STATUT DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL NON-EXÉCUTIF**

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.

### **CRITÈRE 8 : STATUT DE L'ACTIONNAIRE IMPORTANT**

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Au cours de sa séance du 23 mars 2018, le Conseil d'administration a jugé qu'étaient indépendants, au titre de l'exercice 2018, les membres suivants : Mme Luce Gendry, Mme Dominique Netter, Mme Marie-Françoise Walbaum et Mme Anne Lange.

Ainsi, la proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la société représentait, au 31 décembre 2018, un ratio de 40%, ce qui est conforme au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF qui recommande un ratio de 1/3 dans les sociétés contrôlées.

**DIVERSITÉ, COMPÉTENCES****ET REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE****DES FEMMES ET DES HOMMES****AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

FFP s'est attachée à composer un conseil et des comités équilibrés, notamment en alliant des compétences diverses.

Conformément à son Règlement intérieur, le conseil débat annuellement sur sa composition. Il évalue à cette occasion les différentes compétences et expériences apportées par chacun des administrateurs et identifie les orientations à donner dans la composition du conseil et de ses comités afin d'assurer le meilleur équilibre possible en recherchant une complémentarité des profils tant en termes d'âge, que de genre, de qualifications et d'expériences.

Le conseil s'était ainsi fixé en 2017 l'objectif de recruter une administratrice indépendante, dotée d'une expérience dans les nouvelles technologies et la disruption. Conformément à cet objectif, la nomination au conseil de FFP de Mme Anne Lange, dotée d'une compétence digitale établie, a été proposée par le conseil et approuvée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2018.

Les administrateurs apportent au conseil une diversité de compétences dans les secteurs de l'industrie, la gestion, la finance, le conseil, l'innovation, la RSE, les nouvelles technologies, la transformation numérique et une expérience internationale (cf. section ci-dessous « Mandats et fonctions des mandataires sociaux »).

La proportion des femmes membres du Conseil d'administration est de 50% au 31 décembre 2018; elle est ainsi conforme à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

## MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2018

**Robert PEUGEOT** Né le 25 avril 1950 Nationalité française



– **Président-Directeur Général**  
– **Président du Comité des Investissements et des Participations**

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2018 : **10 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **28 juin 1979**

Échéance du mandat en cours : **2021**

Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
FFP INVEST	<b>G</b> Représentant permanent de FFP, Président
FFP Investment UK Ltd.	<b>G</b> Administrateur
F&P	Président
Financière Guiraud SAS	<b>G</b> Représentant permanent de FFP INVEST, Président et membre du Conseil de surveillance
Établissements Peugeot Frères	<b>G</b> Administrateur
FAURECIA	* Administrateur
Peugeot SA	* Représentant permanent de FFP au Conseil de surveillance
DKSH <sup>(1)</sup>	* Administrateur
Hermès International SCA	* Membre du Conseil de surveillance
Sofina	* Administrateur
Safran	* Représentant permanent de F&P au Conseil d'administration
Tikehau Capital Advisors	Administrateur
SICAV ARMENE	<b>G</b> Représentant permanent de Maillot I au Conseil d'administration
SC Rodom	Gérant
SARL CHP Gestion	Gérant
Soparexo	Membre du Conseil de surveillance

### Expertise de gestion :

Après ses études à l'École Centrale de Paris et à l'INSEAD, M. Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du Groupe PSA et a été membre du Comité Exécutif du groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'Innovation et de la Qualité. Il est représentant permanent de FFP au Conseil de surveillance de Peugeot SA, en préside le Comité Stratégique et est membre du Comité Financier et d'Audit. Il dirige le développement de FFP depuis fin 2002.

### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Peugeot SA, IDI Emerging Markets, Sanef, Zodiac Aerospace, Imerys, Holding Reinier

2.1

\* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que FFP.

(1) Le mandat d'administrateur de Robert Peugeot chez DKSH a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 21 mars 2019.

Jean-Philippe PEUGEOT Né le 7 mai 1953 Nationalité française



- Administrateur et Vice-Président
- Membre du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations
- Membre du Comité des Investissements et des Participations

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2018 : **10 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **28 juin 1979**

Échéance du mandat en cours : **2019**

Adresse professionnelle : **66 avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
Établissements Peugeot Frères	<b>G</b> Président-Directeur Général
Peugeot Frères Industrie	<b>G</b> Président
Groupe PSP	<b>G</b> Président-Directeur Général
Maillot I	<b>G</b> Gérant
SICAV ARMENE	<b>G</b> Président-Directeur Général
Jamwa	Gérant

#### Expertise de gestion :

M. Jean-Philippe Peugeot est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion. Il a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot et a notamment été Directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant 8 ans et Directeur de Peugeot Parc Alliance pendant 4 ans.

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Peugeot SA, Oldschool, Innoveox, LDAP, Immobilière Dassault

Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI Née le 17 novembre 1960 Nationalité française



- Administrateur et Vice-Présidente
- Membre du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations
- Membre du Comité des Investissements et des Participations

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2018 : **10 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **19 décembre 2002**

Échéance du mandat en cours : **2022**

Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
Établissements Peugeot Frères	<b>G</b> Administrateur et Directeur Général Délégué
Peugeot SA	* Représentant permanent d'Établissements Peugeot Frères au Conseil de surveillance et Vice-Présidente
LISI	* Administrateur
SAPAR	Administrateur et Présidente du Conseil d'administration
Fondation PSA	Administrateur et Vice-Présidente du Conseil d'administration
ESSO SAF	* Administrateur
SICAV ARMENE	<b>G</b> Administrateur
Saint-Co SAS	Présidente

#### Expertise de gestion :

Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Elle a commencé sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon, avant d'occuper des fonctions à la Direction Financière du Groupe PSA et à la Direction des Relations Industrielles et Humaines. Elle est représentant permanent de la société Établissements Peugeot Frères au Conseil de surveillance de Peugeot SA, Vice-Présidente et membre du Comité Asia Business Development et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA, Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'administration des Immeubles de Franche-Comté, Administrateur d'Assurances Mutuelles de France, Administrateur d'Institut Diderot, Directeur Général Délégué de SAPAR

\* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que FFP.



- Administrateur
- Membre du Comité des Investissements et des Participations

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2018 :  
**20 actions**

Première nomination au Conseil d'administration :  
**2 juin 2005**

Échéance du mandat en cours :  
**2022**

Adresse professionnelle :  
**32, rue de Monceau  
75008 Paris**

Mandats en cours	Fonction
GCC Associés SAS	Président
Lagardère SCA	* Membre du Conseil de surveillance
Nexans	* Président du Conseil d'administration
SCOR Holding (Switzerland) AG	Administrateur
SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG	Administrateur
SCOR Switzerland AG	Administrateur
SGLRI (Scor Global Life Reinsurance Ireland)	Administrateur

**Expertise de gestion :**

M. Georges Chodron de Courcel est diplômé de l'École Centrale de Paris, licencié ès sciences économiques. Il est entré en 1972 à la BNP où il a occupé différentes fonctions au sein de la Direction Financière. Depuis la fusion avec Paribas, il a été responsable de la Banque de Financement et d'Investissement de BNP Paribas puis Directeur Général Délégué de BNP Paribas de juin 2003 à juin 2014.

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :**

BNP Paribas, BNP Paribas (Suisse) SA, BNP Paribas Fortis Bank, Alstom, Verner Investissements SAS, Exane (censeur), Bouygues, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), Erb SA (Belgique)



- Administrateur
- Membre du Comité des Investissements et des Participations
- Présidente du Comité Financier et d'Audit

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2018 :  
**10 actions**

Première nomination au Conseil d'administration :  
**9 juin 2010**

Échéance du mandat en cours :  
**2021**

Adresse professionnelle :  
**Rothschild  
23 bis, avenue de Messine  
75008 Paris**

Mandats en cours	Fonction
IDI	* Président du Conseil de surveillance
Cavamont Holdings Ltd.	Chairman
Sucres et Denrées	Membre du Conseil de surveillance
Rothschild Martin Maurel	Membre du Conseil de surveillance
Nexity	* Administrateur

**Expertise de gestion :**

Ancienne élève de HEC (JF), Mme Luce Gendry a été Directeur Financier du groupe Générale Occidentale, puis de Bolloré, avant de rejoindre la banque Rothschild en 1993. Associé-gérant de la banque jusqu'en 2011, elle s'est spécialisée dans le conseil en fusions-acquisitions d'entreprises et a participé, à ce titre, à de nombreuses opérations financières tant en France que hors de France.

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :**

Membre du Conseil de surveillance d'INEA, SFR Group (ex-Numéricable)

**Anne LANGE** Née le 22 mai 1968 Nationalité française

- Administrateur
- Membre du Comité des Investissements et des Participations
- Membre du Comité Financier et d'Audit

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2018 :  
**100 actions**

Première nomination au Conseil d'administration :  
**17 mai 2018**

Échéance du mandat en cours :  
**2022**

Adresse professionnelle :  
**66, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
Pernod Ricard	* Administrateur
Orange	* Administrateur
Econocom Group	* Administrateur
Imprimerie nationale	Administrateur

**Expertise de gestion :**

Mme Anne Lange est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École nationale d'administration (ENA). Elle a commencé sa carrière au sein du Ministère de l'Industrie en tant que responsable des médias. Elle a ensuite rejoint les équipes de Thomson, celles du Forum des Droits sur l'Internet puis le groupe Cisco avant de devenir cofondatrice et directrice générale de Mentis.

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :**

Directrice Générale de Mentis, Administrateur de METabolic Explorer

**Dominique NETTER** Née le 31 août 1951 Nationalité française

- Administrateur
- Présidente du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations
- Membre du Comité des Investissements et des Participations

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2018 :  
**150 actions**

Première nomination au Conseil d'administration :  
**1<sup>er</sup> janvier 2016**

Échéance du mandat en cours :  
**2022**

Adresse personnelle :  
**18, rue de l'Assomption  
75016 Paris**

Mandats en cours	Fonction
Fitch Ratings Inc.	Administrateur
Fitch Ratings Limited	Administrateur
Fitch Ratings CIS Limited	Administrateur
Fitch Ratings Italia SpA	Membre du Conseil de surveillance
Fitch Ratings España	Administrateur
Fitch Ratings Deutschland	Administrateur
Primwest	Membre du Conseil de surveillance

**Expertise de gestion :**

Mme Dominique Netter a effectué une grande partie de sa carrière chez Edmond de Rothschild France.

Après avoir assumé des fonctions de Directeur Général puis de Président du Directoire d'Edmond de Rothschild Asset Management entre 2001 et 2007, elle devient Directeur des Investissements de la banque privée et ce jusqu'en octobre 2015. Auparavant, elle a occupé des postes de direction au sein de la société de Bourse HSBC CCF Securities (de 1995 à 2001) et du bureau d'études financières Détroyat Associés (de 1991 à 1995).

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :**

Membre du Conseil de surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management, Administrateur de la SGR Edmond de Rothschild Italia, Administrateur d'EDRIS Portfolio Management

\* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que FFP.

**Christian PEUGEOT** Né le 9 juillet 1953 Nationalité française



– Administrateur  
– Membre du Comité Financier et d'Audit

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2018 :  
**1 010 actions**

Première nomination au Conseil d'administration :  
**28 juin 1979**

Échéance du mandat en cours :  
**2021**

Adresse professionnelle :  
**2, rue de Presbourg  
75008 Paris**

Mandats en cours	Fonction
LISI	* Administrateur
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	Administrateur
Établissements Peugeot Frères	<b>G</b> Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration
Groupe PSP	<b>G</b> Administrateur
CCFA (Comité des Constructeurs Français d'Automobiles)	Président
UNIFAB (Union des Fabricants)	Président
SARL BP Gestion	Gérant
Société Immobilière La Roche	Gérant
Immobilière Dassault	Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil de surveillance *
UTAC Holding	Administrateur
AAA DATA	Président
Auto Moto Cycle Promotion	Président

#### Expertise de gestion :

M. Christian Peugeot est diplômé de HEC. Il a effectué toute sa carrière dans le Groupe PSA à différentes fonctions commerciales et marketing, a été Directeur des Affaires Publiques et Délégué aux Relations Extérieures pour sa dernière activité dans le Groupe PSA. Il est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Président du CCFA (Comité des Constructeurs Français d'Automobiles).

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Directeur Général Délégué d'Établissements Peugeot Frères, Vice-Président du Football Club Sochaux Montbéliard SA, gérant de SARL RP Investissements, Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil d'administration de SEB SA

2.1

**Xavier PEUGEOT** Né le 8 mai 1964 Nationalité française



– Administrateur  
– Membre du Comité des Investissements et des Participations

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2018 :  
**10 actions**

Première nomination au Conseil d'administration :  
**27 juin 2001**

Échéance du mandat en cours :  
**2021**

Adresse professionnelle :  
**7, rue Henri-Sainte-Claire-Deville  
92500 Rueil-Malmaison**

Mandats en cours	Fonction
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	Administrateur
Établissements Peugeot Frères	<b>G</b> Administrateur
Groupe PSP	<b>G</b> Administrateur
SAPAR	Directeur Général Délégué et Administrateur
L'Aventure Peugeot Citroën DS (association loi 1901)	Président
Immeubles de Franche-Comté	Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'administration

#### Expertise de gestion :

M. Xavier Peugeot est diplômé de l'Université Paris Dauphine. Après 4 ans passés au sein de l'agence de publicité BDDP, il rejoint le Groupe PSA où il occupe différents postes, en France et à l'étranger (Angleterre), et notamment Directeur de Peugeot Pays-Bas, Directeur Marketing et Communication Peugeot, puis Directeur Stratégie et Produit Peugeot. Il est actuellement Directeur Stratégie et Produit de la Marque Citroën et préside également l'entité patrimoine « L'Aventure Peugeot Citroën DS ».

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Directeur Général Délégué d'Établissements Peugeot Frères, Administrateur de FC Sochaux Montbéliard SA.

**Marie-Françoise WALBAUM** Née le 18 mars 1950 Nationalité française

- Administrateur
- Membre du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations
- Membre du Comité des Investissements et des Participations

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2018 :  
**20 actions**

Première nomination au Conseil d'administration :  
**15 mai 2012**

Échéance du mandat en cours :  
**2022**

Adresse personnelle :  
**10 rue d'Auteuil  
75016 Paris**

Mandats en cours	Fonction
Esso SAF	* Administrateur
Thales	* Administrateur
Imerys	* Administrateur
Isatis Capital	Membre du Conseil de surveillance

#### Expertise de gestion :

Mme Marie-Françoise Walbaum, diplômée de l'Université de Paris X en sciences économiques et sociologie, est retraitée. Elle a effectué toute sa carrière chez BNP Paribas dans différents postes de responsabilité nécessitant des compétences financières (notamment dans le domaine de la gestion de participations industrielles, de fonds de capital-investissement, et de holdings internes), commerciales et de management.

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administrateur de Vigeo, Censeur d'Isatis

**Bertrand FINET** Né le 6 septembre 1965 Nationalité française

- Directeur Général Délégué

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2018 :  
**0 action**

Adresse professionnelle :  
**66 avenue Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
FFP INVEST	<b>G</b> Directeur Général
SEB SA	* Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil d'administration
SPIE SA	* Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil d'administration
FFP Investment UK Ltd.	<b>G</b> Administrateur
LDAP	Représentant permanent de FFP INVEST au Comité Exécutif

#### Expertise de gestion :

Diplômé de l'Essec en 1988, M. Bertrand Finet commence sa carrière en 1991 chez 3i Group où il est nommé Directeur de participation. Il exerce ses fonctions pendant 2 ans à Londres avant d'intégrer la filiale française du groupe.

Il est nommé Managing Director de CVC Capital Partners France en 1996, avant de prendre la Direction Générale du bureau de Paris de Candover France en 2006.

M. Bertrand Finet devient, en 2009, Directeur membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), puis en 2013, Directeur Exécutif chez Bpifrance, Direction Fonds Propres PME et enfin il est nommé Directeur Exécutif de la Direction Mid & Large Cap de Bpifrance en avril 2015.

Il est nommé Directeur Général Délégué de FFP en janvier 2017.

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Bpifrance Investissement, Mersen, Sequana, Constellium, Vallourec, Technicolor, Consolidation et développement gestion, CDC Entreprises Capital-investissement

\* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que FFP.

## 2.2 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités

### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

#### D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par le *Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière* (ci-après le « Règlement intérieur »). Le Règlement intérieur précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux. Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration, précise les missions du Président du Conseil d'administration et rappelle que le Président du Conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur Général. Le Règlement intérieur formalise en outre la constitution de comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration. Le Règlement intérieur est reproduit dans le Document de référence.

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

Un calendrier des réunions de Conseil d'administration est établi en fin d'année précédente. 10 à 15 jours avant la réunion du Conseil d'administration, une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le projet de procès-verbal de la séance précédente, est adressée, par voie électronique, aux administrateurs afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Conseil d'administration, les membres reçoivent, un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Enfin, lors de chaque réunion du Conseil d'administration, les membres sont informés de la situation financière de la société au travers d'une présentation portant sur les points suivants sous le titre « Activité de la société depuis la dernière réunion » :

- investissements/désinvestissements ;
- principales participations ;
- gestion des TIAP (titres immobilisés de l'activité de portefeuille) ;
- évolution de l'Actif Net Réévalué ;
- situation de l'endettement et de la trésorerie.

Cette présentation est généralement conduite par le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué. Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois :

Date de réunion	Taux de présence
9 janvier 2018	100 %
16 mars 2018	100 %
23 mars 2018	90 %
13 avril 2018	100 %
17 mai 2018	100 %
3 juillet 2018	90 %
17 septembre 2018	90 %
17 octobre 2018	100 %
11 décembre 2018	100 %
<b>Taux moyen de présence</b>	<b>97 %</b>

## FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est doté de 3 comités. Ces comités sont permanents. Les missions et règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par le Règlement intérieur dont les principes sont repris ci-après.

#### LE COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations comprend 5 administrateurs, dont 3 sont indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF.

Il est composé de :

- Mme Dominique Netter, Présidente du comité;
- M. Jean-Philippe Peugeot;
- Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni;
- Mme Luce Gendry;
- Mme Marie-Françoise Walbaum.

Ce comité est composé d'une majorité de membres indépendants, conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations présente ses recommandations sur les 4 thèmes suivants :

##### Concernant le Conseil d'administration :

- renouvellement ou nomination des administrateurs;
- création et composition des comités du conseil;
- modification éventuelle de la structure, la taille et la composition du Conseil d'administration;
- revue des critères retenus par le conseil pour qualifier un administrateur indépendant; examen de la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

##### Concernant le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué :

- reconduction des mandats du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué;
- plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicable en particulier en cas de vacance imprévisible;
- rémunération individuelle du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué;
- rémunérations du ou des Vice-Président(s);
- montant et barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des comités;
- politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites et la politique générale d'intéressement.

##### Concernant les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces :

- désignation des représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces.

##### Concernant la gouvernance :

- modalités possibles d'exercice de la Direction Générale;
- suivi des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du code auquel la société se réfère;
- évaluation du fonctionnement du conseil et des comités;
- mise à jour de son Règlement intérieur.

Un membre du comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le comité délibère sur sa propre rémunération ou sur son indépendance; les débats ont lieu hors de sa présence.

Le comité se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative de son Président.

Un calendrier des réunions du comité est établi en fin d'année précédente. 10 à 15 jours avant la réunion du comité, une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le projet de compte-rendu de la séance précédente, est adressée, par voie électronique, aux membres afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du comité, les membres reçoivent un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2018. Le taux de présence moyen à ce comité a été de 100 %.

En 2018, le comité a abordé notamment les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'administration;
- la revue du statut des administrateurs indépendants;
- l'évaluation du fonctionnement du conseil et des comités;
- la rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué;
- la politique de rémunération du management;
- la revue du rapport sur le gouvernement d'entreprise, intégré dans le rapport de gestion.

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations rend compte au conseil de ses travaux.

## LE COMITÉ DES INVESTISSEMENTS ET DES PARTICIPATIONS

Le Comité des Investissements et des Participations comprend 8 administrateurs, dont 3 sont indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF.

Il est composé de :

- M. Robert Peugeot, Président du comité;
- M. Georges Chodron de Courcel;
- Mme Anne Lange;
- Mme Dominique Netter;
- M. Jean-Philippe Peugeot;
- M. Xavier Peugeot;
- Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni;
- Mme Marie-Françoise Walbaum.

Le comité, d'une part, formule un avis sur les dossiers d'investissements ou de cessions qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP, avant qu'ils ne soient formellement autorisés par le Conseil d'administration. Pour cela, il examine toutes les caractéristiques des opérations et veille à ce que ces opérations soient cohérentes avec la stratégie de FFP, respectent les critères d'investissement de FFP et soient compatibles avec la situation financière de la société. Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Le comité, d'autre part, assure, pour le compte du Conseil d'administration, le suivi de l'activité des sociétés dans lesquelles FFP, FFP INVEST et FFP Investment UK Ltd. détiennent une participation. À ce titre, le comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et recommande la position à prendre sur les décisions proposées aux organes sociaux des participations lorsque FFP, FFP INVEST ou FFP Investment UK Ltd. sont directement ou indirectement présentes au Conseil d'administration ou de surveillance des dites participations.

Il se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum 2 fois par an.

Un calendrier des réunions du comité et un programme prévisionnel de ses travaux sont établis en fin d'année précédente. 10 à 15 jours avant la réunion du comité, une convocation, comprenant l'ordre du jour et le projet de compte-rendu de la séance précédente, est adressée, par voie électronique, aux membres afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du comité, les membres reçoivent un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité des Investissements et des Participations rend compte au conseil de ses travaux.

Le Comité des Investissements et des Participations s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2018. Le taux de présence moyen à ce comité a été de 100 %.

En 2018, le comité a abordé les sujets suivants :

- les projets d'investissements ou de cessions, qui ont été réalisés au cours de l'exercice, et les engagements en capital-investissement.

## LE COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Le Comité Financier et d'Audit comprend 3 administrateurs dont 2 indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF.

Il est composé de :

- Mme Luce Gendry, Présidente du comité;
- M. Christian Peugeot;
- Mme Anne Lange.

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine comptable et financier. Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- **Du processus d'élaboration de l'information financière.**

Il examine les comptes sociaux de FFP et de ses filiales FFP INVEST et FFP Investment UK Ltd., et les comptes consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise.

- **De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.**

Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Il examine la politique adoptée en matière d'assurances.

- **Du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes.**

Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations. Le comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de FFP, FFP INVEST et de FFP Investment UK Ltd., hors la présence de la Direction Générale. Il examine les principaux éléments de la communication financière.

- **De l'indépendance des Commissaires aux comptes.**

Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

Le comité se réunit au moins 2 fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

Un calendrier des réunions du comité est établi en fin d'année précédente. 10 à 15 jours avant la réunion du comité, une convocation, incluant l'ordre du jour et le projet de compte-rendu de la séance précédente, est adressée, par voie électronique, à chaque membre afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du comité les membres reçoivent un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le comité s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2018. Le taux de présence moyen à ce comité a été de 100 %.

En 2018, le comité a abordé notamment les sujets suivants :

- **concernant les comptes** : revue des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2017 et du rapport de gestion sur l'activité et les résultats 2017, revue de la politique de distribution du résultat de la société, revue des comptes consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2018 et du rapport financier semestriel; revue des projets de communiqués de presse relatifs aux comptes;
- **concernant la gestion des risques et contrôle interne** : revue de la cartographie des risques de la société.

Le Comité Financier et d'Audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION EN 2018 AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

Le tableau ci-après récapitule le nombre de réunions du conseil et de ses comités au 31 décembre 2018, ainsi que leurs membres et la participation de ceux-ci aux différentes réunions.

ADMINISTRATEURS	Conseil d'administration	Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations	Comité des Investissements et des Participations	Comité Financier et d'Audit
Robert Peugeot	100 %	-	100 %	-
Jean-Philippe Peugeot	100 %	100 %	100 %	-
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni	100 %	100 %	100 %	-
Georges Chodron de Courcel	100 %	-	100 %	-
Luce Gendry	89 %	100 %	-	100 %
Anne Lange	100 %	-	100 %	100 %
Dominique Netter	100 %	100 %	100 %	-
Christian Peugeot	89 %	-	-	100 %
Xavier Peugeot	89 %	-	100 %	-
Marie-Françoise Walbaum	100 %	100 %	100 %	-
<b>Taux moyen de présence</b>	<b>97 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son Règlement intérieur, le conseil débat annuellement sur sa composition, son organisation et de ses modalités de fonctionnement et procède tous les 3 ans à une évaluation formalisée.

Il est rappelé que la société a eu recours à un cabinet extérieur en 2017 pour procéder à une évaluation formelle du conseil, laquelle a permis d'identifier plusieurs voies d'amélioration.

Pour l'exercice 2018, le Conseil d'administration a débattu de son fonctionnement lors de sa réunion du 14 janvier 2019, en examinant notamment les actions entreprises sur les principaux axes d'amélioration identifiés lors de l'évaluation précédente :

- recrutement d'une administratrice indépendante, dotée d'une expérience dans les nouvelles technologies/la disruption : Mme Anne Lange, dotée d'une compétence digitale, a été nommée administrateur de FFP, sur proposition du conseil, lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2018 ;
- organisation d'un séminaire stratégique tous les 18-24 mois avec l'équipe de direction de la société : un séminaire stratégique s'est tenu du 15 au 17 octobre 2018 ; il est désormais prévu de tenir un séminaire stratégique tous les 12-18 mois ;
- présentation annuelle au Comité des Investissements et des Participations, puis au conseil, d'une revue du portefeuille des participations : les calendriers des travaux du Comité des Investissements et des Participations et du conseil ont été modifiés pour y inclure cette revue ;
- organisation d'une executive session annuelle : une executive session a été réalisée lors de la réunion du conseil du 14 janvier 2019 hors la présence du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la société ;
- mise à jour de la cartographie des risques : une nouvelle cartographie des risques a été présentée au conseil ;
- augmentation du seuil d'autorisation au-delà duquel le conseil doit approuver les investissements présentés par l'équipe de direction de la société : le seuil d'autorisation au-delà duquel le conseil doit approuver les investissements présentés par l'équipe de direction de la société a été relevé de 66 %.

## POUVOIRS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

M. Robert Peugeot est Président-Directeur Général de la société depuis février 2002. Le Conseil d'administration a considéré que le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général était adapté à la spécificité de l'actionnariat de la société et favorisait la rapidité dans la prise de décisions.

Dans cette fonction, il est secondé par M. Bertrand Finet, Directeur Général Délégué depuis janvier 2017. Ce dernier applique au jour le jour la politique générale préalablement définie avec le Président-Directeur Général. Les pouvoirs du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué, qui disposent du même pouvoir d'engager la société vis-à-vis des tiers, ne sont limités ni par les statuts, ni par la décision du Conseil d'administration relative à leur nomination. Toutefois, le Conseil d'administration fixe un plafond d'autorisation pour la constitution, au nom et pour le compte de la société, de cautions, avals ou garanties, comme il est indiqué ci-après.

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de plafonner les montants d'investissement pouvant être réalisés par la Direction Générale dans certaines catégories d'actifs sans son accord formel.

## 2.3 Extrait des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise

### ADMINISTRATION (ARTICLE 9 DES STATUTS)

La société est administrée par un Conseil d'administration de 3 à 12 membres, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions au moins.

Les administrateurs sont nommés pour 4 ans.

Le nombre des administrateurs personnes physiques et représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

En cas de dépassement de cette limitation et à défaut de démission volontaire suffisant d'administrateurs de plus de 75 ans, le ou les administrateurs les plus âgés seront réputés démissionnaires à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle susvisée, dans la mesure nécessaire pour respecter la limitation du tiers.

Toutefois, si l'administrateur le plus âgé a exercé les fonctions de Président ou de Directeur Général, il sera maintenu en fonction et le ou les administrateurs les plus âgés après lui seront réputés démissionnaires.

Aucun renouvellement de mandat ne peut avoir lieu pour un administrateur âgé de plus de 75 ans à la date de l'assemblée; de même, les personnes morales, dont le mandat d'administrateur est renouvelé, ne pourront se faire représenter par une personne âgée de plus de 75 ans au jour du renouvellement.

### PRÉSIDENT ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX

#### (ARTICLE 11 DES STATUTS)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, personne physique dont il détermine la rémunération.

Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du Président prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la 1<sup>re</sup> Assemblée Générale Ordinaire tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 75 ans révolus.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Quand il exerce, en outre, des fonctions de Direction Générale, ses pouvoirs sont ceux définis à l'article suivant «Direction Générale».

Un administrateur peut être nommé Vice-Président du Conseil d'administration avec mission de convoquer et de présider les séances de ce conseil en cas d'empêchement du Président, de sa démission ou de son décès.

## **DIRECTION GÉNÉRALE**

### **(ARTICLE 12 DES STATUTS)**

La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre les 2 modalités d'exercice de la Direction Générale visée à l'alinéa qui précède. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions qui seront définies par un décret à paraître.

Lorsque la Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions du présent article relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général engage la société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux délégués dont le nombre ne peut être supérieur à 5.

Les directeurs généraux délégués sont des personnes physiques; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

En cas de décès, de démission ou révocation du Directeur Général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. La limitation de ces pouvoirs n'est cependant pas opposable aux tiers, à l'égard desquels chaque Directeur Général Délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

La limite d'âge est fixée à 70 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la 1<sup>re</sup> Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

## 2.4. Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière

### PRÉAMBULE

Le Conseil d'administration a arrêté les termes du présent Règlement intérieur qui expose les règles de conduite applicables à tous les administrateurs et participants aux réunions du conseil.

Ce Règlement intérieur, mis à jour par délibération du conseil en date du 17 septembre 2018, a pour objet de définir et préciser, en complément des règles législatives, réglementaires et statutaires, les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil et de ses comités, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires. Il définit par ailleurs les droits et obligations de tout membre du conseil.

Le Conseil d'administration de la société se réfère aux principes de gouvernance d'entreprise tels que présentés par le Code AFEP-MEDEF.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### MISSIONS ET COMPÉTENCES DU CONSEIL

Le Conseil d'administration est un organe collégial qui représente l'ensemble des actionnaires.

Aux termes de l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration arrête les orientations stratégiques de la société. Il doit s'assurer de la pertinence, de la fiabilité et de la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché financier, dans le respect des normes comptables applicables.

S'agissant plus particulièrement des opérations d'investissements ou de désinvestissements concernant des participations, le Conseil d'administration prend une décision sur le projet présenté par le Président et étudié par le Comité des Investissements et des Participations, à l'exception des opérations d'investissement dont les montants investis ne dépassent pas l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration, qui sont décidées par la Direction Générale.

Le Conseil d'administration pourra accompagner sa décision, au cas par cas, de limites de prix à ne pas franchir ou de toute autre modalité particulière à respecter.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Les avis des comités ne sauraient se substituer aux décisions du conseil sauf en cas de délégation spécifique donnée par le conseil.

#### COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président et s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Présidents. Le Vice-Président est chargé de remplacer le Président en cas d'empêchement ou d'absence.

Le conseil choisit également la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, qui peut être choisie en dehors de ses membres. Le secrétaire est responsable des procédures relatives aux règles de fonctionnement du conseil. Il établit les procès-verbaux des réunions du conseil et de ses comités et en assure la diffusion. Il est habilité à certifier conformes les copies ou extraits desdits procès-verbaux.

La proportion des administrateurs indépendants que doit comporter le conseil est d'au moins un tiers. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le conseil est celle donnée par le Code AFEP-MEDEF : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Dans cet esprit, les critères qui pourront guider le conseil pour qualifier un membre d'indépendant seront les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
  - significatif de la société ou de son groupe,
  - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Chaque année, la qualification d'indépendance de chacun des administrateurs est débattue par le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et examinée au cas par cas par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus.

La qualification d'indépendant est également débattue lors de la nomination d'un nouvel administrateur et lors du renouvellement du mandat des administrateurs.

## FONCTIONNEMENT

### CONVOCATION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

Sauf circonstances particulières, les convocations sont adressées par écrit 8 jours au moins avant chaque réunion. La convocation peut avoir lieu par tout moyen, par écrit ou verbalement.

Toutefois, lorsque les circonstances l'exigent et en raison du rythme des opérations qui ne suit pas celui des conseils, notamment dans les cas d'investissement ou de désinvestissement, le Président pourra solliciter la position du conseil en le convoquant exceptionnellement dans les 24 heures.

Les dates des réunions du conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard le 31 décembre, sauf réunion extraordinaire.

Dans toute la mesure du possible, les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions soumises à l'examen du conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Toute personne extérieure au Conseil d'administration peut être invitée à participer à tout ou partie des réunions de celui-ci, à l'initiative du Président du conseil. Elle ne prend pas part aux délibérations et est soumise aux mêmes obligations de confidentialité que les administrateurs.

### INFORMATION DU CONSEIL

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du conseil et des comités. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande.

Ses demandes sont adressées au Président-Directeur Général qui doit s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président fait, lors de chaque réunion, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain conseil. Le conseil procède chaque année à un examen portant sur les points essentiels du rapport de gestion, ainsi que sur les délibérations présentées à l'Assemblée Générale des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration est informé au moins une fois par semestre, par la Direction Générale, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société.

Entre les réunions, les administrateurs reçoivent toute l'information utile concernant la société, si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

Le Conseil d'administration peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, des missions ou mandats exceptionnels ayant notamment pour objet l'étude d'un ou plusieurs sujets déterminés.

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Pour la validité des délibérations du Conseil d'administration, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié du total des membres.

Les administrateurs peuvent se faire représenter par un autre administrateur au moyen d'un pouvoir écrit.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

### PARTICIPATION PAR DES MOYENS DE VISIOCONFÉRENCE OU DE TÉLÉCOMMUNICATION

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et participation effective; ils seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Néanmoins, ces moyens de participation sont exclus du calcul du quorum et de la majorité lorsqu'il s'agit pour le Conseil d'administration de délibérer sur l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société, et sur l'établissement du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

### PROCÈS-VERBAUX

Les délibérations du conseil doivent être claires. Le procès-verbal de séance doit résumer les débats et indiquer les décisions prises. Il revêt une importance particulière puisque c'est lui qui fournit, le cas échéant, la trace des diligences du

conseil dans l'accomplissement de ses missions. Sans être inutilement détaillé, il doit succinctement mentionner les questions soulevées ou les réserves émises.

Les procès-verbaux des conseils sont établis après chaque réunion et transmis à tous les membres du conseil, qui sont invités à faire part de leurs observations. Les observations éventuelles sont débattues lors du conseil suivant. Le texte définitif du procès-verbal de la réunion précédente est alors soumis à l'approbation du conseil.

### ÉVALUATION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration doit veiller à procéder périodiquement à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement ainsi qu'à ceux de ses comités. Un point sera fait par le conseil sur ce sujet une fois par an et une évaluation formalisée sous l'autorité du Président du Conseil d'administration sera réalisée tous les 3 ans.

### RÉMUNÉRATIONS

Le Conseil d'administration répartit les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Cette répartition tient compte des fonctions exercées par les administrateurs au sein du conseil et des comités, ainsi que de leur participation effective.

### MISSIONS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration choisit le mode d'exercice de la Direction Générale de la société. Il a opté dans sa séance du 11 mars 2002 pour la formule non dissociée : le Président du conseil est en même temps Directeur Général de la société.

Le Président anime le Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et notamment des comités.

En tant que Directeur Général, il met en œuvre les orientations prises par le Conseil d'administration et assure la gestion courante de la société. S'agissant des opérations d'investissements excédant l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration et des opérations de désinvestissements relatives à des participations, il revient au Président-Directeur Général de mettre en œuvre, au mieux des intérêts de la société, les décisions prises par le Conseil d'administration auquel il sera rendu compte a posteriori. Il peut se faire assister par un Directeur Général Délégué.

Le Président-Directeur Général représente la société vis-à-vis des tiers.

## LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

### RÈGLES COMMUNES À TOUS LES COMITÉS

Le Conseil d'administration peut décider la constitution de comités spécialisés dont il fixe les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du conseil et soumettent au conseil leurs avis, propositions ou recommandations.

Le conseil est doté de 3 comités :

- un Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations ;
- un Comité des Investissements et des Participations ;
- un Comité Financier et d'Audit.

Les membres des comités sont choisis parmi les membres du conseil. Ils sont désignés par le conseil sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. La durée de leur mandat coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur, étant entendu que le Conseil d'administration peut à tout moment modifier la composition des comités et par conséquent mettre fin à un mandat de membre d'un comité. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, un président est désigné par le conseil au sein de chaque comité, pour une durée identique à celle de ses fonctions.

Chacun des comités détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Le secrétariat des comités est assuré par le secrétaire du conseil, à l'exception du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations pour lequel le Président désigne un autre secrétaire.

Les comités se réunissent sur convocation de leur Président chaque fois que celui-ci ou le conseil le juge utile.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du comité, en relation avec le Président du conseil, lorsque celui-ci est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du comité préalablement à la réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Tout membre de comité peut se faire représenter par un autre membre du même comité au moyen d'un pouvoir écrit. Chaque comité délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente ou représentée. Il délibère à la majorité simple. Le Président de chaque comité aura voix prépondérante en cas de partage des voix. En cas d'urgence, chacun des comités peut valablement délibérer par consultation individuelle de ses membres.

Chaque comité rend compte de l'exécution de sa mission à la prochaine séance du Conseil d'administration. Le procès-verbal de chaque réunion est établi, sauf disposition particulière, par le secrétaire de séance désigné par le

Président du comité, sous l'autorité de ce dernier. Il est transmis à tous les membres du comité. Le Président du comité décide des conditions dans lesquelles il rend compte au conseil de ses travaux.

## COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

---

### COMPOSITION

Le comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société.

Il est présidé par un administrateur indépendant, et composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Le Président du conseil est associé aux travaux du comité à l'exception de tous les sujets le concernant.

### MISSIONS

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations a pour mission de :

#### Concernant le Conseil d'administration :

- faire au Conseil d'administration les propositions de renouvellement ou de nomination des administrateurs;
- faire au Conseil d'administration les propositions de création et de composition des comités du conseil;
- d'évaluer périodiquement la structure, la taille et la composition du Conseil d'administration et lui soumettre des recommandations concernant toute modification éventuelle;
- revoir périodiquement les critères retenus par le conseil pour qualifier un administrateur indépendant; examiner chaque année au cas par cas la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

#### Concernant le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué :

- examiner en tant que de besoin et, notamment à l'échéance des mandats concernés, la reconduction des mandats du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué;
- examiner le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicable en particulier en cas de vacance imprévisible;
- examiner la rémunération individuelle du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué et faire les recommandations correspondantes au conseil;
- proposer les rémunérations du ou des Vice-Président(s);

- examiner et proposer au Conseil d'administration le montant et le barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs, et aux membres des comités;
- examiner les propositions de la Direction Générale concernant la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et la politique générale d'intéressement.

#### Concernant les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces :

- désigner les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces.

#### Concernant la gouvernance :

- éclairer le conseil sur les modalités d'exercice possibles de la Direction Générale;
- examiner l'évolution des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du code auquel la société se réfère et en informer le conseil; suivre l'application des règles de gouvernement d'entreprise définies par le Conseil d'administration et s'assurer de l'information donnée aux actionnaires sur ce sujet;
- préparer l'évaluation du fonctionnement du conseil et des comités;
- préparer les décisions du conseil en matière de mise à jour de son Règlement intérieur.

Le Président du comité porte à la connaissance du conseil ses recommandations.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

Le comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président. Le comité se réunit en tout état de cause préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumis et qui entrent dans son domaine de compétence.

Un membre du comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le comité délibère sur son renouvellement et sur sa propre rémunération.

## COMITÉ DES INVESTISSEMENTS ET DES PARTICIPATIONS

---

### COMPOSITION

Le comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société.

### MISSIONS

Le comité, d'une part, formule un avis sur les dossiers d'investissements ou de cessions qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP et dont les montants investis

dépassent l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration, avant qu'ils ne soient formellement autorisés par le Conseil d'administration. Pour cela, il examine toutes les caractéristiques des opérations et veille à ce que ces opérations soient cohérentes avec la stratégie de FFP et respectent les critères d'investissement de FFP et soient compatibles avec la situation financière de la société. Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Le comité, d'autre part, assure, pour le compte du Conseil d'administration, le suivi de l'activité des sociétés dans lesquelles FFP, FFP INVEST et FFP Investment UK Ltd. détiennent une participation. À ce titre, le comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et recommande la position à prendre sur les décisions proposées aux organes sociaux des participations lorsque FFP, FFP INVEST ou FFP Investment UK Ltd. sont directement ou indirectement présentes au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

Le comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum 2 fois par an.

### COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

#### COMPOSITION

Le comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Il est présidé par un administrateur indépendant et la part des administrateurs indépendants doit être au moins de 2/3.

Les membres doivent avoir une compétence financière ou comptable.

#### MISSIONS

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable.

Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière.

Il examine les comptes sociaux de FFP et de ses filiales FFP INVEST et FFP Investment UK Ltd., et examine les comptes sociaux de FFP et de ses filiales FFP INVEST et FFP Investment UK Ltd., et les comptes consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences

légal, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise :

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Il examine la politique adoptée en matière d'assurances :

- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes.

Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations. Le comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de FFP, FFP INVEST et de FFP Investment UK Ltd., hors la présence de la Direction Générale. Il examine les principaux éléments de la communication financière :

- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

Le comité se réunit au moins 2 fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

À cet effet, un calendrier des réunions du comité est fixé par le Conseil d'administration, sans préjudice des stipulations du présent Règlement intérieur relatives aux convocations des réunions des comités.

## CHARTRE DES ADMINISTRATEURS

### CONNAISSANCE ET RESPECT DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Avant d'accepter ses fonctions de membre de Conseil d'administration, tout candidat s'assure qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur. Il doit notamment prendre connaissance des dispositions législatives et réglementaires en vigueur liées à sa fonction, des statuts de la société, des recommandations du Code AFEP-MEDEF, et du présent Règlement intérieur. Il doit s'assurer du respect de ces règles, notamment celles relatives :

- à la définition des pouvoirs du Conseil d'administration ;
- au cumul de mandats ;
- aux incompatibilités et incapacités ;
- aux conventions conclues entre un administrateur et la société ;
- à la prévention du délit d'initié et aux obligations de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société, ci-après développées.

Les statuts de FFP et la présente charte lui sont remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur entraîne l'adhésion à cette charte.

### DÉTENTION D'UN NOMBRE MINIMAL D'ACTIONS

Chaque administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal de 10 actions FFP. Les actions de la société détenues par un administrateur à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites sous forme nominative : soit au nominatif pur auprès de la société elle-même ou de son mandataire (Caceis), soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire dont les coordonnées seront communiquées au Secrétaire du conseil.

### RESPECT DE L'INTÉRÊT DE LA SOCIÉTÉ ET DEVOIR DE LOYAUTÉ

L'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la société et doit agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt social de la société.

L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

À ce titre, chaque administrateur est tenu d'établir une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentielle :

- a) au moment de son entrée en fonction ;
- b) chaque année en réponse à une demande faite par la société à l'occasion de la préparation du Document de référence ;
- c) à tout moment si le Président lui en fait la demande ;
- d) dans les 10 jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en tout ou partie inexacte la précédente déclaration.

L'administrateur est tenu à un devoir de loyauté ; à ce titre il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrençant la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation.

### OBLIGATION DE DILIGENCE ET D'ASSIDUITÉ

Chaque administrateur doit s'informer et consacrer le temps nécessaire à l'exercice de son mandat.

Chaque administrateur doit s'efforcer de participer à toutes les réunions du conseil et des comités auxquels il appartient, et d'assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Dans un souci de transparence, le Document de référence rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des comités.

### FORMATION DE L'ADMINISTRATEUR

L'administrateur doit posséder la connaissance la plus étendue des spécificités de la société, de son activité et de ses métiers.

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

### OBLIGATIONS DE RÉSERVE ET DE SECRET

De façon générale, l'intégralité des dossiers des séances du Conseil d'administration, ainsi que les informations recueillies pendant ou en dehors des séances du conseil, sont confidentiels sans aucune exception, indépendamment du point de savoir si les informations recueillies ont été présentées comme confidentielles par le Président.

Au-delà de la simple obligation de discrétion prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, chaque membre du Conseil d'administration doit se considérer comme astreint au secret professionnel.

À ce titre,

- un administrateur ne peut utiliser, en tout ou partie, des informations portées à sa connaissance dans le cadre de son mandat ou en faire bénéficier une personne tierce pour quelque raison que ce soit ;
- les membres du Conseil d'administration s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au Conseil d'administration sur les questions évoquées au conseil et sur le sens des opinions exprimées par chaque membre du Conseil d'administration ;
- chaque membre doit prendre toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée, notamment toutes mesures de sécurisation des dossiers ou documents qui lui sont communiqués.

Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publicité quelconque par la société.

Ces obligations de confidentialité s'imposent également à toute personne appelée à assister aux réunions du conseil et des comités.

## DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

### PRINCIPES

Tout membre du Conseil d'administration est amené, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, à disposer régulièrement d'informations privilégiées dont les caractéristiques sont :

- d'être précises ;
- d'être non publiques ;
- de concerner la société ou toute société de son groupe, son activité ou sa situation financière ;
- et susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de Bourse des titres de capital de la société dans l'hypothèse où elles seraient rendues publiques.

À ce titre, chaque membre du Conseil d'administration peut être amené à figurer sur les listes d'initiés établies par la société et tenues à la disposition de l'AMF.

Une information privilégiée ne doit être utilisée par l'administrateur que dans le cadre de l'exécution de son mandat. Elle ne doit en aucun cas être communiquée à un tiers en dehors du cadre de l'exercice du mandat d'administrateur, à des fins autres, ou pour une activité autre, que celles à raison desquelles elle est détenue.

Chaque administrateur doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les titres de la société aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du conseil ou d'un comité, d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en Bourse.

Il est de la responsabilité personnelle de chaque administrateur d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il

détient, et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission d'information, ainsi que d'effectuer ou faire effectuer toute opération sur les titres de la société.

### PÉRIODES D'ABSTENTION

Pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, les membres du Conseil d'administration, en leur qualité d'initiés, doivent s'abstenir, conformément à la loi, de toute opération sur les titres de la société.

En outre, il leur est interdit, conformément aux recommandations de l'AMF, de réaliser toute opération sur les titres de la société pendant la période de 30 jours calendaires précédant la date du communiqué sur les résultats annuels et semestriels.

Le calendrier de ces annonces sera communiqué aux administrateurs en début de chaque année.

### DÉLIT D'INITIÉ

L'administrateur est informé des dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées et au délit d'initié : article L. 465-1 et suivants du Code monétaire et financier et articles 8 et suivants du Règlement n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

### OBLIGATION DE DÉCLARATION DES TRANSACTIONS EFFECTUÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à la réglementation applicable, les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées, telles que définies par décret, doivent déclarer à l'AMF les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions de la société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liés, dès lors que le montant cumulé de ces opérations excède 20 000 € pour l'année en cours.

Les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées transmettent leur déclaration à l'AMF, par voie électronique, dans un délai de 3 jours de négociation suivant la réalisation de l'opération.

Lors de la communication à l'AMF, les déclarants transmettent au secrétaire du Conseil d'administration de la société une copie de cette communication.

Les déclarations sont ensuite mises en ligne sur son site par l'AMF et font l'objet d'un récapitulatif annuel dans le Document de référence de la société.

### OPÉRATIONS INTERDITES

Toute opération sur d'éventuels instruments financiers relatifs à des titres émis par la société à découvert ou en report est interdite aux administrateurs.

### MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement peut être modifié à tout moment par le conseil à la majorité simple des membres présents ou représentés.

## 2.5 Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Les informations figurant dans le présent document tiennent compte des recommandations du Code AFEP-MEDEF, de la recommandation de l'AMF n° 2012-02 qui regroupe l'ensemble des recommandations publiées depuis 2009 par l'AMF applicables aux sociétés déclarant se référer au Code AFEP-MEDEF, et du rapport 2018 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées.

### RÉMUNÉRATION TOTALE VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2018 AUX MANDATAIRES SOCIAUX PAR LA SOCIÉTÉ ET LE CAS ÉCHÉANT PAR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES ET CONTRÔLANTE

(en euros)	FFP	Sociétés contrôlées	Société contrôlante <sup>(1)</sup>
Robert Peugeot, Président-Directeur Général	723 996	Néant	47 000
Jean-Philippe Peugeot, Vice-Président et administrateur	85 500	Néant	553 996 <sup>(2)</sup>
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni, Vice-Présidente et administrateur	85 500	Néant	194 533 <sup>(3)</sup>
Georges Chodron de Courcel, Administrateur	76 500	Néant	Néant
Luce Gendry, Administrateur	81 500	Néant	Néant
Anne Lange, Administrateur	42 500	Néant	Néant
Dominique Netter, Administrateur	76 500	Néant	Néant
Christian Peugeot, Administrateur	59 000	Néant	74 000
Xavier Peugeot, Administrateur	64 500	Néant	39 000
Patrick Soulard, Administrateur	35 000	Néant	Néant
Marie-Françoise Walbaum, Administrateur	77 000	Néant	Néant
Bertrand Finet, Directeur Général Délégué	744 662	Néant	Néant

2.5

### PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FFP

Dans le cadre de l'enveloppe globale des jetons de présence autorisée par l'Assemblée Générale de FFP, les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Pour mémoire, une enveloppe de 850 000 € a été autorisée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2018.

Le Conseil d'administration du 17 mai 2018 a arrêté les principes de la répartition des jetons de présence avec une part variable prépondérante, en application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

La rémunération annuelle du Président et des 2 Vice-Présidents est constituée d'une part fixe qui s'élève à 25 000 € ; la part fixe annuelle des administrateurs s'élève à 20 000 €.

La part variable s'élève à 4 000 € par présence au conseil, limitée à 8 séances par an, soit un maximum de 32 000 € par an.

Chaque membre de comité perçoit une rémunération fixe de 2 000 € par an, majorée d'une part variable de 3 500 € par présence aux comités, avec un maximum de 10 500 € par an, sauf pour le Comité des Investissements et des Participations dont la part variable annuelle est limitée à 17 500 €.

Le Président de chaque comité reçoit une part fixe de 10 000 €.

En cas de participation par téléphone, la part variable pour un Conseil d'administration est réduite de moitié à partir de la 2<sup>e</sup> séance ; pour les comités, aucune part variable n'est versée à partir de la 2<sup>e</sup> séance par téléphone.

(1) Il s'agit de la société Établissements Peugeot Frères (EPF).

(2) Il s'agit, outre les jetons de présence, de la rémunération versée à M. Jean-Philippe Peugeot, en sa qualité de Président-Directeur Général d'EPF.

(3) Il s'agit, outre les jetons de présence, de la rémunération versée à Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni en sa qualité de Directeur Général Délégué d'EPF.

## PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de FFP est définie par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

**TABLEAU 1**

*Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social*

	Exercice 2017 (en euros)	Exercice 2018 (en euros)
<b>M. Robert Peugeot Président-Directeur Général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	692 715	723 996
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	461 130 (soit 5 508 actions)	833 000 (soit 8 500 actions)
<b>TOTAL</b>	<b>1 153 845</b>	<b>1 556 996</b>
<b>M. Bertrand Finet Directeur Général Délégué</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	702 986	704 996
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	396 247 (soit 4 733 actions)	637 000 (soit 6 500 actions)
<b>TOTAL</b>	<b>1 099 233</b>	<b>1 341 996</b>

La valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice est faite selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS 2). Elle prend en compte le cours de Bourse de FFP au moment de l'attribution des actions de performance, diminué de la valeur estimée du

dividende des 3 prochaines années. Cette valorisation ne prend pas en compte d'élément d'incertitude relatif au risque de non-atteinte des conditions de performance. Par conséquent, la valorisation finale à l'issue du plan pourra être significativement différente.

TABLEAU 2

## Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2017		Exercice 2018	
	Montants dus (en euros)	Montants versés (en euros)	Montants dus (en euros)	Montants versés (en euros)
<b>M. Robert Peugeot</b> Président-Directeur Général				
Rémunération fixe	630 279	630 279	640 000	640 000
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	59 640	59 640	81 000	81 000
Avantages en nature (véhicule)	2 796	2 796	2 796	2 796
Autres avantages (prime de rentrée)	Néant	Néant	200	200
<b>TOTAL</b>	<b>692 715</b>	<b>692 715</b>	<b>723 996</b>	<b>723 996</b>
<b>M. Bertrand Finet</b> Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	550 190	550 190	600 000	591 666 <sup>(1)</sup>
Rémunération variable	150 000	Néant	102 000	150 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (véhicule)	2 796	2 796	2 796	2 796
Autres avantages (prime de rentrée)	Néant	Néant	200	200
<b>TOTAL</b>	<b>702 986</b>	<b>552 986</b>	<b>704 996</b>	<b>744 662</b>

TABLEAU 3

## Tableau sur les jetons de présence versés à chaque administrateur

Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2017 (en euros)		Jetons de présence versés en 2018 (en euros)	
	FFP	Société contrôlante <sup>(2)</sup>	FFP	Société contrôlante <sup>(2)</sup>
Robert Peugeot	59 640	38 000	81 000	47 000
Jean-Philippe Peugeot	81 226	36 000	85 500	71 000
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni	84 140	36 000	85 500	56 000
Georges Chodron de Courcel	69 225	Néant	76 500	Néant
Luce Gendry	66 311	Néant	81 500	Néant
Anne Lange	Néant	Néant	42 500	Néant
Dominique Netter	53 726	Néant	76 500	Néant
Christian Peugeot	53 726	68 000	59 000	74 000
Xavier Peugeot	53 726	30 000	64 500	39 000
Patrick Soulard	69 140	Néant	35 000	Néant
Marie-Françoise Walbaum	69 140	Néant	77 000	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>660 000</b>	<b>208 000</b>	<b>764 500</b>	<b>287 000</b>

TABLEAU 4

## Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

TABLEAU 5

## Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

(1) La rémunération 2018 arrêtée par le Conseil d'administration prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars de l'année civile en cours.

(2) Il s'agit de la société Établissements Peugeot Frères (EPF).

TABLEAU 6

*Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social*

	<b>Robert Peugeot,</b> Président-Directeur Général	<b>Bertrand Finet,</b> Directeur Général Délégué
<b>N° et date du plan</b>	Plan n° 3 du 17/05/2018	Plan n° 3 du 17/05/2018
<b>Nombre d'actions attribuées durant l'exercice</b>	8 500	6 500
<b>Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés</b>	833 000 €	637 000 €
<b>Date d'acquisition</b>	17/05/2021	17/05/2021
<b>Date de disponibilité</b>	17/05/2021	17/05/2021
<b>Conditions de performance</b>	<p><b>Critères de performance absolue :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>acquisition définitive de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR total (incluant Groupe PSA) de FFP progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31/12/2017 et le 31/12/2020, étant précisé que si l'ANR progresse en moyenne de plus de 2,5 % par an sans atteindre le seuil de 5 %, seule la moitié de ces actions seront acquises</li> </ul> <p><b>Critères de performance relative (acquisition linéaire) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression du Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31/12/2017 et le 31/12/2020 (soit 225 bp en 3 ans)</li> <li>acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression du Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31/12/2017 et le 31/12/2020 (soit 450 bp en 3 ans)</li> </ul>	Conditions de performance identiques à celles figurant ci-contre

La valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice est faite selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS 2). Elle prend en compte le cours de Bourse de FFP au moment de l'attribution des actions de performance, diminué de la valeur estimée du dividende des 3 prochaines années. Cette valorisation ne prend pas en compte d'élément d'incertitude relatif au risque de non-atteinte des conditions de performance. Par conséquent la valorisation finale à l'issue du plan pourra être significativement différente.

TABLEAU 7

*Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social*

Non applicable.

TABLEAU 8

*Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions*

Non applicable.

**TABEAU 9**
**Historique des attributions d'actions de performance**

	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
<b>Date de l'Assemblée Générale</b>	03/05/2016	03/05/2016	17/05/2018
<b>Date du conseil / date d'attribution</b>	07/07/2016	09/03/2017	17/05/2018
<b>Nombre total d'actions attribuées, dont :</b>	17 277	29 063	31 940
<b>Les mandataires sociaux<sup>(1)</sup> :</b>	6 314	12 823	15 000
<b>M. Robert Peugeot<sup>(2)</sup></b>	4 164	5 508	8 500
<b>M. Bertrand Finet<sup>(2)</sup></b>	Non applicable	4 733	6 500
<b>Date d'acquisition des actions</b>	07/07/2019	09/03/2020	17/05/2021
<b>Date de fin de période de conservation</b>	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>Conditions de performance</b>	<p><b>Critères de performance absolue :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>acquisition définitive de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR total (incluant Groupe PSA) de FFP progresse en moyenne de 5% par an sur la période comprise entre le 31/12/2015 et le 31/12/2018</li> </ul> <p><b>Critères de performance relative (acquisition linéaire) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression du Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31/12/2015 et le 31/12/2018 (soit 225 bp en 3 ans)</li> <li>acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression du Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31/12/2015 et le 31/12/2018 (soit 450 bp en 3 ans)</li> </ul>	<p><b>Critères de performance absolue :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>acquisition définitive de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR total (incluant Groupe PSA) de FFP progresse en moyenne de 5% par an sur la période comprise entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019</li> </ul> <p><b>Critères de performance relative (acquisition linéaire) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression du Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019 (soit 225 bp en 3 ans)</li> <li>acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression du Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019 (soit 450 bp en 3 ans)</li> </ul>	<p><b>Critères de performance absolue :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>acquisition définitive de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR total (incluant PSA) de FFP progresse en moyenne de 5% par an sur la période comprise entre le 31/12/2017 et le 31/12/2020, étant précisé que si l'ANR progresse en moyenne de plus de 2,5% par an sans atteindre le seuil de 5%, seule la moitié de ces actions seront acquises</li> </ul> <p><b>Critères de performance relative (acquisition linéaire) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression du Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31/12/2017 et le 31/12/2020 (soit 225 bp en 3 ans)</li> <li>acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression du Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31/12/2017 et le 31/12/2020 (soit 450 bp en 3 ans)</li> </ul>
<b>Nombre d'actions acquises au 31/12/2018</b>	Néant	Néant	Néant
<b>Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques</b>	Néant	Néant	Néant
<b>Actions de performance restantes en fin d'exercice</b>	17 277	29 063	31 940

(1) Mandataires sociaux en fonction à la date d'attribution.

(2) Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2018.

TABLEAU 10

**Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social**

Non applicable.

TABLEAU 11

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>M. Robert Peugeot</b> Président-Directeur Général Début de mandat : 28 juin 1979 Échéance du mandat en cours : 2021		•	•			•		•
<b>M. Bertrand Finet</b> Directeur Général Délégué Depuis le 2 janvier 2017		•	•		•			•

Les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale (317 856 € en 2018). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 34 980 € en 2018, pour l'ensemble des mandataires sociaux.

**ENGAGEMENTS DIVERS**

Aucun engagement nouveau n'a été pris par la société au cours de l'exercice 2018 au bénéfice des mandataires sociaux visés par l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.

Un engagement a été approuvé, conformément à la procédure des conventions réglementées, lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 mars 2017, concernant les conditions dans lesquelles M. Bertrand Finet percevra, en cas de

cessation de son mandat social du fait du conseil, hors les cas de faute grave, une indemnité de rupture qui s'élèvera à un maximum de 2 années de rémunération fixe et variable annuelle, en fonction de l'atteinte de ses critères qualitatifs et quantifiables de performance fixés par le conseil sur les 2 derniers exercices écoulés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cette décision du Conseil d'administration a fait l'objet d'un communiqué de presse publié sur le site Internet de la société. Cet engagement a également été soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2017 (15<sup>e</sup> résolution).

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat autres que ceux indiqués dans ce paragraphe.

**APPROBATION PAR LES ACTIONNAIRES DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS****COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS OU****ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018 À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les éléments suivants de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social de la société sont soumis à l'approbation des actionnaires :

- la part fixe;
- la part variable annuelle et, le cas échéant, la part variable pluriannuelle avec les objectifs contribuant à la détermination de cette part variable;
- les rémunérations exceptionnelles;
- les options, les actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme;

- les indemnités liées à la prise ou la cessation des fonctions;
- le régime de retraite supplémentaire;
- les avantages de toute nature.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 15 mai 2019 d'approuver les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à chaque dirigeant mandataire social de la société, à savoir :

- M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général;
- M. Bertrand Finet, Directeur Général Délégué.

**APPROBATION PAR LES ACTIONNAIRES DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS  
COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS  
OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018 À M. ROBERT PEUGEOT,  
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	640 000 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil d'administration du 23 mars 2018.
Rémunération variable annuelle	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Actions de performance	833 000 €	<p>M. Robert Peugeot bénéficie d'actions de performance dans les conditions suivantes :</p> <p><b>Autorisation :</b> Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 17 mai 2018 (18<sup>e</sup> résolution);</p> <p><b>Décision d'attribution :</b> Conseil d'administration du 17 mai 2018;</p> <p><b>Période d'acquisition :</b> du 17 mai 2018 au 17 mai 2021;</p> <p><b>Période de conservation :</b> aucune période de conservation, les actions étant disponibles dès le 17 mai 2021. Néanmoins, au moins 50 % des actions ainsi acquises devront être conservées jusqu'à cessation de ses fonctions de mandataire social, plafonnées à 2 ans de rémunération brute fixe annuelle;</p> <p><b>Nombre d'actions :</b> 8 500, représentant 0,034 % du capital de FFP au 31 décembre 2018 et 130,16 % de la rémunération fixe et de la rémunération variable de M. Robert Peugeot;</p> <p><b>Conditions de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• critères de performance absolue : acquisition définitive de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR total (incluant PSA) de FFP progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31/12/2017 et le 31/12/2020, étant précisé que si l'ANR progresse en moyenne de plus de 2,5 % par an sans atteindre le seuil de 5 %, seule la moitié de ces actions seront acquises;</li> <li>• critères de performance relative (acquisition linéaire) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression du Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31/12/2017 et le 31/12/2020 (soit 225 bp en 3 ans),</li> <li>• acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression du Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31/12/2017 et le 31/12/2020 (soit 450 bp en 3 ans).</li> </ul> </li> </ul>
Jetons de présence	81 000 €	Conformément aux règles internes de rémunération des administrateurs, M. Robert Peugeot a perçu 81 000 € au titre de son mandat d'administrateur de FFP.
Valorisation des avantages de toute nature	2 796 €	Voiture de fonction.
Autres avantages	200 €	Prime de rentrée.
Indemnité de départ	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Robert Peugeot bénéficie, comme le Directeur Général Délégué, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale (317 856 € en 2018). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 17 490 € en 2018.

**APPROBATION PAR LES ACTIONNAIRES DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS  
COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS  
OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018 À M. BERTRAND FINET,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ**

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	600 000 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil d'administration du 23 mars 2018.
Rémunération variable annuelle	102 000 €	<p>Fixée à un montant maximum de 150 000 €, soit 25 % de sa rémunération fixe. La part variable est déterminée selon des critères qualitatifs et quantifiables précis dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année en début d'exercice par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.</p> <p>Pour l'exercice 2018, la part variable est assise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à 60 % sur des critères qualitatifs découpés en 4 sous-critères liés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• à l'intégration des nouvelles recrues / évolution des collaborateurs,</li> <li>• à la promotion de FFP auprès des actionnaires,</li> <li>• au développement du profil de FFP auprès de ses parties prenantes externes,</li> <li>• à la poursuite du développement du dealflow ; et</li> </ul> </li> <li>• à 40 % sur des critères quantifiables découpés en 2 sous-critères : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 % dépendent de la performance de l'ANR hors PSA de FFP comparée à celle du Stoxx Europe 600 dividendes réinvestis. Si la performance est positive et supérieure à celle du Stoxx Europe 600, cette part se déclenche de façon progressive, le maximum étant atteint pour une performance supérieure à 6 %, et</li> <li>• 20 % dépendent de la performance absolue de l'ANR hors PSA de FFP. Si la performance est positive, cette part se déclenche de façon progressive, le maximum étant atteint pour une performance supérieure à 8 %.</li> </ul> </li> </ul> <p>Le Conseil d'administration du 15 mars 2019 a débattu, sur la base des recommandations du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, de la performance de M. Bertrand Finet, hors la présence de ce dernier, et a déterminé comme suit le niveau d'atteinte des critères déterminant sa rémunération variable :</p>

Critère	Pondération	Performance réalisée en 2018	Niveau d'atteinte	Montant attribué
<b>Intégration et évolution des collaborateurs</b>	15 % <sup>(1)</sup>	La transformation managériale de FFP initiée début 2017 s'est poursuivie avec succès en 2018, avec notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 embauches, dont l'intégration est réussie,</li> <li>• aucun départ,</li> <li>• une évolution des collaborateurs jugée positive.</li> </ul>	100 %	22 500 €
<b>Promotion de FFP auprès des actionnaires</b>	15 % <sup>(1)</sup>	M. Bertrand Finet a activement contribué en 2018 à promouvoir FFP auprès de ses actionnaires. L'équipe de FFP s'est renforcée à cet effet avec le recrutement d'une responsable de la communication.	100 %	22 500 €
<b>Développement du profil de FFP auprès de ses parties prenantes externes</b>	15 % <sup>(1)</sup>	M. Bertrand Finet a activement contribué en 2018 à développer le profil de FFP auprès de ses parties prenantes externes, notamment à l'occasion des différents roadshows et réunions SFAF auxquels il a participé ainsi que lors de ses déplacements qui lui ont permis de rencontrer de nombreux investisseurs internationaux.	100 %	22 500 €
<b>Développement du dealflow</b>	15 % <sup>(1)</sup>	Les efforts et le réseau de M. Bertrand Finet ont permis de développer en 2018 les occasions d'investissement, qui se sont notamment matérialisées par plusieurs nouveaux engagements pris par FFP dans des fonds de capital-investissement.	100 %	22 500 €
<b>Performance ANR relative</b>	20 %	Performance ANR hors PSA supérieure de 1 % à celle du Stoxx Europe 600 dividendes réinvestis.	40 %	12 000 €
<b>Performance ANR absolue</b>	20 %	Performance absolue ANR hors PSA négative.	0 %	0 €
<b>TOTAL</b>				<b>102 000 €</b>

La rémunération variable versée à M. Bertrand Finet au titre de l'exercice 2018 représente 17 % de sa rémunération fixe.

(1) Le Conseil d'administration du 15 mars 2019 a décidé de subdiviser la pondération globale des critères qualitatifs fixée 60 %, en retenant une pondération de 15 % pour ces 4 critères qualitatifs.

Rémunération variable différée	N/A	M. Bertrand Finet ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Bertrand Finet ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Bertrand Finet ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle au titre de 2018.
Actions de performance	637 000 €	<p>M. Bertrand Finet bénéficie d'actions de performance dans les conditions suivantes :</p> <p><b>Autorisation</b> : Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 17 mai 2018 (18<sup>e</sup> résolution);</p> <p><b>Décision d'attribution</b> : Conseil d'administration du 17 mai 2018;</p> <p><b>Période d'acquisition</b> : du 17 mai 2018 au 17 mai 2021;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• période de conservation : aucune période de conservation, les actions étant disponibles dès le 17 mai 2021. Néanmoins, au moins 50% des actions ainsi acquises devront être conservées jusqu'à cessation de ses fonctions de mandataire social, plafonnées à 2 ans de rémunération brute fixe annuelle;</li> <li>• nombre d'actions : 6 500, représentant 0,026 % du capital de FFP au 31 décembre 2018 et 90,7 % de la rémunération fixe et variable de M. Bertrand Finet;</li> </ul> <p><b>Conditions de performance</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• critères de performance absolue : acquisition définitive de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR total (incluant PSA) de FFP progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2020, étant précisé que si l'ANR progresse en moyenne de plus de 2,5 % par an sans atteindre le seuil de 5 %, seule la moitié de ces actions seront acquises;</li> <li>• critères de performance relative (acquisition linéaire) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression du Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2020 (soit 225 bp en 3 ans),</li> <li>• acquisition définitive d'un maximum de 1/3 des actions attribuées si la performance de l'ANR hors PSA de FFP dépasse la progression du Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31/12/2017 et le 31/12/2020 (soit 450 bp en 3 ans).</li> </ul> </li> </ul>
Jetons de présence	Aucun versement	M. Bertrand Finet ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	2 796 €	Voiture de fonction.
Autres avantages	200 €	Prime de rentrée.
Indemnité de départ		M. Bertrand Finet percevra, en cas de cessation de son mandat social du fait du conseil, hors les cas de faute grave, une indemnité de rupture qui s'élèvera à un maximum de 2 années de rémunération fixe et variable annuelle, en fonction de l'atteinte de ses critères qualitatifs et quantifiables de performance fixés par le conseil sur les 2 derniers exercices écoulés.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Bertrand Finet ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Bertrand Finet bénéficie comme le Président-Directeur Général, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale (317 856 € en 2018). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 17 490 € en 2018.

**APPROBATION PAR LES ACTIONNAIRES DES PRINCIPES ET DES CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX**

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le Conseil d'administration expose les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux.

Après avoir pris connaissance d'une étude comparative des rémunérations pour des postes similaires conduite par un cabinet extérieur indépendant de renommée internationale (le panel étant constitué de 10 sociétés comparables) et en cohérence avec l'expérience et la teneur des missions confiées aux dirigeants mandataires sociaux de FFP, le Conseil d'administration du 15 mars 2019 a arrêté, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2019, qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2019.

À cette fin, 2 résolutions distinctes seront soumises à l'approbation des actionnaires, respectivement pour :

- M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général (8<sup>e</sup> résolution); et
- M. Bertrand Finet, Directeur Général Délégué (9<sup>e</sup> résolution).

Il est à noter que des résolutions de cette nature seront soumises au moins chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

Si l'Assemblée Générale du 15 mai 2019 n'approuve pas ces résolutions, la rémunération sera déterminée conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent ou, en l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent, conformément aux pratiques existant au sein de la société.

#### **M. ROBERT PEUGEOT**

La rémunération de M. Robert Peugeot ne comporte qu'une part fixe, à l'exclusion de tout élément variable et exceptionnel. Sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'administration a arrêté, lors de sa réunion du 15 mars 2019, cette rémunération à un montant de 640 000 € brut.

Il percevra également des jetons de présence au titre de ses mandats de Président du Conseil d'administration de FFP

et d'administrateur d'Établissements Peugeot Frères, la société contrôlante de FFP. Ces jetons comprennent une part variable prépondérante, fonction de l'assiduité aux réunions du conseil.

Sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'administration a proposé, lors de sa réunion du 15 mars 2019, que M. Robert Peugeot puisse se voir attribuer des actions de performance, étant précisé que la valorisation de ces actions de performance au jour de leur attribution ne pourra excéder un plafond de 200 % de sa rémunération fixe pour l'exercice 2019. Le Conseil d'administration du 15 mai 2019 arrêtera le cas échéant le nombre et les conditions des actions de performance attribuées à M. Robert Peugeot

Le Président-Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction. En plus de ces éléments de rémunération, M. Robert Peugeot bénéficie du plan d'intéressement des salariés de l'entreprise.

#### **M. BERTRAND FINET**

La rémunération de M. Bertrand Finet comporte une part fixe et une part variable attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs définis par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Lors de sa réunion du 15 mars 2019, le Conseil d'administration a fixé à 600 000 € brut la part fixe et à 300 000 € brut la part variable cible (soit 50 % de sa rémunération fixe), pouvant être portée jusqu'à un maximum de 390 000 € brut (soit 65 % de sa rémunération fixe) en cas de surperformance.

Le versement de la part variable de la rémunération de M. Bertrand Finet a été soumis à la réalisation des critères qualitatifs et quantifiables suivants :

- 120 000 € (soit 40 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de 4 critères qualitatifs, chacun pondéré à hauteur de 30 000 € :
  - la génération d'un dealflow de qualité;
  - le développement des équipes, dont celles de FFP Investment UK;
  - le développement du profil de FFP auprès de ses parties prenantes;
  - le renforcement des réseaux de FFP en Europe et les propositions concernant son développement international;

- 180 000 € (soit 60 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de critères quantifiables, pouvant être portés à 270.000 € en cas de surperformance :
- 90 000 € liés à la performance de l'ANR hors PSA de FFP comparée à celle du Stoxx Europe 600 dividendes réinvestis, pouvant être portés à 135 000 € en cas de surperformance : si la performance est supérieure à celle du Stoxx Europe 600, cette part se déclenche de façon linéaire, les 90 000 € étant atteints pour une performance égale à 4%, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 45 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 4 % et 6 % ;
- 90 000 € liés à la performance absolue de l'ANR hors PSA de FFP, pouvant être portés à 135 000 € en cas de surperformance : si la performance est positive, cette part se déclenche de façon linéaire, les 90 000 € étant atteints pour une performance égale à 5 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 45 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 5 % et 7 %.

Sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'administration a proposé, lors de sa réunion du 15 mars 2019, que M. Bertrand Finet puisse se voir attribuer des actions de performance, étant précisé que la valorisation de ces actions de performance au jour de leur attribution ne pourra excéder un plafond de 130 % de sa rémunération fixe pour l'exercice 2019. Le Conseil d'administration du 15 mai 2019 arrêtera le cas échéant le nombre et les conditions des actions de performance attribuées à M. Bertrand Finet.

Une indemnité de rupture sera attribuée à M. Bertrand Finet en cas de cessation de son mandat social du fait du conseil, hors les cas de faute grave. Cette indemnité s'élèvera à un maximum de 2 années de rémunération fixe et variable annuelle, en fonction de l'atteinte de ses critères qualitatifs et quantifiables de performance fixés par le conseil sur les 2 derniers exercices écoulés.

Le principe de cette indemnité a été approuvé, conformément à la procédure des conventions réglementées, par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 mars 2017 et par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2017 (14<sup>e</sup> résolution). Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cette décision du Conseil d'administration a fait l'objet d'un communiqué de presse publié sur le site Internet de la société.

M. Bertrand Finet bénéficie également d'un véhicule de fonction. En plus de ces éléments de rémunération, M. Bertrand Finet bénéficie du plan d'intéressement des salariés de l'entreprise ainsi que d'une assurance chômage GSC dont les cotisations sont prises en charge par l'entreprise.

## MISE EN ŒUVRE DE LA RÈGLE « APPLIQUER OU EXPLIQUER » DU CODE AFEP-MEDEF

### Disposition du Code AFEP-MEDEF non suivie

24.3.2

Rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs  
« Les critères quantifiables [...] doivent être prépondérants »

### Explication circonstanciée

Au titre de l'exercice 2018, le Conseil d'administration a décidé d'écarter la recommandation de prépondérance des critères quantifiables sur les critères qualitatifs concernant la part variable de la rémunération de M. Bertrand Finet.

Le conseil a en effet estimé que l'arrivée récente de M. Bertrand Finet au sein de FFP justifiait de privilégier des objectifs qualitatifs.

Pour l'exercice 2019, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 15 mai 2019 de repondérer la rémunération variable de M. Bertrand Finet en soumettant sa part variable cible pour 60 % à des critères quantifiables et pour 40 % à des critères qualitatifs.

24.3.3

Rémunérations de long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs - Dispositions spécifiques aux actions de performance  
« Il convient [...] de définir le pourcentage maximum d'options et d'actions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires. La résolution d'autorisation du plan d'attribution proposée au vote de l'Assemblée Générale doit mentionner ce pourcentage maximum sous forme d'un sous-plafond d'attribution pour les dirigeants mandataires sociaux. »

La délégation donnée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2018 autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions ne prévoit pas de sous-plafond d'attribution pour les dirigeants mandataires sociaux.

Il sera proposé au Conseil d'administration du 15 mai 2019 de fixer le pourcentage maximum de l'enveloppe globale autorisée par l'Assemblée Générale pouvant être attribuée aux dirigeants mandataires sociaux.

## 2.6 État récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2018

M. Jean-Philippe Peugeot, administrateur de la société, a procédé le 5 juillet 2018 à la cession sur le marché de 990 actions FFP.

## 2.7 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Parmi les membres du Conseil d'administration, Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni ainsi que MM. Robert Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Christian Peugeot et Xavier Peugeot appartiennent au groupe familial Peugeot. Les membres du groupe familial Peugeot sont des descendants de M. Robert Peugeot (1873-1945), leur arrière-grand-père.

### DÉCLARATIONS RELATIVES

#### AUX ORGANES D'ADMINISTRATION

#### ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

À la connaissance de la société, au cours des 5 dernières années :

- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés);
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### DÉCLARATIONS RELATIVES

#### À D'ÉVENTUELS CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la société, et sur la base d'attestations signées par les mandataires sociaux, il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs des mandataires à l'égard de la société et leurs intérêts privés. À la connaissance de la société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été nommé. À la connaissance de la société, il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'administration concernant la cession, dans un certain laps de temps, de tout ou partie des actions qu'il détient. Le Règlement intérieur prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêts : « *L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante. [...] L'administrateur est tenu à un devoir de loyauté; à ce titre, il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrençant la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation.* ».

## 2.8 Opérations avec les apparentés

---

Il n'existe pas d'opération avec les entreprises associées.

## 2.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise

---

Les observations requises par l'article L. 225-235 du Code de commerce sont portées dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (chapitre 5.2).





# 3. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LA SOCIÉTÉ

3.1	FFP et ses actionnaires .....	102
3.2	Renseignements sur la société.....	108

## 3.1 FFP et ses actionnaires

### INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

Au 15 mars 2019, le capital social est de 24 922 589 €, divisé en 24 922 589 actions de 1 € de valeur nominale chacune. Il y a lieu de rappeler que :

- le 2 février 2016, il a été procédé à l'annulation de 84 684 actions, représentant 0,34 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la 10<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 mai 2014 ;
- le 24 mai 2017, il a été procédé au rachat de 100 000 actions, représentant 0,40 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la 17<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2017 ;
- le 30 mai 2017, il a été procédé au rachat de 226 483 actions, représentant 0,90 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la 17<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2017 ;
- le 27 décembre 2018, il a été procédé à l'annulation de 150 000 actions, représentant 0,60 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la 17<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2018.

### ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ FFP

#### MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

La société FFP est informée de l'identité de ses principaux actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit (i) les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote ou (ii) le seuil statutaire de 2 % du capital ou des droits de vote, cette déclaration devant ensuite être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

À la suite de l'annulation par FFP de 150 000 de ses actions autodétenues, la société Établissements Peugeot Frères a franchi à la hausse le seuil de 88 % des droits de vote de la société le 27 décembre 2018 et détenait à cette date 79,98 % du capital de FFP et 88,68 % des droits de vote de la société.

#### RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL SOCIAL

##### NOMBRE D'ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2018, l'actionnariat de la société FFP était composé de 178 actionnaires au nominatif pur ou administré, détenant 81,11 % du capital et 89,11 % des droits de vote. Les actionnaires au porteur représentaient 18,90 % du capital et 10,47 % des droits de vote.

#### ACTIONS DÉTENUES PAR LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2018, aucun membre du personnel ne détient des actions de la société.

Par ailleurs, il convient de noter que le Conseil d'administration de FFP a attribué :

- le 7 juillet 2016, des actions gratuites à certains membres du personnel salarié de FFP. Ces actions seront acquises définitivement le 7 juillet 2019, sous réserve du respect de critères de performance ;
- le 9 mars 2017, des actions gratuites à l'ensemble des membres du personnel salarié de FFP. Ces actions seront acquises définitivement le 9 mars 2020, sous réserve du respect de critères de performance ;
- le 17 mai 2018, des actions gratuites à certains membres du personnel salarié de FFP. Ces actions seront acquises définitivement le 17 mai 2021, sous réserve du respect de critères de performance.

#### ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL (ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE)

Au 31 décembre 2018, la société Établissements Peugeot Frères contrôle la société FFP ; à la connaissance de la société, aucun actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société égal ou supérieur à 5 %, à l'exception de la société Établissements Peugeot Frères.

**RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,98 %	89,25 %	88,68 %
Autodétention <sup>(1)</sup>	187 083	0,07 %	0,04 %	0,04 %
Public	4 803 052	19,95 %	10,71 %	11,28 %
<b>TOTAL</b>	<b>24 922 589</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,50 %	88,40 %	87,76 %
Autodétention <sup>(1)</sup>	329 283	1,31 %	0,73 %	0,72 %
Public	4 810 852	19,19 %	10,87 %	11,52 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 072 589</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,50 %	87,73 %	87,73 %
Autodétention <sup>(1)</sup>	699	0 %	0 %	0 %
Public	5 139 436	20,50 %	12,27 %	12,27 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 072 589</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**3.1****RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE THÉORIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique » sur la base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autocontrôle). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuil de participation. Au 31 décembre 2018, le nombre total brut de droits de vote est de 44 955 748, et le nombre total net de droits de vote est de 44 768 665.

**CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ FFP**

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. En application de ces recommandations, FFP a mis en place un ensemble de mesures en vue d'assurer que

le contrôle de la société n'est pas exercé de manière abusive, à savoir notamment :

- la présence de 4 administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration, composé de 10 membres ;
- l'existence de 3 comités spécialisés qui comptent parmi leurs membres des administrateurs indépendants.

La gouvernance d'Établissements Peugeot Frères, actionnaire majoritaire de FFP, est elle-même organisée avec un Conseil d'administration structuré.

Enfin, à la connaissance de la société :

- aucun des principaux actionnaires de la société ne dispose de droits de vote différents ; et
- il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de contrôle de la société.

(1) En application du contrat de liquidité et de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

**EXTRAITS DES STATUTS RELATIFS AU CAPITAL****ET À L'ACTIONNARIAT****INFORMATION SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL  
(ARTICLE 7 DES STATUTS)**

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la société, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, avec d'autres personnes physiques ou morales vient à posséder ou cesser de posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société, devra notifier ce changement de seuil à celle-ci, dans les 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Le franchissement de seuil résulte de la conclusion de transaction en Bourse ou hors Bourse indépendamment de la livraison des titres.

Cette notification devra indiquer :

- le nombre total d'actions et de droits de vote qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- le cas échéant, les titres donnant accès au capital de la société qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- la date à laquelle le seuil a été franchi ; et
- le cas échéant, les personnes avec qui l'actionnaire déclarant agit de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

À la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1 % du capital ou des droits de vote de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires ci-dessus, pourront être privées du droit de vote lors de toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la notification effectuée.

**DROITS ATTACHÉS À CHAQUE ACTION  
(ARTICLE 8 DES STATUTS)**

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit en conséquence au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance, lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

**ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
(ARTICLE 13 DES STATUTS)**

1. Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ou si lesdites actions anciennes n'en bénéficient pas lors de cette émission, à partir de la date à laquelle elles acquerront ce droit.

2. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent, dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. Les personnes morales participent aux assemblées par l'intermédiaire de leurs représentants légaux ou par toute autre personne désignée à cet effet par ces derniers.

3. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président du conseil s'il en a été désigné un, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

**PACTE D'ACTIONNAIRES****PACTE D'ACTIONNAIRES CONCERNANT LES  
TITRES FFP DÉCLARÉS AUPRÈS DE L'AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS**

Néant.

**PACTE DUTREIL**

Néant.

## PACTES D'ACTIONNAIRES CONCLUS PAR FFP AVEC SES PARTICIPATIONS

Participation concernée	Date de signature du pacte	Publicité AMF (le cas échéant)	Durée	Principales caractéristiques des pactes conclus
IDI Emerging Markets	07/07/2008 modifié par avenant n° 1 le 08/09/2009 et par avenant n° 2 le 19/07/2010 et par avenant n° 3	N/A	10 ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes de 5 ans	Pacte régissant les relations entre les actionnaires d'IDI Emerging Markets, notamment quant à leur engagement en capital et aux conditions de co-investissements. L'avenant n°1 a pour objet de tenir compte des modifications corrélatives à une réduction de capital et à la nomination d'un nouveau membre au Conseil de surveillance. L'avenant n°2 a pour objet de tenir compte des modifications corrélatives à la création de compartiments dans la société et l'émission de nouvelles classes d'actions. L'avenant du n°3 a pour objet de restreindre le champ d'application du pacte aux deux seuls compartiments qui existent (I et II).
CID	26/07/2011	N/A	30/06/2021	Pacte organisant la liquidité des titres CID.
LDAP	12/09/2013	N/A	Durée de l'investissement	Pacte organisant la liquidité des titres LDAP
CIEL	10/03/2014 modifié par avenant n° 1 le 06/02/2019	N/A	Tant que FFP INVEST détiendra au moins 5% des droits de vote de la société et par les actionnaires majoritaires signataires de la majorité des droits de vote de la société	Pacte organisant la liquidité des titres CIEL et les règles de gouvernance au sein de la société. L'avenant a pour objet d'étendre la période de liquidité.
Peugeot SA	28/04/2014	N/A	10 ans	Pacte prévoyant un engagement des signataires (FFP/ EPF, Bpifrance et Dongfeng) de ne pas augmenter leur participation respective dans la société (standstill) et organisant les règles de gouvernance au sein de la société.
Zéphyr Investissement	05/10/2015	N/A	10 ans	Pacte organisant la liquidité des titres Zéphyr et les règles de gouvernance au sein de la société.
Tikehau Capital Advisors	15/06/2016	N/A	Durée de l'investissement	Pacte organisant la liquidité des titres et les règles de gouvernance au sein de la société.

3.1

## AUTRES

Depuis le 24 avril 2014, les Pactes Dutreil régis par les articles 885 I bis et 787 B du Code général des impôts ne sont plus en vigueur, soit en raison de leur expiration soit du fait de leur dénonciation.

## DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

### POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La politique de distribution de dividendes suivie par la société FFP a été, depuis de nombreuses années et dans toute la mesure du possible, de veiller à la progression et à

la régularité des dividendes. Le conseil a décidé de proposer, lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de fixer le dividende à 2,15 € par action.

**AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Conseil d'administration vous propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 750 039,25 €
Réserves distribuables	1 070 754 831,59 €
<b>Somme distribuable</b>	<b>1 103 504 870,84 €</b>
Affectation	
aux actions	53 583 566,35 €
au poste "autres réserves"	1 049 921 304,49 €

**TABLEAU DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

	2017	2016	2015
Nombre d'actions	25 072 589	25 072 589	25 072 589
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action : dividende distribué	2,00 €	1,80 €	1,60 €

**OPÉRATIONS AFFÉRENTES****AUX TITRES DE LA SOCIÉTÉ****DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2018****CADRE JURIDIQUE**

Il est rappelé que l'Assemblée Générale en date du 17 mai 2018 (16<sup>e</sup> résolution) a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de rachat ») conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Ce programme de rachat a été mis en place par le Conseil d'administration le 17 mai 2018.

Les caractéristiques de ce programme de rachat figurent dans le Document de référence 2017. Ce programme s'est substitué à celui autorisé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2017 (17<sup>e</sup> résolution).

Ce programme de rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 16 novembre 2019. En vertu de cette autorisation, le prix maximal d'achat était de 130 € par action.

Le Conseil d'administration était autorisé à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du nombre de titres composant le capital social de FFP.

**CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT**

Les différents objectifs de ce programme de rachat d'actions, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, étaient de permettre si besoin était :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF;
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi), notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise;
- l'attribution d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société;
- l'annulation éventuelle des actions acquises;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF.

## RACHATS D' ACTIONS RÉALISÉS PAR FFP AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché :

- au cours de l'exercice 2018, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de FFP, et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché :
    - acheté 106 059 actions au prix moyen de 103,25 € par action ;
    - vendu 98 259 actions au prix moyen de 103,93 € par action ;
- au titre de la 17<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2017, puis de la 16<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 17 mai 2018 (laquelle autorisation vient se substituer à la précédente).

## ANNULATION D' ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Le 27 décembre 2018, il a été procédé à l'annulation de 150 000 actions, représentant 0,60 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la 17<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2018.

## RÉALLOCATIONS ÉVENTUELLES

Les actions achetées par la société dans le cadre de l'autorisation conférée par la 16<sup>e</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2018 ou dans le cadre de toute autorisation antérieure n'ont pas été allouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

## MONTANT TOTAL DES FRAIS DE NÉGOCIATION

Le montant total des frais de négociation s'est élevé à 84 000 € au titre des achats en vue de l'animation du marché.

### NOMBRE D' ACTIONS AUTODÉTENUES

#### À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018

<b>Pourcentage de capital autodétenu de manières directe et indirecte</b>	0,75 %
<b>Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois</b>	150 000
<b>Nombre de titres détenus en portefeuille</b>	
<i>dont contrat de liquidité</i>	10 600
<i>dont couverture de plans d'options d'achat d'actions ou actions destinées à être annulées</i>	176 483
<b>SOIT :</b>	<b>187 083 actions</b>
<i>Valeur des actions, évaluée au prix d'acquisition</i>	15 953 708,50 €

## ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR

### UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la société est contrôlée par Établissements Peugeot Frères qui, au 31 décembre 2018, détient 79,98 % du capital de FFP et 88,68 % des droits de vote de la société ;
- les autorisations et délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 17 mai 2018 concernant l'émission et le rachat d'actions ne sont pas suspendues en période d'offre publique ;
- l'article 13 des statuts prévoit l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives, entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis 4 ans au moins.

Il n'existe pas en tant que tel de pacte d'actionnaires ni d'engagement de conservation de titres.

## 3.2 Renseignements sur la société

### DÉNOMINATION SOCIALE

FFP

### SIÈGE SOCIAL

66, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

### FORME ET CONSTITUTION

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français. FFP est régie par la loi française et notamment le Code de commerce et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 562 075 390.

**Date de constitution :** 30 juillet 1929.

**Date d'expiration :** 18 juillet 2028, étant précisé qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 mai 2019 de proroger la durée de la société jusqu'au 14 mai 2118.

### OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La société a pour objet de participer, directement ou indirectement et notamment par voie de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'étranger, pouvant se rattacher :

- à la fabrication, la vente et la réparation de tous véhicules, des moteurs destinés à les actionner et de leurs pièces détachées et accessoires ;
- à la fabrication et la vente de tous produits sidérurgiques, de tous outils et outillages à main, mécaniques ou électriques ;
- à la fabrication et la vente de tous matériels, appareils, machines et pièces en tous genres, de toutes natures et pour tous usages, se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;
- à toutes activités de prestations de services de toutes natures ;
- à l'acquisition par tous moyens, la construction, l'installation et l'aménagement, l'exploitation, la location et la cession de tous immeubles, terrains, établissements industriels, usines, bureaux et autres biens et droits immobiliers ; et
- plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus précités, en totalité ou en partie, à tous objets similaires ou connexes et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

### EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 14 DES STATUTS)

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 14 DES STATUTS)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale. Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

La faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, pourra être exercée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.



# 4. ACTIVITÉS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice .....	110
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière .....	111
4.3	Facteurs de risques – Gestion des risques et assurances .....	113
4.4	Événements postérieurs à la clôture.....	122
4.5	Tendances et perspectives.....	122
4.6	Autres informations sur l'activité .....	123

## 4.1 Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice

### PARTICIPATIONS

#### OPE SAFRAN/ZODIAC AEROSPACE

En février 2018, FFP a apporté l'intégralité de ses actions Zodiac Aerospace à l'offre publique d'échange initiée par Safran. Le plafond maximal de l'offre subsidiaire ayant été atteint, FFP a reçu 2 832 492 actions Safran inaliénables pour une durée de 3 ans et 141 M€. 375 237 actions ordinaires Safran ont alors été achetées sur le marché pour un montant de 31 M€. Suite à cette opération, FFP détient 0,7 % du capital de la société.

FFP participe à la gouvernance de Safran via F&P SAS, société commune entre FFP et le Fonds Stratégique de Participations (FSP) agissant de concert vis-à-vis de Safran. F&P SAS est administrateur de la société et est représentée au Conseil d'administration par son président M. Robert Peugeot.

#### CESSION DE TITRES ORPEA

Le 27 juillet 2018 et après 11 ans au capital de la société, FFP a annoncé la cession de 550 000 titres ORPEA, représentant environ 0,85 % du capital de la société au 30 juin 2018. Le placement a été réalisé par construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels au prix de 116 € par action pour un montant total de 63,8 M€, soit un retour de près de 4x sur son investissement.

À l'issue de cette opération, FFP détient environ 5,0 % du capital et 7,8 % des droits de vote d'ORPEA.

### CO-INVESTISSEMENTS

#### INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE AUX CÔTÉS DE JAB HOLDING

FFP a investi 130 M\$ additionnels aux côtés de JAB Holding pour continuer à soutenir la stratégie d'expansion du groupe dans le secteur des boissons et participer à la création d'un nouveau leader mondial à la suite de l'acquisition de Dr Pepper Snapple Group. Keurig Green Mountain et Dr Pepper Snapple Group ont fusionné afin de créer un groupe coté, Keurig Dr Pepper (KDP). Avec ce nouvel investissement, FFP est exposée à la nouvelle entité KDP mais également à Jacobs Douwe Egberts, le plus important torréfacteur au monde avec 6 Mds\$ de chiffre d'affaires et son portefeuille de marques mondiales ainsi que locales telles que Jacobs, Douwe Egberts, l'Or, ou Café Grand-Mère.

#### INVESTISSEMENT DANS BIG BOTTLING COMPANY

FFP a investi 10 M\$, aux côtés de IDI Emerging Markets dans la société Big Bottling Company qui embouteille et commercialise des boissons gazeuses non alcoolisées au Nigeria. Les produits principaux sont les boissons BIG (aux saveurs Cola, Citron, et Orange) et Volt (boisson énergisante).

#### INVESTISSEMENT DANS MED PLATFORM 1

FFP a renforcé son exposition au secteur de la santé en s'associant avec ArchiMed, partenaire stratégique et financier des entreprises du secteur de la santé, dans le cadre du lancement d'un nouveau véhicule d'investissement baptisé MED Platform 1. Son objectif est d'accélérer la croissance de quelques sociétés européennes sélectionnées pour la qualité de leur équipe dirigeante et de leur positionnement, ainsi que leur potentiel de développement à l'international et de consolidation au sein de leur secteur.

FFP s'est engagée à investir jusqu'à 80 M€ dans ce véhicule pour une taille cible du fonds de 800 M€, avec la possibilité de doubler son exposition en co-investissant dans les sociétés de son choix, ce qui portera l'engagement au maximum à 160 M€.

#### INVESTISSEMENT DANS ASMODEE

FFP a investi 20 M€ aux côtés de PAI Partners dans Asmodee, n°3 mondial des jeux de société et cartes à collectionner. À la fois éditeur et distributeur des jeux, ses produits phares sont les jeux Dobble, Catan, Les Aventuriers du Rail ou 7 Wonders. Asmodee possède également les licences pour le développement et la distribution des jeux liés aux univers Pokemon et Star Wars.

### CAPITAL-INVESTISSEMENT

#### ENGAGEMENTS EN CAPITAL-INVESTISSEMENT

L'année 2018 a été très active pour le capital-investissement. FFP a pris plusieurs nouveaux engagements pour un total de presque 122 M€, dont 53 M€ en fonds de capital-transmission (LBO) et 68 M€ en fonds de capital-croissance.

Aux États-Unis, FFP s'est engagée pour 15 M\$ dans le fonds Webster Capital IV (LBO), 15 M\$ dans le fonds Quad V (LBO) et 15 M\$ dans le fonds K4 (croissance).

En Europe, FFP s'est engagée à hauteur de 15 M€ dans FAPI III (LBO), et 12 M€ dans le fonds Astorg VII (LBO).

FFP s'est engagée également dans le fonds de capital-croissance technologique européen Keensight V à hauteur de 20 M€, dans le fonds d'amorçage Idinvest Digital III pour 15 M€ et dans le fonds français d'impact Alter Equity II pour un montant de 3 M€.

Enfin, FFP a pris un engagement de 20 M\$ dans le fonds global de capital-croissance Warburg Pincus Global Growth.

À noter que FFP était déjà investie dans les précédents millésimes des fonds Alter Equity II, Keensight V, Warburg Pincus Global Growth et Idinvest Digital III.

Durant l'exercice 2018, les appels de fonds se sont élevés à 70 M€. De nombreuses cessions ont été réalisées par les fonds conduisant à un niveau de distributions de l'ordre de 33 M€ sur l'année.

## IMMOBILIER

### INVESTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET CESSIION AVEC ELV

FFP s'est associée avec plusieurs familles européennes pour soutenir le développement de projets immobiliers aux États-Unis montés et gérés par une équipe américaine de professionnels regroupés dans la structure ELV Associates, établie depuis 1991. Il s'agit principalement de promotion

immobilière de logements mais aussi de bureaux et commerces. En 2018, FFP a réalisé dans ce cadre de nouveaux investissements pour un montant de 36,6 M\$ dont 33,4 M\$ ont été appelés au 31 décembre 2018.

FFP a par ailleurs bénéficié de la première cession d'un de ses projets par ELV pour un montant net de 4,7 M\$, soit un TRI de 22 % et un multiple de 1,64x.

### ENGAGEMENT DANS UN FONDS IMMOBILIER

Parallèlement, FFP a poursuivi sa stratégie immobilière en prenant un engagement de 15 M€ dans le fonds européen White Stone VII.

## AUTRES INFORMATIONS

### ANNULATION D' ACTIONS

Le Conseil d'administration a décidé d'annuler, le 11 décembre 2018, 150 000 de ses actions autodétenues, représentant 0,60 % du capital social, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2018 aux termes de sa 17<sup>e</sup> résolution.

À la suite de l'annulation de ces actions le 27 décembre 2018, le capital social de FFP se compose désormais de 24 922 589 actions d'une valeur nominale de 1 €.

## 4.2 Analyse des résultats et de la situation financière

### RÉSULTATS CONSOLIDÉS

#### COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat net consolidé part du groupe au 31 décembre 2018 est un bénéfice de 114,9 M€ (norme IFRS 9) contre un bénéfice net publié (ancienne norme) de 221,8 M€ au 31 décembre 2017. Il est composé des principaux éléments suivants :

- les produits des immobilisations financières sont en croissance et s'élèvent à 153,9 M€ contre 139,5 M€ à norme comparable au 31 décembre 2017 (et 230,1 M€ publié). Ils comprennent notamment :
  - des dividendes en provenance des sociétés non consolidées pour 83,1 M€ contre 77 M€ l'année précédente ;
  - des résultats sur cessions du portefeuille TIAP négatifs cette année pour - 1,7 M€ ;
  - des revalorisations à la juste valeur du portefeuille TIAP pour 72,5 M€ (contre 56,2 M€ en 2017 à norme comparable).

À noter que suite à l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la norme IFRS 9, les plus-values de cession sur les titres de participation

sont désormais présentées dans le résultat global. Elles représentent en 2018 240 M€ (hors impôts), dont 192 M€ suite à l'OPE/OPA initiée par Safran sur Zodiac Aerospace et 47 M€ suite à la cession partielle des titres ORPEA. Inversement en 2017, les produits des immobilisations financières étaient composés des plus-values de cessions sur les titres HIT pour 135,8 M€, Ipsos pour 7,8 M€ et Holding Reinier pour 3,2 M€.

- les frais d'administration générale s'élèvent à 23,5 M€ contre 20,5 M€ au 31 décembre 2017, et le coût de l'endettement financier se situe à 14,6 M€ contre 13,1 M€ en 2017 ;
- la quote-part dans le résultat net des entreprises associées s'élève à 6,2 M€ contre un profit de 20,9 M€ au 31 décembre 2017.

Le résultat global consolidé (part du groupe) s'élève à 111 M€ contre 513,3 M€ pour l'exercice 2017. Le résultat global 2018 comprend le résultat de l'exercice ainsi que les réévaluations nettes des actifs financiers, négatives cette année pour -264,1 M€, les plus-values sur cessions de titres de participations pour 231,6 M€ (nettes d'impôts),

la variation de juste valeur des instruments dérivés pour -1,4 M€ et les effets dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence pour 6,6 M€. Il comprend par ailleurs des écarts de change sur avances de trésorerie consenties aux filiales pour 12,4 M€ ainsi que d'autres réévaluations directes nettes par capitaux propres pour 11,2 M€ (dont l'essentiel est généré par l'écart de conversion sur capitaux propres des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro).

## BILAN ET FLUX DE TRÉSORERIE

Les principales variations qui affectent le bilan consolidé concernent :

- la progression des participations dans les entreprises associées de 10 M€ principalement du fait des revalorisations des sociétés Redford USA II Holdings et Redford EU II Holdings, holdings de détention de AmaWaterways, du résultat de CID/LISI, minoré par la dépréciation sur les titres LDAP;
- les participations non consolidées qui diminuent de -170 M€, suite à la sortie des titres Zodiac Aerospace et à l'entrée en portefeuille des titres Safran (impact net de -164 M€) ainsi qu'aux revalorisations des participations;
- les TIAP qui progressent de 388 M€ suite aux nouvelles acquisitions (principalement le co-investissement dans JAB) et aux engagements en capital-investissement signés au cours de l'exercice;
- les capitaux propres qui augmentent de +60 M€ correspondant au résultat global diminué de la distribution de dividendes effectuée sur l'exercice 2018.

La trésorerie consolidée est en diminution de -6 M€ s'établissant à 11,4 € au 31 décembre 2018. Les principaux flux de trésorerie de l'année sont les suivants :

- flux nets de trésorerie générés par l'activité : 79,1 M€;
- investissement dans JAB Holding pour 223,4 M€, acquisition complémentaire d'actions Safran pour 31,5 M€; investissements immobiliers aux États-Unis pour 28,5 M€; autres co-investissements pour 28,5 M€; appels des fonds de capital-investissement pour 70 M€;
- cession d'actions Zodiac Aerospace suite à l'OPE/OPA pour 141,4 M€; cession partielle de titres ORPEA pour 63,8 M€; cession des titres Albioma, Burckhardt et Manitou pour 15,1 M€ et retours de fonds de capital-investissement pour 33 M€;
- paiement de dividendes pour un montant de 49,5 M€;
- augmentation de l'endettement liée aux nouveaux emprunts pour 107 M€.

## RÉSULTATS SOCIAUX

### COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat net de l'exercice 2018 s'établit à 32,8 M€ contre 31,6 M€ l'année précédente. Il est principalement constitué des éléments suivants :

#### TITRES DE PARTICIPATION

Le résultat sur titres de participation s'est élevé à 50,2 M€ contre 44,1 M€ en 2017.

Il se compose principalement des dividendes reçus de Peugeot SA pour 44,7 M€ contre 40,5 M€ en 2017.

Les avances en compte courant accordées à sa filiale FFP INVEST ont par ailleurs généré un produit d'intérêts sur l'exercice de 5,5 M€.

#### TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Le résultat enregistré au cours de l'exercice s'élève à 0,9 M€ contre 4,7 M€ sur l'exercice précédent.

L'ensemble de ce résultat est essentiellement composé des plus-values résultant des retours de fonds de capital-investissement pour 4,7 M€ nettes des moins-values sur cessions pour 3,3 M€.

#### AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT

Le résultat sur activité financière est négatif de -14,4 M€ (contre -12,8 M€ l'exercice précédent). Ce résultat est principalement constitué des intérêts et commissions sur endettement.

Le résultat sur administration générale se traduit par une charge nette de -8,2 M€, contre -4,6 M€ en 2017 liée l'année dernière à un produit exceptionnel suite au remboursement de la taxe de 3 % sur les dividendes pour un montant de 3 M€.

L'impôt sur les sociétés, correspondant au résultat de l'intégration fiscale avec FFP INVEST, est en forte hausse à 4,2 M€ en 2018 (contre 0,2 K€ en 2017) en raison principalement de l'imposition d'une partie de la plus-value Zodiac/Safran ainsi que de l'imposition du dividende Safran au taux plein, celui-ci ne bénéficiant pas du régime mère fille.

## BILAN

À l'actif, les immobilisations financières s'élèvent à 1 841,9 M€ au 31 décembre 2018, contre 1 744,2 M€ l'exercice précédent. Le principal mouvement de l'exercice concerne de nouvelles avances en compte courant accordées à FFP INVEST pour 115,1 M€.

L'actif circulant diminue de 19,3 M€ par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 31,5 M€. Cette variation résulte

principalement de la baisse des disponibilités de 12,6 M€ à 5,7 M€ et de l'annulation de 150 000 actions propres FFP pour un montant de 13,4 M€.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 1 289,4 M€, après prise en compte du bénéfice de l'exercice de 32,8 M€, d'une distribution de dividende de 49,5 M€ et d'une réduction de capital de 13,4 M€ suite à l'annulation des actions propres. L'année dernière les capitaux propres s'élevaient à 1 319,5 M€.

Le total des dettes s'élève à 581,6 M€ contre 474,7 M€ sur l'exercice précédent. Cette progression résulte de l'accroissement de l'endettement lié à une hausse des tirages sur les lignes de crédit de FFP de 218,6 M€ à 325,5 M€.

### 4.3 Facteurs de risques – Gestion des risques et assurances

FFP procède régulièrement à une revue de ses risques. FFP ayant une activité de holding, ses principaux risques concernent ses actifs. Les risques décrits ci-dessous ont été établis grâce à une cartographie des risques, rédigée par un cabinet extérieur sur la base combinée de la vue des administrateurs, des dirigeants et des équipes opérationnelles. Elle constitue le socle autour duquel s'articulent les dispositifs de maîtrise permettant de lutter contre l'impact potentiel de ces risques.

Outre les informations contenues dans le présent Document de référence, les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les risques exposés ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

Ces risques sont, à la date du présent Document de référence, ceux dont la société estime que la réalisation pourrait avoir un effet négatif significatif sur la valorisation de ses actifs, la situation financière ou les résultats de FFP ou de ses filiales.

Par ailleurs, d'autres risques et incertitudes, qui ne sont pas encore identifiés ou sont considérés, à la date du présent Document de référence, comme non significatifs par FFP, pourraient avoir le même effet négatif. Les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement si ces risques se matérialisaient.

#### RISQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DE HOLDING D'INVESTISSEMENT

##### LES RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION DE 9,3% DU CAPITAL SOCIAL DE PEUGEOT SA

###### *Identification des risques*

À la suite des opérations sur le capital de Peugeot SA intervenues au printemps 2014, les risques pour FFP ont évolué : FFP et sa maison mère Établissements Peugeot Frères ne sont plus le premier actionnaire de Peugeot SA, mais un des 3 principaux aux côtés de Dongfeng Motor Group Company Limited et de Bpifrance. En conséquence, les résultats du groupe automobile ne sont plus consolidés dans ceux de FFP et, sauf éventuelle dépréciation des titres, n'affectent plus ceux de FFP.

La participation de FFP dans le capital de Peugeot SA représente cependant le plus important des actifs mesurés par l'ANR, avec 36% du total de l'actif brut de FFP au 31 décembre 2018. Une baisse du titre Peugeot SA impacterait ainsi significativement la valorisation de FFP. De même, une limitation ou absence de dividendes pendant plusieurs années affecterait la capacité de FFP à poursuivre son développement.

###### *Gestion des risques*

Comme pour ses autres participations, FFP joue son rôle d'actionnaire du groupe automobile. 2 administrateurs de FFP sont membres du Conseil de surveillance de Peugeot SA. Un membre de la Direction Générale de FFP y siège en tant que censeur.

Par ailleurs, le portefeuille de participations est aujourd'hui diversifié avec des investissements décorrélés par rapport au titre Peugeot SA afin de limiter cette exposition au risque de baisse de valorisation de Peugeot SA.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 29.1 annexée aux comptes consolidés 2018.

## LES RISQUES DE FLUCTUATION DES INVESTISSEMENTS COTÉS DE FFP

### Identification des risques

L'activité de prise de participations dans une entreprise expose FFP à des risques pouvant se traduire à terme par une perte de valeur partielle ou totale sur l'investissement.

Ces risques en amont de la prise de participations peuvent être liés à la surévaluation de la valeur de l'entreprise cible du fait du manque de fiabilité des informations et des données comptables et financières relatives à la société ou aux contentieux susceptibles de survenir avec les vendeurs ou les tiers pouvant entraîner également un risque de réputation.

Par ailleurs, Peugeot SA et certaines participations sont cotées en Bourse. Leur valorisation fluctue donc en fonction des mouvements de marché créant un risque supplémentaire par rapport à leur valorisation intrinsèque. Un krach boursier impacterait ainsi l'ensemble des secteurs et conduirait à une perte de valeur de l'ensemble des participations cotées, ce qui affecterait FFP à plusieurs titres :

- dépréciation des titres qui pourrait diminuer les capacités de distribution de la société;
- baisse de la valeur de ses actifs qui pourrait impacter ses ratios de covenants bancaires.

### Gestion des risques

L'ensemble des investissements de FFP fait l'objet d'un processus de sélection collégial et clair qui se déroule en plusieurs étapes : l'investissement potentiel est écarté ou sélectionné par l'équipe d'investissement pour analyse selon des critères précis qualitatifs et quantitatifs prédéfinis en amont par la société. Des due diligences approfondies réalisées par l'équipe d'investissement sont ensuite mises en place : rencontre avec le management, analyse de l'histoire de la cible, des performances et de sa situation financière, du marché et de ses concurrents, du business model, de son positionnement stratégique, de son niveau de valorisation, de ses règles de gouvernance et de ses conditions de sortie. De plus, et en raison du positionnement choisi de minoritaire à long terme, FFP étudie soigneusement l'historique, la motivation et l'affectio societatis des autres principaux actionnaires, et vérifie ainsi qu'une même « philosophie des affaires » est partagée entre les différents actionnaires. Des due diligences externes peuvent être engagées pour aider à la prise de décision en faisant appel à des cabinets de conseil en stratégie, avocats, banques et éventuellement cabinets d'audit (transaction services). Les résultats de ces analyses sont revus lors des réunions hebdomadaires des équipes avec le Comité Exécutif de FFP dont les membres prennent de façon collégiale la décision de poursuivre ou non les investigations. Selon les montants engagés, le dossier est ensuite revu par le Comité des Investissements avant la validation par le Conseil d'administration.

Concernant le risque de marché, la valeur des actifs de FFP est répartie sur des investissements diversifiés et décorrélés ce qui permet de réduire l'impact d'une forte volatilité des cours. Le poids des sociétés non cotées et de l'immobilier au sein du portefeuille de participations (42 % de l'ABR Investissements en incluant le capital-investissement et les co-investissements) tend également à se renforcer pour diminuer ce risque.

Les conditions de dépréciation des titres de participation pour les comptes sociaux reposent sur la valeur d'utilité qui inclut la notion de durée de détention. En effet, FFP, investisseur de long terme, juge l'évolution de la valeur de ses actifs dans la durée.

Par ailleurs le niveau de Loan To Value (Endettement Net / ABR) est maintenu à un niveau relativement bas et fait l'objet d'une surveillance régulière au travers de la réalisation de stress tests. Pour que la baisse des valorisations boursières entraîne un non-respect du covenant bancaire n°2 présenté dans la note 29.2 annexée aux comptes consolidés 2018, il faudrait que l'ensemble des actifs de FFP (cotés et non cotés) baisse de près de 73 %, ce qui paraît aujourd'hui peu probable.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 29.1 annexée aux comptes consolidés 2018.

## LES RISQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS FINANCIERS NON COTÉS DE FFP

### LES RISQUES RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE PRISES DE PARTICIPATION DANS DES SOCIÉTÉS NON COTÉES

#### Identification des risques

L'activité de prise de participations dans une entreprise cible expose la société à des risques pouvant se traduire à terme par une perte de valeur partielle ou totale sur l'investissement. Ces risques en amont de la prise de participation peuvent être liés à la surévaluation de la valeur de l'entreprise cible du fait du manque de fiabilité des informations et des données comptables et financières relatives à la société ou de contentieux susceptibles de survenir avec les vendeurs ou les tiers pouvant entraîner également un risque de réputation. Les investissements non cotés sont par ailleurs soumis à un risque de liquidité.

#### Gestion des risques

FFP gère de façon prudente son portefeuille. D'une manière générale, FFP n'investit pas dans les sociétés en démarrage ou en retournement.

Avant toute prise de participation dans une société non cotée, l'équipe d'investissement suit la même procédure que celle décrite précédemment pour les sociétés cotées.

FFP accompagne ensuite les sociétés dans lesquelles elle a investi en disposant la plupart du temps au moins d'un mandat au sein de ses organes sociaux.

Contrairement aux investissements dans des sociétés cotées qui assurent une certaine liquidité au portefeuille de FFP, la liquidité des investissements réalisés par FFP dans des sociétés non cotées n'est pas assurée. Néanmoins FFP s'assure lors de ses due diligences que les accords d'actionnaires prévoient des mécanismes de liquidité à terme. Il ne peut cependant être garanti que ces mécanismes assurent la liquidité de FFP, notamment si une introduction en Bourse n'est pas possible ou si aucun acheteur privé, industriel ou financier n'est trouvé.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 29.1 annexée aux comptes consolidés 2018.

## **LES RISQUES RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT**

### *Identification des risques*

Concernant le capital-investissement, les risques encourus par FFP sont liés à la perte de valeur des investissements réalisés par ces fonds ou à la mauvaise gestion du fonds lui-même. Les fonds de LBO réalisent leurs investissements en ayant recours à un effet de levier qui amplifie la création ou la perte de valeur.

La baisse d'activité et des marges des sociétés sous-jacentes peut aboutir à des bris de covenants qui impliquent souvent une renégociation de la structure financière et, dans certains cas, une perte partielle ou totale de l'investissement en fonds propres.

Il existe un risque de liquidité immédiat puisque les fonds de capital-investissement ne sont pas cotés et n'assurent pas une liquidité périodique. Concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En investissant dans ces pays, FFP s'expose à un risque politique et à un risque de devise.

### *Gestion des risques*

Face à ces risques et avant tout investissement dans ce domaine, l'équipe d'investissement suit la même procédure que celle décrite précédemment et vérifie principalement l'environnement concurrentiel dans lequel va évoluer le fonds, la notoriété du gestionnaire ainsi que son historique de performances. Elle mène des due diligences approfondies sur la société de gestion et le règlement des fonds concernés. De plus, la Direction Générale rencontre régulièrement, avec les équipes, les sociétés de gestion, y compris à l'étranger, pour évaluer la qualité de leurs investissements et de leurs équipes. L'allocation des engagements annuels en fonds de capital-investissement est aussi réalisée afin que les différentes stratégies, zones géographiques et millésimes soient équilibrés au sein du portefeuille global de FFP et soient en adéquation avec la vision stratégique de FFP déterminée en amont.

Il peut arriver que certaines participations de fonds de capital-investissement dans lesquels FFP a investi ne soient pas en mesure de respecter leurs covenants. Des discussions

ont alors lieu avec leurs banques. Les équipes de gestion des fonds prennent en compte ces événements dans la valorisation de leurs participations. Les valorisations des fonds communiquées à FFP incluent ainsi une diminution de valeur pour les sociétés dans cette situation qui génère, le cas échéant, des provisions dans les comptes de FFP.

L'illiquidité de l'engagement dans un fonds de capital-investissement est vraie à court terme, même si un marché secondaire s'est développé permettant d'assurer une revente de parts dans des fonds avant leur échéance. Elle est en revanche faible à long terme dans la mesure où un fonds a pour vocation de revendre les participations qu'il a acquises au bout de quelques années, et ensuite de distribuer à ses porteurs de parts la quote-part qui leur revient. En investissant de manière régulière chaque année dans de nouveaux fonds, FFP assure à terme une rotation du capital engagé, les distributions futures venant financer les nouveaux engagements. De plus, les fonds ont des durées de vie limitées d'environ 10 ans.

Dans les pays émergents, les investissements servent principalement à financer la croissance de sociétés plus petites, plus risquées, mais dont le potentiel est plus élevé que les entreprises européennes sous LBO. De plus, les fonds de capital-investissement de ces pays n'utilisent pas ou peu d'effet de levier, ce qui limite les problèmes de financement que rencontrent certaines sociétés sous LBO en Europe. FFP cherche à s'associer à des équipes de gestion reconnues, composées de professionnels de l'investissement. La part des pays émergents au sein du capital-investissement (co-investissement inclus) reste limitée par rapport aux actifs de FFP (4,5 % des actifs bruts valorisés au 31 décembre 2018).

## **LES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS IMMOBILIERS**

4.3

### *Identification des risques*

L'immeuble situé à Gennevilliers, seul actif de FFP-Les Grésillons, est donné à bail au prestataire logistique Gefco. Une perte de loyer pourrait être constatée dans l'hypothèse où le preneur donnerait son congé.

FFP détient également une participation dans la société Immobilière Dassault, société d'investissement immobilière cotée dont l'activité intègre des risques immobiliers. Cette société étant cotée, la gestion du risque s'apparente plus à celle d'une participation (cf. ci-dessus).

FFP a par ailleurs investi au cours de l'exercice 2016 dans l'OPCI Lapillus II qui a racheté la tour Marchand dans le quartier d'affaires parisien de La Défense. Cette tour, de près de 16 000 m<sup>2</sup> est louée à un locataire unique. L'OPCI est géré par l'équipe immobilière de LBO France et composé d'un Conseil d'administration au sein duquel FFP est représentée. Une perte de loyer pourrait être constatée dans l'hypothèse où le locataire donnerait son congé.

FFP s'est associée depuis 2016 avec plusieurs familles européennes pour soutenir le développement de plusieurs projets immobiliers aux États-Unis montés et gérés par

une équipe américaine de professionnels regroupée dans la structure ELV Associates, établie depuis 1991. Il s'agit principalement de promotion immobilière de logements mais aussi de bureaux et commerces. S'agissant de promotion immobilière, le risque évolue au fur et à mesure du temps de la façon suivante :

- **Risque de construction** : durant la phase de construction le chantier peut s'arrêter pour cause d'aléa climatique, de faillite du promoteur, de sous-évaluation de la complexité. Ces risques peuvent à minima entraîner des surcoûts par rapport au budget initialement prévu obligeant les investisseurs à réinvestir un montant complémentaire. Dans le pire des cas, le projet peut ne jamais aller au bout de sa construction et l'investisseur perd alors l'intégralité du montant investi.
- **Risque de location** : la location des appartements peut s'avérer plus lente que prévue ou à un niveau de loyer moindre qu'anticipé. La conséquence est des retours plus faibles qu'initialement attendus.
- **Risque de cession** : la cession du bien peut se faire à montant plus faible qu'anticipé, diminuant ainsi le retour attendu par l'investisseur.

#### *Gestion des risques*

Comme pour les autres catégories d'actifs présentés précédemment, les investissements immobiliers font l'objet de la même procédure de sélection (processus en plusieurs étapes avec analyse, due diligences et décision collégiale des équipes d'investissement avec le Comité Exécutif). Concernant les investissements à La Défense ou aux États-Unis, FFP a pris soin d'investir en partenariat avec des équipes professionnelles, spécialisées dans le secteur immobilier, et avec un historique de performance significatif.

Concernant l'immeuble des Grésillons, un nouveau bail a été négocié et signé en janvier 2014 (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2013). En contrepartie d'une diminution du loyer, FFP-Les Grésillons a obtenu un bail d'une durée de 12 années entières dont 6 ans ferme. Par ailleurs, FFP maintient des relations régulières avec son locataire, et l'immeuble fait l'objet d'une expertise chaque année.

FFP investit par ailleurs dans des fonds immobiliers qui présentent les mêmes natures de risques et sont gérés de la même manière que les opérations de capital-investissement.

## RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE ET À LA STRATÉGIE DE FFP

### RISQUES RELATIFS AUX INSTABILITÉS GÉOPOLITIQUES

#### *Identification des risques*

Dans l'ensemble, une dégradation de la conjoncture économique peut altérer les conditions d'investissement, de valorisation et de cession des participations de FFP. Des perspectives conjoncturelles défavorables sont susceptibles d'impacter négativement les performances futures de certaines participations.

Par ailleurs, certaines décisions politiques peuvent être synonymes d'une augmentation de la pression réglementaire et fiscale et pourraient avoir des conséquences financières importantes et rendre impossible un pilotage serein des opérations.

La croissance de FFP repose en partie sur sa présence dans des zones géographiques en développement économique rapide. L'instabilité politique ou l'évolution de la situation économique, réglementaire ou sociale dans ces zones d'implantation pourrait remettre en cause les perspectives de rentabilité retenues lors des décisions d'investissement et affecter la situation financière et les résultats des participations de FFP. La valeur de ces investissements pourrait aussi être affectée par des sanctions économiques internationales mises en place à l'encontre de certains pays. En outre, des difficultés ou des risques spécifiques relatifs au contrôle interne ou au non-respect des lois et réglementations applicables, telle que la réglementation anti-corruption peuvent se présenter. Malgré les efforts réalisés par FFP en amont de ses investissements puis lors du suivi des participations, des cas de corruption pourraient survenir au sein de ses participations, ce qui pourrait avoir un impact négatif, notamment sur l'image du Groupe.

#### *Gestion des risques*

FFP a fait le choix d'investir dans des sociétés caractérisées par la résilience de leur modèle, la solidité de leurs process internes et la qualité de leur management.

FFP renforce ses positions à l'international au travers notamment des fonds de capital-investissement et des co-investissements, ce qui permet de diversifier le risque pays.

Par ailleurs, la création de l'entité FFP Investment UK offre à FFP une certaine agilité dans la gestion de ses actifs avec un basculement possible entre les 2 entités sous réserve d'une analyse préalable de la faisabilité de ce type d'opération.

### RISQUES RELATIFS À LA VISION STRATÉGIQUE

#### *Identification des risques*

Compte tenu du fait que FFP est détenue majoritairement par la holding familiale Établissements Peugeot Frères, des divergences de vue entre les membres familiaux pourraient affecter la mise en œuvre de la stratégie au sein de FFP.

### *Gestion des risques*

FFP possède une gouvernance solide avec la présence d'actionnaires minoritaires à son capital et d'administrateurs indépendants au sein du conseil ce qui permet d'assurer une certaine stabilité en cas de désaccords familiaux.

La gouvernance d'Établissements Peugeot Frères, actionnaire majoritaire de FFP, est également organisée avec un Conseil d'administration structuré qui permet de dégager une majorité et donc la prise de décision sur tout type de sujet.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation de la nouvelle génération aux activités opérationnelles de FFP sont menées régulièrement.

## **RISQUES LIÉS À L'ATTEINTE À LA RÉPUTATION**

### *Identification des risques*

Une atteinte à la réputation de FFP, directement ou au travers de l'un de ses actifs, pourrait entraîner une diminution de son attractivité en tant que partenaire investisseur.

### *Gestion des risques*

Le processus de sélection des investissements, décrit précédemment, est collégial et adresse ce sujet. Par ailleurs, le suivi régulier des investissements avec une présence d'un membre de FFP à la gouvernance de ses principales participations est un moyen d'être alerté sur la présence de nouveaux risques.

L'ADIT (société d'intelligence stratégique) a par ailleurs réalisé une étude qui a permis d'identifier et d'analyser les pratiques en matière d'éthique et de compliance des sociétés qui composent le portefeuille de participations de FFP et de groupes agissant dans les mêmes secteurs d'activité afin de disposer à la fois d'un état des lieux des zones de risques et de la maturité des dispositifs des participations, mais également des meilleures pratiques sectorielles. L'ensemble des collaborateurs ayant un lien avec le métier d'investissement a également été formé aux bonnes pratiques en matière d'éthique des affaires et de compliance.

## **RISQUES LIÉS À LA DISPARITION DES HOMMES CLÉS**

### *Identification des risques*

La capacité de FFP à saisir les bonnes opportunités d'investissement, à capitaliser le potentiel de création de valeur de participations est largement dépendante de sa réputation, de ses réseaux, de la compétence et de l'expertise de ses dirigeants. Aussi le départ ou la disparition d'une ou plusieurs de ces personnes clés, et en particulier de son Président-Directeur Général et/ou son Directeur Général Délégué, pourrait avoir un impact négatif majeur sur l'activité et l'organisation de FFP.

En parallèle, en cas d'acquisition d'une participation, l'un des risques critiques réside dans l'évaluation des compétences et de la stabilité de l'équipe dirigeante. Le départ de membres de l'équipe de direction dans les sociétés en portefeuille de

FFP peut avoir un impact négatif sur le développement et la stratégie des sociétés concernées, compte tenu du partenariat actif que FFP instaure avec les équipes de direction de ses participations.

### *Gestion des risques*

Afin de limiter ce risque, FFP dispose de 2 mandataires sociaux, qui peuvent tous les deux engager la société à tout moment et sans limitation de pouvoir ou de montant.

FFP a également mis en place des règles concernant leurs déplacements afin de minimiser le risque d'une disparition conjointe de plusieurs personnes clés.

Le caractère collégial des décisions d'investissement ou de désinvestissement et du suivi des sociétés du portefeuille limite l'impact des départs éventuels au sein de FFP.

La société prépare enfin la succession des personnes clés.

Concernant le départ de membres de l'équipe de direction au sein des participations en portefeuille, FFP est généralement représentée aux Conseils d'administration et des Comités de Gouvernance, Nominations et Rémunérations de ses participations et s'assure ainsi de la mise en place et de la revue régulière du plan de succession.

## **AUTRES RISQUES**

### **LES RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT ET À LA LIQUIDITÉ**

#### *Identification des risques*

Le risque de liquidité est présenté dans la note 29.2 annexée aux comptes consolidés 2018. À ce jour, FFP n'est pas exposée au risque de liquidité. Elle ne serait exposée à ce risque qu'en cas de bris de covenants identifiés sous la note 29.2 annexée aux comptes consolidés 2018 et qui pourraient s'avérer dans les hypothèses indiquées plus haut.

#### *Gestion des risques*

Comme évoqué précédemment, les ratios intervenant dans les covenants bancaires font l'objet d'une surveillance régulière au travers de la réalisation de stress tests.

### **LES RISQUES LIÉS AU TAUX D'INTÉRÊT**

#### *Identification des risques*

Le risque de taux d'intérêt est présenté dans la note 28.3 annexée aux comptes consolidés 2018.

### **LES RISQUES LIÉS AU TAUX DE CHANGE**

#### *Identification des risques*

Le risque de change est présenté dans la note 29.4 annexée aux comptes consolidés 2018. Le groupe FFP n'a pas mis en place de couverture sur les actifs en devises étrangères.

## LES RISQUES JURIDIQUES

### Identification des risques

Il n'existe pas de litige en cours ou pendant connu. Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale. La société considère qu'elle est peu exposée aux risques commerciaux, recours en responsabilité ou appel en comblement de passif, compte tenu de la nature de son activité et de ses investissements (prises de participations minoritaires). Elle pourrait cependant être exposée indirectement à un risque juridique puisque certaines de ses entités sont administrateurs des participations en portefeuille et pourrait à ce titre être appelée à rendre des comptes en cas de litiges.

## ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La société FFP est couverte par plusieurs polices d'assurance concernant les risques suivants :

- assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- assurance responsabilité civile ;
- assurance responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- assurance fraude/malveillance informatique.

## LES RISQUES INDUSTRIELS, CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

### Identification des risques

FFP n'a pas directement d'exploitation industrielle ou commerciale autre que la prise de participations. Elle exerce à ce titre une activité de holding industrielle et commerciale. Elle est donc exposée dans son activité aux risques propres à toute activité d'investissement en capital ; mais son activité ne comporte pas de risque spécifique sur un plan industriel ou humain.

Les aléas climatiques sont, eux, inhérents à l'exploitation de Château Guiraud, Sauternes, 1<sup>er</sup> cru classé 1855, et influent sur le volume de la production.

### Gestion des risques

Comme indiqué précédemment, lors de l'examen des dossiers d'investissement, un soin tout particulier est apporté à l'analyse de l'activité, des risques qui y sont rattachés et la société a recours, si besoin, à des experts et conseils extérieurs. Ainsi, s'agissant des études préliminaires, FFP peut être amenée, selon la nature des activités de la société cible, à conduire des audits spécialisés en matière d'environnement, pour s'assurer d'une part de l'absence de risque important, et d'autre part de la démarche active de la société cible pour la protection de l'environnement. Ce fut notamment le cas pour les investissements réalisés dans

les sociétés SCA Château Guiraud et ONET. Par ailleurs, le stock disponible chez Château Guiraud permet de répondre à la demande de la clientèle, en cas d'insuffisance de production liée à un aléa climatique.

## PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

### PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Ce rapport a notamment été établi en s'appuyant sur :

- la nouvelle édition du cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers et son guide d'application de janvier 2007, et
- le rapport du groupe de travail AMF sur le Comité d'Audit,

publiés le 22 juillet 2010.

L'ensemble des recommandations est appliqué et le dispositif de contrôle interne est adapté à la société et à son mode de fonctionnement pour tenir compte notamment d'un effectif restreint.

Selon le cadre de référence :

- **le contrôle interne** est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :
  - la conformité aux lois et règlements ;
  - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
  - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
  - la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;

- **le dispositif de contrôle interne** doit prévoir :
  - une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou des pratiques appropriées ;
  - la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
  - un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des

objectifs de la société et s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques;

- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société;
- une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Toutefois, le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

## CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Un manuel de procédures et d'organisation administrative et comptable établi par la société est mis à la disposition des collaborateurs. Ce manuel présente les travaux de gestion et de comptabilisation, ainsi que les risques et contrôles effectués.

Ce manuel comprend également une cartographie des risques destinée à exposer :

- la nature des risques, la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité;
- les contrôles mis en place pour y remédier;
- une évaluation de la pertinence des contrôles.

## PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, assisté du Comité Financier et d'Audit, veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction Générale. Si besoin est, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et les vérifications qu'il juge appropriées.

### LA DIRECTION GÉNÉRALE

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance, elle s'engage à mener des actions correctives rendues nécessaires.

### LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif met en œuvre les décisions relatives à la stratégie de FFP selon les orientations définies par le Conseil d'administration. Une réunion bimensuelle se tient entre le Président-Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Président-Directeur Général de FFP Investment UK, le Directeur des Investissements, le Directeur Administratif et Financier, le Directeur Juridique et le Directeur Juridique adjoint.

## DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DE FFP

### CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

La Direction Juridique de la société assure une veille de l'actualité afin d'informer la Direction Générale et les collaborateurs sur les nouvelles réglementations applicables, afin de permettre à la société :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables;
- d'être informée en temps utile des modifications de celles-ci;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

La Direction Administrative et Financière suit l'évolution des règles fiscales et comptables et s'assure de leur prise en compte dans les états financiers de la société et du groupe FFP.

### APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET DES ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale fixe les objectifs et les orientations de la société et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

### LE BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT À LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

#### a. Décisions d'investissements

Les opérations d'investissements en titres de participation sont proposées par la Direction Générale, et décidées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des Investissements et des Participations. Les opérations sur titres cotés sont réalisées en tenant compte des contraintes de la réglementation boursière en vigueur. Les renforcements ou allègements dans les participations existantes sont examinés par le Comité des Investissements et des Participations et proposés au Conseil d'administration. Les opérations d'investissements et désinvestissements en TIAP sont décidées par la Direction Générale, étant ici précisé que pour les opérations d'investissements, les montants investis ne doivent pas dépasser l'enveloppe annuelle allouée par le Conseil d'administration.

#### b. Suivi des investissements en titres de participation et TIAP

Le suivi des investissements en titres de participation et TIAP est placé sous la responsabilité de la Direction Générale. Il est effectué en étroite collaboration avec la Direction des Investissements.

Le suivi des participations recouvre la rencontre régulière avec la Direction des sociétés, des réunions régulières avec les analystes financiers qui suivent les sociétés qui sont cotées en Bourse, et plus globalement, les différents intervenants qui peuvent aider FFP à avoir la meilleure compréhension possible d'une part de l'activité de la participation, de son environnement économique et concurrentiel ainsi que de ses perspectives, et d'autre part de la valorisation de cette société à moyen et long terme par les marchés.

Des notes de synthèse sont régulièrement rédigées afin de rendre compte de l'analyse de FFP des résultats des sociétés et de l'évolution stratégique de la participation au sein du portefeuille de FFP, FFP INVEST et FFP Investment UK Ltd.

FFP, FFP INVEST ou FFP Investment UK Ltd. sont systématiquement représentées aux conseils des sociétés dans lesquelles elles prennent des participations. Les administrateurs et représentants permanents échangent régulièrement avec la Direction Générale et rendent ainsi compte de la vie des conseils.

Régulièrement, la direction générale d'une participation de FFP est invitée à faire une présentation devant le Comité des Investissements et des Participations.

Les TIAP sont principalement composés de fonds de capital-investissement. FFP rencontre régulièrement les équipes de gestion de ces fonds. Celles-ci envoient trimestriellement un rapport pour rendre compte de l'environnement économique des sociétés dans lesquelles le fonds a investi et de la santé économique et financière des sociétés en portefeuille. Le suivi des flux de trésorerie liés aux appels en capital et aux remboursements émis par les fonds de capital-investissement fait l'objet d'échanges très réguliers entre le Directeur Général Délégué, le Directeur des Investissements et le Directeur Administratif et Financier.

La synthèse de ce suivi est présentée au Comité des Investissements et des Participations qui suit ainsi la vie et la performance du portefeuille de participations et de fonds de capital-investissement.

### *c. Gestion de l'endettement*

La gestion de l'endettement est assurée par la Direction Générale, assistée par la Direction Administrative et Financière. Elle vise à assurer à la société, au meilleur coût, la permanence des moyens de financement nécessaires à son programme d'investissements financiers. Une situation de l'endettement est établie chaque mois. Une situation de l'endettement et des couvertures associées est présentée par la Direction Générale à chaque Conseil d'administration.

FFP dispose actuellement pour son financement de plusieurs emprunts obligataires à échéance 2025-2027 et de lignes de crédit bilatérales dont la maturité est généralement plus courte (entre 3 et 5 ans) mais qui font l'objet d'un renouvellement régulier.

Pour plus d'informations, cf. Note 29.2 des comptes consolidés 2018 sur la gestion du risque de liquidité.

### *d. Suivi de la trésorerie*

La gestion des placements de trésorerie est placée sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière, et suit l'application de la politique définie par la Direction Générale. Elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion quotidienne des liquidités; il s'agit de placer les fonds disponibles en attendant l'utilisation de ces fonds pour les investissements mentionnés ci-avant.

Pour ces placements, l'aspect sécurité des fonds est privilégié. Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière.

Un reporting mensuel de trésorerie est établi et transmis à la Direction Générale.

### *e. Établissement du reporting*

Une situation est établie mensuellement comprenant entre autres :

- l'évolution de la valorisation des participations cotées et des fonds de capital-investissement;
- l'état de la dette et de la trésorerie; les lignes de crédit tirées et leurs échéances; le coût de la dette et des couvertures;
- le suivi des encaissements et des décaissements, notamment en matière de capital-investissement;
- le suivi des frais généraux, des dividendes reçus et à recevoir.

## **LA FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES**

Les procédures mises en place visent à séparer les fonctions d'établissement et de contrôle, d'enregistrement comptable et de règlement.

### *a. Les procédures d'élaboration des comptes sociaux et consolidés*

Les **comptes sociaux** font l'objet d'un arrêté annuel. Ils sont établis conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables – ANC n°2014-03. Ces règles ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour les évaluations des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour plus de détails, il convient de se référer à la note 1 – règles et méthodes comptables des comptes sociaux. Les comptes sociaux sont audités par les Commissaires aux comptes, qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

Les **comptes consolidés** font l'objet d'un arrêté semestriel et annuel conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés faisant appel public à l'épargne. En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de la société sont établis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 selon le référentiel IFRS. Les comptes consolidés annuels et semestriels sont audités par les Commissaires aux comptes qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

La société procède à la consolidation par intégration globale ou par mise en équivalence de ses filiales et de ses participations.

**Les principales étapes mises en place concernant l'élaboration et le contrôle des comptes sociaux et consolidés consistent notamment dans :**

- l'identification préalable des points nouveaux, sensibles, susceptibles d'entraîner un effet significatif sur les comptes ou présentant une difficulté d'ordre comptable ainsi que des nouvelles obligations, notamment en termes de normes IFRS;
- une réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement aux dates de clôture annuelle et semestrielle, pour examiner les points importants de l'arrêté des comptes;
- le recensement des points pouvant présenter un impact significatif sur les comptes. L'information est communiquée à la Direction Générale, et éventuellement au Conseil d'administration.

**Les principaux risques encourus sont ceux liés à la valorisation des titres ainsi que ceux liés à la non-application d'une règle comptable ou à une erreur matérielle. Les principales mesures prises pour pallier ces risques sont les suivantes :**

- la valorisation des titres non cotés est effectuée en collaboration par la Direction financière et la Direction des Investissements; les détails de la valorisation sont ensuite présentés aux Commissaires aux comptes;
- la réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement à la clôture constitue un point fort de la qualité du processus d'établissement des comptes car il permet un consensus et le traitement des éventuelles difficultés avant la clôture;
- le contrôle des principales étapes par le Directeur Administratif et Financier constitue un niveau de contrôle supplémentaire;
- la relecture des plaquettes des comptes par une autre personne de la Direction Administrative et Financière permet un contrôle de cohérence et notamment de variation par rapport à l'exercice précédent;
- le contrôle final des Commissaires aux comptes est suivi d'une revue par le Comité Financier et d'Audit.

#### ***b. La procédure d'inventaire et de suivi des engagements hors bilan***

L'ensemble des contrats de la société est soumis à la Direction Juridique de la société. Une liste des engagements hors bilan est établie.

Conformément aux dispositions légales, la constitution de cautions, avals et garanties doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. Lors de

sa réunion du 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a renouvelé l'autorisation donnée au Président-Directeur Général, avec faculté de substitution, notamment au profit du Directeur Général Délégué, de constituer, au nom et pour le compte de la société, des cautions, avals ou garanties d'un montant global maximum de 1 000 000 €, et ce pour une nouvelle période de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Cette autorisation sera donc renouvelable à la fin de l'année 2019.

#### ***c. La procédure de contrôle des dépenses – pouvoirs bancaires***

Les frais généraux d'un montant inférieur à 10 000 € peuvent être engagés par le Directeur des Investissements ou le Directeur Administratif et Financier. Au-delà de ce seuil, ils ne peuvent être engagés que par la Direction Générale ou avec le Directeur Juridique. Ainsi, les frais généraux ne sont pris en charge pour comptabilisation et règlement par la Direction Administrative et Financière qu'après validation de la dépense par les personnes habilitées.

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont habilités à signer des règlements sans limite de montant. Le Directeur Juridique et 2 membres désignés de la Direction Administrative et Financière sont habilités à signer seuls jusqu'à un montant de 10 000 €. Au-delà de ce montant, une signature conjointe du Directeur Juridique et de l'un des 2 membres désignés de la Direction Administrative et Financière est nécessaire.

### **UN RENFORCEMENT RÉGULIER DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE**

#### ***a. Code de déontologie***

La société a élaboré un Code de bonne conduite en matière boursière qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 19 novembre 2008 (code mis à jour en 2016 pour tenir compte des apports du Règlement n° 596/2014 du Parlement européen et du conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché). Ce document vise à sensibiliser chacun des collaborateurs sur les règles applicables, notamment en présence d'une information privilégiée portant sur le titre d'une société cotée. Tous les collaborateurs ont adhéré au code.

Par ailleurs, la société a refondu le 12 septembre 2013 le Règlement intérieur de FFP qui intègre une Charte de déontologie boursière applicable aux administrateurs. Lors de sa réunion du 17 septembre 2018, le conseil a approuvé la mise à jour du Règlement intérieur pour tenir compte notamment de l'évolution de la réglementation sur les abus de marché.

#### ***b. Liste d'initiés***

La société a mis à jour en 2018 sa procédure interne de traitement de l'information privilégiée. Cette procédure instaure des nouvelles obligations, notamment sur la tenue des listes d'initiés.

**c. Manuel de procédures et d'organisation comptable**

Le manuel des procédures administratives et comptables et la cartographie des risques sont régulièrement mis à jour pour tenir compte de la mise en place des nouvelles procédures et de la survenance de nouveaux risques.

**d. Code de bonne conduite informatique**

La société met à la disposition de son personnel et notamment de tout nouveau salarié un Code de bonne conduite et de

conseils d'utilisation du poste informatique pour la protection des intérêts de l'entreprise et dans le respect des droits des utilisateurs. Ces règles doivent permettre à chaque utilisateur d'avoir en permanence à sa disposition un outil de travail efficace et sécurisé respectant les exigences de disponibilité, de confidentialité et d'intégrité des informations traitées, l'image de l'entreprise ainsi que toutes les prescriptions légales et réglementaires applicables.

**4.4 Événements postérieurs à la clôture**

FFP a réalisé le 19 février 2019 la cession de sa participation dans DKSH, société suisse leader des services aux entreprises pour leur implantation et leur expansion sur les marchés d'Asie du Sud-Est, soit 3 820 000 titres représentant 5,9 % du

capital de la société. La cession s'est effectuée à 55,75 CHF par action, soit un total de 212 M CHF. L'investissement de FFP dans DKSH a permis de réaliser un multiple global de 4,3x.

**4.5 Tendances et perspectives**

Après l'intégration en année pleine des activités d'Opel/Vauxhall, le Groupe PSA a enregistré en 2018 des résultats record. Ainsi, le groupe a atteint un niveau de marge historique de 7,7%. Au 31 décembre 2018, PSA dispose d'un niveau de trésorerie nette de plus de 9 Mds€. Comme annoncé, le groupe a fait un point d'étape sur son plan « push to pass » et s'est donné comme objectif de réaliser en moyenne au moins 4,5 % de marge par an sur les 3 prochaines années pour toute la division automobile (Peugeot Citroën DS + Opel/Vauxhall).

Dans un environnement volatile, les Investissements de FFP ont continué d'afficher une dynamique de croissance reposant sur des tendances de long terme telles que le développement des classes moyennes dans les pays émergents, le vieillissement de la population, la croissance des dépenses de santé ou encore l'externalisation des services aux entreprises. Ces sous-jacents ont notamment permis aux Investissements

d'afficher une bonne performance ces dernières années, et en dépit de la correction qui a impacté les marchés cotés fin 2018, le rebond constaté depuis confirme la robustesse de leurs fondamentaux.

FFP s'appuie sur une organisation structurée et des ressources financières importantes (lignes de crédit non utilisées supérieures à 400 M€) afin de mener à bien sa stratégie d'investisseur minoritaire de long terme, tout en conservant un niveau d'endettement maîtrisé. FFP continuera le suivi actif de ses participations existantes notamment à travers son implication dans les instances de gouvernance, et poursuivra en parallèle la recherche de nouvelles opportunités d'investissements avec la même discipline et sélectivité. Cette approche prévaudra également pour le développement et la gestion de son portefeuille de fonds de capital-investissement, de co-investissements, et d'actifs immobiliers.

## 4.6 Autres informations sur l'activité

### PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

FFP dispose, via sa filiale FFP INVEST, laquelle détient 100 % de la société FFP-Les Grésillons, d'un immeuble situé à Gennevilliers, à usage de plateforme logistique et de bureaux. Cet immeuble est donné en location. Sa valeur nette au bilan consolidé est de 18,6 M€ au 31 décembre 2018, contre 17,6 M€ au 31 décembre 2017.

FFP, via sa filiale à 100 % FFP INVEST, est actionnaire à hauteur de 74,9 % de la société Financière Guiraud SAS qui détient 100 % de la SCA Château Guiraud, Sauternes 1<sup>er</sup> Cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 100 hectares de vignes. L'activité est décrite en page 29 du Document de référence.

### DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS

La société n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, à l'exception de ce qui est indiqué dans les notes 29.2 et 29.3 annexées aux comptes consolidés 2018.

### INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS (ARTICLE L. 441-6-1, ALINÉA 1, DU CODE DE COMMERCE)

À la clôture de l'exercice 2018, la totalité des dettes fournisseurs est non échue.

### INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS (ARTICLE L. 441-6-1 ET D.441-4, DU CODE DE COMMERCE)

À la clôture de l'exercice 2018, aucune facture client n'est non réglée.

## PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2016, 2017 ET 2018

2016	Investissements	Désinvestissements
<b>Nouvelles participations</b>	<p><b>Tikehau Capital</b> : acquisition de 6 % du capital de la holding du groupe Tikehau Capital Advisors et de 4 % de Tikehau Capital, le véhicule historique d'investissement, pour un montant total de 73 M€</p> <p><b>ELV</b> : engagement de 32,6 M\$ dans différents projets immobiliers aux États-Unis au travers de la structure ELV Associates</p> <p><b>Lapillus II</b> : investissement de 10 M€ dans l'OPCI propriétaire de la Tour Marchand dans le quartier de La Défense</p>	
<b>Allègements/renforcements</b>	<p><b>LDAP</b> : participation à l'augmentation de capital de 10,5 M€ à hauteur de notre quote-part soit 4,7 M€</p>	
<b>Co-investissements</b>	<p><b>Roompot</b> : co-investissement aux côtés de PAI Partners dans le leader des centres de vacances au Pays-Bas pour un montant de 11 M€</p> <p><b>JAB CF Global Brand</b> : engagement de 50 M\$<sup>(1)</sup> dans le véhicule de co-investissement de JAB Holding</p> <p><b>IHS</b> : 2,5 M\$ supplémentaires investis en 2016 aux côtés de Wendel</p>	
<b>Capital-investissement</b>	<p><b>Advent VIII international</b> : 15 M\$<sup>(1)</sup></p> <p><b>Keensight IV</b> : 10 M€<sup>(1)</sup></p> <p><b>Vista Foundation</b> : 15 M\$<sup>(1)</sup></p> <p><b>ECP Africa IV</b> : 10 M\$<sup>(1)</sup></p>	<p><b>ClearVue Partners II</b> : 5 M\$<sup>(1)</sup></p> <p><b>Montefiore IV</b> : 10 M€<sup>(1)</sup></p> <p><b>DBAG VII</b> : 10 M€<sup>(1)</sup></p> <p><b>JVP Opportunity VII</b> : 5 M\$<sup>(1)</sup></p>

(1) Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.

2017	Investissements	Désinvestissements
<b>Nouvelles participations</b>	<p><b>SPIE</b> : Acquisition auprès de Clayax et sur le marché de 5,5% du capital pour un montant total de 201 M€.</p> <p><b>ELV</b> : engagements de 13,5 M\$ dans différents projets immobiliers aux États-Unis au travers de la structure ELV Associates</p>	<p><b>Sanef</b> : Cession de la totalité de la participation dans la holding HIT pour un montant de 238 M€</p> <p><b>Ipsos</b> : cession sur le marché de la totalité de la participation pour 30 M€</p> <p><b>ONET</b> : cession de la seconde partie d'ONET pour un montant de 48 M€</p>
<b>Allègements/renforcements</b>	<p><b>TotalEren</b> : participation à l'augmentation de capital de près de 100M€ à hauteur de notre quote-part soit 14 M€</p> <p><b>Tikehau</b> : participation à l'augmentation de capital de Tikehau Capital de 702M€ et à celle de sa holding de contrôle pour un total de 26 M€</p>	
<b>Co-investissements</b>	<p><b>AmaWaterways</b> : investissement de 25 M\$ via un consortium mené par Certares LP dans une société offrant des croisières fluviales en Europe.</p> <p><b>Lineage Logistics</b> : investissement de 25 M\$ à travers Bay Grove dans le leader américain du stockage et de la distribution réfrigérée</p> <p><b>Ciprés</b> : investissement de 15 M€ aux côtés du fonds Apax France IX dans un courtier en assurance français</p> <p><b>Capsa</b> : investissement de 18 M\$ aux côtés du fonds Levine Leichtman VI dans un distributeur américain d'équipements médicaux</p> <p><b>JAB CF Global Brand II</b> : engagement de 150 M\$<sup>(1)</sup> dans le second véhicule de co-investissement de JAB Holding</p>	
<b>Capital-investissement</b>	<p><b>Chequers XVII</b> : 10 M€<sup>(1)</sup></p> <p><b>Portobello IV</b> : 15 M€<sup>(1)</sup></p> <p><b>Levine Leichtman VI</b> : 15 M\$<sup>(1)</sup></p> <p><b>Valor Equity IV</b> : 15 M\$<sup>(1)</sup></p> <p><b>Veritas VI</b> : 10 M\$<sup>(1)</sup></p>	<p><b>Alpha Diamant II</b> : 2 M€<sup>(1)</sup></p> <p><b>Summit Partner Europe II</b> : 12 M€<sup>(1)</sup></p> <p><b>Insight Partners X</b> : 15 M\$<sup>(1)</sup></p> <p><b>PAI VII</b> : 20 M€<sup>(1)</sup></p>
<b>2018</b>	<b>Investissements</b>	<b>Désinvestissements</b>
<b>Nouvelles participations</b>	<p><b>Safran</b> : Suite à l'OPE Safran/Zodiac Aerospace, FFP a reçu 141 M€ de cash et des titres Safran. Suite à son renforcement pour 31 M€, FFP détient 0,7% du capital de Safran</p> <p><b>ELV</b> : engagements de 36,6 M\$ dans différents projets immobiliers aux États-Unis au travers de la structure ELV Associates</p>	<p><b>ELV</b> : vente du 1<sup>er</sup> projet immobilier pour 4,7 M\$</p>
<b>Allègements/renforcements</b>		<p><b>ORPEA</b> : cession de 0,85% d'ORPEA pour un montant de 63,8 M€</p>
<b>Co-investissements</b>	<p><b>JAB Holding</b> : engagement complémentaire de 130 M\$ dans différents véhicules de co-investissement</p> <p><b>Big Bottling Company</b> : investissement de 10 M\$ aux côtés de IDI Emerging Markets dans une société qui embouteille et commercialise des boissons gazeuses au Nigeria</p> <p><b>MED Platform 1</b> : Engagement dans une plateforme d'investissement dans le secteur de la santé jusqu'à 80 M€ avec la possibilité de doubler cette exposition en co-investissant à ses côtés sur certains projets</p> <p><b>Asmodee</b> : Investissement de 20 M€ aux côtés de PAI Partners dans le n°3 mondial des jeux de société et cartes à collectionner</p>	
<b>Capital-investissement</b>	<p><b>Webster IV</b> : 15 M\$<sup>(1)</sup></p> <p><b>Quad V</b> : 15 M\$<sup>(1)</sup></p> <p><b>K4</b> : 15 M\$<sup>(1)</sup></p> <p><b>Warburg Pincus Global Growth</b> : 20 M\$<sup>(1)</sup></p> <p><b>FAPI III</b> : 15 M€<sup>(1)</sup></p>	<p><b>Astorg VII</b> : 12 M€<sup>(1)</sup></p> <p><b>Keensight V</b> : 20 M€<sup>(1)</sup></p> <p><b>Idinvest Digital III</b> : 15 M€<sup>(1)</sup></p> <p><b>Alter Equity II</b> : 3 M€<sup>(1)</sup></p> <p><b>White Stone VII</b> : 15 M€</p>

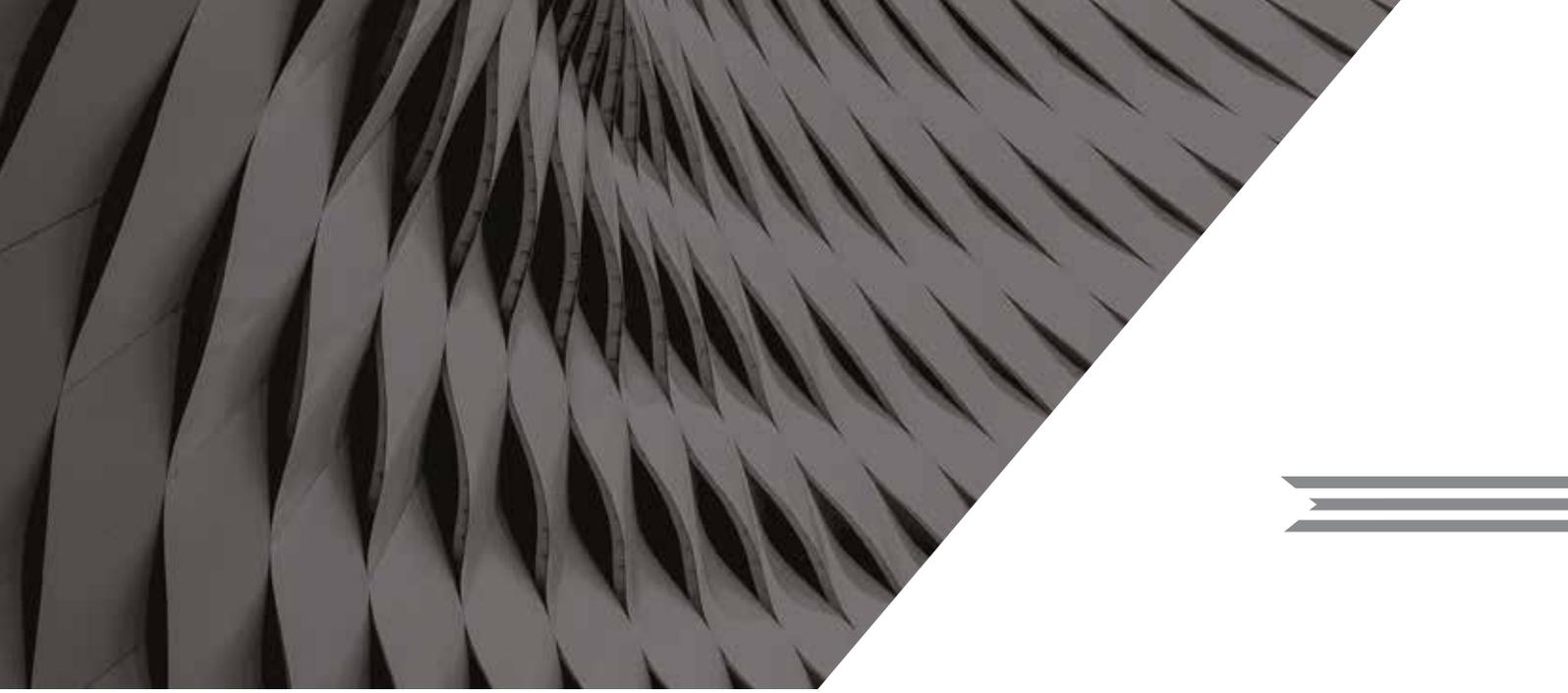
(1) Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.



# 5. ÉTATS FINANCIERS

5.1 Comptes consolidés .....	127
5.2 Comptes sociaux .....	187





# 5.1 COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé .....	128
Autres éléments du résultat global .....	129
Bilan consolidé au 31 décembre 2018 .....	130
Tableau consolidé des flux de trésorerie .....	132
Tableau des variations des capitaux propres consolidés .....	133
Notes aux états financiers consolidés .....	135
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....	183

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits des immobilisations financières	3	153 856	230 137
Produits des immeubles de placement	4	2 327	1 165
Produits des autres activités	5	3 708	3 715
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>159 891</b>	<b>235 017</b>
Frais d'administration générale	6	(23 489)	(20 510)
Dépréciation des immobilisations financières	7	-	(4 446)
Coût de l'endettement financier	8	(14 589)	(13 063)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt</b>		<b>121 813</b>	<b>196 998</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	9	6 179	20 860
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>		<b>127 992</b>	<b>217 858</b>
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	10	(13 458)	3 751
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>		<b>114 534</b>	<b>221 609</b>
<b>Dont part du groupe</b>		<b>114 872</b>	<b>221 774</b>
<b>Dont part des minoritaires</b>		<b>(338)</b>	<b>(165)</b>
Résultat net (part du groupe) par action (en euros)	11	4,61	8,85
Résultat net (part du groupe) dilué par action (en euros)	11	4,64	8,96
Nombre d'actions composant le capital		24 922 589	25 072 589
Valeur nominale (en euros)		1,00	1,00

## AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>114 534</b>	<b>221 609</b>
Effets des mises en équivalence sur le résultat global net	12	6 552	(5 963)
Réévaluations nettes des actifs financiers <sup>(1)</sup>	12	(264 134)	323 365
Plus-values sur cessions de titres de participations <sup>(2)</sup>	12	231 551	-
Réévaluations nettes des instruments dérivés	12	(1 431)	3 334
Écarts de change	12	12 400	(13 603)
Autres réévaluations directes nettes par capitaux propres	12	11 182	(15 621)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<b>(3 880)</b>	<b>291 512</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ</b>		<b>110 654</b>	<b>513 121</b>
Dont part du groupe		110 992	513 286
Dont part des minoritaires		(338)	(165)

(1) Le détail brut / impôt est fourni en note 12.

(2) Dont plus-values réalisées (nettes d'impôts) :

- 185 144 milliers d'euros, dans le cadre de l'OPE/OPA initiée par Safran sur Zodiac Aerospace ;
- 44 958 milliers d'euros sur la cession de titres ORPEA.

**BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018****ACTIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets, valeurs similaires	14	27	42
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Immeubles de placement	15	18 600	17 600
Terres	15	13 347	13 347
Constructions	15	1 797	457
Plantations	15	1 277	1 330
Autres immobilisations	15	1 412	2 149
		<b>36 433</b>	<b>34 883</b>
<b>Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence)</b>	16	<b>257 667</b>	<b>248 140</b>
<b>Actifs financiers non courants</b>			
Participations non consolidées	17	3 171 562	3 341 413
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	17	1 132 935	745 210
Autres actifs financiers non courants	17	5 629	12 071
		<b>4 310 126</b>	<b>4 098 694</b>
<b>Impôts différés - Actif</b>	18	<b>2 590</b>	<b>4 515</b>
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>4 606 843</b>	<b>4 386 274</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	19	7 331	9 527
Impôts courants	18	-	4 063
Autres créances	20	2 393	6 726
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	11 405	17 414
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>21 129</b>	<b>37 730</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>4 627 972</b>	<b>4 424 004</b>

**BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018****PASSIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Capitaux propres</b>			
Capital apporté	22	24 923	25 073
Primes liées au capital	22	158 410	158 410
Réserves	22	3 271 437	3 103 617
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (part du groupe)	22	114 872	221 774
<b>Total capital et réserves (part du groupe)</b>		<b>3 569 642</b>	<b>3 508 874</b>
Intérêts minoritaires	22	(235)	107
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 569 407</b>	<b>3 508 981</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs financiers non courants	23	934 591	816 803
Impôts différés - Passif	18	98 441	83 123
Provisions	24	568	522
Autres dettes non courantes	26	201	237
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 033 801</b>	<b>900 685</b>
<b>Passifs courants</b>			
Passifs financiers courants	23	12 034	6 769
Impôts courants	18	6 555	5
Autres dettes	26	6 175	7 564
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>24 764</b>	<b>14 338</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>4 627 972</b>	<b>4 424 004</b>

## TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)		31/12/2018	31/12/2017
Résultat net consolidé		114 534	221 609
Dotations nettes aux amortissements et provisions		2 130	4 724
Résultat sur cessions d'actifs non courants		1 748	(153 084)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(73 486)	144
Quotes-parts de résultats liées aux sociétés mises en équivalence, nettes des dividendes reçus		(998)	(16 418)
Coût de l'endettement financier net		14 589	13 063
Charge d'impôt (exigibles et différés)		13 458	(3 751)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT</b>	<b>(A)</b>	<b>71 975</b>	<b>66 287</b>
Impôts exigibles	(B)	(6 789)	(137)
Variation du BFR lié à l'activité	(C)	13 889	(1 898)
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>(D) = (A+B+C)</b>	<b>79 075</b>	<b>64 252</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 059)	(1 640)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		86	-
Acquisitions, cessions d'actions propres		(739)	(29 333)
Acquisitions d'immobilisations financières		(381 786)	(438 732)
Produits de cessions d'immobilisations financières		249 011	345 572
Variation des autres actifs non courants		6 915	(8 280)
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(E)</b>	<b>(127 572)</b>	<b>(132 413)</b>
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		(49 485)	(45 129)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		107 000	243 321
Remboursements d'emprunts		(321)	(110 438)
Variation des autres passifs financiers non courants		(117)	4 510
Intérêts financiers nets versés		(14 589)	(13 063)
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(F)</b>	<b>42 488</b>	<b>79 201</b>
Effets de l'évaluation à la juste valeur des OPCVM de trésorerie	(G)	-	-
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>(D+E+F+G)</b>	<b>(6 009)</b>	<b>11 040</b>
Trésorerie au début de l'exercice		17 414	6 374
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>		<b>11 405</b>	<b>17 414</b>

## TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres d'auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Écarts de change	Réserves d'évaluation	TOTAL
Capitaux propres au 01.01.2017 (part du groupe)	25 073	158 410	(49)	1 486 016	1 725	1 398 877	3 070 052
<b>Résultat global 2017</b>				200 190	(13 603)	326 699	513 286
<b>Dividendes versés au titre de 2016</b>				(45 129)			(45 129)
<b>Titres d'auto contrôle et autres</b>			(29 396)	61			(29 335)
Capitaux propres au 31.12.2017 (part du groupe)	25 073	158 410	(29 445)	1 641 138	(11 878)	1 725 576	3 508 874
<b>Reclassements IFRS 9 (Note 17.2)</b>							
<b>Reprise des provisions constituées sous IAS 39</b>							
<b>Titres de participation</b>				97 191		(97 191)	-
<b>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille - TIAP</b>				21 067		(21 067)	-
<b>Réévaluations nettes à la juste valeur des TIAP</b>				94 962		(94 962)	-
Capitaux propres au 01.01.2018 (part du groupe)	25 073	158 410	(29 445)	1 854 358	(11 878)	1 512 356	3 508 874
<b>Réduction de capital</b>	(150)			(13 248)			(13 398)
<b>Résultat global 2018</b>				364 157	12 400	(265 565)	110 992
<b>Dividendes versés au titre de 2017</b>				(49 485)			(49 485)
<b>Titres d'auto contrôle et autres</b>			12 720	(61)			12 659
Capitaux propres au 31.12.2018 (part du groupe)	24 923	158 410	(16 725)	2 155 721	522	1 246 791	3 569 642

Le montant des dividendes distribués en 2017 au titre de 2016 s'est élevé à 45 129 milliers d'euros, soit 1,80 euro par action.  
Le montant des dividendes distribués en 2018 au titre de 2017 s'est élevé à 49 485 milliers d'euros, soit 2,00 euros par action.



**Généralités**

NOTE 1 – Principes comptables ..... 136  
 NOTE 2 – Périmètre de consolidation ..... 140

**Compte de résultat**

NOTE 3 – Produits des immobilisations  
 financières ..... 141  
 NOTE 4 – Produits des immeubles  
 de placement ..... 142  
 NOTE 5 – Produits des autres activités ..... 142  
 NOTE 6 – Frais d'administration générale ..... 142  
 NOTE 7 – Dépréciation des immobilisations  
 financières ..... 142  
 NOTE 8 – Coût de l'endettement financier .... 143  
 NOTE 9 – Quote-part dans le résultat  
 des entreprises associées ..... 143  
 NOTE 10 – Impôts sur les résultats ..... 143  
 NOTE 11 – Résultat net par action ..... 144

**Autres éléments du résultat global**

NOTE 12 – Détail des autres éléments  
 du résultat global ..... 144

**Informations complémentaires**

NOTE 13 – Retraitements du compte  
 de résultat IAS 39/IFRS 9 ..... 144

**Bilan – Actif**

NOTE 14 – Immobilisations incorporelles ..... 147  
 NOTE 15 – Immobilisations corporelles ..... 147  
 NOTE 16 – Participations  
 dans les entreprises associées  
 (mises en équivalence) ..... 148  
 NOTE 17 – Actifs financiers non courants ..... 152  
 NOTE 18 – Créances et dettes d'impôt ..... 161  
 NOTE 19 – Stocks ..... 161  
 NOTE 20 – Autres créances ..... 161  
 NOTE 21 – Trésorerie et équivalents  
 de trésorerie ..... 162

**Bilan – Passif**

NOTE 22 – Capitaux propres ..... 163  
 NOTE 23 – Passifs financiers courants  
 et non courants ..... 165  
 NOTE 24 – Provisions ..... 169  
 NOTE 25 – Engagements de retraite  
 et assimilés ..... 169  
 NOTE 26 – Autres dettes courantes  
 et non courantes ..... 170

**Informations complémentaires**

NOTE 27 – Variations du besoin en fonds  
 de roulement ..... 170  
 NOTE 28 – Instruments financiers ..... 171  
 NOTE 29 – Gestion des risques  
 de marché ..... 175  
 NOTE 30 – Information sectorielle ..... 180  
 NOTE 31 – Transactions  
 avec les parties liées ..... 181  
 NOTE 32 – Rémunérations des dirigeants ..... 182  
 NOTE 33 – Engagements hors bilan ..... 182  
 NOTE 34 – Honoraires des Commissaires  
 aux comptes ..... 182  
 NOTE 35 – Événements postérieurs  
 à la clôture ..... 182

Les comptes consolidés de l'exercice 2018 ainsi que les notes aux états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration de FFP du 15 mars 2019.

Applicable aux  
exercices ouverts  
à compter du

## NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés de FFP sont établis conformément au référentiel IFRS («International Financial Reporting Standards») tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site <http://ec.europa.eu>.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2018, a été appliqué.

À l'exception de l'incidence de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des normes IFRS 9 et IFRS 15, les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2018 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

La norme IFRS 9 – «Instruments Financiers» établit de nouvelles exigences concernant :

- **le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers :**

Le reclassement des actifs financiers dans les catégories d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur leurs bases d'évaluation respectives. La seule incidence est liée à la présentation des variations de la juste valeur de ces actifs financiers. Le groupe FFP a désigné l'ensemble de ses titres de participation non consolidés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les variations de juste valeur de ces actifs ne sont donc plus désormais reclassées ultérieurement en résultat lors de leur réalisation alors que selon IAS 39, elles l'auraient été. Les autres actifs financiers, constitués essentiellement des Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP) sont classés en juste valeur par le biais du résultat.

- **la comptabilité de couverture :**

Les relations de couverture existantes sont toutes considérées comme des relations de couverture maintenues et continuent d'être en vigueur.

L'adoption de la norme IFRS 15 – «Produits des activités ordinaires tirées des contrats conclus avec des clients» n'a pas eu d'impact sur les comptes de la période.

Aucune nouvelle norme n'a été appliquée de manière anticipée.

Les principaux nouveaux textes du référentiel IFRS qui seront applicables aux exercices à venir, sont les suivants :

IFRS 16 - Contrats de location	01/01/2019
Amendements IFRS 9 - Caractéristique de remboursement anticipé avec rémunération négative	01/01/2019

Les impacts potentiels de la norme IFRS 16 sur les comptes consolidés du groupe sont en cours d'analyse. À ce stade, aucun impact majeur n'a été identifié.

### 1.1 CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont décrits dans la note 2.

#### A. FILIALES

Les filiales sont les entités sur lesquelles FFP exerce un contrôle exclusif. Ces entités sont intégrées globalement à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à FFP.

Leur acquisition est comptabilisée au coût d'acquisition, qui correspond à la juste valeur des actifs remis et des passifs encourus, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur dans les actifs nets identifiables de la filiale acquise, est comptabilisé en tant que goodwill et inscrit en immobilisations incorporelles.

Les transactions intra-groupe et les soldes sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de l'ensemble FFP.

#### B. ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sur la base des comptes consolidés des entreprises associées, et initialement comptabilisées à leur coût.

Le pourcentage d'intérêt retenu pour la consolidation est calculé en fonction du nombre d'actions détenues par rapport au nombre d'actions émises par l'entreprise associée, sous déduction des actions d'autocontrôle destinées à être annulées.

### 1.2 OPÉRATIONS EN DEVICES

La monnaie de présentation des comptes de FFP est l'euro.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires en devises du bilan, sont principalement constitués de titres de participation non consolidés, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des engagements de souscription constatés en dettes financières. Ils sont

réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les différences de conversion sur les titres de participation non consolidés sont enregistrées dans les réserves, celles sur les titres immobilisés de l'activité de portefeuille en résultat.

Les comptes des sociétés du groupe dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les postes de bilan et au taux de change moyen de l'exercice ou de la période de consolidation pour les postes du compte de résultat. L'écart entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture, ainsi que l'écart résultant de l'application de ces taux de change sont portés dans les réserves consolidées en « écart de conversion ».

### 1.3 RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la direction la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes.

Les principaux postes des états financiers qui dépendent d'estimations ou de jugements sont les postes des titres mis en équivalence, des titres de participation non consolidés non cotés, et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille non cotés.

### 1.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis. Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée à un an. Il n'a pas été constaté à ce jour de *goodwill* sur les filiales intégrées.

### 1.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées d'une part, d'un immeuble de placement et d'autre part, d'immobilisations principalement liées à l'activité viticole.

#### A. IMMEUBLE DE PLACEMENT

Il s'agit d'un immeuble de bureaux et de stockage donné en location. Il est évalué à sa juste valeur et la différence de valeur, d'une date de clôture à une autre, est portée dans le résultat de l'exercice.

La juste valeur est déterminée annuellement par un expert indépendant, en fonction du marché, de la qualité de l'immeuble, de sa localisation, de sa surface, de son affectation et de son état locatif.

#### B. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent principalement des vignes ainsi que des constructions et du matériel nécessaires à l'activité viticole.

Les vignes ont été évaluées à leur juste valeur lors de l'acquisition des titres de la SCA Château Guiraud en 2006. Il est effectué un suivi périodique des éléments de valorisation.

Les autres immobilisations corporelles, y compris les frais de plantation considérés comme des agencements de terrains, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

- plantations : 25 ans
- constructions : 10-50 ans
- matériel et outillage : 4-10 ans
- matériel informatique : 3-4 ans
- mobilier de bureau : 10 ans
- agencements : 10 ans

### 1.6 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le groupe classe ses actifs financiers (hors participation dans les entreprises associées) selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, constitués par les titres de participation non consolidés ;
- actifs évalués à leur juste valeur par résultat pour ce qui concerne les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- actifs au coût amorti, pour les prêts et créances.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers et de leurs caractéristiques. Cette classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

5.1

#### A. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ce poste comprend les participations dans les entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

##### Évaluation

La quote-part du groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact dans les résultats) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

##### Dépréciation

FFP examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable et importante au niveau de chacune des participations dans les entreprises associées, tel que la survenance de changements significatifs ayant un effet négatif dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère. Dans l'affirmative, un test de dépréciation est effectué. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable,

la participation dans l'entreprise associée est dépréciée. La valeur recouvrable de la participation est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité peut être calculée selon plusieurs approches : selon la méthode des comparables, sur la base d'une estimation des flux futurs actualisés lorsque FFP dispose de projections de flux fiables sur moyenne période ou sur la base de la situation nette de la société.

## B. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

### A. ACTIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

#### a1. Participations non consolidées

Ce poste comprend des titres de sociétés, dans lesquelles FFP ne dispose ni du contrôle exclusif ou conjoint, ni d'influence notable; ces titres sont conservés pour une période non déterminée.

Ces titres doivent remplir les caractéristiques d'un instrument de capitaux propres. Leur classification est effectuée de manière irrévocable, lors de leur acquisition.

Ils sont comptabilisés pour leur coût d'achat y compris les frais accessoires, s'ils sont significatifs.

#### Évaluation

À chaque clôture des comptes, les titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

La juste valeur des sociétés cotées est représentée par le cours de Bourse de clôture.

Celle des sociétés non cotées est déterminée de la façon suivante :

Les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix de revient, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées ;

Pour les autres sociétés, une valorisation est effectuée en utilisant :

- soit une actualisation de flux de trésorerie si cela est possible ;
- soit différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant, le cas échéant, dans les accords d'actionnaires signés par FFP ;
- soit une référence à l'Actif Net Réévalué ;

à défaut, et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées.

Lors de la cession définitive du titre, l'ajustement entre le prix de cession et la juste valeur préalablement constatée est porté dans les capitaux propres.

Les dividendes perçus sur ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Produits des

immobilisations financières », consécutivement à la décision de distribution des assemblées générales de ces sociétés.

### B. ACTIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

#### b1. Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Ce portefeuille est composé principalement de parts de fonds de capital-investissement et de parts d'OPCVM diversifiés, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

Les engagements de souscription sont également portés dans ce poste en contrepartie du poste « passifs financiers non courants » pour leur valeur nominale (cf. D. ci-dessous).

#### Évaluation

À chaque clôture des comptes, l'évaluation à la juste valeur est effectuée sur la base, du cours de Bourse de clôture pour les titres cotés, de la dernière valeur liquidative communiquée par les sociétés de gestion ou de toute autre information représentative d'une valeur de transaction (cf. ci-dessus : évaluation des titres non cotés).

Les variations de juste valeur sont inscrites en résultat, nettes d'impôts différés.

Lorsque les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont cédés, l'ajustement entre le prix de cession et la juste valeur comptabilisée est porté au compte de résultat.

## C. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

### A. AUTRES CRÉANCES

Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur puis valorisées ultérieurement, à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de la difficulté à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction ; la perte de valeur est, le cas échéant, constatée en compte de résultat.

### B. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Cette rubrique comprend les dépôts bancaires à vue, les parts d'OPCVM monétaires et des titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés *prorata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## D. PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

Le poste « Passifs financiers non courants » comprend principalement les emprunts à long terme et les engagements fermes de souscription auprès de fonds de capital-investissement.

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Ils sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti. Ils ne sont pas actualisés.

Les engagements de souscription auprès de fonds de capital-investissement sont inscrits tant à l'actif qu'au passif pour leur valeur nominale sans actualisation, cette dernière ne présentant pas d'impact significatif.

## E. INSTRUMENTS DÉRIVÉS – INSTRUMENTS DE COUVERTURE

FFP a couvert le risque de variation de taux sur une partie des emprunts par des swaps de taux d'intérêt.

La partie efficace de la variation de juste valeur de ces contrats, satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres. Le gain ou la perte résultant de la part non efficace est enregistré immédiatement dans le résultat de l'exercice.

Les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture sont comptabilisées en résultat.

Pour l'évaluation de la juste valeur des instruments de couverture, les impacts CVA-DVA sont estimés non significatifs et ne font pas, par conséquent, l'objet d'une comptabilisation.

### 1.7 STOCKS

Les stocks sont liés à l'activité vinicole de la SCA Château Guiraud. Ils sont évalués à leur coût de production ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût de production comprend principalement les frais liés aux vendanges, aux cultures, les dotations aux amortissements, les frais de vieillissement et de garde du vin jusqu'à la mise en bouteilles. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

Lors de l'acquisition de Château Guiraud, le stock a été estimé à sa valeur de marché.

### 1.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont constatés, selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôt qui ont été adoptés à la clôture de l'exercice et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, sociétés soumises au régime fiscal des sociétés mère et filiales, un passif d'impôt de distribution à hauteur des différences temporaires est constaté, en les limitant toutefois à la quote-part de frais et charges de 5 % prescrite par le régime fiscal des dividendes « mère filles ».

## 1.9 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

## 1.10 AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL

Les engagements de la société FFP en matière d'avantages accordés au personnel sont les suivants :

- un régime de retraite complémentaire à cotisations définies, pour lequel la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations; il demeure également un ancien régime de retraite complémentaire dans le cadre d'un régime à prestations définies dont les seuls bénéficiaires sont d'anciens salariés retraités;
- des indemnités de départ à la retraite, versées aux salariés présents dans la société lors de leur départ à la retraite;
- des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail;
- les salariés de la société Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois, au moment du départ à la retraite;
- les engagements de retraite et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués, selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de mise à la retraite fixée généralement à soixante-deux ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'années de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse;
- un taux d'actualisation financière;
- un taux d'inflation;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

La totalité des engagements, sans distinction des écarts actuariels, est inscrite au passif dans la rubrique « Passifs non courants », sous déduction de la valeur des actifs financiers versés à des fonds externes. Si ces actifs financiers excèdent les engagements, il est constaté une créance en « Autres actifs non courants ».

## 1.11 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du groupe.

Suivant la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », le montant de la juste valeur des actions gratuites accordées aux bénéficiaires à la date de l'octroi est comptabilisé en charge par la contrepartie des capitaux propres consolidés. Cette charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

### 1.12 TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les titres d'autocontrôle sont, soit destinés à être annulés, soit réservés à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions, soit acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de cession des actions d'autocontrôle est affecté directement en capitaux propres; les plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

### 1.13 RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les produits de l'immeuble de placement comprennent essentiellement des loyers, facturés trimestriellement à terme à échoir; ils sont comptabilisés sur le trimestre correspondant.

Les dividendes des titres de participations non consolidés et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont constatés consécutivement à la décision de distribution des assemblées générales de ces sociétés.

En ce qui concerne l'activité vinicole, les produits sont constatés à la livraison du vin. Ce principe est également appliqué aux ventes en primeur : les vins récoltés au cours de l'année N sont partiellement proposés au marché en début d'année N+1; les réservations effectuées ne constituent pas des produits et les acomptes versés figurent au passif du bilan dans le poste « Autres dettes »; ces réservations sont livrées en année N+3 et alors comptabilisées en produits.

## NOTE 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 2.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31.12.2018

Le périmètre de consolidation comprend :

	% de contrôle	% d'intérêt
<b>Consolidées par intégration globale</b>		
La société mère FFP		
FFP INVEST	100,00 %	100,00 %
FFP Investment UK Ltd.	100,00 %	100,00 %
FFP US-1	100,00 %	100,00 %
FFP US-CC	100,00 %	100,00 %
FFP US-2	100,00 %	100,00 %
FFP US SRL Inc.	100,00 %	100,00 %
FFP Stovall Inc.	100,00 %	100,00 %
FFP-Les Grésillons	100,00 %	100,00 %
Financière Guiraud SAS	74,94 %	74,94 %
SCA Château Guiraud	100,00 %	74,94 %
<b>Consolidées par mise en équivalence</b>		
Zéphyr Investissement	-	46,67 %
LDAP	-	45,00 %
Redford USA II Holdings	-	29,94 %
Redford EU II Holdings	-	29,94 %
OPCI Lapillus II	-	23,26 %
Groupe Compagnie Industrielle de Delle (CID)	-	25,27 %
Groupe LISI	-	5,09 %

## 2.2 VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET DES POURCENTAGES D'INTÉRÊTS

### FFP STOVALL INC.

La société FFP Stovall Inc. créée en début d'année 2018, est détenue à 100% par la filiale FFP INVEST. Cette structure est destinée à porter de nouveaux investissements dans l'immobilier aux États-Unis.

### COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE DELLE (CID)

Suite à l'acquisition de 38 actions de la société Compagnie Industrielle de Delle, le pourcentage de détention est légèrement modifié et passe de 25,25 % en 2017 à 25,27 % au 31 décembre 2018.

### FINANCIÈRE GUIRAUD SAS

Suite à l'acquisition de 410 actions de la société Financière Guiraud SAS, le pourcentage de détention est passé de 74,49 % en 2017 à 74,94 % au 31 décembre 2018.

## NOTE 3 PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits</b>		
Dividendes	83 118	77 053
Résultats sur cessions	5 227	153 844
<b>Total</b>	<b>88 345</b>	<b>230 897</b>
<b>Charges</b>		
Résultats sur cessions	(6 975)	(760)
<b>Total</b>	<b>(6 975)</b>	<b>(760)</b>
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>81 370</b>	<b>230 137</b>
Revalorisation à la juste valeur	72 486	-
<b>RÉSULTAT</b>	<b>153 856</b>	<b>230 137</b>

5.1

Suite à l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la norme IFRS 9 – Instruments financiers :

- les produits des immobilisations financières ne comprennent plus que les résultats sur cessions du portefeuille TIAP. Les résultats réalisés sur les titres de participation sont désormais présentés dans le résultat global consolidé. Pour mémoire, au 31 décembre 2017, les résultats sur cessions comprenaient principalement les plus values sur les titres de participation HIT pour 135 836 milliers d'euros, IPSOS pour 7 848 milliers d'euros et Holding Reinier pour 3 177 milliers d'euros.
- les variations de juste valeur des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), préalablement enregistrées sous IAS 39 par le biais du résultat global consolidé, sont constatées en produits des immobilisations financières.

**NOTE 4 PRODUITS DES IMMEUBLES DE PLACEMENT**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits</b>		
Loyers et autres produits	1 328	1 321
Charges refacturées	185	149
<b>Total</b>	<b>1 513</b>	<b>1 470</b>
<b>Charges</b>		
Charges locatives et de copropriété	(186)	(161)
<b>Total</b>	<b>(186)</b>	<b>(161)</b>
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>1 327</b>	<b>1 309</b>
Revalorisation à la juste valeur	1 000	(144)
<b>RÉSULTAT</b>	<b>2 327</b>	<b>1 165</b>

**NOTE 5 PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits</b>		
Ventes de marchandises	4 700	4 313
Produits annexes	1 167	239
Variation de stocks	(412)	(837)
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>5 455</b>	<b>3 715</b>
Dotations aux provisions	(1 747)	-
<b>RÉSULTAT</b>	<b>3 708</b>	<b>3 715</b>

**NOTE 6 FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Frais d'administration</b>		
Personnel	(13 204)	(11 223)
Charges externes	(8 949)	(11 204)
Autres charges	(898)	2 272
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>(23 051)</b>	<b>(20 155)</b>
Amortissements des immobilisations (hors immeubles de placement)	(438)	(355)
<b>RÉSULTAT</b>	<b>(23 489)</b>	<b>(20 510)</b>

**NOTE 7 DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
TIAP	-	(4 446)
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-</b>	<b>(4 446)</b>

Conformément à l'application de la norme IFRS 9 à compter du 01/01/2018, aucune dépréciation n'est plus constatée sur les actifs financiers évalués à la juste valeur.

Les dépréciations constituées sous IAS 39 ont fait l'objet d'une reprise à l'ouverture par les réserves consolidées (cf. note 17.2).

## NOTE 8 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur emprunts FFP	(14 351)	(12 840)
Divers	(238)	(223)
<b>RÉSULTAT</b>	<b>(14 589)</b>	<b>(13 063)</b>

Le coût s'entend après prise en compte des contrats de couverture sur le risque de taux.

## NOTE 9 QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		
Redford EU II Holdings	(39)	(18)
Redford USA II Holdings	(197)	(128)
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	12 699	15 121
LISI	4 679	5 496
LDAP	1 319	(135)
OPCI Lapillus II	237	604
Zéphyr Investissement	-	(80)
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>18 698</b>	<b>20 860</b>
Provision LDAP	(12 519)	-
<b>RÉSULTAT</b>	<b>6 179</b>	<b>20 860</b>

## NOTE 10 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

### 10.1 CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Impôts exigibles	(2 014)	(137)
Impôts différés	(11 444)	3 888
<b>RÉSULTAT</b>	<b>(13 458)</b>	<b>3 751</b>

FFP et FFP INVEST ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### 10.2 RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPÔT LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

(en pourcentage)	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'impôt légal en France	(25,8)	(25,8)
Effet des sociétés mises en équivalence	1,1	2,4
Résultat taxable à taux réduit	20,7	23,8
Autres différences permanentes	(6,5)	1,3
<b>Taux effectif d'impôt dans les comptes consolidés</b>	<b>(10,5)</b>	<b>1,7</b>

Les impôts exigibles correspondent à l'impôt sur les bénéfices dû à l'administration fiscale française au titre de l'exercice. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 34,43 %, compte tenu de la contribution additionnelle. La loi de finance 2018 a porté le taux d'impôt en France à 25,825 % à compter de l'exercice 2022, y compris la contribution

additionnelle. Les plus-values sur titres de sociétés à prédominance immobilière sont imposées à 19 %. Les actifs et passifs d'impôts différés ont été calculés en conséquence. Les différences permanentes proviennent principalement des plus-values latentes sur le portefeuille des titres.

**NOTE 11 RÉSULTAT NET PAR ACTION**

Le résultat net par action figure en bas de page du compte de résultat consolidé.  
Il a été calculé sur la base de la totalité des actions composant le capital soit 24 922 589 actions.  
Il n'existe pas d'instrument financier donnant, à terme, accès au capital.

**NOTE 12 DÉTAIL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018			31/12/2017		
	Avant impôt	Impôt	Net impôt	Avant impôt	Impôt	Net impôt
<b>Effets des mises en équivalence sur le résultat global</b>	6 552	-	6 552	(5 963)	-	(5 963)
<b>Réévaluations des titres de participations</b>	(262 578)	(1 556)	(264 134)	340 731	(17 366)	323 365
<b>Plus-values sur cessions de titres de participations</b>	239 867	(8 316)	231 551	-	-	-
<b>Réévaluations des instruments dérivés</b>	(1 929)	498	(1 431)	4 949	(1 615)	3 334
<b>Écarts de change</b>	12 400	-	12 400	(13 603)	-	(13 603)
<b>Autres réévaluations directes par capitaux propres</b>	11 744	(562)	11 182	(17 152)	1 531	(15 621)
<b>Total</b>	<b>6 056</b>	<b>(9 936)</b>	<b>(3 880)</b>	<b>308 962</b>	<b>(17 450)</b>	<b>291 512</b>

**NOTE 13 RETRAITEMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT IAS 39/IFRS 9**

Conformément aux modalités de première application de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette nouvelle norme est appliquée de manière rétrospective sans présentation comparative retraitée des exercices antérieurs. Néanmoins, le tableau ci-après résume l'ensemble des retraitements permettant d'obtenir une présentation conforme à IFRS 9 du compte de résultat consolidé et du compte de résultat global au 31 décembre 2017. À titre de comparaison, une présentation identique a été effectuée sur la base des comptes au 31 décembre 2018.

Compte tenu de la classification adoptée pour les actifs financiers (Notes 17.1 et 17.2), ces retraitements portent sur les plus-values réalisées des titres de participations constatées en capitaux propres sous IFRS 9 et sur les plus et moins-values latentes des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), qui sont quant à elles enregistrées en résultat. Ces reclassements comprennent corrélativement les impôts courants et différés s'y rapportant.

### 13.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	IAS 39 31/12/2017	Retraitements IFRS 9	IFRS 9 31/12/2017
Produits des immobilisations financières	230 137	(90 669)	139 468
Produits des immeubles de placement	1 165	-	1 165
Produits des autres activités	3 715	-	3 715
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>235 017</b>	<b>(90 669)</b>	<b>144 348</b>
Frais d'administration générale	(20 510)	-	(20 510)
Dépréciation des immobilisations financières	(4 446)	4 446	-
Coût de l'endettement financier	(13 063)	-	(13 063)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt</b>	<b>196 998</b>	<b>(86 223)</b>	<b>110 775</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	20 860	-	20 860
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>217 858</b>	<b>(86 223)</b>	<b>131 635</b>
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	3 751	(3 421)	330
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>221 609</b>	<b>(89 644)</b>	<b>131 965</b>
Dont part du groupe	221 774	(89 644)	132 081
Dont part des minoritaires	(165)	-	(165)

### 13.2 RETRAITEMENTS SUIVANT IFRS 9

(en milliers d'euros)	IAS 39 31/12/2017	Retraitements IFRS 9	IFRS 9 31/12/2017
Produits des immobilisations financières		-	
Plus values de cessions des titres de participation		(146 862)	
Plus et moins values latentes des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)		56 193	
		<b>(90 669)</b>	
<b>Dépréciations des immobilisations financières</b>			
Dépréciation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)		4 446	
<b>Impôt sur les résultats</b>			
Impôts courants sur plus-values de cessions des titres de participation		4 643	
Impôts différés sur plus-values de cessions des titres de participation		1 096	
Impôts différés sur plus-values latentes des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)		(9 160)	
		<b>(3 421)</b>	

5.1

### 13.3 AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	IAS 39 31/12/2017	Retraitements IFRS 9	IFRS 9 31/12/2017
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>221 609</b>	<b>(89 644)</b>	<b>131 965</b>
Effets des mises en équivalence sur le résultat global net	(5 963)	-	(5 963)
Réévaluations nettes des actifs financiers	323 365	89 644	413 009
Réévaluations nettes des instruments dérivés	3 334	-	3 334
Écarts de change	(13 603)	-	(13 603)
Autres réévaluations directes nettes par capitaux propres	(15 621)	-	(15 621)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>291 512</b>	<b>89 644</b>	<b>381 156</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ</b>	<b>513 121</b>	<b>-</b>	<b>513 121</b>
Dont part du groupe	513 286	-	513 286
Dont part des minoritaires	(165)	-	(165)

**13.4 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/2018**

<i>(en milliers d'euros)</i>	IAS 39 31/12/2017	Retraitements IFRS 9	IFRS 9 31/12/2017
Produits des immobilisations financières	321 237	(167 381)	153 856
Produits des immeubles de placement	2 327	-	2 327
Produits des autres activités	3 708	-	3 708
Produits des activités ordinaires	<b>327 272</b>	<b>(167 381)</b>	<b>159 891</b>
Frais d'administration générale	(23 489)	-	(23 489)
Coût de l'endettement financier	(14 589)	-	(14 589)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	<b>289 194</b>	<b>(167 381)</b>	<b>121 813</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	6 179	-	6 179
Résultat consolidé avant impôt	<b>295 373</b>	<b>(167 381)</b>	<b>127 992</b>
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	(13 094)	(364)	(13 458)
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>282 279</b>	<b>(167 745)</b>	<b>114 534</b>
Dont part du groupe	282 617	(167 745)	114 872
Dont part des minoritaires	(338)	-	(338)

**13.5 RETRAITEMENTS SUIVANT IFRS 9**

Produits des immobilisations financières	-
Plus values de cessions des titres de participation	(239 867)
Plus et moins values latentes des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	72 486
Impôt sur les résultats	
Impôts courants sur plus-values de cessions des titres de participation	4 776
Impôts différés sur plus-values de cessions des titres de participation	3 540
Impôts différés sur plus-values latentes des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	(8 680)
	<b>(364)</b>

**13.6 AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/2018**

<i>(en milliers d'euros)</i>	IAS 39 31/12/2018	Retraitements IFRS 9	IFRS 9 31/12/2018
Résultat net consolidé	<b>282 279</b>	<b>(167 745)</b>	<b>114 534</b>
Effets des mises en équivalence sur le résultat global net	6 552	-	6 552
Réévaluations nettes des actifs financiers	(200 328)	(63 806)	(264 134)
Plus-values sur cessions de titres de participations	-	231 551	231 551
Réévaluations nettes des instruments dérivés	(1 431)	-	(1 431)
Écarts de change	12 400	-	12 400
Autres réévaluations directes nettes par capitaux propres	11 182	-	11 182
Total des autres éléments du résultat global	<b>(171 625)</b>	<b>167 745</b>	<b>(3 880)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ</b>	<b>110 654</b>	<b>-</b>	<b>110 654</b>
Dont part du groupe	110 992	-	110 992
Dont part des minoritaires	(338)	-	(338)

## NOTE 14 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Valeur bilan au 01/01/2018	Entrées	Sorties	Amortissements nets	Valeur bilan au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	42	2	-	(17)	27
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>(17)</b>	<b>27</b>

## NOTE 15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### 15.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2018, AMORTISSEMENTS ET IMPACT SUR L'EXERCICE DE L'ÉVALUATION EN JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
<b>Valeur brute</b>						
À l'ouverture de l'exercice	13 347	1 577	17 600	2 899	5 054	40 477
Acquisitions et augmentations	-	1 433	-	90	638	2 161
Sorties	-	-	-	(86)	(1 104)	(1 190)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	1 000	-	-	1 000
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>13 347</b>	<b>3 010</b>	<b>18 600</b>	<b>2 903</b>	<b>4 588</b>	<b>42 448</b>
<b>Amortissements</b>						
À l'ouverture de l'exercice	-	1 120	-	1 569	2 905	5 594
Acquisitions et augmentations	-	93	-	57	271	421
Sorties	-	-	-	-	-	-
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>1 213</b>	<b>-</b>	<b>1 626</b>	<b>3 176</b>	<b>6 015</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>13 347</b>	<b>457</b>	<b>17 600</b>	<b>1 330</b>	<b>2 149</b>	<b>34 883</b>
<b>Valeur nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>13 347</b>	<b>1 797</b>	<b>18 600</b>	<b>1 277</b>	<b>1 412</b>	<b>36 433</b>

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe en décembre 2018.

5.1

### 15.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2017, AMORTISSEMENTS ET IMPACT SUR L'EXERCICE DE L'ÉVALUATION EN JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
<b>Valeur brute</b>						
À l'ouverture de l'exercice	13 347	1 577	17 500	2 698	3 865	38 987
Acquisitions et augmentations	-	-	244	201	1 195	1 640
Sorties	-	-	-	-	(6)	(6)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	(144)	-	-	(144)
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>13 347</b>	<b>1 577</b>	<b>17 600</b>	<b>2 899</b>	<b>5 054</b>	<b>40 477</b>
<b>Amortissements</b>						
À l'ouverture de l'exercice	-	1 080	-	1 508	2 665	5 253
Acquisitions et augmentations	-	40	-	61	244	345
Sorties	-	-	-	-	(4)	(4)
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>1 120</b>	<b>-</b>	<b>1 569</b>	<b>2 905</b>	<b>5 594</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>13 347</b>	<b>497</b>	<b>17 500</b>	<b>1 190</b>	<b>1 200</b>	<b>33 734</b>
<b>Valeur nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>13 347</b>	<b>457</b>	<b>17 600</b>	<b>1 330</b>	<b>2 149</b>	<b>34 883</b>

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe en décembre 2017.

## NOTE 16 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES (MISES EN ÉQUIVALENCE)

## 16.1 ÉTAT AU 31/12/2018

Évaluation au 31 décembre

Titres (en milliers d'euros)	Taux de contrôle	Prix de revient	Évaluation au 31 décembre	
			Unitaire €	Global
<b>Titres des entreprises associées (mis en équivalence)</b>				
Redford USA II Holdings	29,94	2 432		2 998
Redford EU II Holdings	29,94	17 662		26 076
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	25,27	7 129		132 519
LDAP	45,00	19 403		6 969
LISI	5,09	14 889		47 617
OPCI Lapillus II	23,26	10 000		11 471
Zephyr Investissement	46,67	28 191		30 017
<b>TOTAL</b>		<b>99 706</b>		<b>257 667</b>

## 16.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2018

Titres (en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		Entrées	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
<b>Titres des entreprises associées (mis en équivalence)</b>				
Redford USA II Holdings	5 179	2 432	-	-
Redford EU II Holdings	18 807	17 662	-	-
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	40 265	7 101	38	28
LDAP	19 767 645	19 403	-	-
LISI	2 750 000	14 889	-	-
OPCI Lapillus II	100 000	10 000	-	-
Zephyr Investissement	28 190 917	28 191	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>99 678</b>		<b>28</b>

## 16.3 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2017

Titres (en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017		Entrées	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
<b>Titres des entreprises associées (mis en équivalence)</b>				
Redford USA II Holdings		-	5 179	2 432
Redford EU II Holdings		-	18 807	17 662
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	40 265	7 101		-
LDAP	19 767 645	19 403		-
LISI	2 750 000	14 889		-
OPCI Lapillus II	100 000	10 000		-
Zephyr Investissement	14 190 917	14 191	14 000 000	14 000
Engagements de souscription		14 000		-
<b>TOTAL</b>		<b>79 584</b>		<b>34 094</b>

Dépréciation passée en résultat	Impact mises en équivalence ou réévaluation juste valeur passé en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2018	Valeur au bilan 31/12/2017
-	566	2 998	2 846
-	8 414	26 076	16 105
-	125 390	132 519	125 870
(12 519)	85	6 969	16 701
-	32 728	47 617	45 305
-	1 471	11 471	11 294
-	1 826	30 017	30 019
<b>(12 519)</b>	<b>170 480</b>	<b>257 667</b>	<b>248 140</b>

Sorties		Au 31 décembre 2018	
Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
-	-	5 179	2 432
-	-	18 807	17 662
-	-	40 303	7 129
-	-	19 767 645	19 403
-	-	2 750 000	14 889
-	-	100 000	10 000
-	-	28 190 917	28 191
-	-	-	<b>99 706</b>

Sorties		Au 31 décembre 2017	
Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
-	-	5 179	2 432
-	-	18 807	17 662
-	-	40 265	7 101
-	-	19 767 645	19 403
-	-	2 750 000	14 889
-	-	100 000	10 000
-	-	28 190 917	28 191
-	(14 000)	-	-
-	<b>(14 000)</b>	-	<b>99 678</b>

5.1

**16.4 INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES RELATIVES AUX ENTREPRISES ASSOCIÉES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Redford EU II Holdings</b>		
Total des actifs	87 095	53 870
Total des passifs courants et non courants	-	(79)
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net, part du groupe	(134)	(60)
<b>Redford USA II Holdings</b>		
Total des actifs	18 593	17 107
Total des passifs courants et non courants	-	(15)
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net, part du groupe	(673)	(399)
<b>Compagnie Industrielle de Delle (CID)</b>		
Total des actifs	1 880 517	1 841 160
Total des passifs courants et non courants	922 221	929 725
Chiffre d'affaires	1 645 089	1 643 350
Résultat net, part du groupe	50 257	59 897
<b>LISI</b>		
Cours de Bourse au 31 décembre (en euros)	20,50	40,10
Total des actifs	1 865 775	1 827 319
Total des passifs courants et non courants	922 141	929 654
Chiffre d'affaires	1 645 095	1 643 356
Résultat net, part du groupe	92 069	107 965
<b>OCPI Lapillus II</b>		
Total des actifs	55 633	54 883
Total des passifs courants et non courants	6 307	6 316
Chiffre d'affaires	834	2 433
Résultat net, part du groupe	1 017	2 598
<b>LDAP</b>		
Total des actifs	114 568	109 813
Total des passifs courants et non courants	71 261	72 699
Chiffre d'affaires	18 715	15 479
Résultat net, part du groupe	2 999	(299)
<b>Zephyr Investissement</b>		
Total des actifs	64 364	64 361
Total des passifs courants et non courants	39	31
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net, part du groupe	(1)	(172)

## 16.5 VARIATIONS

Participations dans les entreprises associées (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	248 140	222 067
Mouvements en prix de revient	28	20 094
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	18 698	20 860
Autres variations par capitaux propres	3 320	(14 881)
Dépréciation des entreprises associées	(12 519)	-
<b>VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>257 667</b>	<b>248 140</b>

## NOTE 17 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

## 17.1 RECLASSEMENT SUIVANT IFRS 9 DES ACTIFS FINANCIERS

Suite à l'adoption de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les actifs financiers antérieurement classés dans la catégorie « titres disponibles à la vente », ont fait l'objet d'un reclassement en « actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global » pour le portefeuille des participations non consolidées et en « actifs financiers à la juste valeur par le résultat » pour les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP).

Titres (en milliers d'euros)	Valeur au bilan 31/12/2017	Classification IAS 39		
		Titres disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués au coût amorti
<b>I - Participations non consolidées</b>				
Peugeot SA	1 429 699	1 429 699	-	-
Zodiac Aerospace	376 841	376 841	-	-
SPIE	184 493	184 493	-	-
DKSH	278 291	278 291	-	-
SEB	389 449	389 449	-	-
ORPEA	374 656	374 656	-	-
Tikehau Capital	68 202	68 202	-	-
Immobilière Dassault	58 262	58 262	-	-
IDI	34 056	34 056	-	-
CIEL	19 985	19 985	-	-
Autres titres	127 479	127 479	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 341 413</b>	<b>3 341 413</b>	-	-
<b>II - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)</b>				
<b>Fonds de capital-investissement</b>				
Fonds de capital-transmission	79 580	79 580	-	-
Fonds de capital-développement	51 862	51 862	-	-
Fonds de croissance technologique	14 811	14 811	-	-
Fonds immobilier	6 683	6 683	-	-
Autres fonds	20 162	20 162	-	-
Engagements de souscription	203 303	203 303	-	-
<b>Total Fonds de capital-investissement</b>	<b>376 401</b>	<b>376 401</b>	-	-
<b>Co-investissements</b>				
Co-investissements	192 370	192 370	-	-
Engagements de souscription	128 681	128 681	-	-
<b>Total Co-investissement</b>	<b>321 051</b>	<b>321 051</b>	-	-
<b>Autres placements</b>				
Actions	47 758	47 758	-	-
<b>Total Autres placements</b>	<b>47 758</b>	<b>47 758</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>745 210</b>	<b>745 210</b>	-	-
<b>III - Autres actifs non courants</b>				
Divers	12 071	-	-	12 071
<b>TOTAL</b>	<b>12 071</b>	-	-	<b>12 071</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 098 694</b>	<b>4 086 623</b>	-	<b>12 071</b>

Classification IFRS 9

Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués au coût amorti
1 429 699	-	-
376 841	-	-
184 493	-	-
278 291	-	-
389 449	-	-
374 656	-	-
68 202	-	-
58 262	-	-
34 056	-	-
19 985	-	-
127 479	-	-
<b>3 341 413</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
-	79 580	-
-	51 862	-
-	14 811	-
-	6 683	-
-	20 162	-
-	203 303	-
-	<b>376 401</b>	<b>-</b>
-	-	-
-	192 370	-
-	128 681	-
-	<b>321 051</b>	<b>-</b>
-	-	-
-	47 758	-
-	<b>47 758</b>	<b>-</b>
-	<b>745 210</b>	<b>-</b>
-	-	12 071
-	-	<b>12 071</b>
<b>3 341 413</b>	<b>745 210</b>	<b>12 071</b>

## 17.2 RECLASSEMENT SUIVANT IFRS 9 DES DÉPRÉCIATIONS ET DES ÉVALUATIONS

## À LA JUSTE VALEUR CONSTITUÉES SOUS IAS 39

La notion de dépréciation n'ayant plus d'existence pour les actifs financiers évalués à la juste valeur sous IFRS 9, les provisions pour dépréciation initialement constituées sous IAS 39 ont fait l'objet d'une reprise par le poste des réserves consolidées; à hauteur de 97 191 milliers d'euros pour les participations non consolidées et 21 067 milliers d'euros pour les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP). Corrélativement les réserves d'évaluation ont été diminuées pour des montants équivalents.

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 9, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) sont évalués à la juste valeur par la contrepartie du résultat. Le montant des réserves d'évaluation de ces actifs a donc été reclassé pour 94 962 milliers d'euros (nets d'impôt différés) en réserves consolidées.

Titres (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations antérieures sur titres restants	Prix de revient net des dépréciations antérieures	Évaluation au 31 décembre 2017
<b>I - Participations non consolidées</b>				
Peugeot SA	899 753	-	899 753	1 429 699
Zodiac Aerospace	186 301	(51 235)	135 066	376 841
SPIE	200 680	-	200 680	184 493
DKSH	49 387	-	49 387	278 291
SEB	80 088	(25 976)	54 112	389 449
ORPEA	114 854	-	114 854	374 656
Tikehau Capital	66 214	-	66 214	68 202
Immobilière Dassault	26 949	(4 142)	22 807	58 262
IDI	25 714	(15 838)	9 876	34 056
CIEL	16 355	-	16 355	19 985
Autres titres	109 584	-	109 584	127 479
<b>TOTAL</b>	<b>1 775 879</b>	<b>(97 191)</b>	<b>1 678 688</b>	<b>3 341 413</b>
<b>II - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)</b>				
<b>Fonds de capital-investissement</b>				
Fonds de capital-transmission	61 845	(9 635)	52 210	79 580
Fonds de capital-développement	42 723	(3 827)	38 896	51 862
Fonds de croissance technologique	13 575	-	13 575	14 811
Fonds immobilier	-	-	-	6 683
Autres fonds	17 684	(50)	17 634	20 162
Engagements de souscription	203 303	-	203 303	203 303
<b>Total fonds de capital-investissement</b>	<b>339 130</b>	<b>(13 512)</b>	<b>325 618</b>	<b>376 401</b>
<b>Co-investissements</b>				
Co-investissements	133 814	-	133 814	192 370
Engagements de souscription	128 681	-	128 681	128 681
<b>Total Co-investissement</b>	<b>262 495</b>	<b>-</b>	<b>262 495</b>	<b>321 051</b>
<b>Autres placements</b>				
Actions	37 301	(7 555)	29 746	47 758
<b>Total Autres placements</b>	<b>37 301</b>	<b>(7 555)</b>	<b>29 746</b>	<b>47 758</b>
Impôts différés	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>638 926</b>	<b>(21 067)</b>	<b>617 859</b>	<b>745 210</b>

Impact juste valeur en réserves d'évaluation 2017	Reprise dépréciation par réserves consolidées	Prix de revient	Évaluation au 31 décembre 2017	Impact juste valeur en réserves d'évaluation 2017	Reclassement à l'ouverture de réserves d'évaluation à réserves	Reclassement à l'ouverture de réserves à réserves d'évaluation
529 946	-	899 753	1 429 699	529 946	-	-
241 775	51 235	186 301	376 841	190 540	-	(51 235)
(16 187)	-	200 680	184 493	(16 187)	-	-
228 904	-	49 387	278 291	228 904	-	-
335 337	25 976	80 088	389 449	309 361	-	(25 976)
259 802	-	114 854	374 656	259 802	-	-
1 988	-	66 214	68 202	1 988	-	-
35 455	4 142	26 949	58 262	31 313	-	(4 142)
24 180	15 838	25 714	34 056	8 342	-	(15 838)
3 630	-	16 355	19 985	3 630	-	-
17 895	-	109 584	127 479	17 895	-	-
<b>1 662 725</b>	<b>97 191</b>	<b>1 775 879</b>	<b>3 341 413</b>	<b>1 565 534</b>	<b>-</b>	<b>(97 191)</b>
27 370	9 635	61 845	79 580	-	(17 735)	(9 635)
12 966	3 827	42 723	51 862	-	(9 139)	(3 827)
1 236	-	13 575	14 811	-	(1 236)	-
6 683	-	-	6 683	-	(6 683)	-
2 528	50	17 684	20 162	-	(2 478)	(50)
-	-	203 303	203 303	-	-	-
<b>50 783</b>	<b>13 512</b>	<b>339 130</b>	<b>376 401</b>	<b>-</b>	<b>(37 271)</b>	<b>(13 512)</b>
58 556	-	133 814	192 370	-	(58 556)	-
-	-	128 681	128 681	-	-	-
<b>58 556</b>	<b>-</b>	<b>262 495</b>	<b>321 051</b>	<b>-</b>	<b>(58 556)</b>	<b>-</b>
18 012	7 555	37 301	47 758	-	(10 457)	(7 555)
<b>18 012</b>	<b>7 555</b>	<b>37 301</b>	<b>47 758</b>	<b>-</b>	<b>(10 457)</b>	<b>(7 555)</b>
-	-	-	-	-	11 322	-
<b>127 351</b>	<b>21 067</b>	<b>638 926</b>	<b>745 210</b>	<b>-</b>	<b>(94 962)</b>	<b>(21 067)</b>

## 17.3 ÉTAT AU 31/12/2018

Évaluation au 31 décembre

(en milliers d'euros)	Taux de contrôle	Prix de revient	Unitaire <sup>(1)</sup> €	Global
<b>I - Participations non consolidées</b>				
Peugeot SA	9,32	899 752	18,65	1 572 205
Zodiac Aerospace		-		-
Safran	0,74	267 398	105,40	338 094
SPIE	5,46	200 680	11,59	98 515
DKSH	5,87	49 387	60,21	229 998
SEB	5,03	80 088	112,80	284 428
ORPEA	5,05	98 279	89,22	290 978
Tikehau Capital	3,00	66 214	19,65	61 055
Immobilière Dassault	19,77	28 520	52,60	68 612
IDI	10,06	25 714	39,80	28 901
CIEL	7,55	16 355	0,16	18 776
Autres titres		136 222		180 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 868 609</b>		<b>3 171 562</b>
<b>II - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)</b>				
<b>Fonds de capital-investissement</b>				
Fonds de capital-transmission		96 150		124 673
Fonds de capital-développement		44 869		58 198
Fonds de croissance technologique		23 806		29 638
Fonds immobilier		2 750		8 185
Autres fonds		14 785		18 685
Engagements de souscription		280 604		280 604
<b>Total Fonds de capital-investissement</b>		<b>462 964</b>		<b>519 983</b>
<b>Co-investissements</b>				
Co-investissements		396 268		522 354
Engagements de souscription		73 732		73 732
<b>Total Co-investissement</b>		<b>470 000</b>		<b>596 086</b>
<b>Autres placements</b>				
Actions		18 610		16 866
<b>Total Autres placements</b>		<b>18 610</b>		<b>16 866</b>
<b>TOTAL <sup>(2)</sup></b>		<b>951 574</b>		<b>1 132 935</b>
<b>III - Autres actifs non courants</b>				
Divers		5 629		5 629
<b>TOTAL</b>		<b>5 629</b>		<b>5 629</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>2 825 812</b>		<b>4 310 126</b>

(1) Net des dividendes à recevoir.

(2) Les variations de juste valeur des titres immobilisés du portefeuille (TIAP) sont enregistrées en résultat pour 72.486 K€ (cf. note 3).

Réévaluation juste valeur passé en résultat	Impact mises en équivalence ou réévaluation juste valeur passé en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2018	Valeur au bilan 31/12/2017
-	672 453	1 572 205	1 429 699
-			376 841
-	70 696	338 094	-
-	(102 165)	98 515	184 493
-	180 611	229 998	278 291
-	204 340	284 428	389 449
-	192 699	290 978	374 656
-	(5 159)	61 055	68 202
-	40 092	68 612	58 262
-	3 187	28 901	34 056
-	2 421	18 776	19 985
-	43 778	180 000	127 479
-	<b>1 302 953</b>	<b>3 171 562</b>	<b>3 341 413</b>
28 523	-	124 673	79 580
13 329	-	58 198	51 862
5 832	-	29 638	14 811
5 435	-	8 185	6 683
3 900	-	18 685	20 162
-	-	280 604	203 303
<b>57 019</b>	<b>-</b>	<b>519 983</b>	<b>376 401</b>
126 086	-	522 354	192 370
-	-	73 732	128 681
<b>126 086</b>	<b>-</b>	<b>596 086</b>	<b>321 051</b>
(1 744)	-	16 866	47 758
<b>(1 744)</b>	<b>-</b>	<b>16 866</b>	<b>47 758</b>
<b>181 361</b>	<b>-</b>	<b>1 132 935</b>	<b>745 210</b>
-	-	5 629	12 071
-	-	<b>5 629</b>	<b>12 071</b>
<b>181 361</b>	<b>1 302 953</b>	<b>4 310 126</b>	<b>4 098 694</b>

## 17.4 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2018

(en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2018	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
<b>I – Participations non consolidées</b>								
Peugeot SA	84 323 161	899 752		-		-	84 323 161	899 752
Zodiac	15 115 964	186 301		-	(15 115 964)	(186 301)		-
Safran		-	3 207 729	267 398		-	3 207 729	267 398
SPIE	8 500 000	200 680		-		-	8 500 000	200 680
DKSH	3 820 000	49 387		-		-	3 820 000	49 387
SEB	2 521 522	80 088		-		-	2 521 522	80 088
ORPEA	3 811 353	114 854		-	(550 000)	(16 575)	3 261 353	98 279
Tikehau Capital	3 107 147	66 214		-		-	3 107 147	66 214
Immobilière Dassault	1 266 555	26 949	37 862	1 571		-	1 304 417	28 520
IDI	726 146	25 714		-		-	726 146	25 714
CIEL	114 887 172	16 355		-		-	114 887 172	16 355
Autres titres <sup>(1)</sup>		109 585		30 744		(4 107)		136 222
<b>TOTAL</b>		<b>1 775 879</b>		<b>299 713</b>		<b>(206 983)</b>		<b>1 868 609</b>
<b>II – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)<sup>(1)</sup></b>								
<b>Fonds de capital-investissement</b>								
Fonds de capital-transmission		61 845		50 094		(15 789)		96 150
Fonds de capital-développement		42 723		6 035		(3 889)		44 869
Fonds de croissance technologique		13 575		11 716		(1 485)		23 806
Fonds immobilier		-		2 945		(195)		2 750
Autres fonds		17 684		1 890		(4 789)		14 785
Engagements de souscription		203 303		150 010		(72 709)		280 604
<b>Total Fonds de capital-investissement<sup>(1)</sup></b>		<b>339 130</b>		<b>222 690</b>		<b>(98 856)</b>		<b>462 964</b>
<b>Co-investissements</b>								
Co-investissements		133 814		263 194		(740)		396 268
Engagements de souscription		128 681		195 490		(250 439)		73 732
<b>Total Co-investissement<sup>(1)</sup></b>		<b>262 495</b>		<b>458 684</b>		<b>(251 179)</b>		<b>470 000</b>
<b>Autres placements</b>								
Actions		37 301		-		(18 691)		18 610
<b>Total Autres placements</b>		<b>37 301</b>		<b>-</b>		<b>(18 691)</b>		<b>18 610</b>
<b>TOTAL</b>		<b>638 926</b>		<b>681 374</b>		<b>(368 726)</b>		<b>951 574</b>
<b>III – Autres actifs non courants</b>								
Divers		12 071		1 477		(7 919)		5 629
<b>TOTAL</b>		<b>12 071</b>		<b>1 477</b>		<b>(7 919)</b>		<b>5 629</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>2 426 876</b>		<b>982 564</b>		<b>(583 628)</b>		<b>2 825 812</b>

(1) Les mouvements du portefeuille comprennent les différences de change sur les investissements en devises.

## 17.5 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2017

(en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2017	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
<b>I - Participations non consolidées</b>								
Peugeot SA	84 323 161	899 753		-		-	84 323 161	899 753
Zodiac	14 996 135	183 899	119 829	2 402		-	15 115 964	186 301
SPIE		-	8 500 000	200 680		-	8 500 000	200 680
DKSH	3 820 000	49 387		-		-	3 820 000	49 387
SEB	2 521 522	80 088		-		-	2 521 522	80 088
ORPEA	3 811 353	114 854		-		-	3 811 353	114 854
Tikehau Capital		-	3 107 147	66 214		-	3 107 147	66 214
Immobilière Dassault	1 234 957	25 764	31 598	1 185		-	1 266 555	26 949
Ipsos	924 337	22 101		-	(924 337)	(22 101)		-
IDI	726 146	25 714		-		-	726 146	25 714
CIEL	114 887 172	16 355		-		-	114 887 172	16 355
Autres titres <sup>(1)</sup>		268 459		38 908		(197 783)		109 584
<b>TOTAL</b>		<b>1 686 374</b>		<b>309 389</b>		<b>(219 884)</b>		<b>1 775 879</b>
<b>II - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)<sup>(1)</sup></b>								
<b>Fonds de capital-investissement</b>								
Fonds de capital-transmission		33 468		43 779		(15 402)		61 845
Fonds de capital-développement		42 237		7 197		(6 711)		42 723
Fonds de croissance technologique		9 298		5 024		(747)		13 575
Fonds immobilier		3 716		235		(3 951)		-
Autres fonds		10 926		8 333		(1 575)		17 684
Engagements de souscription		168 949		113 184		(78 830)		203 303
<b>Total Fonds de capital-investissement<sup>(1)</sup></b>		<b>268 594</b>		<b>177 752</b>		<b>(107 216)</b>		<b>339 130</b>
<b>Co-investissements</b>								
Co-investissements		80 583		72 669		(19 438)		133 814
Engagements de souscription		50 570		125 579		(47 468)		128 681
<b>Total Co-investissement<sup>(1)</sup></b>		<b>131 153</b>		<b>198 248</b>		<b>(66 906)</b>		<b>262 495</b>
<b>Autres placements</b>								
Actions		42 451		1 316		(6 466)		37 301
Autres		8		-		(8)		-
<b>Total Autres placements</b>		<b>42 459</b>		<b>1 316</b>		<b>(6 474)</b>		<b>37 301</b>
<b>TOTAL</b>		<b>442 206</b>		<b>377 316</b>		<b>(180 596)</b>		<b>638 926</b>
<b>III - Autres actifs non courants</b>								
Divers		3 626		10 142		(1 697)		12 071
<b>TOTAL</b>		<b>3 626</b>		<b>10 142</b>		<b>(1 697)</b>		<b>12 071</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>2 132 206</b>		<b>696 847</b>		<b>(402 177)</b>		<b>2 426 876</b>

5.1

(1) Les mouvements du portefeuille comprennent les différences de change sur les investissements en devises.

## 17.6 VARIATIONS

## PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	3 341 413	2 967 371
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	(1 565 534)	(1 280 997)
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	1 775 879	1 686 374
Mouvements en prix de revient	92 730	89 505
Solde en prix de revient	1 868 609	1 775 879
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	-	(97 191)
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	1 302 953	1 662 725
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>3 171 562</b>	<b>3 341 413</b>

## TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	745 210	485 239
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	(106 284)	(43 030)
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	638 926	442 209
Mouvements en prix de revient	312 648	196 717
Solde en prix de revient	951 574	638 926
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	-	(21 067)
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	181 361	127 351
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>1 132 935</b>	<b>745 210</b>

## AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	12 071	3 626
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	-	-
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	12 071	3 626
Mouvements en prix de revient	(6 442)	8 445
Solde en prix de revient	5 629	12 071
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	-	-
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	-	-
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>5 629</b>	<b>12 071</b>

## NOTE 18 CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔT

### 18.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2018

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	(5)	-	(2 064)	(4 645)	159	(6 555)
Impôts courants - Actifs	4 063	-	50	(130)	(3 983)	-
<b>Sous-total</b>	<b>4 058</b>	<b>-</b>	<b>(2 014)</b>	<b>(4 775)</b>	<b>(3 824)</b>	<b>(6 555)</b>
Impôts différés - Actifs	4 515	-	(2 442)	517	-	2 590
Impôts différés - Passifs	(83 123)	-	(9 002)	(6 316)	-	(98 441)
<b>Sous-total</b>	<b>(78 608)</b>	<b>-</b>	<b>(11 444)</b>	<b>(5 799)</b>	<b>-</b>	<b>(95 851)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(74 550)</b>	<b>-</b>	<b>(13 458)</b>	<b>(10 574)</b>	<b>(3 824)</b>	<b>(102 406)</b>

### 18.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2017

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	-	-	(74)	-	69	(5)
Impôts courants - Actifs	2 021	-	(63)	-	2 105	4 063
<b>Sous-total</b>	<b>2 021</b>	<b>-</b>	<b>(137)</b>	<b>-</b>	<b>2 174</b>	<b>4 058</b>
Impôts différés - Actifs	3 311	-	2 678	(1 474)	-	4 515
Impôts différés - Passifs	(68 459)	-	1 210	(15 874)	-	(83 123)
<b>Sous-total</b>	<b>(65 148)</b>	<b>-</b>	<b>3 888</b>	<b>(17 348)</b>	<b>-</b>	<b>(78 608)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(63 127)</b>	<b>-</b>	<b>3 751</b>	<b>(17 348)</b>	<b>2 174</b>	<b>(74 550)</b>

## NOTE 19 STOCKS

5.1

(en milliers d'euros)	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Vins	9 291	2 244	7 047	9 821	497	9 324
Divers	284	-	284	203	-	203
<b>Total</b>	<b>9 575</b>	<b>2 244</b>	<b>7 331</b>	<b>10 024</b>	<b>497</b>	<b>9 527</b>

## NOTE 20 AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients	510	-	510	799	20	779
État, créances d'impôt (hors IS)	1 447	-	1 447	5 087	-	5 087
Autres créances	436	-	436	860	-	860
<b>Total</b>	<b>2 393</b>	<b>-</b>	<b>2 393</b>	<b>6 746</b>	<b>20</b>	<b>6 726</b>

## NOTE 21 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

## 21.1 DÉTAIL DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Liquidités	11 405	17 414
<b>Total de la trésorerie</b>	<b>11 405</b>	<b>17 414</b>

## 21.2 VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie à la clôture	11 405	17 414
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	17 414	6 374
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(6 009)</b>	<b>11 040</b>

## 21.3 ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	17 414	6 374
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	-	-
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	17 414	6 374
Mouvements en prix de revient	(6 009)	11 040
Solde en prix de revient	11 405	17 414
Évaluation juste valeur au 31 décembre	-	-
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>11 405</b>	<b>17 414</b>

## NOTE 22 CAPITAUX PROPRES

### 22.1 POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL SOCIAL

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS.

Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du groupe pour favoriser son développement et à mener une politique de distribution adaptée.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du groupe.

La part des minoritaires est constituée de la part des actionnaires hors groupe de Financière Guiraud (SAS), société qui porte la participation dans la SCA Château Guiraud.

Les capitaux propres du groupe comprennent le capital social de FFP, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les activités du groupe.

La politique de distribution suivie par FFP a été depuis de nombreuses années et dans la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité du dividende.

### 22.2 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de FFP est composé de 24 922 589 actions de 1 €. Il est entièrement libéré.

### 22.3 DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Capital de FFP	24 923	25 073
Prime d'émission, de fusion, d'apport de FFP	158 410	158 410
Réserve légale de FFP	2 541	2 541
Titres d'autocontrôle	(16 725)	(29 445)
Écarts de change	522	(11 878)
Autres réserves	3 285 099	3 142 399
Résultats consolidés	114 872	221 774
Intérêts minoritaires	(235)	107
<b>Total</b>	<b>3 569 407</b>	<b>3 508 981</b>

5.1

### 22.4 RÉÉVALUATIONS DIRECTES PAR CAPITAUX PROPRES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS LES CONCERNANT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à l'ouverture	1 725 576	1 398 877
Diminution des réévaluations suite à cessions	(272 757)	(82 541)
Réévaluations juste valeur à la clôture (nettes d'impôt)	-	3 955
Actifs financiers non courants	(208 137)	401 951
Couvertures de taux	(1 431)	3 334
<b>Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à la clôture (a)</b>	<b>1 243 251</b>	<b>1 725 576</b>
Impôts différés (b)	51 846	58 570
<b>Total réévaluations brutes à la clôture (a+b)</b>	<b>1 295 097</b>	<b>1 784 146</b>

**22.5 DÉTAIL DES RÉÉVALUATIONS PAR TYPE DE POSTE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Titres de participation	1 249 080	1 613 945
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	116 029
Couvertures de taux	(5 829)	(4 398)
<b>Total</b>	<b>1 243 251</b>	<b>1 725 576</b>

**22.6 TITRES D'AUTOCONTRÔLE**

Au 31 décembre 2018, la société détient 187 083 actions propres.

- 46 340 titres ont été affectés aux plans d'attribution gratuite d'actions des exercices 2016 et 2017 (note 22.7).
- 130 143 titres sont destinés à des plans futurs.
- 10 600 titres ont été acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les actions détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres.

**22.7 ACTIONS GRATUITES****CARACTÉRISTIQUES DES PLANS**

Conformément aux autorisations données par les Assemblées Générales de mai 2016 et 2018, le Conseil d'administration de FFP du 7 juillet 2016, du 9 mars 2017 et du 17 mai 2018, a décidé de procéder à la mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions sous condition de performance, au profit de certains membres du personnel salariés et des dirigeants mandataires sociaux de FFP et des sociétés qui lui sont liées. Les actions gratuites de performance seront définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une période de 3 ans, aucune période de conservation n'étant imposée par la suite. Cette attribution est soumise à une condition de présence au sein du Groupe ou de sociétés apparentées pendant la période d'acquisition.

L'acquisition définitive est soumise à des conditions de performance en termes de progression de l'Actif Net Réévalué de FFP :

- entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018 pour le plan de l'exercice 2016;
- entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 pour le plan de l'exercice 2017;
- entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2020 pour le plan de l'exercice 2018.

**A. PLAN D'ATTRIBUTION 2016**

Le nombre maximum d'actions FFP susceptibles d'être attribuées s'élève à 17 277 actions.

La charge de personnel associée à ce plan évaluée selon IFRS 2 s'élève à 473 milliers d'euros pour l'exercice.

**B. PLAN D'ATTRIBUTION 2017**

Le nombre maximum d'actions FFP susceptibles d'être attribuées s'élève à 29 063 actions.

La charge de personnel associée à ce plan évaluée selon IFRS 2 s'élève à 973 milliers d'euros pour l'exercice.

**C. PLAN D'ATTRIBUTION 2018**

Le nombre maximum d'actions FFP susceptibles d'être attribuées s'élève à 31 940 actions.

La charge de personnel associée à ce plan évaluée selon IFRS 2 s'élève à 730 milliers d'euros pour l'exercice.

## NOTE 23 PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

### 23.1 SITUATION

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires <sup>(1)</sup>	242 500	242 500
<b>Emprunts bancaires</b>		
FFP	320 000	218 000
SCA Château GUIRAUD	7 561	7 704
Engagements de souscription et titres non libérés	357 186	342 656
Instruments dérivés <sup>(2)</sup>	7 298	5 929
Divers	46	14
<b>Total passifs financiers non courants</b>	<b>934 591</b>	<b>816 803</b>
<b>Emprunts bancaires</b>		
FFP	5 000	-
SCA Château Guiraud	3 270	3 448
Instruments dérivés <sup>(2)</sup>	560	-
Intérêts courus sur emprunts	3 204	3 321
<b>Total passifs financiers courants</b>	<b>12 034</b>	<b>6 769</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>946 625</b>	<b>823 572</b>

(1) FFP a procédé en 2017 à deux émissions obligataires privées (Euro PP). Une première tranche de 155 000 milliers d'euros en juin, à échéance de juillet 2025, assorti d'un coupon annuel de 2,50 %. Une deuxième tranche en fin d'exercice pour un montant total de 87 500 milliers d'euros, se répartissant de la manière suivante :

- abondement de la première tranche, pour 57 500 milliers d'euros;
- nouvelle tranche à 8 ans, à échéance de janvier 2026, au taux de 2,60 %, pour 10 000 milliers d'euros;
- nouvelle tranche à 10 ans, à échéance de décembre 2027, au taux de 3,00 %, pour 20 000 milliers d'euros.

(2) Les lignes de crédit de FFP ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt, par la souscription de swaps taux fixe contre taux variable à hauteur de 280 000 milliers d'euros. La juste valeur de ces instruments s'élève au 31 décembre 2018 à 7 858 milliers d'euros.

Les engagements de souscription et titres non libérés comprennent des engagements en USD pour 139 103 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et 235 972 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Tous les autres engagements sont exprimés en euro.

**23.2 ÉCHÉANCIER AU 31/12/2018**

<i>Échéances (en milliers d'euros)</i>	<b>À moins d'un an</b>	<b>Entre un et cinq ans</b>	<b>À plus de cinq ans</b>	<b>Total</b>
<b>Emprunts obligataires</b>	-	-	242 500	242 500
<b>Emprunts bancaires</b>				
- Emprunts FFP	5 000	320 000	-	325 000
- Emprunts SCA Château Guiraud	3 270	659	6 902	10 831
<b>Instruments dérivés</b>	560	1 953	5 345	7 858
<b>Engagements de souscription et titres non libérés<sup>(1)</sup></b>	-	357 186	-	357 186
<b>Intérêts courus sur emprunts et divers</b>	3 204	46	-	3 250
<b>Total<sup>(2)</sup></b>	<b>12 034</b>	<b>679 844</b>	<b>254 747</b>	<b>946 625</b>

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 3 670 milliers d'euros à échéance de moins de trois mois, 8 364 milliers d'euros entre trois et douze mois.

Une ligne de crédit qui arrivait à échéance en 2018 pour un montant 50 millions d'euros, a été renouvelée par anticipation à échéance de 2021.

**23.3 ÉCHÉANCIER AU 31/12/2017**

<i>Échéances (en milliers d'euros)</i>	<b>À moins d'un an</b>	<b>Entre un et cinq ans</b>	<b>À plus de cinq ans</b>	<b>Total</b>
<b>Emprunts obligataires</b>	-	-	242 500	242 500
<b>Emprunts bancaires</b>				
- Emprunts FFP	-	218 000	-	218 000
- Emprunts SCA Château Guiraud	3 448	1 634	6 070	11 152
<b>Instruments dérivés</b>	-	3 989	1 940	5 929
<b>Engagements de souscription et titres non libérés<sup>(1)</sup></b>	-	342 656	-	342 656
<b>Intérêts courus sur emprunts et divers</b>	3 321	14	-	3 335
<b>Total<sup>(2)</sup></b>	<b>6 769</b>	<b>566 293</b>	<b>250 510</b>	<b>823 572</b>

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 5 905 milliers d'euros à échéance de moins de trois mois, 864 milliers d'euros entre trois et douze mois.

Des lignes de crédit qui arrivaient à échéance en 2019 et 2020 pour un montant 250 millions d'euros, ont été prorogées d'une année supplémentaire. Leurs échéances respectives s'étalent de 2020 à 2021.

## 23.4 DÉTAIL DES ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION ET DES TITRES NON LIBÉRÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Titres de participation</b>		
Titres non cotés	1 893	4 919
<b>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)</b>		
Fonds de capital-transmission	155 091	142 043
Fonds de capital-développement	20 319	23 517
Fonds de croissance technologique	84 088	34 624
Fonds immobilier	16 619	4 542
Autres fonds	5 444	4 329
Co-investissements	73 732	128 681
<b>Total</b>	<b>357 186</b>	<b>342 655</b>

## 23.5 CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS AU 31/12/2018

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2018		Échéance	Taux
	Non courants	Courants		
<b>Emprunts obligataires</b>				
- FFP	212 500	-	2025	2,50 %
	10 000	-	2026	2,60 %
	20 000	-	2027	3,00 %
<b>Emprunts bancaires</b>				
- FFP	-	5 000	2019	Taux variable
	98 000	-	2020	Taux variable
	100 000	-	2021	Taux variable
	20 000	-	2022	Taux variable
	102 000	-	2023	Taux variable
<b>- SCA Château Guiraud</b>				
. Emprunts	1 338	150	2019 à 2034	Taux fixe
	6 223	-	-	Taux variable
. Warrants et facilités de trésorerie	-	3 120	2019	Taux variable
<b>Engagements de souscription et titres non libérés</b>	<b>357 186</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments dérivés</b>	<b>7 298</b>	<b>560</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Divers</b>	<b>46</b>	<b>3 204</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total passifs financiers</b>	<b>934 591</b>	<b>12 034</b>		

5.1

## 23.6 CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2017		Échéance	Taux
	Non courants	Courants		
<b>Emprunts obligataires</b>				
- FFP	212 500	-	2 025	2,50%
	10 000	-	2 026	2,60%
	20 000	-	2 027	3,00%
<b>Emprunts bancaires</b>				
- FFP	64 000	-	2 018	Taux variable
	84 000	-	2 019	Taux variable
	70 000	-	2 020	Taux variable
<b>- SCA Château Guiraud</b>				
. Emprunts	1 004	244	2018 à 2032	Taux fixe
	6 700	156	2018 à 2028	Taux variable
. Warrants et facilités de trésorerie	-	3 048	2 018	Taux variable
Engagements de souscription et titres non libérés	342 656	-	-	-
Instruments dérivés	5 929	-	-	-
Divers	14	3 321	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>816 803</b>	<b>6 769</b>		

## NOTE 24 PROVISIONS

### 24.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2018

(en milliers d'euros)	01/01/2018	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2018
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	497	-	171	100	-	568
Autres provisions pour charges de personnel	25	-	-	-	25	-
<b>Total</b>	<b>522</b>	<b>-</b>	<b>171</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>568</b>

### 24.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2017

(en milliers d'euros)	01/01/2018	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2017
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	550	-	207	260	-	497
Autres provisions pour charges de personnel	-	-	25	-	-	25
<b>Total</b>	<b>550</b>	<b>-</b>	<b>232</b>	<b>260</b>	<b>-</b>	<b>522</b>

## NOTE 25 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

### 25.1 ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ FFP

Les salariés de la société FFP bénéficient de compléments de retraite versés aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les effectifs concernés sont les suivants :

- retraites complémentaires : 3 personnes, actuellement retraitées;
- indemnités de départ : 23 personnes.

La dernière évaluation externe des engagements de retraite a été effectuée au 31 décembre 2018.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,55 % (1,20 % en 2017);
- taux d'inflation : 1,60 %;
- taux d'augmentation des salaires : inflation + augmentations individuelles.

En ce qui concerne les indemnités de retraite complémentaire, la valeur totale des engagements de la société s'élevait au 31 décembre 2018 à 213 milliers d'euros; ces engagements étaient couverts à hauteur de 4 milliers d'euros par des fonds externes; la différence, soit 209 milliers d'euros, est comptabilisée en provision au passif du bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient au 31 décembre 2018 à 670 milliers d'euros; ils étaient couverts à hauteur de 442 milliers d'euros par des fonds externes; la différence de 228 milliers d'euros, est comptabilisée en provision au passif du bilan.

5.1

### 25.2 ENGAGEMENTS DE LA SCA

#### CHÂTEAU GUIRAUD

Les salariés de la SCA Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

L'effectif concerné au 31 décembre 2018 est de 32 personnes. Il était de 36 personnes au 31 décembre 2017. Une évaluation des engagements a été effectuée au 31 décembre 2018.

Le total des engagements de la SCA Château Guiraud s'élève à 122 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 222 milliers d'euros au 31 décembre 2017; cette somme est comptabilisée en provision au passif du bilan consolidé.

Il n'a jamais été procédé à des versements externes pour la couverture de ces engagements.

**NOTE 26 AUTRES DETTES COURANTES ET NON COURANTES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Avances clients à plus d'un an	201	237
<b>Total autres dettes non courantes</b>	<b>201</b>	<b>237</b>
Avances clients	760	1 024
Dettes fiscales et sociales (hors impôt sur les sociétés)	3 433	3 296
Autres dettes	1 982	3 244
<b>Total autres dettes courantes</b>	<b>6 175</b>	<b>7 564</b>
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>6 376</b>	<b>7 801</b>

**NOTE 27 VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
(Augmentation) Diminution des stocks	449	896
(Augmentation) Diminution des créances	4 333	(5 224)
Variation des impôts	10 613	(2 037)
Augmentation (Diminution) des dettes	(1 506)	4 467
<b>Total des variations du besoin en fonds de roulement</b>	<b>13 889</b>	<b>(1 898)</b>

## NOTE 28 INSTRUMENTS FINANCIERS

### 28.1 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN 2018

(en milliers d'euros)	31/12/2018		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	3 171 562	3 171 562	-	3 171 562	-	-	-
TIAP	1 132 935	1 132 935	1 132 935	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	5 629	5 629	-	-	5 629	-	-
Autres créances	2 393	2 393	-	-	2 393	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 405	11 405	11 405	-	-	-	-
<b>Actifs</b>	<b>4 323 924</b>	<b>4 323 924</b>	<b>1 144 340</b>	<b>3 171 562</b>	<b>8 022</b>	-	-
Passifs financiers non courants	934 591	934 591	-	-	357 232	570 061	7 298
Autres dettes non courantes	201	201	-	-	201	-	-
Passifs financiers courants	12 034	12 034	-	-	-	11 474	560
Autres dettes courantes	6 175	6 175	-	-	6 175	-	-
<b>Passifs</b>	<b>953 001</b>	<b>953 001</b>	-	-	<b>363 608</b>	<b>581 535</b>	<b>7 858</b>

### 28.2 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN 2017

(en milliers d'euros)	31/12/2017		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	3 341 413	3 341 413	-	3 341 413	-	-	-
TIAP	745 210	745 210	-	745 210	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	12 071	12 071	-	-	12 071	-	-
Autres créances	6 726	6 726	-	-	6 726	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 414	17 414	17 414	-	-	-	-
<b>Actifs</b>	<b>4 122 834</b>	<b>4 122 834</b>	<b>17 414</b>	<b>4 086 623</b>	<b>18 797</b>	-	-
Passifs financiers non courants	816 803	816 803	-	-	342 670	468 204	5 929
Autres dettes non courantes	237	237	-	-	237	-	-
Passifs financiers courants	6 769	6 769	-	-	-	6 769	-
Autres dettes courantes	7 564	7 564	-	-	7 564	-	-
<b>Passifs</b>	<b>831 373</b>	<b>831 373</b>	-	-	<b>350 471</b>	<b>474 973</b>	<b>5 929</b>

**28.3 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN 2018**

	31/12/2018		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dividendes (hors participations consolidées)	83 118	1 953	81 165	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(14 589)	-	-	-	(14 589)	-
Réévaluation	72 486	72 486	-	-	-	-
Résultats de cession	(1 748)	(1 748)	-	-	-	-
<b>Gains nets ou (pertes nettes)</b>	<b>139 267</b>	<b>72 691</b>	<b>81 165</b>	<b>-</b>	<b>(14 589)</b>	<b>-</b>

**28.4 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN 2017**

	31/12/2017		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dividendes (hors participations consolidées)	77 053	-	77 053	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(13 063)	-	-	-	(13 063)	-
Dépréciations actifs financiers	(4 446)	-	(4 446)	-	-	-
Réévaluation	-	-	-	-	-	-
Résultats de cession	153 084	-	153 084	-	-	-
<b>Gains nets ou (pertes nettes)</b>	<b>212 628</b>	<b>-</b>	<b>225 691</b>	<b>-</b>	<b>(13 063)</b>	<b>-</b>

## 28.5 INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 2018

ACTIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
<b>Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif</b>			
Participations non consolidées	-	2 991 562	-
TIAP	16 866	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 405	-	-
<b>Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché</b>	-	-	-
Participations non consolidées	-	-	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
<b>Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché</b>	-	-	-
Participations non consolidées	-	180 000	-
TIAP	1 116 069	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
<b>Total des actifs financiers comptabilisés en juste valeur</b>	<b>1 144 340</b>	<b>3 171 562</b>	<b>-</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur	
	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
<b>Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif</b>	-	-
<b>Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché</b>	-	-
Passifs financiers non courants	-	7 858
<b>Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché</b>	-	-
<b>Total des passifs financiers comptabilisés en juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>7 858</b>

### RÉCONCILIATION DES MOUVEMENTS DE NIVEAU 3

Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	824 931
Achats (+)	712 118
Cessions/Remboursements (-)	(355 566)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	86 044
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	28 542
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
<b>Valeur au 31 décembre 2018</b>	<b>1 296 069</b>

#### Liste des valeurs :

Niveau 1 : Peugeot SA, Safran, DKSH, SEB, ORPEA, SPIE, Tikehau Capital, Idi, Immobilière Dassault, CIEL, autres actions et OPCVM de trésorerie.

Niveau 2 : N/A

Niveau 3 : IDI Emerging Markets, Tikehau Capital Advisors, Fonds immobiliers, Fonds de capital-investissement, autres actions.

## 28.6 INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 2017

ACTIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
<b>Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif</b>			
Participations non consolidées	-	3 213 934	-
TIAP	-	47 758	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 414	-	-
<b>Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché</b>	-	-	-
Participations non consolidées	-	-	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
<b>Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché</b>	-	-	-
Participations non consolidées	-	127 479	-
TIAP	-	697 452	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
<b>Total des actifs financiers comptabilisés en juste valeur</b>	<b>17 414</b>	<b>4 086 623</b>	<b>-</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur	
	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
<b>Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif</b>	-	-
<b>Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché</b>		
Passifs financiers non courants	-	5 929
<b>Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché</b>	-	-
<b>Total des passifs financiers comptabilisés en juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>5 929</b>

## RÉCONCILIATION DES MOUVEMENTS DE NIVEAU 3

Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	803 841
Achats (+)	416 224
Cessions/Remboursements (-)	(495 305)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	131 322
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	(31 151)
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
<b>Valeur au 31 décembre 2017</b>	<b>824 931</b>

Liste des valeurs :

Niveau 1 : Peugeot SA, Safran, DKSH, SEB, ORPEA, SPIE, Tikehau Capital, Idi, Immobilière Dassault, CIEL, autres actions et OPCVM de trésorerie.

Niveau 2 : N/A

Niveau 3 : IDI Emerging Markets, Tikehau Capital Advisors, Fonds immobiliers, Fonds de capital-investissement, autres actions.

## NOTE 29 GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

La gestion des risques est assurée par la Direction Générale, sous la supervision du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne les nouveaux investissements (Comité des Investissements et des Participations). Les comités qui se réunissent entre deux conseils font systématiquement rapport à la réunion du conseil suivant.

La gestion des risques de taux et de change relève également de la responsabilité de la Direction Générale. À chaque réunion du Conseil d'administration, la Direction Générale présente l'état des couvertures de taux et de change.

### 29.1 GESTION DU RISQUE ACTIONS

Les actifs de FFP sont constitués d'une participation de 9,32 % dans le capital du groupe PSA ainsi que de parts minoritaires mais significatives dans des entreprises cotées ou non.

FFP, toujours présente dans les organes d'administration ou de contrôle, s'assure que les sociétés dans lesquelles elle investit, se développent et ont le souci de création de valeur pour les actionnaires.

La gestion de ces actifs s'appuie également sur le suivi régulier des performances de chaque investissement. Des dossiers sont présentés au Comité des Investissements et des Participations et en tant que de besoin au Conseil d'administration.

Le suivi des cours des actifs cotés est effectué tous les jours. La valorisation de l'ensemble des actifs du portefeuille est mise à jour mensuellement et publiée deux fois par an.

Concernant les groupes Compagnie Industrielle de Delle (CID), LISI, les sociétés Zéphyr Investissement, LDAP, Redford EU II et USA II et Lapillus II, qui sont intégrés dans les comptes consolidés par mise en équivalence (« participations dans les entreprises associées »), FFP est exposée au risque de résultat de chacune de ces sociétés. Il en va de même pour les sociétés dont FFP détient la majorité du capital et qui sont consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne le capital-investissement, bien que n'ayant pas de pouvoir formel, FFP rencontre régulièrement les responsables de ces sociétés, et donne son avis sur les décisions envisagées par ces derniers.

Les titres classés « en actifs financiers non courants » sont évalués à leur juste valeur (cours de Bourse pour les titres cotés) et peuvent être affectés par les variations boursières ou économiques.

### INFORMATION PAR TYPE D'ACTIF ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les actifs financiers non courants et non consolidés se répartissent ainsi : (y compris les engagements de souscription)

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Titres cotés</b>		
Actions zone Europe	2 991 096	3 174 949
<b>Titres non cotés</b>		
Actions zone Europe	87 509	159 002
Capital-investissement zone Europe	694 759	263 767
Capital-investissement zone Afrique	165 227	238 221
Capital-investissement zone Amérique	287 921	146 844
Capital-investissement zone Asie	83 182	115 340
Autres actifs financiers non courants	432	571
<b>Valeur bilan au 31 décembre</b>	<b>4 310 126</b>	<b>4 098 694</b>

5.1

### TABLEAU DE SENSIBILITÉ EN MATIÈRE DE COURS

(en milliers d'euros)	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute
<b>Actifs financiers non courants</b>						
<b>Titres de participation non consolidés</b>						
Titres cotés	2 991 562	2 393 250	3 589 874	3 213 934	2 571 147	3 856 721
Titres non cotés	180 000	153 011	206 889	127 479	108 848	146 070
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	1 132 935	977 215	1 288 655	745 210	662 565	827 855
Autres actifs financiers non courants	5 629	5 629	5 629	12 071	12 071	12 071
<b>Total</b>	<b>4 310 126</b>	<b>3 529 105</b>	<b>5 091 047</b>	<b>4 098 694</b>	<b>3 354 631</b>	<b>4 842 717</b>

Il a été retenu, pour les titres cotés ainsi que pour les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), une sensibilité de 20 % du cours de Bourse ou de la valeur liquidative communiquée par les fonds.

La sensibilité des titres de participation non cotés est évaluée ligne à ligne en fonction des critères d'évaluation de ces titres; il a été retenu pour :

- les sociétés évaluées par actualisation de flux, une sensibilité de 15 %;
- les sociétés évaluées par multiple, une variation de 20 % des multiples des comparables boursiers.

## 29.2 GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

FFP a négocié des lignes de crédit auprès d'établissements financiers de premier plan qui permettent de financer les investissements de la société.

FFP a par ailleurs procédé en 2017 à deux émissions obligataires privées (Euro PP), pour un montant total de 242,5 millions d'euros, dont les échéances s'étalent de 2025 à 2027.

La gestion du risque de liquidité est effectuée au moyen d'une constante surveillance de la durée des financements, de la permanence des lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources.

Au 31 décembre 2018, les lignes de crédit ou d'emprunts du groupe FFP s'élèvent à 982,5 millions d'euros dont 415 millions d'euros non tirés. Les échéances de la partie non tirée sont les suivantes :

(en milliers d'euros)		31/12/2018	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >
<b>Emprunts bancaires</b>	Nominal	415	15	122	100	30	148
<b>Total</b>		<b>415</b>	<b>15</b>	<b>122</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>148</b>

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants

nominaux ainsi que les flux futurs d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables sont déterminés sur la base des données de marché à la clôture.

(en milliers d'euros)		31/12/2018	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >	Total
<b>Emprunts obligataires</b>	Nominal	242 500	-	-	-	-	242 500	242 500
	Intérêts	2 692	6 191	6 172	6 172	6 172	14 665	39 372
<b>Emprunts bancaires</b>	Nominal	335 831	8 269	98 153	100 156	20 158	109 095	335 831
	Intérêts	512	3 595	3 074	1 849	1 162	986	10 666
	Total	581 535	18 055	107 399	108 177	27 492	367 246	628 369
<b>Engagements de souscription et titres non libérés<sup>(1)</sup></b>	Nominal	357 186	-	-	-	-	357 186	357 186
<b>Instruments dérivés</b>		7 858	2 771	2 687	3 023	3 023	6 046	17 550
<b>Divers</b>		46	-	-	-	46	-	46
<b>Total</b>		<b>946 625</b>	<b>20 826</b>	<b>110 086</b>	<b>111 200</b>	<b>30 561</b>	<b>730 478</b>	<b>1 003 151</b>

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision; les flux de trésorerie correspondants ont donc été positionnés, dans le tableau ci-dessus, en échéance à cinq ans.

Pour FFP, aucune ligne de crédit n'est à échéance en 2018.

Le remboursement des emprunts pourrait être exigé de manière anticipée en cas de défaut de paiement ou de non-respect des obligations au titre des contrats.

Les principaux types de covenants relatifs aux dettes portées directement par FFP sont les suivants :

1. Dettes nettes (comptes sociaux) / capitaux propres (comptes sociaux) < 1
2. Dettes nettes consolidées / valeurs des titres (a) < 0,5

(a) La valeur des titres est égale à l'Actif Brut Réévalué du groupe FFP tel que déterminé dans le calcul de l'Actif Net Réévalué.

Ces ratios sont calculés précisément deux fois par an ; ils font l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'exercice.

Au 31 décembre 2018, les ratios dont les valeurs sont les plus élevées (en fonction des définitions retenues par les banques) sont :

1. Dettes nettes (comptes sociaux) / capitaux propres (comptes sociaux) = 0,45
2. Dettes nettes consolidées / valeurs des titres = 0,13

Pour le calcul au 31/12/2018, les capitaux propres retenus s'entendent avant affectation du résultat 2018.

Les covenants sont respectés.

FFP est un détenteur de long terme. Compte tenu du montant du ratio Dettes / Valeur des actifs, la société ne prévoit pas de difficultés particulières pour le renouvellement de ses lignes de crédit existantes avant ou lors de leur échéance.

En ce qui concerne la gestion de trésorerie courante, l'aspect sécurité est privilégié pour le choix des placements.

Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière ou des certificats de dépôts dans des banques de première catégorie. Lorsque les rendements des placements à court terme sont négatifs, la trésorerie disponible est laissée en liquidités.

### 29.3 GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe FFP est exposé provient des emprunts à moyen terme et à long terme qui font référence à un taux variable. Afin de transformer une partie de la dette à taux variable en dette à taux fixe, des opérations de couverture de taux d'intérêt (swaps) ont été mises en place.

Au 31 décembre 2018, la dette bancaire portée par FFP est couverte à hauteur de 280 000 milliers d'euros par des swaps dont les taux fixes sont compris entre 0,309 % et 0,87 %.

Les situations avant et après couvertures sont les suivantes :

#### 31/12/2018

(en milliers d'euros)	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
<b>Emprunts</b>				
Taux fixes	150	659	243 179	243 988
Taux variables	8 120	320 000	6 223	334 343
<b>Total emprunts avant gestion</b>	<b>8 270</b>	<b>320 659</b>	<b>249 402</b>	<b>578 331</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>				
<b>Emprunts</b>				
Taux fixes	70 150	110 659	343 179	523 988
Taux variables	(61 880)	210 000	(93 777)	54 343
<b>Total emprunts après gestion</b>	<b>8 270</b>	<b>320 659</b>	<b>249 402</b>	<b>578 331</b>

Pour l'évaluation de la juste valeur des instruments de couverture, les impacts CVA - DVA sont estimés non significatifs et ne font, par conséquent, pas l'objet d'une comptabilisation.

L'endettement à taux variable est principalement soumis aux taux Euribor 3 mois.

Au 31/12/2018, l'Euribor 3 mois s'élevait à -0,309 % contre -0,329 % au 31 décembre 2017.

Pour information, l'Euribor 3 mois s'élevait à -0,310 % au 22/02/2019.

Sur la base des capitaux empruntés à taux variable après couverture et à fin décembre 2018, une augmentation des taux de 1 % entraînerait une augmentation de la charge d'intérêts annuelle de 543 milliers d'euros.

La part efficace de la variation de juste valeur des contrats de couverture de taux est enregistrée en contrepartie des capitaux propres. Il n'y a pas de part non efficace significative ; aucun résultat, à ce titre, n'est enregistré au compte de résultat.

31/12/2017

(en milliers d'euros)	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
<b>Emprunts</b>				
Taux fixes	244	434	243 070	243 748
Taux variables	3 204	219 200	5 500	227 904
<b>Total emprunts avant gestion</b>	<b>3 448</b>	<b>219 634</b>	<b>248 570</b>	<b>471 652</b>
Instruments financiers dérivés	-	180 000	100 000	280 000
<b>Emprunts</b>				
Taux fixes	244	180 434	343 070	523 748
Taux variables	3 204	39 200	(94 500)	(52 096)
<b>Total emprunts après gestion</b>	<b>3 448</b>	<b>219 634</b>	<b>248 570</b>	<b>471 652</b>

## 29.4 GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Les sociétés dans lesquelles FFP détient des participations exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leurs résultats dans des monnaies autres que l'euro.

Le groupe FFP possède des titres de participation libellés en CHF et en MUR et des parts dans des fonds de capital-investissement libellés en USD.

Le groupe FFP consolide par mise en équivalence des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est en USD.

La ventilation des actifs financiers non courants par zone géographique est donnée ci-dessus en note 29.1.

Le groupe FFP n'a pas mis en place de couverture sur les actifs en devises étrangères.

(en milliers d'euros)	USD	CHF	GBP	MUR
<b>Valeur bilan au 31 décembre 2018</b>				
Titres mis en équivalence	36 043	-	-	-
Actifs financiers non courants	855 963	229 998	-	18 776
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 388	13	329	-
<b>Passifs financiers non courants</b>				
Engagements de souscription et titres non libérés	(139 135)	-	-	-
Dettes courantes	(37)	-	(533)	-
<b>Position nette avant couverture</b>	<b>756 222</b>	<b>230 011</b>	<b>(204)</b>	<b>18 776</b>
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
<b>Position nette après couverture</b>	<b>756 222</b>	<b>230 011</b>	<b>(204)</b>	<b>18 776</b>

Compte tenu des positions au 31 décembre 2018 et après couverture :

- si l'USD s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient de 75 622 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- si le CHF s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 23 001 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- si le GBP s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP diminueraient globalement de 20 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- si le MUR s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 1 878 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

(en milliers d'euros)	USD	CHF	GBP	MUR
<b>Valeur bilan au 31 décembre 2017</b>				
Titres mis en équivalence	35 652	-	-	-
Actifs financiers non courants	536 611	288 267	-	19 985
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 214	10	50	-
<b>Passifs financiers non courants</b>				
Engagements de souscription et titres non libérés	(223 686)	-	-	-
Dettes courantes	-	-	-	-
<b>Position nette avant couverture</b>	<b>355 791</b>	<b>288 277</b>	<b>50</b>	<b>19 985</b>
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
<b>Position nette après couverture</b>	<b>355 791</b>	<b>288 277</b>	<b>50</b>	<b>19 985</b>

Compte tenu des positions au 31 décembre 2017 et après couverture :

- si l'USD s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient de 35 579 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- si le CHF s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 28 828 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- si le GBP s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 5 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- si le MUR s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 1 999 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

## 29.5 GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le montant des créances à l'actif du bilan est peu important et représente un risque très limité.

Les placements de trésorerie à court terme ne comprennent que des parts d'OPCVM de trésorerie régulière ou des titres de créances négociables d'établissements financiers de premier plan. Le choix des produits de placement est effectué avec l'objectif de minimiser le risque de perte de valeur et de contrepartie.

## NOTE 30 INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe FFP, un des trois premiers actionnaires de Peugeot SA, est détenteur d'autres participations de long terme. Il exerce également une activité d'investissements financiers et de gestion de trésorerie, il comprend par ailleurs un secteur immobilier et un secteur viticole qui restent marginaux en termes de contribution aux revenus, aux résultats et aux risques. Les informations présentées ci-dessous reprennent les chiffres propres à chacune de ses activités, les « Autres secteurs » regroupant les activités immobilière et viticole. La colonne « Réconciliations » regroupe les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers.

## 30.1 INFORMATION SECTORIELLE 2018

(en milliers d'euros)	Groupe PSA	Investissements	Trésorerie nette Endettement	Autres Secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	44 691	38 427	-	-	-	83 118
Résultat net sur cessions	-	(1 748)	-	-	-	(1 748)
Plus et moins values latentes	-	72 486	-	1 000	-	73 486
Produits de l'activité	-	-	-	5 035	-	5 035
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>44 691</b>	<b>109 165</b>	<b>-</b>	<b>6 035</b>	<b>-</b>	<b>159 891</b>
Frais d'administration générale	-	(1 263)	-	(4 700)	(17 526)	(23 489)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	-	-	-	-
Coût de l'endettement financier	-	-	(14 351)	(238)	-	(14 589)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt</b>	<b>44 691</b>	<b>107 902</b>	<b>(14 351)</b>	<b>1 097</b>	<b>(17 526)</b>	<b>121 813</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	6 179	-	-	-	6 179
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>44 691</b>	<b>114 081</b>	<b>(14 351)</b>	<b>1 097</b>	<b>(17 526)</b>	<b>127 992</b>
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	(13 458)	(13 458)
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>44 691</b>	<b>114 081</b>	<b>(14 351)</b>	<b>1 097</b>	<b>(30 984)</b>	<b>114 534</b>
<b>Actifs sectoriels</b>						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	35 452	1 008	36 460
Participations dans les entreprises associées	-	257 667	-	-	-	257 667
Actifs financiers non courants	1 572 205	2 737 489	-	23	409	4 310 126
Impôts différés actifs	-	415	2 029	31	115	2 590
Actifs courants	-	-	11 310	8 333	1 486	21 129
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 572 205</b>	<b>2 995 571</b>	<b>13 339</b>	<b>43 839</b>	<b>3 018</b>	<b>4 627 972</b>
<b>Passifs sectoriels</b>						
Passifs financiers non courants	-	357 186	569 798	7 574	33	934 591
Passifs financiers courants	-	-	8 711	3 323	-	12 034
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	3 569 407	3 569 407
Autres passifs	35 664	56 179	-	7 974	12 123	111 940
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>35 664</b>	<b>413 365</b>	<b>578 509</b>	<b>18 871</b>	<b>3 581 563</b>	<b>4 627 972</b>
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>-</b>	<b>132 775</b>	<b>-</b>	<b>584</b>	<b>389</b>	<b>133 748</b>

## 30.2 INFORMATION SECTORIELLE 2017

(en milliers d'euros)	Groupe PSA	Investissements	Trésorerie nette Endettement	Autres Secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	40 475	36 578	-	-	-	77 053
Résultat net sur cessions	-	153 084	-	-	-	153 084
Plus et moins values latentes	-	-	-	(144)	-	(144)
Produits de l'activité	-	-	-	5 024	-	5 024
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>40 475</b>	<b>189 662</b>	<b>-</b>	<b>4 880</b>	<b>-</b>	<b>235 017</b>
Frais d'administration générale	-	(4 779)	-	(4 421)	(11 310)	(20 510)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-	(4 446)	-	-	-	(4 446)
Coût de l'endettement financier	-	-	(12 840)	(223)	-	(13 063)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt</b>	<b>40 475</b>	<b>180 437</b>	<b>(12 840)</b>	<b>236</b>	<b>(11 310)</b>	<b>196 998</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	20 860	-	-	-	20 860
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>40 475</b>	<b>201 297</b>	<b>(12 840)</b>	<b>236</b>	<b>(11 310)</b>	<b>217 858</b>
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	3 751	3 751
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>40 475</b>	<b>201 297</b>	<b>(12 840)</b>	<b>236</b>	<b>(7 559)</b>	<b>221 609</b>
<b>Actifs sectoriels</b>						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	34 146	779	34 925
Participations dans les entreprises associées	-	248 140	-	-	-	248 140
Actifs financiers non courants	1 429 699	2 668 424	-	23	548	4 098 694
Impôts différés actifs	-	509	1 531	56	2 419	4 515
Actifs courants	-	-	16 768	11 487	9 475	37 730
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 429 699</b>	<b>2 917 073</b>	<b>18 299</b>	<b>45 712</b>	<b>13 221</b>	<b>4 424 004</b>
<b>Passifs sectoriels</b>						
Passifs financiers non courants	47 000	342 656	419 429	7 718	-	816 803
Passifs financiers courants	7	-	3 260	3 502	-	6 769
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	3 508 981	3 508 981
Autres passifs	31 249	46 172	-	8 369	5 661	91 451
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>78 256</b>	<b>388 828</b>	<b>422 689</b>	<b>19 589</b>	<b>3 514 642</b>	<b>4 424 004</b>
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>-</b>	<b>95 205</b>	<b>-</b>	<b>1 572</b>	<b>102</b>	<b>96 879</b>

5.1

## NOTE 31 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### 31.1 ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2018, le solde des avances en compte courant accordées par FFP à la société Redford USA II Holdings et OPCI Lapillus II s'élèvent respectivement à 2 442 milliers d'euros et 1 444 milliers d'euros. Ces avances sont rémunérées sur la base d'un taux annuel de 8 % et 1 %.

### 31.2 PARTIES LIÉES AYANT UNE INFLUENCE

#### NOTABLE SUR LE GROUPE

Il n'existe pas d'opération avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui détient plus de 5 % du capital de FFP.

## NOTE 32 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	765	660
Rémunération des membres des organes de direction	1 385	1 442
<b>Total</b>	<b>2 150</b>	<b>2 102</b>

## NOTE 33 ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Engagements réciproques</b>		
Lignes de crédit non tirées	415 000	519 000
Réservations vins primeurs (commandes)	1 326	1 261
<b>Engagements donnés</b>		
Cautions données sur emprunt	49 319	50 319

## Autres engagements

Au 31 décembre 2018 :

- des emprunts à hauteur de 7 000 milliers d'euros sont garantis par une hypothèque de 1<sup>er</sup> rang sur l'ensemble foncier de la SCA Château Guiraud;
- des emprunts à hauteur de 2 700 milliers d'euros sont garantis par le stock de vin.

## NOTE 34 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Mazars		SEC3	
	2018	2017	2018	2017
<b>Certification des comptes</b>				
Émetteur	48	47	48	47
Filiales intégrées globalement	19	16	31	17
<b>Sous-total</b>	<b>67</b>	<b>63</b>	<b>79</b>	<b>64</b>
	84 %	83 %	81 %	80 %
<b>Services autres que la certification des comptes</b>				
Émetteur	10	10	10	10
dont - rapport sur les conventions réglementées	1	1	1	1
- revue du rapport de gestion	4	4	4	4
- revue du rapport sur le gouvernement d'entreprise	5	5	5	5
Filiales intégrées globalement	3	3	9	6
dont - rapport sur les conventions réglementées	1	1	3	2
- revue du rapport de gestion	2	2	6	4
<b>Sous-total</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>16</b>
	16 %	17 %	19 %	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>76</b>	<b>98</b>	<b>80</b>

## NOTE 35 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En février 2019, FFP a cédé la totalité de sa participation dans la société DKSH pour un montant de 212 millions de francs suisses (187 millions d'euros).

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2018

À l'Assemblée Générale de la société FFP,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FFP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

### OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes aux comptes consolidés 1, 13 et 17, qui exposent les effets de présentation et de l'application de la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

### – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Valorisation des instruments financiers classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur

Notes 17 et 28 des comptes consolidés.

### RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS

Dans le cadre de son activité d'investissement, le groupe FFP détient dans son bilan une part importante d'instruments financiers actifs évalués à la juste valeur. Ces instruments financiers sont majoritairement classés en actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global et en actifs financiers à la juste valeur par le résultat. Au bilan, ces actifs sont inscrits dans les rubriques « Participations non consolidées » et « Titres immobilisés de l'activité de portefeuille ».

Cette juste valeur est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés sur un marché actif (instruments classés en niveau 1 dans les annexes), d'évaluations basées sur des données observables sur le marché (instruments classés de niveau 2 dans les annexes) ou d'évaluations basées sur des données non observables sur le marché (instruments classés en niveau 3 dans les annexes).

Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation des instruments de niveau 3 comportent ainsi une part significative de jugement quant au choix des méthodologies et des paramètres utilisés. Ces instruments financiers actifs de niveaux 3 représentent 1 296 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur constitue un point clé de l'audit en raison du caractère significatif des expositions et du recours au jugement dans la détermination de la juste valeur.

5.1

## NOTRE APPROCHE D'AUDIT

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne encadrant à la fois la valorisation et la comptabilisation des instruments financiers actifs et notamment les instruments financiers actifs classés en niveau 3 de juste valeur.

Pour ces actifs financiers, nous avons procédé à un back-testing des valorisations antérieures estimées par le groupe avec les valorisations déterminées sur base des valeurs liquidative afin de nous assurer de la fiabilité du processus mis en place par le groupe. En outre, sur un échantillon d'instruments financiers actifs, nous avons procédé à un contrôle des données retenues dans la valorisation au 31 décembre 2018 en obtenant pour :

- les TIAPs soit les dernières valeurs liquidatives communiquées par les sociétés de gestion ainsi que les mouvements réalisés entre la date de la dernière valeur liquidative et la date de clôture soit les fiches de valorisation préparées par le groupe ;
- les titres de participations non consolidées et non cotés, les fiches de valorisation préparées par le groupe.

Nous avons également évalué le processus mis en place par le groupe pour identifier les indices de perte éventuelle de valeur et effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation en accord avec les principes comptables du groupe.

Enfin, nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées en annexe.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES

### OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

## DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société FFP par l'Assemblée Générale du 09/06/2011 pour le cabinet MAZARS et du 07/06/2000 pour le cabinet SEC3.

Au 31/12/2018, le cabinet MAZARS était dans la 8<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet SEC3 dans la 19<sup>e</sup> année.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

### ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE

### GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES

### AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES

### AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT

### DES COMPTES CONSOLIDÉS

## OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le

Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## RAPPORT AU COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Comité Financier et d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité Financier et d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

*Fait à Paris et à Paris La Défense, le 11 avril 2019*

Les Commissaires aux Comptes

**MAZARS**  
Virginie CHAUVIN

**SEC3**  
Philippe SPANDONIS

5.1





## 5.2 COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat .....	189
Bilan au 31 décembre 2018 .....	190
Tableau de flux de trésorerie .....	192
Annexe .....	193
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices .....	210
Filiales et participations au 31 décembre 2018 .....	210
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....	211



## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires	5 006	3 870
Autres produits de gestion courante	-	10
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	260
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>5 006</b>	<b>4 140</b>
Autres achats et charges externes	(5 910)	(7 320)
Impôts, taxes et versements assimilés	(743)	(579)
Salaires et traitements	(4 133)	(3 819)
Charges sociales	(4 121)	(3 498)
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	(328)	(329)
Autres charges	(765)	(660)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(16 000)</b>	<b>(16 205)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(10 994)</b>	<b>(12 065)</b>
Produits de participations	50 171	44 180
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	561	490
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 013	8 004
Produits nets sur cessions de TIAP et autres immobilisations financières	4 667	4 830
<b>Produits financiers</b>	<b>57 413</b>	<b>57 503</b>
Dotations aux amortissements et provisions	(2 963)	(275)
Intérêts et charges assimilées	(11 744)	(8 710)
Différences négatives de change	(12)	(198)
Charges nettes sur cessions de TIAP	(3 308)	(7 808)
Autres charges financières	-	(5)
<b>Charges financières</b>	<b>(18 027)</b>	<b>(16 997)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>39 386</b>	<b>40 506</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>28 392</b>	<b>28 441</b>
Produits exceptionnels sur opérations en capital	62	-
Autres produits exceptionnels	53	2 980
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>115</b>	<b>2 980</b>
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(39)	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(39)</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>76</b>	<b>2 980</b>
Impôts sur les sociétés	4 282	159
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>32 750</b>	<b>31 581</b>

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018****ACTIF**

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018		31/12/2017
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets
				Montants nets
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, logiciels, valeurs similaires	8	78	(77)	1
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations	9	1 489	(495)	994
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de participation	10	1 337 898	-	1 337 898
Créances rattachées à des participations	10	470 630	-	470 630
<b>Total participations</b>		<b>1 808 529</b>	<b>-</b>	<b>1 808 529</b>
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	11	35 003	(2 914)	32 089
Autres immobilisations financières	11	1 355	(62)	1 293
<b>Total immobilisations financières</b>		<b>1 844 887</b>	<b>(2 976)</b>	<b>1 841 911</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>1 846 454</b>	<b>(3 548)</b>	<b>1 842 907</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances	12	10 596	-	10 596
Valeurs mobilières de placement	12/13	15 772	(709)	15 063
Disponibilités	12	5 720	-	5 720
<b>Total trésorerie</b>		<b>5 720</b>	<b>-</b>	<b>5 720</b>
Charges constatées d'avance	12	122	-	122
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>32 210</b>	<b>(709)</b>	<b>31 501</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 878 664</b>	<b>(4 257)</b>	<b>1 874 407</b>

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018****PASSIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	14	24 923	25 073
Prime d'émission, de fusion, d'apport	14	158 410	158 410
Réserve légale	14	2 541	2 541
Autres réserves	14	1 070 755	1 099 223
Report à nouveau	14	-	2 684
<b>Résultat de l'exercice</b>	14	<b>32 750</b>	<b>31 581</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 289 379</b>	<b>1 319 512</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour pensions	15	446	275
Autres provisions pour charges	15	3 000	1 312
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>3 446</b>	<b>1 587</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires	16	245 192	245 210
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16	325 459	218 558
Dettes fiscales et sociales	16	9 419	2 722
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16	959	5 752
Dettes diverses	16	554	2 413
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>581 582</b>	<b>474 655</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 874 407</b>	<b>1 795 754</b>

**TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>
Résultat net de l'exercice	32 750	31 581
Variations nettes des amortissements et provisions	2 966	(6 348)
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés	(1 382)	2 974
Marge brute d'autofinancement	34 334	28 207
Variation du besoin en fonds de roulement	3 272	(1 078)
<b>Flux nets de trésorerie d'exploitation</b>	<b>37 606</b>	<b>27 129</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(387)	(54)
Acquisitions de titres immobilisés	(1 603)	(2 015)
Cessions de titres immobilisés	16 148	10 990
<b>Flux nets de trésorerie sur investissements</b>	<b>14 158</b>	<b>8 921</b>
Dividendes versés aux actionnaires	(49 485)	(45 128)
Variation nette des emprunts et autres dettes financières	107 000	132 500
Acquisition actions propres	-	(29 170)
Variation nette autres actifs financiers	(115 809)	(86 356)
Variation nette autres passifs financiers	(355)	-
<b>Flux nets de trésorerie sur opérations financières</b>	<b>(58 649)</b>	<b>(28 154)</b>
Variation de la trésorerie	(6 885)	7 896
Trésorerie au début de l'exercice	12 605	4 709
Trésorerie en fin d'exercice	5 720	12 605
Détail de la trésorerie en fin d'exercice		
Disponibilités	5 720	12 605
<b>Total</b>	<b>5 720</b>	<b>12 605</b>

### Généralités

NOTE 1 – Règles et méthodes comptables .....194

### Résultat

NOTE 2 – Synthèse résultats analytiques  
de gestion par secteur d'activité.....197

NOTE 3 – Résultat sur titres  
de participation .....197

NOTE 4 – Résultat sur titres immobilisés  
de l'activité de portefeuille  
(TIAP) et autres immobilisations  
financières .....198

NOTE 5 – Résultat sur activité financière  
et endettement.....198

NOTE 6 – Résultat sur administration  
générale.....199

NOTE 7 – Impôt sur les sociétés .....199

### Bilan

NOTE 8 – Immobilisations incorporelles .....200

NOTE 9 – Immobilisations corporelles .....200

NOTE 10 – Participations et créances  
rattachées à des participations .....201

NOTE 11 – Titres immobilisés de l'activité  
de portefeuille (TIAP)  
et autres immobilisations  
financières .....202

NOTE 12 – Actif circulant.....203

NOTE 13 – Actions propres .....204

NOTE 14 – Capitaux propres.....205

NOTE 15 – Provisions.....206

NOTE 16 – Dettes .....207

NOTE 17 – Éléments concernant  
les entreprises liées  
et les participations.....208

### Informations complémentaires

NOTE 18 – Engagements financiers.....208

NOTE 19 – Rémunérations des dirigeants.....209

NOTE 20 – Situation fiscale latente .....209

NOTE 21 – Effectifs moyens .....209

NOTE 22 – Événements postérieurs  
à la clôture .....209

NOTE 23 – Litiges .....209

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 1874407 milliers d'euros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 32 750 milliers d'euros.

Cette présentation des chiffres en milliers d'euros est susceptible de faire apparaître des écarts d'arrondi, au niveau des cumuls et des recouvrements des postes du bilan ou du compte de résultat avec les différentes notes de l'annexe.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Les notes n° 1 à 23, présentées ci-après en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 15 mars 2019 par le Conseil d'administration.

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2018, les retours des fonds de capital-investissements ont représenté un montant total de 15 007 milliers d'euros.

L'endettement financier est passé de 463 768 milliers d'euros au 31 décembre 2017 à 570 651 milliers d'euros au 31 décembre 2018, suite aux investissements réalisés via les filiales FFP INVEST et FFP Investment UK.

Sur décision du Conseil d'administration du 11 décembre 2018, 150 000 actions propres ont été annulées pour une valeur nette comptable de 13 398 milliers d'euros.

Suite à cette annulation, le capital social de FFP se compose désormais de 24 922 589 actions d'une valeur nominale de un euro.

Le bénéfice de l'exercice de 32 750 milliers d'euros est principalement composé :

- des dividendes en provenance de Peugeot SA pour 44 691 milliers d'euros, et des intérêts sur les avances en compte courant en faveur des filiales de 5 479 milliers d'euros;
- des charges de l'endettement financier de 14 351 milliers d'euros;
- des charges nettes d'administration générale pour 8 253 milliers d'euros;
- du produit d'impôt sur les sociétés, résultant de l'intégration fiscale pour 4 282 milliers d'euros.

## NOTE 1

### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (Règlement ANC N° 2014-03).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

### A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les règles de comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles, et de leurs amortissements sont conformes aux dispositions du PCG.

Elles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire.

Les principales durées de vie retenues sont :

- Immobilisations incorporelles :
  - logiciels : 1 an
- Immobilisations corporelles :
  - matériel informatique : 3 ans
  - installations générales : 10 ans
  - mobilier de bureau : 10 ans

### B. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est constitué de titres de participation, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille, d'autres immobilisations financières et de créances rattachées à des participations.

#### 1. TITRES DE PARTICIPATION

Ils comprennent des titres de sociétés, dans lesquelles la participation peut être inférieure à 10%, mais dont la permanence de la détention est jugée utile à la société pour des raisons de contrôle, stratégiques ou de gestion financière (placement de longue durée).

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (art. 213-8).

#### Évaluation

Les titres de participation sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

#### Titres de participation cotés

La valeur d'inventaire des titres des sociétés cotées est fixée, après prise en compte de la situation économique et financière de la société détenue, selon une analyse multicritère. Les critères d'appréciation retenus sont les suivants :

- évolution des capitaux propres;
- changement de la politique de distribution des dividendes;
- évolution de la situation économique de la société (variation du CA, du résultat, de la structure financière...);

- perspectives d'avenir ;
- baisse significative et prolongée du cours de Bourse.

Si plusieurs critères, ci-dessus mentionnés, sont défavorables, la valeur d'inventaire est, en règle générale, déterminée d'après le cours de Bourse moyen sur un an.

La valeur ainsi obtenue est également confrontée, soit à des valorisations d'analystes financiers externes, soit à l'ANR (Actif Net Réévalué) notamment pour les sociétés à prépondérance immobilière. Tout écart significatif avec la moyenne des cours de Bourse est analysé et fait l'objet d'une appréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

### Titres de participation non cotés

La valeur d'inventaire des titres des sociétés non cotées est déterminée selon les méthodes suivantes :

- les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix d'acquisition, sauf dans le cas où les variables économiques et financières de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées ;
- pour les autres sociétés non cotées, une valorisation est effectuée en utilisant, selon la nature de l'investissement, la méthode la plus adéquate permettant de donner une image fidèle de la société :
  - soit une actualisation de flux de trésorerie futurs ;
  - soit par référence à l'Actif Net Réévalué notamment pour les sociétés possédant un patrimoine immobilier significatif ;
  - soit une référence à des transactions récentes et comparables pour autant qu'elles n'aient pas été effectuées de manière forcée dans des conditions de marché anormales ; il peut également être fait référence au multiple d'entrée de FFP ou au multiple de sortie qui peut, le cas échéant, être prévu aux accords d'actionnaires signés par FFP ;
  - à défaut et dans le cas où la valeur d'inventaire ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique est retenue sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées ; la valorisation de l'actif en tient, alors, compte.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

## 2. TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Il s'agit de titres, cotés ou non, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (art. 213-8).

### Évaluation

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée de la manière suivante :

- les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de Bourse de l'année ;
- les titres de sociétés non cotées sont évalués selon les mêmes méthodes que les titres de participation non cotés (cf. supra) ;
- les parts de fonds et de sociétés de capital-investissement sont valorisées en retenant la quote-part de l'Actif Net Réévalué détenu par FFP, communiqué régulièrement par les sociétés de gestion qui suivent en général les recommandations de l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board) pour valoriser leurs participations.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

## 3. ACTIONS PROPRES

La société procède, par l'intermédiaire d'un prestataire financier et conformément aux dispositions du Règlement ou aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à un programme de rachat d'actions dont l'objectif est notamment d'assurer la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres.

Un versement total de 1 000 milliers d'euros a été effectué auprès du prestataire financier pour la gestion du programme. Ce dépôt et les mouvements sur les actions sont comptabilisés en immobilisations financières.

Une dépréciation est comptabilisée à la clôture lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition des titres.

## 4. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. À la clôture, les intérêts courus sont comptabilisés en produits à recevoir.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de perte probable.

## 5. CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Les créances rattachées à des participations figurant au bilan comprennent principalement des avances accordées aux filiales, et éventuellement, des dividendes à recevoir.

## C. CRÉANCES

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## D. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les actions propres affectées à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement à leur coût d'achat, ou à la valeur nette comptable de l'action, au jour de la décision de leur affectation.

Les actions propres destinées à couvrir des plans futurs sont comptabilisées à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur de marché est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Lorsque la remise des actions gratuite aux bénéficiaires est probable, une provision pour charge de personnel est constatée au passif du bilan. Cette provision est évaluée en fonction du nombre probable d'actions qui seront remises aux bénéficiaires et est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

## E. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société accorde aux salariés de l'entreprise des indemnités de départ à la retraite, et garantit à certains bénéficiaires, sous certaines conditions, des compléments de retraite.

Les engagements de la société sont évalués par des actuaires indépendants. Ils sont comptabilisés selon la recommandation du CNC du 1<sup>er</sup> avril 2003.

### 1. INDEMNITÉS DE DÉPART

Les indemnités de départ à la retraite sont externalisées auprès d'une compagnie d'assurances.

Aucun versement n'a été effectué au titre de l'exercice 2018. La valeur d'actif des fonds étant inférieure au montant des engagements ; une provision pour risque est comptabilisée au passif au 31 décembre 2018 pour 235 milliers d'euros.

### 2. RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Depuis le 30 juin 2002, le régime à prestations définies a été remplacé par un régime à cotisations définies. Le nouveau système est alimenté par des cotisations de l'entreprise et du salarié calculées sur les rémunérations. Les obligations de l'entreprise au titre des droits acquis avant le 30 juin 2002 par les salariés ont fait l'objet d'une externalisation complète auprès d'une compagnie d'assurance vie.

Les engagements résultant de l'ancien régime à prestations définies et concernant d'anciens salariés de la société, ont fait l'objet, en 2004, d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurance. Le montant résiduel non couvert s'élève au 31 décembre 2018, à 203 milliers d'euros et est comptabilisé dans les provisions pour risques.

## F. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

La société FFP a négocié avec des établissements de crédit des lignes de crédit de trois à cinq ans qui font l'objet de tirages en fonction des investissements de la société. Les tirages sont effectués pour des périodes de 1 mois à un an et

sont renouvelables en fonction des besoins prévisionnels de trésorerie.

En 2017, FFP a procédé à l'émission d'emprunts obligataires à taux fixe, à des échéances de 8 et 10 ans. Les frais d'émission des emprunts sont constatés en charge en totalité dès l'année d'émission.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés pour leur valeur nominale, y compris les intérêts courus à la date de clôture.

## G. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

## H. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction.

À la clôture de l'exercice, les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours du dernier jour de l'exercice. La différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat pour les liquidités et au bilan dans un compte d'écart de conversion actif ou passif pour les dettes et créances.

Conformément aux dispositions du PCG, il est procédé au calcul d'une position globale de change consistant en la compensation des écarts de conversion actif et passif provenant de la conversion de dettes et créances libellées en devises librement convertibles et d'échéances voisines, c'est-à-dire espacées de moins d'un an. En cas d'écart de conversion actif résiduel, une provision pour pertes de change est constatée au passif du bilan.

## I. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, FFP a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu par l'article 223A du Code général des impôts.

L'effet d'impôt constaté au titre de chaque exercice, par le compte de résultat de la société de FFP, est composé :

- de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de crédit d'impôt, résultant de la déclaration d'intégration fiscale ;
- du produit global égal à la somme des impôts dus par les filiales bénéficiaires.

## J. CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## NOTE 2 SYNTHÈSE RÉSULTATS ANALYTIQUES DE GESTION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2018	2017
Titres de participation	3	50 194	44 147
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	4	878	4 733
Résultat sur activité financière et endettement	5	(14 351)	(12 840)
Administration générale	6	(8 253)	(4 618)
<b>Résultat brut (avant IS)</b>		<b>28 468</b>	<b>31 422</b>
Impôts sur les sociétés	7	4 282	159
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>32 750</b>	<b>31 581</b>

## NOTE 3 RÉSULTAT SUR TITRES DE PARTICIPATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
<b>Dividendes</b>		
Peugeot SA	44 691	40 475
Zodiac Aerospace	-	1
Safran	1	-
	<b>44 692</b>	<b>40 476</b>
Intérêts des avances en comptes courants	5 479	3 704
Plus-values sur cessions	23	-
<b>Total des produits</b>	<b>50 194</b>	<b>44 180</b>
Honoraires et frais	-	(33)
<b>Total des charges</b>	<b>-</b>	<b>(33)</b>
<b>Résultat brut</b>	<b>50 194</b>	<b>44 147</b>
Provisions constituées (-)	-	-
Reprises (+)	-	-
<b>RÉSULTAT</b>	<b>50 194</b>	<b>44 147</b>

**NOTE 4 RÉSULTAT SUR TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Dividendes	561	490
Plus-values sur cessions	4 667	4 830
<b>Total des produits</b>	<b>5 228</b>	<b>5 320</b>
Moins-values sur cessions	(3 308)	(7 804)
Honoraires	(93)	(336)
Frais sur titres	-	(175)
<b>Total des charges</b>	<b>(3 401)</b>	<b>(8 315)</b>
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>1 827</b>	<b>(2 995)</b>
Provisions constituées (-)	(2 963)	(275)
reprises (+)	2 013	8 004
<b>RÉSULTAT</b>	<b>878</b>	<b>4 733</b>

**NOTE 5 RÉSULTAT SUR ACTIVITÉ FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Emprunts</b>		
Charges d'intérêts	(11 744)	(8 709)
Commissions	(2 609)	(3 841)
Honoraires et frais	2	(89)
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		
Moins-values sur cessions	-	(4)
Pertes de change	-	(198)
<b>Total des charges</b>	<b>(14 351)</b>	<b>(12 840)</b>
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>(14 351)</b>	<b>(12 840)</b>
Provisions constituées (-)	-	-
reprises (+)	-	-
<b>RÉSULTAT</b>	<b>(14 351)</b>	<b>(12 840)</b>

## NOTE 6 RÉSULTAT SUR ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Prestations de services</b>	4 872	3 870
<b>Loyers</b>	134	-
<b>Autres produits</b>	53	2 980
<b>Total des produits</b>	<b>5 058</b>	<b>6 850</b>
<b>Personnel</b>	(9 110)	(7 864)
<b>Autres charges externes</b>	(3 222)	(2 843)
<b>Impôts et taxes</b>	(57)	28
<b>Jetons de présence</b>	(765)	(660)
<b>Dotations aux amortissements</b>	(157)	(130)
<b>Total des charges</b>	<b>(13 311)</b>	<b>(11 468)</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>(8 253)</b>	<b>(4 618)</b>

## NOTE 7 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Impôt des filiales</b>	10 951	278
<b>Impôt dû au titre de l'exercice</b>	(6 669)	-
<b>Impôt sur exercices antérieurs</b>	-	(119)
<b>RÉSULTAT</b>	<b>4 282</b>	<b>159</b>

**NOTE 8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits de licence sur des progiciels comptables d'une valeur brute de 78 milliers d'euros, amorties pour un total de 76,8 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

**NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES****9.1 SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Prix de revient	Amortissements	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Inst. générales, agencements, aménagements divers	671	(180)	491	333
Matériel de bureau et matériel informatique	162	(107)	55	30
Mobilier	657	(208)	449	402
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 489</b>	<b>(495)</b>	<b>994</b>	<b>765</b>

**9.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Inst. générales, agencements, aménagements divers	452	219	-	671
Matériel de bureau et matériel informatique	105	57	-	162
Mobilier	547	109	-	657
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 104</b>	<b>385</b>	<b>-</b>	<b>1 489</b>

**9.3 AMORTISSEMENTS**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Inst. générales, agencements, aménagements divers	118	62	-	180
Matériel de bureau et matériel informatique	75	32	-	107
Mobilier	145	63	-	208
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>339</b>	<b>157</b>	<b>-</b>	<b>495</b>

## NOTE 10 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

### 10.1 SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers d'euros)	Nombre	Taux de contrôle	Prix de revient		Évaluation à la clôture des titres dépréciés	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
			Unitaire	Global				
<b>Titres cotés</b>								
Peugeot SA	84 323 161	9,32	5,00	421 365	-	-	421 365	421 365
Safran	468		83,33	39	-	-	39	-
Zodiac Aerospace				-	-	-	-	39
<b>Titres non cotés</b>								
FFP INVEST	54 101 074	100,00	16,94	916 494	-	-	916 494	916 494
FFP Investment UK	1		0,95	-	-	-	-	-
<b>Total titres de participations</b>				<b>1 337 898</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 337 898</b>	<b>1 337 899</b>
FFP INVEST				470 630	-	-	470 630	355 562
<b>Total créances rattachées à des participations</b>				<b>470 630</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>470 630</b>	<b>355 562</b>
<b>TOTAL PARTICIPATIONS</b>				<b>1 808 529</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 808 529</b>	<b>1 693 461</b>

### 10.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		À la fin de l'exercice	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
<b>Titres cotés</b>								
Peugeot SA	84 323 161	421 365		-		-	84 323 161	421 365
Safran		-	468	39		-	468	39
Zodiac Aerospace	2 500	39		-	(2 500)	(39)		-
<b>Titres non cotés</b>								
FFP INVEST	54 101 074	916 494		-		-	54 101 074	916 494
FFP Investment UK	1	-		-		-	1	-
<b>Total titres de participations</b>		<b>1 337 899</b>		<b>39</b>		<b>(39)</b>		<b>1 337 898</b>
FFP INVEST		355 562		115 068		-		470 630
<b>Total créances rattachées à des participations</b>		<b>355 562</b>		<b>115 068</b>		<b>-</b>		<b>470 630</b>
<b>TOTAL PARTICIPATIONS</b>		<b>1 693 461</b>		<b>115 107</b>		<b>(39)</b>		<b>1 808 529</b>

## NOTE 11 TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### 11.1 SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Prix de revient	Évaluation à la clôture	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Fonds de capital-transmission	1 100	15 184	-	1 100	15 022
Fonds de capital-développement	15 233	23 833	(1 134)	14 099	15 367
Fonds immobilier	-	3 390	-	-	-
Autres fonds	61	24	(36)	24	23
<b>Total Fonds de capital-investissement</b>	<b>16 393</b>	<b>42 431</b>	<b>(1 170)</b>	<b>15 224</b>	<b>30 412</b>
Autres	18 610	16 866	(1 744)	16 866	19 536
<b>Total autres placements</b>	<b>18 610</b>	<b>16 866</b>	<b>(1 744)</b>	<b>16 866</b>	<b>19 536</b>
<b>Total titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)</b>	<b>35 003</b>	<b>59 297</b>	<b>(2 914)</b>	<b>32 089</b>	<b>49 948</b>
Actions propres	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie	402	402	-	402	540
Contrat de liquidité (Note 13)	953	891	(62)	891	274
<b>Total autres immobilisations financières</b>	<b>1 355</b>	<b>1 293</b>	<b>(62)</b>	<b>1 293</b>	<b>814</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 358</b>	<b>6 590</b>	<b>(2 976)</b>	<b>33 382</b>	<b>50 763</b>

### 11.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Fonds de capital-transmission	15 022	964	(14 886)	1 100
Fonds de capital-développement	18 057	639	(3 463)	15 233
Fonds immobilier	-	-	-	-
Autres fonds	69	-	(8)	61
<b>Total Fonds de capital-investissement</b>	<b>33 148</b>	<b>1 603</b>	<b>(18 357)</b>	<b>16 393</b>
Autres	19 536	-	(926)	18 610
<b>Total autres placements</b>	<b>19 536</b>	<b>-</b>	<b>(926)</b>	<b>18 610</b>
<b>Total titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)</b>	<b>52 684</b>	<b>1 603</b>	<b>(19 283)</b>	<b>35 003</b>
Actions propres <sup>(1)</sup>	-	13 398	(13 398)	-
Dépôt de garantie	540	-	(138)	402
Contrat de liquidité (Note 13)	274	10 951	(10 272)	953
<b>Total autres immobilisations financières</b>	<b>814</b>	<b>10 951</b>	<b>(10 410)</b>	<b>1 355</b>
<b>TOTAL</b>	<b>53 498</b>	<b>12 553</b>	<b>(29 693)</b>	<b>36 358</b>

(1) Suite à la décision du Conseil d'administration du 11 décembre 2018, 150 000 actions autodétenues ont été annulées du capital social (cf. Notes 13 et 14).

## 11.3 VALEURS ESTIMATIVES DES TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Décomposition du portefeuille (en milliers d'euros)	Montants à l'ouverture de l'exercice			Montants à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable		Valeur estimative	Valeur comptable		Valeur estimative
	Brute	Nette		Brute	Nette	
Fonds de capital transmission	15 022	15 022	27 686	1 100	1 100	15 184
Fonds de capital développement	18 057	15 367	25 265	15 233	14 099	23 833
Fonds immobilier	-	-	3 833	-	-	3 390
Autres fonds	69	23	23	61	24	24
<b>Total Fonds de capital-investissement</b>	<b>33 148</b>	<b>30 412</b>	<b>56 807</b>	<b>16 393</b>	<b>15 224</b>	<b>42 431</b>
Autres	19 536	19 536	34 357	18 610	16 866	16 866
<b>Total autres placements</b>	<b>19 536</b>	<b>19 536</b>	<b>34 357</b>	<b>18 610</b>	<b>16 866</b>	<b>16 866</b>
<b>Total titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)</b>	<b>52 684</b>	<b>49 948</b>	<b>91 164</b>	<b>35 003</b>	<b>32 089</b>	<b>59 297</b>
Dépôt de garantie	540	540	540	402	402	402
Contrat de liquidité (Note 13)	274	274	281	953	891	891
<b>Total autres immobilisations financières</b>	<b>814</b>	<b>814</b>	<b>821</b>	<b>1 355</b>	<b>1 293</b>	<b>1 293</b>
<b>TOTAL</b>	<b>53 498</b>	<b>50 763</b>	<b>91 985</b>	<b>36 358</b>	<b>33 382</b>	<b>60 590</b>

## NOTE 12 ACTIF CIRCULANT

5.2

(en milliers d'euros)	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net	
<b>Créances</b>				
État - Impôt sur les sociétés	-	-	-	3 983
État - Autres	50	-	50	4 476
Comptes courants IS Filiales	10 523	-	10 523	-
Autres créances	22	-	22	308
	<b>10 596</b>	<b>-</b>	<b>10 596</b>	<b>8 767</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres	15 772	(709)	15 063	29 170
<b>Disponibilités</b>				
Banques	5 720	-	5 720	12 605
	<b>5 720</b>	<b>-</b>	<b>5 720</b>	<b>12 605</b>
Charges constatées d'avance	122	-	122	222
<b>TOTAL</b>	<b>32 210</b>	<b>(709)</b>	<b>31 501</b>	<b>50 765</b>

## NOTE 13 ACTIONS PROPRES

À la clôture, les actions propres détenues, soit 187 083 titres pour une valeur brute de 16 725 milliers d'euros, se répartissent en fonction de leur affectation dans les deux catégories suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Exercice précédent
<b>Catégorie « autres titres immobilisés » (note 11)</b>					
Titres affectés au contrat de liquidité	10 600	953	(62)	891	274
<b>Catégorie « valeurs mobilières de placement » (note 12)</b>					
Titres destinés à des plans futurs	130 143	11 648	(709)	10 939	25 046
Titres réservés à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions	46 340	4 124	-	4 124	4 124
	<b>176 483</b>	<b>15 772</b>	<b>(709)</b>	<b>15 063</b>	<b>29 170</b>
<b>TOTAL À LA CLÔTURE</b>	<b>187 083</b>	<b>16 725</b>	<b>(771)</b>	<b>15 954</b>	<b>29 444</b>

Suite à la décision du Conseil d'administration en date du 11 décembre 2018, de procéder à l'annulation de 150 000 actions autodétenues, le nombre de titres correspondant a été reclassé du poste valeurs mobilières de placement à titres immobilisés pour une valeur nette comptable de 13 398 milliers d'euros.

### PLANS D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

#### PLAN D'ATTRIBUTION 2016 ET 2017

Pour rappel, des plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre les 7 juillet 2016 et 9 mars 2017, sous conditions de performance et portant respectivement sur 17 277 actions et 29 063 actions.

#### PLANS D'ATTRIBUTION 2018

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale de mai 2018, le Conseil d'administration de FFP du 17 mai 2018 a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance, au profit de certains membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de FFP et des sociétés qui lui sont liées. Les actions gratuites de performance seront définitivement acquises par les bénéficiaires au 17 mai 2021, aucune période de conservation n'étant imposée par la suite.

Cette attribution est soumise à une condition de présence au sein de la société ou des sociétés apparentées pendant la période d'acquisition. L'acquisition définitive est soumise à des conditions de performance en termes de progression de l'Actif Net Réévalué de FFP entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2020.

Le nombre maximum d'actions FFP étant susceptibles d'être attribuées s'élève à 31 940 actions.

Une provision pour charges de personnel a été constatée sur l'exercice pour un montant de 1 688 milliers d'euros, au titre des plans d'attribution gratuite d'actions de 2016 à 2018. À la clôture la provision sur l'ensemble des plans d'attribution gratuite s'élève à 3 000 milliers d'euros (cf. Note 15).

## NOTE 14 CAPITAUX PROPRES

### 14.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>(en nombre d'actions)</i>	2018	2017
Capital social au début de l'exercice	25 072 589	25 072 589
Réduction de capital par annulation d'actions	(150 000)	-
Capital social à la fin de l'exercice	24 922 589	25 072 589

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société FFP se compose de 24 922 589 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

### 14.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2017	Décision d'affectation de l'AGO 17/05/2018	Réduction de capital	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/2018
Capital social	25 073	-	(150)	-	24 923
Primes d'émission, de fusion, d'apport	158 410	-	-	-	158 410
Réserve légale	2 541	-	-	-	2 541
Autres réserves	1 099 223	(15 220)	(13 248)	-	1 070 755
Report à nouveau	2 684	(2 684)	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>31 581</b>	<b>(31 581)</b>	<b>-</b>	<b>32 750</b>	<b>32 750</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 319 512</b>	<b>(49 485)</b>	<b>(13 398)</b>	<b>32 750</b>	<b>1 289 379</b>

## NOTE 15 PROVISIONS

Nature des provisions (en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>À L'ACTIF</b>					
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
<b>Immobilisations financières</b>					
<b>Fonds de capital-investissement et co-investissements</b>					
Fonds de capital-développement	2 689	448	-	(2 004)	1 134
Autres fonds	46	-	-	(10)	36
	<b>2 735</b>	<b>448</b>	-	<b>(2 013)</b>	<b>1 170</b>
<b>Autres placements</b>					
Autres	-	1 744	-	-	1 744
	-	<b>1 744</b>	-	-	<b>1 744</b>
<b>Total TIAP</b>	<b>2 735</b>	<b>2 192</b>	-	<b>(2 013)</b>	<b>2 914</b>
Contrat de liquidités (actions propres)	-	62	-	-	62
<b>Total autres immobilisations financières</b>	-	<b>62</b>	-	-	<b>62</b>
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>2 735</b>	<b>2 254</b>	-	<b>(2 013)</b>	<b>2 976</b>
Actions propres	-	709	-	-	709
<b>Total valeurs mobilières de placement</b>	-	<b>709</b>	-	-	<b>709</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 735</b>	<b>2 963</b>	-	<b>(2 013)</b>	<b>3 685</b>
<b>AU PASSIF</b>					
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Pour engagements de retraite	269	169	-	-	438
Pour engagements de médailles du travail	6	2	-	-	8
Pour charge de personnel (AGA - Note 13)	1 312	1 688	-	-	3 000
	<b>1 587</b>	<b>1 859</b>	-	-	<b>3 446</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 587</b>	<b>1 859</b>	-	-	<b>3 446</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 323</b>	<b>4 822</b>	-	<b>(2 013)</b>	<b>7 131</b>
<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation	-	1 859	-	-	
financières	-	2 963	-	(2 013)	

## NOTE 16 DETTES

(en milliers d'euros)	2018	2017
<b>Emprunts obligataires</b>		
Emprunts Euro PP (capital et intérêts courus)	245 192	245 210
	<b>245 192</b>	<b>245 210</b>
<b>Emprunts et dettes sur établissements de crédit</b>		
Lignes de crédit (capital et intérêts courus) <sup>(1)(2)</sup>	325 459	171 551
Autres emprunts (capital et intérêts courus)	-	47 007
	<b>325 459</b>	<b>218 558</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel	1 188	1 452
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	773	642
État - Impôt sur les sociétés	6 681	-
État - TVA	456	320
État - Autres	320	308
	<b>9 419</b>	<b>2 722</b>
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
Versements à effectuer sur titres et fonds de capital-investissement	959	5 752
	<b>959</b>	<b>5 752</b>
<b>Autres dettes</b>		
Comptes courants IS filiales	-	1 431
Autres créiteurs divers	554	982
	<b>554</b>	<b>2 413</b>
<b>TOTAL</b>	<b>581 582</b>	<b>474 655</b>

(1) Après application des conditions des contrats de swaps.

(2) Lignes de crédit autorisées de 740 000 milliers d'euros tirées à hauteur de 325 000 milliers d'euros.

### ÉCHÉANCES DES EMPRUNTS ET DES DETTES

(en milliers d'euros)	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	2 692	-	242 500	245 192
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	5 459	320 000	-	325 459
Dettes fiscales et sociales	9 419	-	-	9 419
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés <sup>(3)</sup>	-	959	-	959
Autres dettes	554	-	-	554
<b>TOTAL</b>	<b>18 124</b>	<b>320 959</b>	<b>242 500</b>	<b>581 582</b>

(3) Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de cinq ans à compter de la souscription des produits, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision : elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans.

## NOTE 17 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	2018		2017	
	Entreprises liées <sup>(1)</sup>	Lien de participation	Entreprises liées <sup>(1)</sup>	Lien de participation
<b>Postes du bilan</b>				
<b>Actif (valeurs nettes)</b>				
Participations	916 494	421 365	916 494	421 365
Créances rattachées à des participations	470 630	-	355 562	-
Créances	10 523	-	-	-
<b>Passif</b>				
Autres dettes	-	-	1 431	-
<b>Postes du compte de résultat</b>				
Prestations de services	4 872	-	3 870	-
Produits de participation	5 479	44 691	3 704	40 476

(1) Entreprises entrant dans le périmètre de consolidation du groupe FFP, y compris les sociétés mises en équivalence.

## NOTE 18 ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2018	2017
<b>Engagements reçus</b>		
Lignes de crédit non tirées	415 000	519 000
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de souscription à terme de titres classés en Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	3 678	3 334
<b>Engagements réciproques</b>		
Opérations de gestion de risque de taux	-	-
Échange de conditions d'intérêts	280 000	280 000
<b>TOTAL</b>	<b>280 000</b>	<b>280 000</b>

## AUTRES ENGAGEMENTS

FFP a apporté sa garantie à hauteur de 44 326 milliers d'euros dans le cadre des financements obtenus par LDAP.

## NOTE 19 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2018	2017
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	765	660
Rémunérations des membres des organes de direction	1 385	1 442
<b>TOTAL</b>	<b>2 150</b>	<b>2 102</b>

## NOTE 20 SITUATION FISCALE LATENTE

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges se traduisent par une charge latente d'impôt différé de 4 556 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

## NOTE 21 EFFECTIFS MOYENS

(en nombre)	2018	2017
Cadres	21	17
Etams	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>18</b>

## NOTE 22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

## NOTE 23 LITIGES

Il n'existe pas de litige en cours connu.

## RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2018	2017	2016	2015	2014
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a - Capital social	24 922 589	25 072 589	25 072 589	25 157 273	25 157 273
b - Nombre d'actions émises	24 922 589	25 072 589	25 072 589	25 157 273	25 157 273
<b>II - Résultat global des opérations</b>					
a - 1. Chiffre d'affaires hors taxes	5 005 548	3 870 000	2 960 000	2 940 000	1 600 000
a - 2. Autres produits de l'activité courante <sup>(1)</sup>	50 731 920	44 679 848	3 398 965	1 584 311	1 812 526
b - Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions <sup>(2)</sup>	29 745 092	23 763 047	206 013 538	36 874 720	12 439 030
c - Impôt sur les bénéfices	4 282 450	159 101	(2 095 364)	(4 608 833)	333 991
d - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	32 750 039	31 581 021	207 814 783	30 623 347	23 600 536
e - Montant des bénéfices distribués		49 484 696	45 127 825	40 114 658	50 144 328
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a - Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions <sup>(2)</sup>	1,37	0,95	8,13	1,28	0,51
b - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1,31	1,26	8,29	1,22	0,94
c - Dividende net distribué	2,15	2,00	1,80	1,60	2,00
<b>IV - Personnel</b>					
a - Nombre de salariés <sup>(3)</sup>	22	18	16	17	14
b - Montant de la masse salariale	4 132 978	3 819 122	2 660 898	3 078 507	2 172 396
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 432 868	2 185 904	1 644 126	1 721 449	1 080 632

(1) Revenus des immobilisations financières et des actifs circulants; résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

(2) Les provisions s'entendent des dotations nettes de l'exercice, compte tenu des reprises sur les dotations des exercices précédents.

(3) Effectif moyen annuel.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers d'euros)	Participations à 50 % et plus FFP INVEST 66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	Participations inférieures à 10 % Peugeot SA 7, rue Henri-Sainte-Claire-Deville 92500 Rueil-Malmaison	Autres
Capital	541 011	904 828	
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	706 422	18 390 600	
Quote-part de capital en %	100,00	9,32	
<b>Valeur comptable des titres détenus</b>			
Valeur brute	916 494	421 365	39
Valeur nette	916 494	421 365	39
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	470 630	-	
Montants des cautions et avals donnés par la société	-	-	
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	-	180 700	
Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice clos	196 592	478 300	
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	44 691	

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

À l'Assemblée Générale de la société FFP,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FFP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité Financier et d'Audit.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

#### – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Valorisation des titres de participation non cotés
- Notes 1.B, 10 et 11 des comptes annuels

### RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS

Dans le cadre de son activité d'investissement, le groupe FFP détient dans son bilan une part importante de titres. Ces actifs sont inscrits pour leur valeur historique. Ces actifs sont inscrits dans les rubriques Titres de participation et TIAP.

Le Code de commerce prescrit que la valeur d'inventaire de ces actifs doit être régulièrement vérifiée et au moins une fois par exercice.

Les techniques retenues par la direction pour procéder à l'appréciation de la valeur d'inventaire de ces titres, telles que décrites à la note 1.B de l'annexe, comportent une part significative de jugement quant au choix des méthodologies et des paramètres utilisés.

Ces titres (y compris les créances qui y sont rattachées) représentent 1 840 millions d'euros (nets des dépréciations) dont 916 millions euros pour les titres de participation non cotés.

Nous avons considéré que la valorisation des titres de participation non cotés constitue constituaient un point clé de l'audit en raison du caractère significatif des expositions et du recours au jugement dans la détermination de la valeur d'inventaire.

### NOTRE APPROCHE D'AUDIT

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne encadrant à la fois la valorisation et la comptabilisation des titres de participation et notamment des titres non cotés.

Pour ces titres, nous avons procédé à une revue des valorisations antérieures effectuées, afin de nous assurer de la fiabilité du processus mis en place par la société.

Nous avons également évalué le processus mis en place par la société pour identifier les indices de perte éventuelle de valeur et effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation en accord avec les principes comptables du Groupe.

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres FFP INVEST, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et de nos diligences en tant qu'auditeurs de cette entité, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité de FFP INVEST, déterminée à travers la valorisation des actifs financiers détenus, est fondée sur une

justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Enfin, nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des titres de participation publiées en annexe.

### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce.

### INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES

#### OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société FFP par l'Assemblée Générale du 09/06/2011 pour le cabinet MAZARS et du 07/06/2000 pour le cabinet SEC3.

Au 31/12/2018, le cabinet MAZARS était dans la 8<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet SEC3 dans la 19<sup>e</sup> année.

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

#### ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE

#### GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES

#### AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### RESPONSABILITÉS DU (DES) COMMISSAIRE(S)

#### AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES

#### COMPTES ANNUELS

### OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent

des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## RAPPORT AU COMITÉ FINANCIER D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Comité Financier et d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité Financier et d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

*Fait à Paris et à Paris La Défense, le 11 avril 2019*

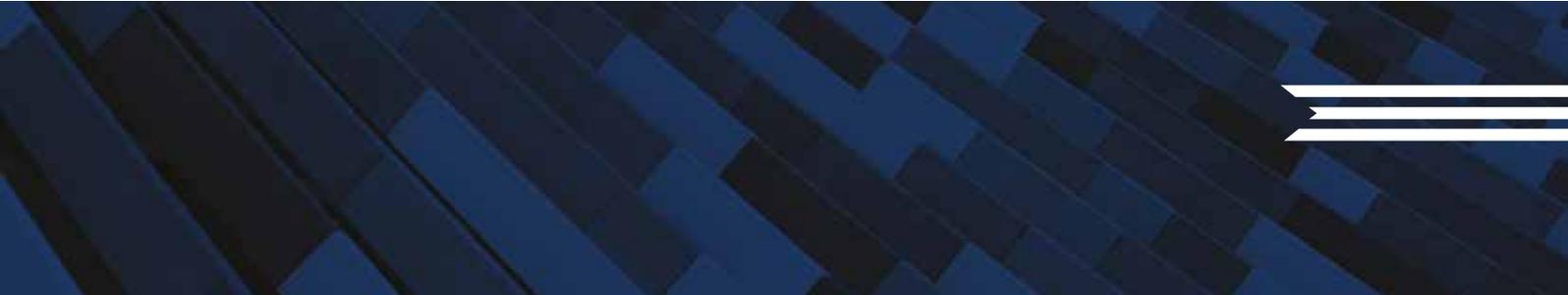
Les Commissaires aux Comptes

**MAZARS**  
Virginie CHAUVIN

**SEC3**  
Philippe SPANDONIS

5.2





# 6. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2019

6.1	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes .....	216
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital .....	218
6.3	Participation aux Assemblées Générales .....	219
6.4	Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2019 .....	219

## 6.1 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

### RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

À l'Assemblée Générale de la société FFP,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

##### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS ET CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

##### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AVEC UN MANDATAIRE SOCIAL ET AVEC DES SOCIÉTÉS AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS

*Accord de principe (Memorandum of Understanding « MoU ») entre FFP et les sociétés Établissements Peugeot Frères et Peugeot SA, sur l'entrée de Dong Feng Motors et de l'État français au capital de Peugeot SA,*

Votre Conseil d'administration du 17 février 2014 a autorisé la signature d'un accord de principe (Memorandum of Understanding « MoU ») sur l'entrée de Dong Feng Motors et de l'État français au capital de Peugeot SA, l'accord a été signé le 18 février 2014.

Les points essentiels du MoU sont les suivants :

- une égalité stricte des participations en capital et en droits de vote entre Dong Feng Motors, l'État français et FFP / EPF à l'issue de l'opération, FFP et EPF retrouvant l'exercice de leurs droits de vote double à l'issue d'une période de 2 ans ;
- une représentation de FFP / EPF au Conseil de surveillance de PSA identique aux représentations respectives de Dong Feng Motors et l'État français, soit 2 sièges chacun sur un total de 14. Six sièges seraient réservés à des indépendants, dont le Président, et deux pour les salariés. FFP / EPF auraient également la possibilité de nommer un censeur. En ce cas, Dong Feng Motors et l'État français auraient également la possibilité d'en nommer un chacun. Un représentant de FFP / EPF exercerait la présidence du Comité Stratégique.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS  
AVEC LES DIRIGEANTS**

*Convention sur les engagements pris au bénéfice du  
Directeur Général Délégué, Monsieur Bertrand Finet*

Votre Conseil d'administration du 9 mars 2017 a autorisé le principe d'une indemnité au profit de M. Bertrand Finet, Directeur Général Délégué de la société, en cas de cessation de son mandat social répondant aux conditions suivantes :

- cette indemnité sera due en cas de cessation du mandat social de M. Bertrand Finet à l'initiative du Conseil d'administration de la société, sous réserve que cette rupture n'intervienne pas du fait d'une faute grave de M. Bertrand Finet ;
- cette indemnité ne sera pas due en cas de démission ou de retraite ;
- le montant de cette indemnité sera égal à :
  - 6 mois de sa rémunération fixe et variable en cas de cessation du mandat lors de la première année et ce, sous réserve d'avoir atteint au moins 50 % des critères qualitatifs de performance fixés par le conseil pour la première année ;
  - 1 année de sa rémunération fixe et variable en cas de cessation du mandat après la première année et ce, sous réserve d'avoir atteint au moins 60 % des critères qualitatifs et quantifiables de performance qui seront fixés ultérieurement par le conseil pour l'exercice 2018 ;
  - 2 années maximum de sa rémunération fixe et variable, en cas de cessation du mandat après la deuxième année, en fonction de l'atteinte de ses critères qualitatifs et quantifiables de performance fixés par le conseil sur les 2 derniers exercices écoulés.

*Fait à Courbevoie et à Paris, le 11 avril 2019*

Les Commissaires aux Comptes

<p><b>MAZARS</b> Virginie CHAUVIN</p>	<p><b>SEC3</b> Philippe SPANDONIS</p>
---	---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

*Fait à Courbevoie et à Paris, le 11 avril 2019*

Les Commissaires aux Comptes

<p><b>MAZARS</b> Virginie CHAUVIN</p>	<p><b>SEC3</b> Philippe SPANDONIS</p>
---	---

## 6.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous résume les différentes autorisations en cours de validité qui ont été approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 17 mai 2018 :

Résolution / Objet	Durée / Échéance	Plafond	Utilisation faite
16 <sup>e</sup> Autorisation à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions.	18 mois 16/11/2019	Dans la limite de 10 % du capital de la société	Utilisation partielle dans le cadre d'un contrat de liquidité <sup>(1)</sup>
17 <sup>e</sup> Autorisation à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la société par suite de rachat de ses propres titres.	26 mois 16/07/2020	Dans la limite de 10 % du capital de la société	Annulation de 150 000 actions
18 <sup>e</sup> Autorisation à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou d'actions existantes au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la société et des entités liées sous conditions de performance.	38 mois 16/07/2021	Dans la limite de 3 % du capital de la société	Utilisation partielle par le conseil du 17/05/2018
19 <sup>e</sup> Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes.	26 mois 16/07/2020	10 000 000 €	Aucune
20 <sup>e</sup> Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	26 mois 16/07/2020	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune
21 <sup>e</sup> Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public avec droit de priorité.	26 mois 16/07/2020	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune
22 <sup>e</sup> Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé.	26 mois 16/07/2020	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € (mais dans la limite de 20 % du capital par an) Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune
23 <sup>e</sup> Autorisation à l'effet, en cas d'émission d'actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de 10 % du capital de la société.	26 mois 16/07/2020	Dans la limite de 10 % du capital par période de 12 mois et s'impute sur le plafond fixé par la 28 <sup>e</sup> résolution	Aucune
24 <sup>e</sup> Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation.	26 mois 16/07/2020		Aucune
25 <sup>e</sup> Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	26 mois 16/07/2020	Dans la limite de 10 % du capital de la société et s'impute sur les plafonds visés par la 28 <sup>e</sup> résolution	Aucune
26 <sup>e</sup> Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société.	26 mois 16/07/2020	10 000 000 €	Aucune
27 <sup>e</sup> Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du groupe.	26 mois 16/07/2020	500 000 €	Aucune
28 <sup>e</sup> Fixation d'un plafond général des délégations de compétence.	26 mois 16/07/2020	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune

(1) Au cours de l'exercice 2018, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de FFP et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché, acheté 106 059 actions au titre de la 17<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2017, puis de la 16<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 17 mai 2018.

### 6.3 Participation aux Assemblées Générales

L'article 13 des statuts définit les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales et, notamment, les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative.

### 6.4 Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2019

#### DÉCISIONS ORDINAIRES

##### PREMIÈRE RÉOLUTION

###### *(Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2018, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 32 750 039,25 €.

L'Assemblée Générale constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice.

##### DEUXIÈME RÉOLUTION

###### *(Affectation du résultat de l'exercice 2018)*

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice net de l'exercice d'un montant de 32 750 039,25 € et augmenté du montant des réserves distribuables de 1 070 754 831,59 €, s'élève à 1 103 504 870,84 €.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable :

- aux actions pour 53 583 566,35 €
- au poste « autres réserves » pour 1 049 921 304,49 €

Ce montant tient compte du nombre d'actions composant le capital au 15 mars 2019 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises à la date de paiement du dividende. L'Assemblée Générale fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 2,15 € par action. L'Assemblée Générale décide que ce dividende sera mis en paiement le 22 mai 2019. La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions auto détenues sera affectée au compte « report à nouveau ».

Ce dividende, lorsqu'il est versé à des actionnaires, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, est soumis en principe à un prélèvement forfaitaire unique au taux global de 30 % incluant (i) l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % et (ii) les prélèvements sociaux (CSG-CRDS) au taux de 17,2 %. Les actionnaires, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, pourront toutefois opter pour l'assujettissement de ce dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu. En cas d'option en ce sens, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. L'option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu est annuelle, expresse, irrévocable et globale. Elle s'applique de ce fait à l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique au titre d'une année donnée.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

**TABLEAU DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES  
DES 3 DERNIERS EXERCICES**

	2017	2016	2015
<b>Nombre d'actions</b>	25 072 589	25 072 589	25 157 273
<b>Nominal des actions</b>	1,00 €	1,00 €	1,00 €
<b>Par action : dividende distribué</b>	2 €	1,80 €	1,60 €

### TROISIÈME RÉSOLUTION

*(Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2018 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

*(Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

*(Renouvellement du mandat de M. Jean-Philippe Peugeot en qualité d'administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Philippe Peugeot pour une durée de quatre ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

*(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à M. Robert Peugeot, à raison de son mandat de Président-Directeur Général, tels que décrits dans le Document de référence, sous la rubrique « Approbation par les actionnaires des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général ».

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

*(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à M. Bertrand Finet, Directeur Général Délégué)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à M. Bertrand Finet, à raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que décrits dans le Document de référence, sous la rubrique « Approbation par les actionnaires des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à M. Bertrand Finet, Directeur Général Délégué ».

### HUITIÈME RÉSOLUTION

*(Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2019 à M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2019 à M. Robert Peugeot, à raison de son mandat de Président-Directeur Général, tels que décrits dans le Document de référence, sous la rubrique « Approbation par les actionnaires des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2019 aux dirigeants mandataires sociaux ».

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

*(Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2019 à M. Bertrand Finet, Directeur Général Délégué)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil

d'administration, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2019 à M. Bertrand Finet, à raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que décrits dans le Document de référence, sous la rubrique « Approbation par les actionnaires des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2019 aux dirigeants mandataires sociaux ».

## DIXIÈME RÉSOLUTION

*(Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions pour un prix maximum de 130 € par action soit un prix global maximum de 323 993 670 €)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité satisfaisant aux critères d'acceptabilité définis par l'AMF dans sa décision n° 2018-01 du 2 juillet 2018, instaurant les contrats de liquidité sur actions en tant que pratique de marché admise et conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'attribution d'actions de la société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la onzième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de ce jour ;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la

réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris dans le cadre de transactions négociées.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les titres de la société, dans le respect de l'article 231-40 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou en période de pré-offre, d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique mixte d'achat et d'échange, initiée par la société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée ce qui correspond à 2 492 259 actions de 1 euro de valeur nominale, étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 323 993 670 € et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 130 € par action, étant précisé que la société ne pourra pas acheter des actions à un prix supérieur à la plus élevée des deux valeurs suivantes : le dernier cours coté résultat de l'exécution d'une transaction à laquelle la société n'aura pas été partie prenante, ou l'offre d'achat indépendante en cours la plus élevée sur la plate-forme de négociation où l'achat aura été effectué.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'ajuster s'il y a lieu le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat

- d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;

- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

## DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES

### ONZIÈME RÉOLUTION

*(Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la société par suite de rachat de ses propres titres)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L. 225-209 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite, par périodes de 24 mois, de 10 % du capital à la date de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, réaffecter la fraction de la réserve légale devenue disponible en conséquence de la réduction de capital, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour.

### DOUZIÈME RÉOLUTION

*(Modification statutaire à l'effet de préciser la majorité requise pour proroger la durée de la société)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 5 des statuts à

l'effet d'y préciser la majorité requise pour proroger la durée de la société.

En conséquence, l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit : «la durée de la société expirera le 18 juillet 2028, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires.»

### TREIZIÈME RÉOLUTION

*(Modification statutaire à l'effet de proroger la durée de la société)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide, sous condition suspensive de l'approbation de la douzième résolution, de proroger la durée de la société pour une durée de 99 ans à compter du jour de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts de la façon suivante :

«la durée de la société, expirant initialement le 18 juillet 2028, a été prorogée de 99 ans par l'Assemblée Générale du 15 mai 2019 et expirera le 14 mai 2118, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires.»

### QUATORZIÈME RÉOLUTION

*(Pouvoirs pour formalités)*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.







# 7. INFORMATIONS DES ACTIONNAIRES

7.1	Informations des actionnaires.....	226
7.2	Responsable du Document de référence .....	226
7.3	Responsable du contrôle des comptes.....	226
7.4	Table de concordance du Document de référence.....	227
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel.....	230

## 7.1 Informations des actionnaires

### DOCUMENTS SOCIAUX

Les documents relatifs à la société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social auprès de :

**M. Thierry Mabillet de Poncheville**

Directeur Juridique

Tél. : 01 84 13 87 44

Fax : 01 47 38 13 42

E-mail : [thierry.deponcheville@groupe-ffp.fr](mailto:thierry.deponcheville@groupe-ffp.fr)

### INFORMATION FINANCIÈRE

Les investisseurs et les actionnaires qui souhaitent s'informer sur la société peuvent contacter :

**M. Sébastien Coquard**

Directeur des Investissements

Tél. : 01 84 13 87 25

Fax : 01 47 38 13 42

E-mail : [sebastien.coquard@groupe-ffp.fr](mailto:sebastien.coquard@groupe-ffp.fr)

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par FFP sont accessibles sur le site Internet de la société ([www.groupe-FFP.fr](http://www.groupe-FFP.fr)).

## 7.2 Responsable du Document de référence

### RESPONSABLE

#### DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général

### DÉCLARATION DU RESPONSABLE

#### DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

**Robert Peugeot**  
Président-Directeur Général

## 7.3 Responsable du contrôle des comptes

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### MAZARS

61, rue Henri-Regnault – 92075 Paris-La Défense Cedex  
Représenté par Virginie Chauvin

**Date de première nomination :**

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juin 2011  
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

**Date du dernier renouvellement :**

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 11 mai 2017  
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Date de fin de mandat :**

Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2023  
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

#### SEC3

8-10, rue Léon-Frot – 75011 Paris  
Représenté par Philippe Spandonis

**Date de première nomination :**

7 juin 2000.

**Date du dernier renouvellement :**

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 11 mai 2017  
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Date de fin de mandat :**

Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2023 sur  
les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## 7.4 Table de concordance du Document de référence

La table de concordance suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement européen n° 809/2004.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages
<b>1.</b>	<b>Personnes responsables</b>	
1.1.	Responsable du Document de référence	226
1.2.	Déclaration des personnes responsables	226
<b>2.</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	226
2.2.	Démission, mise à l'écart ou non-redésignation des contrôleurs légaux des comptes	N/A
<b>3.</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>	
3.1.	Informations financières historiques	7 - 127 - 209
3.2.	Informations financières intermédiaires	N/A
<b>4.</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>113 à 122</b>
<b>5.</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1.	Histoire et évolution de la société	8 - 9
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial	108
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement	108
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie	108
5.1.4.	Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone	108
5.1.5.	Événements importants dans le développement des activités	6 - 8 - 14 et s. - 110 - 122
5.2.	Investissements	
5.2.1.	Principaux investissements réalisés durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	110 - 122
5.2.2.	Principaux investissements en cours	N/A
5.2.3.	Principaux investissements à venir pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	122 - 182 - 208
<b>6.</b>	<b>Aperçu des activités</b>	
6.1.	Principales activités	
6.1.1.	Description de la nature des opérations effectuées par l'émetteur et de ses principales activités	10 - 18 à 38 - 110
6.1.2.	Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché	N/A
6.2.	Principaux marchés	10 - 18 à 38
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	110
6.4.	Dépendance éventuelle de FFP à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	123
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de FFP concernant sa position concurrentielle	<b>N/A</b>
<b>7.</b>	<b>Organigramme</b>	
7.1.	Description de l'émetteur	14
7.2.	Liste des filiales	14 à 38
<b>8.</b>	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	137 - 147
8.2.	Aspects environnementaux pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	38 à 61
<b>9.</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1.	Situation financière	111 à 113 - 123 - 124
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	111 à 113 - 123 - 124

9.2.2.	Explications sur les changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	111 à 113 - 123 - 124
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
<b>10.</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	
10.1.	Informations sur les capitaux	133 - 163 - 164 - 205
10.2.	Source et montants des flux de trésorerie	112 - 132 - 176 - 192
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	165 à 168 - 176 à 178 - 207
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	165 à 168
10.5.	Sources de financement attendues pour honorer les engagements	182 - 208
<b>11.</b>	<b>Recherche et développement, brevets et licences</b>	N/A
<b>12.</b>	<b>Information sur les tendances</b>	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document de référence	N/A
12.2.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	122
<b>13.</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>N/A</b>
<b>14.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale</b>	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	64 et s. - 80 et s.
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	98
<b>15.</b>	<b>Rémunération et avantages</b>	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	87 et s. - 96 et s.
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	169
<b>16.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels et durée d'exercice des mandats	64 et s. - 80 et s.
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales	98
16.3.	Informations sur le Comité de l'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	74 et s. - 82 et s.
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	98
<b>17.</b>	<b>Salariés</b>	
17.1.	Nombre de salariés	61 - 209 et 210
17.2.	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	89
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	102 - 139
<b>18.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	102 et s.
18.2.	Existence de droits de vote différents des actionnaires	103 - 104
18.3.	Contrôle de l'émetteur	103
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	104
<b>19.</b>	<b>Opérations avec des apparentés</b>	N/A
<b>20.</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1.	Informations financières historiques	7 - 135 - 193 - 209
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	135 - 193
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	

20.4.1.	Déclaration de vérification des contrôleurs légaux	183 - 211
20.4.2.	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	216 à 218
20.4.3.	Informations financières du Document de référence non tirées des états financiers vérifiés	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	31/12/2018
20.6.	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	105 à 106 - 163 - 209
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	118
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	110 à 113
<b>21.</b>	<b>Informations complémentaires</b>	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	Montant du capital souscrit et informations qualitatives pour chaque catégorie d'actions	102 à 105 - 205
21.1.2.	Existence d'actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	102 - 163
21.1.4.	Montant des valeurs convertibles, échangeables, ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	104 et 105
21.1.6.	Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A
21.1.7.	Historique du capital pour la période couverte par les informations financières historiques	102 et s.
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	Description de l'objet social de l'émetteur	108
21.2.2.	Résumé des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	78 à 86
21.2.3.	Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	104
21.2.4.	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	104
21.2.5.	Description des conditions de convocation et d'admission aux Assemblées Générales	104
21.2.6.	Description de toute disposition pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	103
21.2.7.	Seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	102 à 104
21.2.8.	Description des conditions régissant les modifications du capital	N/A
<b>22.</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>123 - 175 à 179</b>
<b>23.</b>	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	<b>N/A</b>
23.1.	Nom, adresse professionnelle, qualifications et intérêts important dans l'émetteur des personnes intervenues en qualité d'expert et dont les déclarations ou rapports sont inclus dans le Document de référence	N/A
23.2.	Attestation de fidèle reproduction des informations provenant d'une tierce partie	N/A
<b>24.</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	<b>226</b>
<b>25.</b>	<b>Informations sur les participations</b>	<b>14 et s.</b>

N/A : non applicable.

## 7.5 Table de concordance du rapport financier annuel

La table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises dans le rapport financier annuel.

Informations requises par le rapport financier annuel	Pages
<b>1. Comptes annuels (article 222-3-1° du règlement AMF)</b>	<b>187</b>
<b>2. Comptes consolidés (article 222-3-2° du règlement AMF)</b>	<b>127</b>
<b>3. Rapport de gestion (article 222-3-3° du règlement AMF), comportant :</b>	
une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (article L. 225-100-1 du Code de commerce)	111 – 112
dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la société, des indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière (article L. 225-100-1 du Code de commerce)	15
la description des principaux risques et incertitudes (article L. 225-100-1 du Code de commerce)	113 à 122 – 175 à 179
indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique (article L. 225-100-1 du Code de commerce)	118
principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (article L. 225-100-1 du Code de commerce)	118 et s. – 175 et s.
lorsque cela est pertinent, indications sur ses objectifs et sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture (article L. 225-100-1 du Code de commerce)	175 et s.
participation des salariés au capital social (article L. 225-102 du Code de commerce)	102 – 164
déclaration de performance extra-financière (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	N/A
description des installations Seveso (article L. 225-102-2 du Code de commerce)	38 et s.
plan de vigilance (article L. 225-102-4 du Code de commerce)	N/A
l'activité des filiales et des sociétés contrôlées et la mention des prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés (article L. 233-6 du Code de commerce)	14 – 18 et s. – 110 – 122
récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)	98
tableau des résultats des cinq derniers exercices (article R. 225-102 du Code de commerce)	210
informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs (articles L. 441-6-1 et D. 411-4 du Code de commerce)	123
situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice (article L. 232-1 II du Code de commerce)	6 – 110 et s. – 122
descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-3 du règlement général de l'AMF et article L. 225-211, al 2 du Code de commerce)	106 – 107

rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 du Code de commerce et article 222-9 du règlement général de l'AMF) :	
• information sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (L.225-37-2 du Code de commerce)	87 et s.
• rémunération totale et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social (L.225-37-3 du Code de commerce)	87 et s. - 182 - 209
• engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux (L.225-37-3 du Code de commerce)	92
• conditions des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux (L.225-197-1 du Code de commerce)	90 - 91 - 205
• liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (L.225-37-4 1° du Code de commerce)	67 à 72
• conventions conclues entre l'un des mandataires sociaux de la société et une filiale de la société (L.225-37-4 2° du Code de commerce)	98 - 99
• tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital (L.225-37-4 3° du Code de commerce)	218
• modalités d'exercice de la direction générale (L.225-37-4 4° du Code de commerce)	77 - 79
• composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil (L.225-37-4 5° du Code de commerce)	64 à 79
• description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration ainsi que des objectifs, modalités de mise en œuvre et résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé (L.225-37-4 6° du Code de commerce)	66
<b>4. Personnes responsables (article 222-3-4° du règlement AMF)</b>	
personne responsable des informations contenues dans le rapport financier annuel	226
déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	226
<b>5. Rapports des contrôleurs légaux (article 222-3-5° du règlement AMF)</b>	
rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	211 et s.
rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	183 et s.

N/A : non applicable.







**FFP**  
≡≡≡

[www.groupe-FFP.fr](http://www.groupe-FFP.fr)